MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE GENÈVE

Quarante-cinquième séance – Mardi 30 mars 2021, à 20 h 40

Présidence de M^{me} Albane Schlechten, présidente

La séance est ouverte à 20 h 40 à l'Organisation météorologique mondiale (OMM), dans la salle Obasi.

Font excuser leur absence: M^{me} Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative, M^{mes} Roxane Aubry, Ana Maria Barciela Villar, MM. Simon Brandt, Philippe de Rougemont et M^{me} Louise Trottet.

Assistent à la séance: *M. Sami Kanaan*, maire, *M*^{me} *Frédérique Perler*, vice-présidente, *M. Alfonso Gomez* et *M*^{me} *Christina Kitsos*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 17 mars 2021, le Conseil municipal est convoqué dans la salle Obasi (OMM) pour lundi 29 mars et mardi 30 mars 2021, à 17 h 30 et 20 h 30.

Exhortation – Communications du Conseil administratif et du bureau du Conseil municipal – Questions orales

1. Exhortation.

La présidente. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. Mesdames et Messieurs, comme vous l'avez peut-être vu, un lapin est passé durant la pause dînatoire... Essayez de ne pas vous asseoir dessus, dans la joie et la bonne humeur de Pâques! Après les réponses du Conseil administratif aux questions orales, nous reprendrons la suite de notre ordre du jour.

4. Questions orales.

M. Sami Kanaan, maire. J'aimerais répondre à la question posée hier par M^{me} Brigitte Studer, juste avant que j'arrive; on me l'a rapportée. M^{me} Studer a fait référence à un courrier de la commission du personnel de la Ville de Genève, du Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs (SIT) et du Syndicat des services publics (SSP) sur des questions d'organisation du personnel pendant la période de crise, et notamment sur le règlement concernant la coordination et la conduite des moyens d'intervention et de soutien des services de la Ville de Genève en cas de situations exceptionnelles survenant sur son territoire (ORCOC). Je précise que le Conseil administratif vient de recevoir ce courrier; il en prendra connaissance demain et y accordera toute l'attention nécessaire en vue d'y répondre.

En substance, ce courrier relève un certain nombre de dispositions que le Conseil administratif a prises pendant la période de crise concernant, de près ou de loin, le personnel de la Ville de Genève. Il s'agit notamment de la problématique des heures supplémentaires fournies par des personnes en première ligne des prestations nécessaires ou, au contraire, du cas des personnes qui n'ont pas pu exercer pleinement leur activité professionnelle, leurs missions ayant été interrompues. C'est un fait que le règlement ORCOC couvre des situations exceptionnelles. J'aimerais dire aussi qu'il existait déjà auparavant; il a été activé à la fin du mois de février 2020, vu la situation, or à l'époque nous ne pouvions pas savoir que la crise serait aussi longue.

Nous avons pris un certain nombre de dispositions pour veiller au maintien des prestations de la Ville de Genève, ce qui a réussi. Nous avons fourni à ce sujet lors de la session précédente un rapport classé dans la catégorie des objets divers, le D-21 intitulé «Covid-19: Synthèse des principales actions et décisions». Nous avons agi tout en préservant la santé du personnel et son bien-être à plus long terme, bien sûr.

C'est un fait qu'il y a eu des situations très diverses dans l'administration, puisque certaines personnes ont dû travailler beaucoup plus que prévu. Cela a été le cas au Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire, au Service d'incendie et de secours, au Service social et dans d'autres services. En revanche, certains services municipaux ont dû interrompre leur activité par la force des décisions fédérales et cantonales. Nous avons donc essayé de rééquilibrer la situation. Ces décisions n'ont pas pour vocation de rester en vigueur à très long terme. La plupart des dispositions spéciales ont d'ailleurs été prises à titre préventif et n'ont pas été appliquées; par exemple, celle consistant à imposer aux gens de se faire payer des vacances qu'ils n'auraient pas pu prendre, au lieu de les récupérer en jours de congé. Il y avait aussi des questions de gestion des heures supplémentaires.

Nous répondrons bien évidemment de manière circonstanciée aux représentants du personnel, mais j'aimerais en profiter pour rendre hommage encore une fois au personnel de la Ville, qui a rempli ses missions avec beaucoup d'engagement et de compétence pendant toute cette période et qui continue à le faire. Il est clair que plus vite nous reviendrons à la normale, mieux ce sera. Malheureusement, cette situation durera probablement encore quelques mois.

5. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 6 avril 2016 de M^{mes} et MM. Joris Vaucher, Sandrine Burger, Laurence Corpataux, Simon Gaberell, Uzma Khamis Vannini, Alfonso Gomez, Jean Rossiaud et Marie-Pierre Theubet: «Favorisons le développement des vélotaxis à Genève» (M-1220 A)¹.

Rapport de M. Ulrich Jotterand.

La motion a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement lors de la séance plénière du Conseil municipal du 7 mars 2017. La commission, réunie sous la présidence de M^{me} Brigitte Studer, a étudié la motion lors de ses séances des 28 août, 4 septembre, 9 octobre et 11 décembre 2018. Les notes de séance ont été prises par M. Christophe Vuilleumier que nous remercions pour la qualité de son travail.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la politique «Genève Ville durable» qui exprime l'engagement de la Ville de Genève en matière de durabilité:
- les avantages des déplacements en vélotaxis plutôt qu'en automobiles au niveau de la qualité de l'air, des nuisances sonores ou de l'encombrement des rues;
- l'attraction touristique que sont les visites de la ville avec ce moyen de transport pratique et convivial;
- l'absence d'autorisations formelles de stationner sur des places où les taxis peuvent le faire ainsi que l'interdiction de circuler dans certains secteurs qui empêchent les collaborateurs de la seule entreprise genevoise de vélotaxis d'être sereins quant à la pérennité de leur activité;
- le fait que créer des conditions plus favorables au développement des vélotaxis pourrait favoriser l'implantation d'entreprises concurrentes et ainsi diversifier l'offre,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- soutenir l'activité des vélotaxis pour ce qui ressortit à ses compétences;
- défendre l'activité des vélotaxis auprès de l'Etat pour ce qui ressortit à ses compétences, notamment concernant les autorisations de circuler ou de stationner.

^{1 «}Mémorial 174e année»: Développée, 4818.

Séance du 28 août 2018

Audition de M. Alfonso Gomez, motionnaire

M. Gomez déclare que cette motion porte sur le développement de la mobilité douce à Genève en octroyant un maximum de moyens aux acteurs de cette mobilité. Il rappelle qu'il s'agit de l'un des objectifs du Conseil d'Etat. Cette motion date des premiers mois de 2016, et depuis lors les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) ont mis à disposition des usagers des vélotaxis en raison des travaux empêchant la navette TPG de desservir l'Hôpital. Ces vélotaxis ont été largement utilisés par des patients, des visiteurs et des collaborateurs, 50 % d'entre eux étant des personnes à mobilité réduite. Ces vélotaxis ne sont pas bruyants, ni polluants, et ils donnent une perception de la ville intéressante en termes touristiques. La motion demande donc de favoriser cette activité en mettant à disposition des lieux où garer ces vélotaxis.

Questions et réponses

Un commissaire se demande si des tracés réservés seraient proposés à ces vélotaxis afin d'éviter que les bouchons ne soient plus importants encore. M. Gomez répond que c'est bien l'objet de la motion. L'idée est que le Conseil administratif en fasse la demande au Conseil d'Etat. Les vélotaxis peuvent utiliser les pistes cyclables si ces dernières sont suffisamment larges. Le commissaire remarque que ce serait dès lors une catégorie supplémentaire de véhicule. M. Gomez réfute ce propos, car ils sont considérés comme des vélos électriques.

Un commissaire affirme que ces vélotaxis sont sympathiques, mais ils présentent un problème de vitesse sur la chaussée, et sur les pistes cyclables souvent trop étroites. M. Gomez répond que la question fondamentale relève des principes de circulation et de la volonté de les maintenir ou pas, compte tenu du réchauffement planétaire. Il n'est pas possible d'établir des voies prioritaires pour tous les moyens de mobilité. Il est donc important de faire des choix. Est-il nécessaire d'avoir deux voies de circulation sur le boulevard des Tranchées? Ainsi qu'une voie de bus et pas de piste cyclable? Si les principes actuels demeurent, les conflits entre les différents modes de transport perdureront. Par ailleurs, le peuple a voté une mobilité cohérente, laquelle prévoit la mobilité douce dans l'hypercentre.

Une commissaire évoque le dernier considérant et demande ce qu'il faut comprendre à l'égard de la concurrence par rapport aux vélotaxis. M. Gomez répond qu'en favorisant ces derniers, il est évident qu'ils deviendront concurrentiels. Sur les courtes distances de moins de 5 km, ils seront particulièrement efficaces. Et les taxis sont destinés aux moyennes distances. Il rappelle également que dans les villes, de nombreuses voitures parcourent des distances de moins de 5 km.

Une commissaire pense que cette motion est excellente. Elle se demande si une législation est prévue à l'égard de ces vélotaxis, car la situation n'est pas très simple pour ceux-ci. M. Gomez répond que la seule modification législative envisagée relève du «tourner à droite» en cas de feu rouge pour les vélos. Les vélotaxis ont le droit d'utiliser les mêmes voies que les vélos à assistance électrique.

Un commissaire se déclare en faveur d'une politique réelle dans ce domaine. Il souhaiterait une audition des sociétés proposant des services de vélotaxi. Cette proposition intensifie une concurrence déjà importante parmi les taxis. Enfin, l'ingérence de l'Etat dans des entreprises privées le dérange. M. Gomez répond que le ramassage des poubelles, qui a été privatisé, est une décision qui a entraîné des changements structurels et concurrentiels. L'Etat a pour rôle de mettre en place les conditions objectives nécessaires pour développer, ou pas, tel ou tel type d'entreprise. L'Etat a fait de même avec le nucléaire, par exemple. Quant à la concurrence entre taxis, elle relève surtout de sociétés comme Uber qui n'assument pas les charges sociales qui leur incombent. Il répète que les taxis proposent des services à moyenne distance, c'est leur raison d'être.

Une commissaire déclare qu'il s'agit d'une motion idéologique provenant d'un groupement politique. Est-ce qu'une entreprise de ce type est véritablement rentable à longueur d'année? Ne faudrait-il pas envisager l'audition des acteurs de ce domaine? M. Gomez pense qu'il est possible de prétendre que cette motion est idéologique, mais dans le bon sens du terme, car elle tend à favoriser un type de mobilité. La commissaire se demande pourquoi les entreprises elles-mêmes ne font pas la démarche, par le biais d'une pétition, par exemple. M. Gomez rétorque qu'il est possible de geler la motion le temps qu'il dépose une pétition avec les acteurs du domaine. La demande provient bien évidemment des professionnels.

Un commissaire remarque que cette motion va poser d'infinis problèmes compte tenu de l'exiguïté du canton et du développement du trafic. Le quatrième considérant suscite déjà un problème puisqu'il est question de créer des places de parking pour les vélotaxis. Pour mémoire, les habitants ne savent plus où mettre les poubelles dans le quartier des Eaux-Vives. La question des compétences évoquées dans la motion le préoccupe. M. Gomez répond que la demande de vélos augmente progressivement sans que les conditions objectives de ce développement existent. Les voitures occupent beaucoup de place tant en circulant qu'en stationnant. Des places de parc ont été supprimées aux Eaux-Vives pour créer des terrasses de bistrot. Il sera peut-être nécessaire de faire un second choix en supprimant de nouvelles places destinées aux voitures, pour les proposer aux vélotaxis. La motion demande des moyens pour développer l'activité cyclable. Le commissaire revient sur la question des compétences. M. Gomez répond que le Conseil administratif a des compétences en la matière puisqu'il peut supprimer des places pour les affecter au stationnement des vélotaxis.

Un commissaire se demande comment les vélotaxis fonctionnent à l'heure actuelle. M. Gomez répond qu'ils trouvent des espaces d'attente/stationnement à la place du Rhône, par exemple.

Une commissaire se demande si ce ne sont pas des personnes dans une grande précarité qui exercent cette activité dans les pays exotiques. Et cette activité ne serait-elle pas destinée à des migrants, si elle était développée? Qu'en penserait la population? M. Gomez répond que des villes comme Lyon ou Marseille proposent déjà des prestations similaires. Cette activité concerne différentes populations, notamment les jeunes.

Un commissaire demande si les motionnaires ont contacté des politiques dans d'autres villes qui ont mis en place de telles structures. M. Gomez répond par la négative.

La présidente mentionne que la motion fait référence à une seule entreprise. Quelles sont les conditions de travail dans le domaine? Est-ce que des indépendants sont envisageables? M. Gomez l'ignore.

Séance du 4 septembre 2018

La commission décide à l'unanimité d'auditionner l'association des vélotaxis et le service cantonal compétent.

Séance du 9 octobre 2018

Audition de M. Alexandre Prina, directeur de la planification, Direction générale des transports (DGT), Département des infrastructures (DI)

La présidente accueille M. Prina et rappelle que la commission a déjà entendu le motionnaire; elle ajoute que la commission s'interroge sur l'organisation de ce dossier au niveau du Canton et de la Ville.

M. Prina répond que le Canton est compétent pour tout ce qui concerne les réglementations de trafic et de stationnement. A ce titre, il est notamment chargé de prendre des arrêtés de circulation. La DGT ne prend pas de décision propre aux vélotaxis en tant que tels puisque ces véhicules sont considérés comme des motocycles légers qui doivent se conformer aux prescriptions relatives à la circulation routière habituelles édictées par la Confédération. Il ajoute que ces véhicules ne sont pas autorisés à circuler dans les zones piétonnes. Cela étant, la Confédération indique que les vélotaxis dont la largeur est inférieure à 1 m peuvent emprunter les bandes et pistes cyclables ainsi que les cheminements piétons avec ou sans partage de la voie de circulation. Il ajoute encore que la personne qui gère ces vélotaxis s'était adressée au Canton pour savoir s'il devait

obtenir une autorisation pour transporter des voyageurs. En l'occurrence, ce n'est pas le cas puisque l'ordonnance porte notamment sur les véhicules transportant plus de neuf personnes.

Questions et réponses

Un commissaire remarque que ces vélos, s'ils mesurent plus de 1 m de largeur, ne peuvent donc plus emprunter les pistes cyclables. M. Prina acquiesce. Le commissaire remarque qu'il faudrait donc des pistes spécifiques pour les vélotaxis plus larges. M. Prina répond par la négative. Le commissaire demande si ces vélos pourraient emprunter les pistes cyclables si ces dernières étaient élargies. M. Prina s'inscrit en faux.

Un commissaire demande si M. Prina sait combien il y a de ces vélos à Genève. M. Prina l'ignore. Le commissaire considère que s'il y a dix vélos de ce type, il n'y a pas de problème particulier. Y a-t-il un numerus clausus? M. Prina répond par la négative. Le commissaire remarque que la DGT pourrait intervenir si les demandes explosaient. M. Prina répond qu'il y a une liberté de circulation pour ces véhicules. En fin de compte, l'usage accru du domaine public pourrait être invoqué.

Une commissaire s'enquiert de la vitesse moyenne de ces vélos. M. Prina répond qu'ils peuvent aller jusqu'à 25 km/h. A la question de la circulation sur des zones piétonnes, M. Prina répond que ces vélos ne peuvent pas y circuler.

La commissaire s'interroge sur un éventuel numerus clausus par rapport aux taxis. M. Prina répond que la loi sur les taxis régule le domaine. Le réseau cyclable se développe par ailleurs. Et M. Dal Busco a présenté dans son programme de législature un axe concernant le développement de nouvelles infrastructures dans ce domaine. La commissaire s'informe sur les lieux de stationnement des vélotaxis. M. Prina répond que la Ville de Genève doit examiner avec les requérants de ce service les besoins en la matière pour pouvoir proposer des emplacements pour des cases de stationnement dédiées avant de soumettre la demande formelle à la DGT pour approbation des marquages. Mais cette possibilité relèverait du principe d'un usage accru du domaine public sur lequel la Ville de Genève doit se prononcer. Toutefois l'entreprise qui s'occupe de ces véhicules mentionne que ces cases ne seraient certainement pas placées de manière stratégique. Dès lors, il remarque qu'une simple tolérance pourrait être une solution durant la belle saison. La commissaire demande si un vélo-taxi pourrait se garer sur une place moto. Selon M. Prina, un véhicule ne doit pas dépasser la case dans laquelle il se gare.

Une commissaire demande si les vélotaxis actuels sont tous électriques. M. Prina pense que c'est le cas compte tenu de l'activité. La commissaire souhaite savoir s'il n'y a pas de distinction envisagée à l'avenir sur les pistes

cyclables entre vélos normaux et vélos électriques. M. Prina répond par la négative en déclarant que c'est la législation fédérale qui règle cette problématique. La commissaire en conclut que tous les vélos électriques peuvent donc circuler sur les bandes cyclables. M. Prina acquiesce. La commissaire serait intéressée par l'article de loi en question. M. Prina répond que le droit fédéral a intégré un certain nombre de dispositifs roulants pouvant circuler sur les pistes cyclables (cf. annexe).

Une commissaire s'interroge sur la responsabilité civile, voire pénale, de ces vélotaxis. M. Prina répond qu'il n'a pas connaissance de problèmes à cet égard. Cette question relève du droit de la circulation routière et le conducteur du véhicule devrait comme pour les autres véhicules être responsable de ce dernier. La commissaire demande si le véhicule doit respecter certaines contraintes à l'égard des assurances. M. Prina répond que le véhicule est immatriculé et est donc soumis aux exigences y relatives.

Un commissaire demande s'il y a de la concurrence dans ce domaine et si une formation est requise. M. Prina précise que ce genre de véhicule n'est pas considéré comme professionnel; son conducteur doit avoir 18 ans. Il précise que les examens obligatoires sont les examens habituels pour conduire des véhicules des catégories A, A1, B, B1 ou F (art. 4 OAC).

Une commissaire demande quel type de plaque portent ces vélos. M. Prina répond que c'est la longue plaque jaune qui est utilisée. Il répète qu'il s'agit d'un motocycle léger dont la puissance totale ne doit pas excéder 2 kW.

Séance du 11 décembre 2018

Audition de MM. Aubin Delavigne et Sébastien Roevens, fondateurs de Taxibike

M. Roevens déclare que sa société est une société anonyme qui date de 2011. Il explique qu'à l'époque il y avait trois vélos et à présent il y en a quinze. La société est active à Bâle et Zurich, ainsi qu'à Lucerne à partir de l'année prochaine. En plus des taxis, il existe à présent un service de balade et un service de livraison. Les véhicules sont électriques et sont homologués pour pouvoir prendre les pistes cyclables. La clientèle est diverse, notamment les touristes provenant des pays du Golfe. La société a travaillé avec la Ville de Genève, les crèches, les musées, Genève Tourisme, Palexpo pour le Salon de l'auto, des EMS, le Grand Théâtre, l'Université, l'aéroport, des banques privées et le consulat de Grande-Bretagne.

Les vélotaxis n'émettent pas de pollution sonore ou atmosphérique, et leur encombrement est réduit. Ils se déplacent aussi rapidement que les voitures en ville, en moyenne à 18 km/h. Ils sont donc très rapides sur les courts trajets, voire plus rapides que les TPG. Les vélotaxis ne sont pas en concurrence avec

les taxis traditionnels qui refusent les petites courses. Enfin, la population genevoise souhaite plus d'aménagements pour la mobilité douce alors que 30 % des déplacements motorisés dans le canton se font pour des trajets de moins de 3 km. Les vélotaxis offrent une image écologique à Genève, non seulement auprès des ambassades mais également auprès de la Confédération. Zurich est très ouverte aux vélotaxis alors qu'à Bâle cette prestation est moins bien acceptée. Cette prestation crée du travail, notamment pour des étudiants qui font ainsi du sport et restent en bonne santé. Ce service offre aux clients de pouvoir se rendre au plus proche de leur destination, comme les commerces du centre-ville. Enfin, les vélotaxis offrent des balades personnalisées.

M. Roevens explique ensuite que les vélotaxis devraient pouvoir rouler sur la rue de la Confédération, en Vieille-Ville ainsi que sur les quais. Il précise que le Conseil administratif avait autorisé cette pratique, mais M. Roevens souhaiterait que cette autorisation provienne du Conseil municipal. Les pilotes de vélotaxi ont l'instruction de ne pas dépasser les 10 km/h sur les zones partagées avec les piétons. Il serait intéressant également de pouvoir circuler dans les parcs en suivant l'itinéraire du petit train ainsi que les places Longemalle et du Molard. Il conclut par la question des tarifs qui a posé de nombreux problèmes dans certaines villes étrangères. L'idéal serait que la Ville puisse fixer les prix. Enfin, la publicité sur les vélos est une question financière stratégique pour la société puisqu'elle lui permet de fonctionner. Une étude effectuée auprès d'un panel de 540 personnes par la Haute école de gestion a conclu que la publicité sur les vélos n'était pas dérangeante. Les vélotaxis jouissent d'une très bonne image auprès de la population genevoise. Il serait intéressant de mettre en avant le service lors de manifestations.

Questions et réponses

Un commissaire demande si des triporteurs peuvent être envisagés pour effectuer des livraisons. M. Delavigne répond que les vélotaxis ont deux places passager et ont donc beaucoup de place.

Une commissaire s'intéresse à ce projet et demande si les tarifs sont alignés avec les autres services cyclables. M. Delavigne répond qu'il y a deux types de tarification pour les livraisons: le premier pour les urgences, le second pour les livraisons régulières. La commissaire s'enquiert s'il y a des abonnements avec des sociétés. M. Roevens acquiesce. La commissaire s'interroge si ce service est plus favorable que celui d'un taxi. M. Delavigne acquiesce: c'est le cas dans le centre-ville. Les tarifs augmentent de 50% hors du centre-ville. La commissaire se demande s'ils peuvent remonter les lignes de bus. M. Roevens répond que le plus gros problème est celui des Rues-Basses qui représentent un lien important entre Plainpalais et les Eaux-Vives et qui, pour le moment, leur sont fermées.

Une commissaire souhaite savoir s'il y a des salariés au sein de la société. M. Roevens répond que lui et M. Delavigne travaillent à 100%. Certains chauffeurs sont indépendants et d'autres sont employés à la carte en fonction de ce qu'ils gagnent. Les chauffeurs louent les vélos et versent un montant pour les charges sociales. Les livraisons fixes entraînent un tarif horaire. La commissaire remarque que la société possède 25 vélos. M. Delavigne répond qu'il y en a quinze à Genève, cinq à Bâle et cinq à Zurich. Un véhicule à l'achat coûte 15 000 francs avec des frais d'entretien importants, notamment les batteries. Les moteurs sont très peu performants.

Une commissaire remarque que ce type de mobilité existe dans de nombreuses villes. Elle évoque alors le projet de parking Clé-de-Rive et de zone piétonne. De nombreux commerçants sont très inquiets au sujet de leur clientèle. Les Rues-Basses représentent-elles donc un réel avantage pour les vélotaxis? Existe-t-il une application pour appeler les vélotaxis? M. Roevens répond par la négative, car un projet d'application coûte très cher. Sa société souhaiterait vivement travailler avec le groupement des commerçants des Rues-Basses, en proposant par exemple un tarif préférentiel pour ce secteur. La Ville de Genève pourrait donner un coup de pouce en communiquant avec les commerçants.

Un commissaire se demande quels sont les horaires des chauffeurs. M. Roevens répond que chaque chauffeur décide de son activité puisque la flotte est encore insuffisante pour proposer un service vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Le commissaire observe que cette motion est du pain béni pour les vélotaxis. En fin de compte, ils demandent une dérogation. Ont-ils reçu des amendes pour avoir circulé dans les Rues-Basses? M. Roevens répond que la société a reçu sa première amende cette année. M. Delavigne précise que, pour le moment, les agents municipaux rappellent à l'ordre les chauffeurs.

Un commissaire se demande s'il n'y aurait pas un problème d'engorgement en cas de concurrence. M. Roevens acquiesce. Il faudrait dès lors réguler la situation, mais il pense qu'il y a encore de la marge. Le commissaire observe ensuite que les véhicules ont été sortis de la place du Molard et de la place Longemalle. Il serait curieux d'y réintroduire ces vélotaxis. M. Delavigne répond que parfois des personnes à mobilité réduite doivent se rendre dans ces zones.

Une commissaire demande s'il y a beaucoup de personnes âgées ou de personnes à mobilité réduite parmi la clientèle. M. Delavigne répond que ces personnes, après avoir découvert ce service, font ensuite régulièrement appel aux vélotaxis. La commissaire s'interroge sur ce que la société fait à l'égard de ProVélo ou de l'Association transports et environnement pour la promotion des aménagements cyclables. M. Roevens répond que des contacts sont pris, mais le temps manque pour poursuivre des actions régulièrement. M. Delavigne observe que des contacts sont pris lors des journées de la mobilité.

La présidente demande depuis combien de temps travaillent des chauffeurs et combien d'heures sans interruption par jour. M. Roevens répond qu'un chauffeur travaille depuis six ans. Il ajoute que la plupart des chauffeurs sont des étudiants qui travaillent surtout l'été, une période où la société fonctionne à plein régime. Ce sont les chauffeurs qui décident de leurs horaires, généralement six heures par jour. Les revenus sont très aléatoires, de 10 francs à 50 francs de l'heure. M. Delavigne ajoute que le salaire pour les missions régulières est de 27 francs de l'heure. La présidente demande ensuite si les emplacements de stationnement sont suffisants pour le moment. M. Delavigne répond que les vélos stationnent fréquemment à la place du Rhône, mais les agents municipaux interviennent régulièrement pour rappeler que les vélos n'ont pas le droit de rester sur place. Il précise que c'est donc une tolérance.

Un commissaire demande s'il y a des femmes qui travaillent pour la société. M. Roevens acquiesce, mais elles sont minoritaires.

Une commissaire se pose la question si les vélotaxis collaborent également avec les HUG. M. Roevens acquiesce. C'est l'Hôpital qui finançait les courses. M. Delavigne précise que le service était utile et très prisé, mais les financements manquaient. Il n'a pas été possible de poursuivre la collaboration. M. Delavigne ajoute que la société travaille régulièrement avec l'Agenda 21 de Carouge qui finance des balades. M. Roevens précise qu'il n'y a pas de budget marketing et il mentionne qu'une aide de l'Agenda 21 serait très intéressante. La commissaire demande si cette activité est saisonnière. M. Roevens répond par la négative. Le service est destiné à des gens qui ont besoin de taxi toute l'année et qui ne veulent ou ne peuvent prendre les TPG. Cela étant, la demande baisse durant l'hiver.

Une commissaire remarque qu'il n'y a pas encore de législation portant sur les pistes cyclables et les véhicules du type vélos électriques, et elle demande s'ils ont rencontré des difficultés. M. Roevens répond qu'il y a rarement des problèmes avec les autres utilisateurs des pistes cyclables. Si le trafic devait augmenter, ils pourraient survenir. Mais il rappelle que les vélotaxis ont l'autorisation pour rouler jusqu'à 25 km/h.

Un commissaire s'interroge sur la puissance des moteurs. M. Delavigne mentionne que l'autorisation porte sur des moteurs allant jusqu'à 250 W mais des moteurs aussi puissants sont très rares. M. Roevens signale que les vélos qui circulent à Bâle font plus que 1 m 20 et ont reçu des autorisations pour les taxis.

Une commissaire s'enquiert s'il y a une collaboration avec les Services industriels de Genève (SIG). M. Roevens répond par la négative en observant par contre que les SIG ont fait de la publicité sur les vélos. Il répète qu'ils ne sont que deux et qu'ils ne parviennent pas à tout faire.

Discussion et votes

Après des échanges sur d'éventuels amendements des invites à propos de l'intérêt à favoriser ou non cette entreprise, sur l'intérêt de la Ville à recourir à ses services, de préciser ou non les dérogations souhaitées, la commission retient une seule proposition d'amendement: remplacer le verbe «soutenir» par «encourager» dans la première invite.

L'amendement est accepté par 13 oui (2 EàG, 2 MCG, 3 PLR, 1 PDC, 1 Ve, 4 S) et 1 abstention (UDC).

La présidente soumet la motion M-1220 ainsi amendée au vote.

La motion M-1220 amendée est acceptée par 12 oui (2 EàG, 1 MCG, 3 PLR, 1 PDC, 1 Ve, 4 S) et 2 abstentions (1 UDC, 1 MCG).

PROJET DE MOTION AMENDÉE

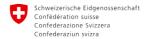
Considérant:

- la politique «Genève Ville durable» qui exprime l'engagement de la Ville de Genève en matière de durabilité;
- les avantages des déplacements en vélotaxis plutôt qu'en automobiles au niveau de la qualité de l'air, des nuisances sonores ou de l'encombrement des rues;
- l'attraction touristique que sont les visites de la ville avec ce moyen de transport pratique et convivial;
- l'absence d'autorisations formelles de stationner sur des places où les taxis peuvent le faire ainsi que l'interdiction de circuler dans certains secteurs qui empêchent les collaborateurs de la seule entreprise genevoise de vélotaxis d'être sereins quant à la pérennité de leur activité;
- le fait que créer des conditions plus favorables au développement des vélotaxis pourrait favoriser l'implantation d'entreprises concurrentes et ainsi diversifier l'offre.

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- encourager l'activité des vélotaxis pour ce qui ressortit à ses compétences;
- défendre l'activité des vélotaxis auprès de l'Etat pour ce qui ressortit à ses compétences, notamment concernant les autorisations de circuler ou de stationner.

Annexe: récapitulatif des prescriptions les plus importantes pour certains véhicules électriques



Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication DETEC

Office fédéral des routes OFROU

Récapitulatif des prescriptions les plus importantes pour certains véhicules électriques (état au 15 janvier 2017)

Туре	Gyropodes	Véhicules de type vélos-taxis	Fauteuils roulants motorisés
Genre de véhicule (OETV¹)	Cyclomoteurs (art. 18 OETV)	Motocycles légers (art. 14, let. b, OETV)	Cyclomoteurs (art. 18 OETV)
Sous-genre (RT, pos. 02)	Gyropodes électriques (art. 18, let. d, OETV)	Vélos-taxis électriques (art. 14, let. b, ch. 3, OETV)	Fauteuils roulants motorisés (art. 18, let. c, OETV)
Puissance totale (moteur/s)	Max. 2,00 kW, sert essentiellement à maintenir l'équilibre du véhicule (art. 18, let. d, OETV)	Max. 2,00 kW (art. 14, let. b, ch. 3, OETV)	Max. 1,00 kW (art. 18, let. c, OETV)
Vitesse maximale avec ou sans assistance au pédalage	20 km/h (électrique) 25 km/h (avec assistance au pédalage) (art. 18, let. d, OETV)	20 km/h (électrique) 25 km/h (avec assistance au pédalage) (art. 14, let. b, ch. 3, OETV)	30 km/h (art. 18, let. c, OETV)
Poids total	Max. 200 kg (art. 175, al. 4, OETV)	Max. 450 kg (art. 14, let. b, ch. 3, OETV)	Non réglementé (art. 175, al. 4, OETV)
Nombre de places	Une place (art. 18, let. d, OETV)	Une ou plusieurs places (art. 14, let. b, ch. 3, OETV)	Une place, sauf les fauteuils roulants à propulsion électrique jusqu'à une vitesse max. de 10 km/h deux places (art. 181, al. 5, OETV)
Soumis à la réception par type (ORT²)	Oui (annexe 1, ch. 1, ORT)	Oui (annexe 1, ch. 1, ORT)	Oui, sauf les fauteuils roulants à propulsion électrique jusqu'à une vitesse max. de 10 km/h (annexe 1, ch. 1, ORT)
Contrôle en vue de l'immatriculation	Oui (contrôle par groupe) (art. 92 OAC)	Oui (art. 29 à 32 OETV)	Oui, sauf les fauteuils roulants à propulsion électrique jusqu'à une vitesse max. de 10 km/h (art. 72, al. 1, let. I, et art. 92 OAC)
Contrôles périodiques obligatoires	Aucun (art. 33 OETV)	Effectués aux intervalles prévus pour les motocycles (art. 33 OETV)	Aucun (art. 33 OETV)
Règles de circulation, généralités (OCR³)	Mêmes règles que pour les cyclistes (art. 42, al. 4, OCR)	Considérés comme motocycles légers, sauf exceptions ci- dessous *	En fonction de l'aire de circulation utilisée
Utilisation des aires de circulation (OCR³)			
affectées aux véhicules automobiles	Oui	Oui	Oui
affectées aux vélos	Oui (art. 42, al. 4, OCR)	* Pistes et bandes cyclables, pour autant que la largeur du véhicule ne dépasse pas 1,00 m (art. 42, al. 4, OCR)	Oui (art. 42, al. 4, OCR)
affectées aux piétons	Non, sauf pour les personnes à mobilité réduite (art. 43a, al. 1, OCR)	Non	Non, sauf pour les personnes à mobilité réduite (art. 43a, al. 1, OCR)

¹ Ordonnance du 19 juin 1995 concernant les exigences techniques requises pour les véhicules routiers (OETV; RS 741.41).

Remarque : il ne s'agit pas d'un texte ayant valeur juridique ; il n'est donné aucune garantie quant à son bien-fondé et à son intégralité.

² Ordonnance du 19 juin 1995 sur la réception par type des véhicules routiers (ORT; RS 741.511).

³ Ordonnance du 13 novembre 1962 sur les règles de la circulation routière (OCR ; RS 741.11).

O215-0888

Туре	Gyropodes	Véhicules de type vélos-taxis	Fauteuils roulants motorisés
Port du casque obliga- toire (OCR3)	Non (art. 3b, al. 2, let. e OCR)	Non (art. 3b, al. 2, let. e OCR)	Non (art. 3b, al. 2, let. g OCR)
Catégorie de permis de conduire (OAC ⁴)	Aucun permis (moins de 16 ans : cat. M ou G) (art. 5, al. 2, let. e, et art. 6 OAC)	Cat. A, A1, B, B1 ou F (art. 4 OAC)	Jusqu'à 20 km/h : aucun permis ; (art. 5, al. 2, let. f OAC) plus de 20 km/h : cat. M (art. 3, al. 3, OAC)
Âge minimal (OAC ⁴)	16 ans (avec cat. M ou G : 14 ans) (art. 6 OAC)	18 ans (avec cat. A1 : 16 ans) (art. 6 OAC)	Jusqu'à 20 km/h : 16 ans ou cat. M ou G Plus de 20 km/h : 14 ans (cat. M ou G) (possibilité d'octroi d'une autori- sation exceptionnelle par le canton) (art. 6 OAC)
Plaque de contrôle fixée à l'arrière du véhicule	Plaque pour cyclomoteurs (art. 82 à 84 OAC et art. 176, al. 4, OETV)	Plaque pour motocycles légers (art. 82 à 84 OAC et art. 136, al. 4, OETV)	Fauteuils roulants à propulsion électrique jusqu'à 10 km/h : non Vitesse supérieure à 10 km/h : plaque pour cyclomoteurs (art. 82 à 84 OAC et art. 176, al. 4, OETV)
Assurance- responsabilité civile (art. 63 LCR ⁵ et OAV ⁶)	Assurance collective pour cyclomoteurs (vignette) (art. 35, al. 1, OAV)	Oui (art. 3 OAV)	Fauteuils roulants à propulsion électrique jusqu'à 10 km/h : non Vitesse supérieure à 10 km/h : assurance collective pour cyclomoteurs (vignette) (art. 35, al. 1, et art. 38, al. 1, let. d, OAV)

⁴ Ordonnance du 27 octobre 1976 réglant l'admission des personnes et des véhicules à la circulation routière (OAC; RS 741.51).

⁵ Loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière (LCR ; RS 741.01).

⁶ Ordonnance du 20 novembre 1959 sur l'assurance des véhicules (OAV ; RS 741.31).

La présidente. Le rapport sur la motion M-1220 est de M. Ulrich Jotterand, qui ne siège plus au Conseil municipal. Je donne donc la parole aux groupes qui souhaitent la prendre.

M^{me} **Bénédicte Amsellem** (Ve). Le groupe des Verts soutient évidemment la motion M-1220, puisque c'est une motion verte, cela va sans dire! Avoir ces vélotaxis qui ne provoquent aucune émission de CO₂ est une bonne idée. Néanmoins – je me réfère ici au rapport M-1220 A – les fondateurs de la société de vélotaxis TaxiBike auditionnés par la commission de l'aménagement et de l'environnement ont été interrogés sur les salaires des chauffeurs de vélotaxis et ont répondu de la manière suivante, je cite: «Les revenus sont très aléatoires, de 10 francs à 50 francs l'heure.» Depuis, nous avons voté à Genève le salaire minimum. Telle est la raison pour laquelle je propose, au nom des Verts, d'ajouter une troisième invite à cette motion. Notre amendement est formulé ainsi:

Projet d'amendement

Ajouter à la motion la troisième invite nouvelle suivante:

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

(...) «s'assurer que les entreprises de vélotaxis actives sur le territoire de la Ville de Genève remplissent les conditions légales à cet effet, en particulier en leur qualité d'employeur.»

Mis aux voix, l'amendement de M^{me} Amsellem est accepté par 53 oui contre 9 non (3 abstentions).

La présidente. A présent, je mets aux voix le renvoi au Conseil administratif de la motion M-1220 telle qu'elle vient d'être amendée par le plénum.

Mis aux voix, le renvoi de la motion amendée au Conseil administratif est accepté par 49 oui contre 5 non (8 abstentions).

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- soutenir l'activité des vélotaxis pour ce qui ressortit à ses compétences;
- défendre l'activité des vélotaxis auprès de l'Etat pour ce qui ressortit à ses compétences, notamment concernant les autorisations de circuler ou de stationner;
- s'assurer que les entreprises de vélotaxis actives sur le territoire de la Ville de Genève remplissent les conditions légales à cet effet, en particulier en leur qualité d'employeur.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

6. Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 15 mai 2019 de M. et M^{mes} Omar Azzabi, Laurence Corpataux, Uzma Khamis Vannini et Martine Sumi: «Point de dignité sans Points d'eau en Ville de Genève» (M-1436 A)¹.

Rapport de M^{me} Fabienne Beaud.

Cette motion a été renvoyée à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse (CCSJ) lors de la séance plénière du Conseil municipal du 16 mai 2019. La commission s'est réunie sous la présidence de M^{me} Laurence Corpataux, les 31 octobre, 7 et 28 novembre et 12 décembre 2019. Les notes de séances ont été prises par MM. Jairo Jimenay et Sacha Gonczy, que la rapporteuse remercie pour la qualité de leur travail.

^{1 «}Mémorial 176e année»: Développée, 8273.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la mise à disposition d'un seul Point d'Eau lieu d'hygiène et de santé gratuit
 sur le territoire de la Ville de Genève;
- que son existence est reconnue par les autorités qui le subventionnent;
- sa sur-occupation et la sur-utilisation, avec la fréquentation moyenne de plus de 100 personnes par jour, pour un total de 25 000 douches, 4500 lessives, 500 coiffures, 250 pédicures et 400 soins dentaires par année (selon les chiffres 2017)¹;
- le manque criant de places dans les hébergements d'urgence où il est possible de prendre une douche et d'utiliser des machines pour laver le linge: actuellement 524 places sont proposées par diverses associations et la Ville de Genève, dont 134 à l'année;
- le risque d'infection plus important chez les femmes, confrontées à la précarité menstruelle², dont les sans-abris, par manque d'accès à un point d'eau et à des mesures d'hygiène élémentaires;
- l'urgence humanitaire d'améliorer durablement les conditions de vie des plus vulnérables, et par là même leur santé et leur sécurité, par le développement d'un dispositif d'accueil socio-sanitaire digne de ce nom;
- les articles constitutionnels suivants garantissant la dignité humaine, le droit à la santé et les obligations d'Etat:
- les articles 7 et 12 ainsi que l'article 41, alinéa 1, lettre b) de la Constitution suisse:
- l'article 14, alinéa 1, l'article 39, alinéa 2 et l'article 171 de la Constitution genevoise;
- l'absence de stratégie interdépartementale au sein du Conseil administratif concernant l'hygiène et le suivi des personnes sans abri sur le territoire de la Ville,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'évaluer rapidement l'étendue des dispositifs existants relatifs à l'hygiène et à la santé, mis à la disposition des sans-abris, tant par les autorités publiques et les fondations que par le milieu associatif;
- de mettre en place, en concertation avec les acteurs concernés, un projet de développement des dispositifs existants en Ville de Genève et/ou de création de nouveaux points d'eau suivant l'acceptation de cette motion, pour répondre

¹ https://www.tdg.ch/geneve/actu-genevoise/lessives-douches-sauvages-bannies-piscine-vernets/story/27633298

² La précarité menstruelle est la difficulté ou le manque d'accès des personnes réglées aux protections hygiéniques par pauvreté.

aux besoins actuels et futurs des personnes sans abri en termes d'hygiène et de santé (incluant si possible la podologie, la dentisterie et la coiffure);

- de garantir la mise à disposition gratuite de produits d'hygiène, dont d'hygiène intime;
- que la lutte contre la précarité menstruelle soit un objectif spécifique de ces structures;
- que ces structures soient développées avant la fin de la présente législature.

Séance du 31 octobre 2019

Audition de M^{me} Khamis Vannini et de M. Azzabi, motionnaires

La présidente accueille les auditionnés et annonce avoir été à l'inauguration du Point d'Eau qui a eu lieu plus tôt dans la journée.

M. Azzabi explique que le texte arrive dans un contexte extrêmement compliqué en termes d'accueil pour les personnes sans abri, sachant que le terme de sans-abri englobe également les personnes démunies dans ce texte. Ces points d'eau sont utilisés par de nombreux types de personnes dont des personnes précarisées qui peuvent être des femmes ou des hommes, avec ou sans enfants. La motion vient répondre à une situation urgente en ville de Genève puisque c'est le territoire qui vient accueillir la majorité des sans-abris et que cela a été dénoncé par plusieurs associations le 9 avril 2019 dans un article de la *Tribune* et par une action à Plainpalais.

Le but était d'attirer l'attention sur le fait que Genève passe de 238 à 88 places suite à la fermeture des abris pour l'accueil d'urgence en hiver, où les gens peuvent profiter des douches et des machines à laver. Les 88 places restant ouvertes sont insuffisantes pour accueillir les 400 à 1000 sans-abris (il n'y a pas de chiffre précis). Il a aussi été démontré que les lieux d'accueil d'urgence sont trop peu nombreux avec 524 places proposées par les associations de la Ville, dont 134 uniquement à l'année.

Le projet de motion déposé par les Verts fait suite à ce que M. Azzabi appelle l'affaire des Vernets, où des migrants auraient utilisé les vestiaires des centres sportifs pour pouvoir effectuer leurs soins minimaux d'hygiène corporelle et vestimentaire. Bien entendu des personnes se sont plaintes et, aujourd'hui, des patrouilleurs effectuent des rondes. Cela étant, ça ne règle pas le problème de fonds: l'accès gratuit à une structure qui permette aux personnes qui en ont besoin de se laver.

Dans la situation actuelle, il n'y a qu'un seul point d'eau qui est ouvert et intégré, ce qui signifie qu'il offre différents types de services. Ces services sont l'accès à des douches et des machines à laver, mais également un podologue, un dentiste, un médecin généraliste, etc. Ce point d'eau, dont la rénovation a coûté

2 millions de francs et qui a été inauguré le jour de la séance, est déjà en suroccupation. L'accès aux services proposés se fait sur rendez-vous uniquement et ces rendez-vous sont saturés pour les deux mois à venir. Le processus de rénovation du point d'eau a duré sept ans, dont quatre ont été nécessaires pour mettre en place la construction. La rénovation était très technique, ce qui explique le temps nécessaire à sa réparation.

Il est à relever que l'espace a été construit de manière modulaire et qu'il reste exigu. Il serait alors préférable d'avoir des structures plus ouvertes, plus visibles et plus accueillantes afin de pouvoir offrir un moment de soulagement aux sansabris qui s'y rendent. Il semble important de souligner que les personnes qui utilisent ces installations vivent des situations particulièrement difficiles. Dès lors, les motionnaires demandent que soient mis à leur disposition des services dignes de leurs situations.

En 2017, le point d'eau de Carrefour-Rue a eu une fréquentation moyenne journalière de 100 personnes et offre par année:

- 25 000 douches:
- 4500 lessives:
- 500 coiffures;
- 250 pédicures;
- 400 soins dentaires.

Il faut imaginer qu'à présent ces chiffres ont augmenté de 25 à 33%.

De plus, la population qui fréquente ces installations se compose de tous types de personnes, qui souffrent de tous types de maladies. Il y a notamment des gens qui ont des problèmes de pédicure, qui les empêchent de se rendre aux points d'eau car ceux-ci sont assez distants. Un point d'eau vient d'ouvrir en rive droite et deux existent en rive gauche, bien que ces derniers ne possèdent pas de services intégrés et les capacités en termes de douches et de machines à laver sont beaucoup moins importantes. Aussi, ils ont des horaires et des types d'accueils très spécifiques et qui compliquent les choses pour les sans-abris:

- l'association le Caré est ouverte les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9 h à 12 h et de 14 h à 15 h 30;
- le Point d'Eau est ouvert toute la semaine mais uniquement sur rendez-vous, et est déjà saturé;
- le Club social de la rive gauche est ouvert du lundi au vendredi, uniquement sur rendez-vous et uniquement le matin.

Ces horaires restreints et l'obligation de prendre des rendez-vous compliquent la tâche aux sans-abris, sachant que les utilisateurs de ces lieux ont déjà un problème de langue pour comprendre quels services sont mis à leur disposition.

Suite au constat de la situation, les demandes des autorités municipales ou des associations qui œuvrent dans ces points d'eau sont assez simples:

- l'optique n'est pas de reconstruire des installations coûtant plusieurs millions mais d'apporter, même temporairement s'il le faut, des solutions d'appoint;
- il est demandé de mettre à disposition plus de machines à laver et plus de douches. Aujourd'hui, il n'y a que quatre machines à laver et les lessives se font environ tous les dix jours, puisque leur utilisation nécessite un accompagnement par des assistants sociaux;
- il est demandé de mettre en place un accompagnement social, car les utilisateurs des points d'eau en ont besoin en plus de pouvoir retrouver un peu de dignité au travers des soins corporels et de santé. Or, l'approche visant à intégrer l'accompagnement social n'existe pas sur le canton et cette motion permet de repenser ce point.

Les problèmes d'hygiène et de santé sont extrêmement délicats à traiter. Il y a des gens qui portent les mêmes vêtements toute l'année et, en conséquence, les habits se greffent à la peau. Cela nécessite un traitement extrêmement délicat, qui ne peut pas tout le temps se faire à l'hôpital et qui doit être mis en place pour venir en aide à cette population. Il y a également des personnes qui n'arrivent pas à marcher jusqu'au point d'eau alors que d'autres ne peuvent plus retirer leurs chaussures, tellement leurs pieds sont pourris. Il y a également des personnes qui, portant les mêmes vêtements toute l'année, se retrouvent avec des excréments dans les fibres et les habits doivent être lavés plusieurs fois de suite avant de pouvoir être reportés. Cela rend quasi indispensable l'approche médicale dans les points d'eau et rend compte des problèmes que ces gens doivent subir.

La motion a été rédigée de manière suffisamment large pour permettre de trouver des solutions temporaires sans créer de conflit entre partis ou de problèmes financiers. M. Azzabi estime qu'il est possible de travailler sur les dispositifs existants, de mettre en collaboration la Ville et l'Etat et surtout entre les différents départements de la Ville. Une autre invite est un projet de développement pour augmenter la capacité des points d'eau. Les Verts ne demandent pas la construction d'un nouveau point d'eau intégré comme celui de la rue Chandieu, mais que des solutions temporaires et même de court terme soient apportées ainsi qu'une stratégie globale pour réfléchir au moyen et au long terme. Ensuite, il est nécessaire de prendre en compte la précarité menstruelle, qui est un problème extrêmement grave à Genève et pour lequel aucune donnée n'est disponible à ce sujet.

Questions des commissaires

Qu'entend-on par précarité menstruelle?

M. Azzabi l'a définie comme l'incapacité pour les femmes, d'abord, d'accéder aux produits d'hygiène nécessaires lorsqu'elles ont leurs menstruations et,

ensuite, de pouvoir se laver. Pour cette raison, le texte comprend une invite qui propose de garantir la mise à disposition gratuite de produits d'hygiène, pour lutter contre la précarité menstruelle.

Il y a également une réflexion à avoir pour définir qui doit prendre en charge ces lieux. Il faut définir s'il doit y avoir une prise en charge par la Ville ou par des associations. Une solution sur mesure doit être définie pour chaque point d'eau. Il y a des associations qui ont la compétence de s'en occuper et des cas, comme les abris d'urgence, qui sont compliqués à gérer de manière associative et où l'Etat pourrait intervenir. Cette motion est une occasion pour le Conseil municipal de mettre l'Etat et les associations face à leurs responsabilités pour trouver les solutions les plus adéquates au cas par cas.

La présidente rappelle que le premier point d'eau avait plus de trente ans et qu'il a été relevé que les usagers qui sont pris en charge dans une maison accueillante et qui n'est pas délabrée ont eu un changement dans leur posture, par rapport aux autres et à eux-mêmes. La société a un rôle à jouer pour aider progressivement ces personnes à retrouver une vie digne. Autre point, il existe une structure qui offre un suivi social. L'abri d'urgence d'été de la Croix-Rouge a mis en place un suivi de ce type et la Ville de Genève, pour son abri à l'année, a continué ce suivi. Le rapport sur cet abri montre que les personnes qui ont été suivies ont eu une amélioration de leur santé physique et mentale, une partie a trouvé un logement et certaines ont même recommencé à travailler, même s'il fallait qu'elles soient accompagnées. Il faut prendre en compte qu'il est difficile pour des sans-abris de se remettre dans un état d'esprit où un rendez-vous doit être pris, ce qui explique que les rendez-vous dans les points d'eau sont souvent oubliés par les personnes qui les ont demandés. Enfin, la présidente rappelle que les femmes qui sont à la rue ont le problème supplémentaire de devoir faire face à leurs menstruations, malgré le manque ou l'absence de moyens pour le faire.

M^{me} Khamis Vannini souhaite rajouter deux éléments. Les points d'eau à Lausanne sont gérés par des bénévoles, qui aident à la socialisation des usagers. Ils aident à retrouver les habitudes élémentaires que les sans-abris ont perdues et qui leur permettent de retrouver une certaine dignité. Il arrive souvent que ces bénévoles soient des anciens utilisateurs de ces lieux et qui font du parrainage. Cela permet d'apporter une aide plus compréhensive et moins stigmatisante aux sans-abris. Aussi, en plus du problème des menstruations pour les femmes, il y a un vieillissement de la population des sans-abris, ce qui ajoute des problèmes d'incontinence. Enfin, il y a une prolifération de maladies dans cette population, ce qui impose de leur venir en aide, d'abord pour ces personnes qui en souffrent directement ainsi que pour ceux qui leur viennent en aide et qui se retrouvent exposés. Elle trouve affligeant que dans la société actuelle des personnes vivent encore de telles situations.

Une commissaire souhaite ajouter, par rapport à l'inauguration du point d'eau de la rue Vermont, que le travail qui s'y fait ne pourrait pas avoir lieu sans l'engagement bénévole de professionnels de la santé – des dentistes, des podologues, etc. – et qui travaillent dur pour que des personnes retrouvent un tant soit peu de dignité. A ce sujet, elle rapporte les propos de M. Constant qui, bien que le Point d'Eau fasse un travail important, estime que d'autres installations plus petites devraient être ouvertes au travers de la ville afin de répondre à la demande. Le travail du politicien est de rendre possible l'ouverture de ces points d'eau. Sans décision politique pour que de l'espace soit alloué à cet effet et sans moyens financiers pour leur permettre de fonctionner, les points d'eau n'ont pas de sens. Dès lors, l'engagement des personnes travaillant dans ces lieux doit donc être soutenu par un engagement politique. Enfin, pour ce qui est des deux autres petits points d'eau, les installations sont dans des états catastrophiques, avec des douches qui se trouvent au même endroit où les gens prennent les repas. D'autres installations, plus petites que celle qui vient d'être inaugurée et mieux pensées que les deux autres points d'eau, doivent être mises en place pour désengorger celles qui existent et rendre cet engagement possible dans différents quartiers.

M. Azzabi soulève aussi le souci des casiers. Il existe des casiers de petit format, pour les personnes démunies de la région. La population rom demande des casiers plus grands pour y entreposer des matelas. M. Azzabi estime qu'il faudrait accéder à cette requête car il n'est pas possible de fournir des services d'hygiène et de santé en laissant ces personnes errer dans la ville en portant avec eux le poids de leur vie, ce qui a un mauvais impact sur leur santé. Il a été proposé de monter un projet pilote par rapport à ces casiers avec ces deux types de populations démunies et la motion M-1436 permettrait de rendre possible ce genre d'initiative.

Une commissaire s'étonne de ne pas avoir entendu parler de l'Oasis dans les lieux qui ont été mentionnés plus tôt, puisqu'elle offre le lundi des douches, l'utilisation de machines à laver ainsi qu'un encadrement. Elle demande si les motionnaires ont regardé avec ce type d'associations s'il est possible qu'elles apportent de l'aide ou de leur en apporter, surtout que des paroisses ouvrent de plus en plus leur salles pour y mettre des lits et proposer de l'accueil aux personnes sans abri. Ces lieux existant déjà, il serait plus rapide de les aménager plutôt que de créer de nouvelles installations en partant de rien.

Une commissaire, en tant que membre de l'association de l'Oasis, répond que leur engagement est extrêmement modeste puisqu'elle ne perçoit aucun subventionnement. Aussi, dans le but d'acheter des machines à laver et un sèche-linge, les démarches à entreprendre pour trouver des sponsors sont longues, difficiles et les moyens à disposition de l'Oasis sont restreints. De plus, l'association propose surtout de laver du linge.

Le même commissaire répond que c'est le cas, dans la limite de la place disponible et des moyens que l'Oasis a, ou aura, à sa disposition. Cela représente une initiative importante au niveau de la population, mais une commissaire juge que les conseillers municipaux doivent penser en termes d'aide à apporter par la Ville, ce qui doit se traduire par une aide nettement plus importante. D'ailleurs, même si la Fusterie et l'église de Châtelaine ont la générosité d'ouvrir leurs locaux pour y mettre des lits, ce n'est pas du tout la solution à apporter sur le long terme. Elles ne suffisent que comme des solutions d'appoint et dans l'attente d'autre chose.

Une commissaire était à la commission des travaux et des constructions lorsque les plans ont été présentés et a pu visiter le Point d'Eau et la maison; des promesses ont été faites par rapport à l'utilisation. Elle souhaite savoir si l'accès aux douches et aux machines à laver ne peut se faire que sur rendez-vous et jusqu'à 16 h 30 au plus tard, alors qu'il était promis que l'accès serait ouvert à toute personne qui s'y rendrait et jusqu'à 17 h.

M. Azzabi le confirme, en se basant sur le document de la Ville.

La présidente imagine que les motionnaires n'ont pas les réponses à toutes les questions, mais qu'elles peuvent être trouvées au fil des auditions à venir.

A la question, les personnes qui se rendent au point d'eau Carrefour-Rue sont une population différente de celle qui utilise les abris à l'année.

La présidente répond que c'est difficile à dire, surtout que certains abris ont des machines à laver et que certaines personnes peuvent choisir de ne pas rester dans un même abri tout l'année. Le Collectif d'associations pour l'action sociale (CAPAS) est un collectif qui représente toute les associations en lien avec l'urgence sociale, sauf Carrefour-Rue et la Croix-Rouge genevoise, et qui serait plus à même de répondre à ces questions.

Il est demandé si l'accès au Point d'Eau ne peut se faire que si les usagers sont préalablement inscrits au Service social (SOC).

La présidente répond que l'inscription au Point d'Eau est suffisante.

M^{me} Khamis Vannini explique que toutes les personnes travaillant dans le social utilisent tous les moyens à leur disposition afin d'aider les personnes dans le besoin. Cela étant, cela ne représente que des petites solutions à un problème beaucoup plus important et plus global. Entre le moment où un projet est accepté et celui où il est mis en place, le lieu du projet est déjà surchargé puisque de plus en plus de gens tombent dans la précarité. Rien qu'en Suisse, il y a 8% des personnes qui vivent en dessous du seuil de pauvreté, ce qui a pour répercussion que les personnes démunies et qui n'arrivent plus à accéder aux soins minimums ont augmenté proportionnellement. Donc, il y a effectivement

des structures associatives qui apportent l'aide qu'elles peuvent, mais il relève aussi de la responsabilité de l'Etat de se rendre compte dans quelles situations ces personnes doivent vivre.

M. Azzabi indique que les questions posées montrent le manque d'informations disponibles à propos des dispositifs disponibles. La motion permettrait de répondre à ces questions par la mise en place d'une analyse ainsi qu'une coordination des dispositifs existant et remettre à niveau les points d'eau qui ne correspondent plus aux standards sociaux et étatiques comme le soulignait une commissaire. L'idée est de se baser sur le document de la Ville qui liste ces lieux, et l'Oasis n'en fait pas partie même s'il est connu des services intervenants dans cette problématique. Il s'agit de mettre en place une information sur les points d'eau accessibles à tous et en tout temps.

Les motionnaires ont-ils pris contact avec l'Armée du Salut du parc Galiffe pour permettre l'accès aux douches qui s'y trouvent?

La présidente explique que l'Armée du Salut fait partie du collectif qui décide ensemble des problématiques de situation et des ressources à disposition. L'Armée du Salut ouvre de nuit et est également saturée. De plus son offre ne répond qu'au besoin d'urgence de nuit. Il faudrait probablement du personnel supplémentaire en journée pour ouvrir ces douches. Un *mapping* général de ce qui est disponible serait utile pour décider de ce qui peut être fait et amélioré

Une commissaire répond qu'il n'est pas possible d'ouvrir ces douches, car leur mise à disposition impliquerait de devoir engager du personnel pour les remettre en état après l'ouverture diurne du lieu. De plus, les baraques où se trouvent les douches vont être détruites dans deux ans pour être mieux reconstruites ailleurs.

M^{me} Khamis Vannini ajoute à ce sujet que les personnes qui utilisent ces lieux se passent le mot à propos des endroits. Donc, en principe, les lieux qui viennent d'être cités sont connus des personnes qui se retrouvent dans le besoin.

Une commissaire trouve que le sujet est extrêmement intéressant et important et ne devrait pas être bâclé faute de temps lors de cette séance. Elle estime que beaucoup de questions qui seront utiles au rapport vont suivre suite aux auditions. Elle propose de voter les auditions et de poursuivre le travail ultérieurement.

Votes

L'audition de M. Apothéloz est acceptée.

L'audition de M^{me} Alder est acceptée.

L'audition de Carrefour-Rue et du CAPAS est acceptée.

Séance du 7 novembre 2019

Audition de M^{me} Esther Alder, conseillère administrative responsable du département de la cohésion sociale et de la solidarité, accompagnée de M. Frédéric Vallat, directeur, de M. Philipp Schroft, chef de service et de M. Radek Maturana, adjoint de direction

M^{me} Alder rappelle que la motion demande plus de lieux d'hygiène sur le territoire de la Ville. L'accès à des services d'hygiène est aujourd'hui fondamental pour chacun. Or, les personnes les plus en difficulté n'ont pas toujours la possibilité d'en jouir. Au niveau de la Ville de Genève, les structures d'accueil ont des douches qui sont dédiées à leurs bénéficiaires. Il n'en demeure pas moins que des lieux où les gens peuvent gratuitement prendre une douche, sans passer par une association ou un foyer, ne sont pas suffisamment nombreux sur la commune de Genève.

La Ville a fait un investissement important dans la structure Carrefour-Rue qui a été inaugurée le 31 octobre 2019 et qui offre notamment l'accès à des douches et des machines à laver. Le lieu offre également des services d'hygiène dentaire et de podologie, qui sont souvent délaissés par la population qui s'y rend, faute de moyens nécessaires pour se les payer.

Concernant l'accessibilité, il y a également le Caré qui propose des services d'hygiène, mais il faut pour cela entrer dans le Caré, ce qui peut freiner les personnes qui ne souhaitent pas se mélanger avec la population qui s'y trouve. Le Club social rive gauche dispose de douches mais, là encore, l'accès se fait sur rendez-vous et seulement cinq personnes peuvent s'y rendre chaque jour. Pour ce qui est des laveries, la Ville avait soutenu le financement d'un projet qui permet aujourd'hui à quatre associations, le Bateau, le Point d'Eau, le Caré et l'Accueil de Nuit, de donner des cartes pour les laveries automatiques, ce qui a l'avantage d'être simple, efficace et non stigmatisant. Par contre, il serait nécessaire de travailler plus globalement sur les points d'eau et de créer des petites structures dans les quartiers qui répondent à des besoins fondamentaux de toute une population. Il faudrait idéalement avoir quatre Points d'Eau sur le territoire de la ville, de manière que les usagers n'aient pas à traverser toute la ville pour se doucher.

M. Schroft confirme que les différentes structures sont déjà extrêmement sollicitées. Le Club social rive gauche ne peut offrir que cinq douches par jour car le local est une salle à manger et les personnes qui s'y rendent n'ont pas la capacité de se rendre au Caré ou au Point d'Eau. Il s'agit d'un accompagnement spécialisé de type socio-sanitaire et si ces cinq douches peuvent paraître ridicules, elles représentent une énorme aide pour les personnes qui en bénéficient. Il confirme également que le dispositif est saturé et que des personnes peuvent passer plusieurs jours sans se doucher, ne pouvant pas accéder à ces dispositifs.

M^{me} Alder ajoute que le Quai 9 a une douche et que l'hygiène participe à la prévention contre des maladies. D'ailleurs, l'hôpital est entré dans un partenariat pour financer des infirmières, ce qui est plus efficace et moins coûteux que d'attendre que les gens soient malades pour leur fournir un traitement.

M. Schroft explique que, dans l'abri de Richemont, une équipe d'infirmiers apporte de l'aide cinq jours par semaine. Cette prestation permet d'amener les soins aux personnes qui ne sont pas en capacité d'aller se faire traiter. Les pathologies qui sont traitées sont en lien avec la santé psychique et les addictions, mais il y a également des maladies qui étaient considérées comme ayant disparu, telle la gale, des cas de tuberculose active et des rougeoles. Le personnel infirmier qui, au jour de la séance, est du personnel Croix-Rouge sera du personnel des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) à partir de janvier 2020.

M^{me} Alder insiste sur l'importance de l'accès à l'hygiène et qu'il serait bon de renforcer encore l'accessibilité à ce qui se fait déjà.

Questions des commissaires

A titre liminaire, un commissaire souligne que les Points d'Eau sont une excellente chose. Il note que, dans la présentation qui vient d'être faite, le département de la cohésion sociale et de la solidarité est dans une situation de réaction aux problèmes et la motion demande une aide au développement des dispositifs. Il pourrait être attendu du département une planification plus poussée pour essayer d'être plus présent dans tous les quartiers. Sachant que les demandes des motionnaires portent sur une plus grande accessibilité de ces structures ainsi que sur la fourniture de produits d'hygiène, notamment pour lutter contre la précarité menstruelle, il demande à M^{me} Alder, dans le cadre de la gestion de son département, si un plan de développement de ces structures existe ou s'il faut le faire.

M^{me} Alder pense que le développement de ces structures est à renforcer, parce qu'à chaque fois que cela a été possible de le faire, le SOC a cherché à optimaliser les prestations. Elle espère que le projet à Frank-Thomas sera bientôt terminé pour permettre de prendre en charge les gens qui sont à Richemont et de renforcer l'accès à l'hygiène. Pour ce qui est de la planification, il n'y a pas de plan pour les structures liées à l'hygiène. Dans le futur, il serait bien de travailler de manière plus transversale et, lorsqu'il sera question de dépense publique, il faudra penser à ce qui peut être nécessaire pour toute la population du quartier, y compris les personnes dans le besoin.

Une commissaire se dit choquée d'apprendre, suite à l'audition de la séance précédente, que le Point d'Eau est déjà saturé et que les personnes se trouvent sur liste d'attente. Plusieurs millions ont été investis dans ce projet et le reportage d'un commissaire indique que les travaux ont été bien faits. Par contre, elle

s'étonne qu'après un tel investissement, la structure se trouve déjà à la limite de sa capacité et demande s'il y a un moyen d'étendre les horaires d'ouverture du Point d'Eau ou ce qu'il manque pour le faire.

M^{me} Alder relève que la précarité augmente et que son niveau n'était pas le même lorsque les travaux pour le Point d'Eau ont commencé en 2012. La magistrate trouve que le Point d'Eau est déjà bien fait et à un bon emplacement, mais elle a toujours dit qu'il fallait avoir plus de structures sur le territoire communal. Par rapport aux besoins humains, les montants qui ont été investis sont raisonnables et, pour le futur, la Ville pourrait envisager de construire une installation similaire sur la rive gauche.

La commissaire souligne que sa question portait sur la possibilité d'élargir les horaires d'ouverture de l'installation actuelle. La réflexion est qu'une installation qui a coûté cher et qui offre un accueil correct et non stigmatisant n'est ouverte que trois heures le matin ainsi que trois heures l'après-midi et qu'il serait possible d'offrir un service plus important en étendant les plages horaires d'ouverture.

M^{me} Alder répond qu'une audition de l'association peut apporter des réponses à propos des horaires d'ouverture, car en plus d'avoir un lieu, il faut du personnel pour faire fonctionner l'endroit. Dès lors, l'association sera plus à même de lister quels sont les prérequis à l'extension des horaires.

Le personnel a-t-il demandé à la magistrate de pouvoir étendre ces horaires?

M^{me} Alder répond que ce n'est pas le cas. Elle ajoute que la Ville fait déjà beaucoup en termes de secours aux plus défavorisés et a déjà apporté de l'aide à cette association lorsqu'il y a eu un problème de punaises de lit dans un de leurs foyers. La magistrate imagine que l'association n'ose peut-être pas faire des demandes récurrentes.

Une commissaire note que l'outil est disponible et en état de fonctionner. Donc, si la dotation pour l'association pouvait être renforcée, une partie de la solution serait déjà apportée.

M^{me} Alder est totalement d'accord sur ce point.

Un commissaire rebondit sur les places et la répartition des Points d'Eau et se rappelle les arguments en faveur des structures faites pour apporter de l'aide, et qui d'ailleurs sont efficaces. Il y avait aussi un argument qui demandait que ces lieux ne se trouvent pas aux abords de la gare, car une population précarisée s'y trouve déjà. Il note que, comparativement, peu de choses se trouvent sur la rive gauche et demande comment la magistrate imagine la répartition de futures installations sur la Ville.

M^{me} Alder répond qu'idéalement la répartition devrait être faite sur toute la ville, bien que la majorité des projets se trouvent sur la rive droite. Il y en a

notamment eu un avec pour objectif de faire des douches mais cela n'était pas réalisable.

M. Schroft explique que la Ville n'est pas propriétaire du Club social rive droite. De ce fait, il aurait fallu assurer une charge d'aménagement dans des locaux de tiers. De plus, la typologie des lieux ne s'y prêtait pas.

M^{me} Alder ajoute être toujours à l'affut de nouvelles opportunités. Peut-être que quelque chose sera possible sur Frank-Thomas, mais cela ne se fera pas avant un peu moins de deux ans. Aussi, la Ville espérait pouvoir en disposer, mais il y a eu des soucis administratifs liés à l'autorisation d'exploiter et des travaux ont dû être faits. Il est un peu choquant de noter que lorsque ces bâtiments étaient occupés, il n'y avait aucun problème et que, maintenant qu'il y a une volonté de remettre des gens dedans, il y a toujours quelqu'un pour mettre des bâtons dans les roues à coups d'articles législatifs.

La présidente demande si le coût élevé du Point d'Eau actuel est lié au fait qu'il s'agit d'un bâtiment historique et que la mise aux normes était plus longue et compliquée que dans un bâtiment neuf.

M^{me} Alder répond que le crédit était de 2,3 millions de francs et avait été examiné par la commission des travaux et des constructions. Ce n'est pas un montant extraordinaire, si l'on prend en compte les besoins de la population qui fréquente le lieu.

La présidente demande de combien de mètres carrés l'installation actuelle est plus petite que le projet initial.

M^{me} Alder répond qu'une annexe était prévue et n'a pas pu être faite, mais ne peut pas donner de surface précise. Une solution pour compenser ce manque de place pourrait également être un allongement des horaires. Par contre, la rive gauche doit à présent participer à la recherche de solutions pour l'accès à l'hygiène.

La présidente demande s'il est possible de construire de nouvelles installations moins imposantes et plus accessibles, car il semble que la présence d'accompagnants sociaux décourage certaines personnes de se rendre au Point d'Eau.

M^{me} Alder pense que c'est possible et donne l'exemple d'une laverie automatique où personne ne s'occupe de l'accueil. Par contre, l'accompagnement des personnes permet de déceler d'autres problématiques de santé et doit subsister: les usagers des douches se retrouvent dans leur plus simple appareil et il ne faut pas qu'elles se fassent ennuyer.

Une commissaire trouve que l'évolution des besoins dans ce domaine et de l'offre qui y répond est étonnante et salue le fait d'intégrer des problématiques d'hygiène avec un suivi médical et social. Elle se demande comment fonctionne

le travail qui se fait avec les associations actives dans ce domaine et s'il y a une coordination.

M. Schroft explique que le but du tissus associatif et du SOC est d'offrir des prestations les plus cohérentes possibles. Des associations, comme le CAPAS et Païdos, sont venues avec des propositions très importantes quantitativement et qualitativement. Le SOC essaie ensuite de faire au mieux pour que le moins de personnes possibles ne soient pas prises en charge. Il y a des séances régulières pour distribuer de l'information entre les différents acteurs et la concertation est presque quotidienne.

M^{me} Alder ajoute que son département a souvent été en contact avec celui des sports, parce que les usagers des centres sportifs, notamment des piscines, se plaignaient que des personnes dans le besoin utilisaient les installations pour se laver elles-mêmes ainsi que leur linge.

Une commissaire demande quel est le travail qui se fait entre le Canton et les associations au niveau de la planification, et s'il y a une coordination.

M^{me} Alder répond qu'elle n'a jamais vu un représentant du Canton poser des questions ou s'intéresser à cette problématique.

Un commissaire craint que les personnes qui ont besoin de profiter des Points d'Eau n'aient pas accès à l'installation faute de moyens pour réserver un moment et souhaite savoir comment se font les prises de rendez-vous.

M^{me} Alder relève que tous les lieux sont saturés, que ce soit pour les repas ou le linge. Généralement, le rendez-vous est pris directement sur place, mais il s'agit plus d'une forme de conseil à propos du moment le plus propice pour revenir au lieu d'attendre toute la journée pour prendre une douche.

Le même commissaire demande ce qu'il faut faire pour qu'un deuxième projet voie le jour rapidement.

M^{me} Alder répond que dans le cadre du budget, le Conseil municipal a la possibilité d'augmenter l'allocation dans le but d'étendre les horaires. Ensuite, si la motion est renvoyée rapidement au Conseil administratif, il y a peut-être une possibilité de l'intégrer dans le cadre du plan financier d'investissement (PFI) ou que le SOC puisse faire une proposition. Ensuite, il serait peut-être à propos de mettre en place une planification socio-sanitaire, de concert avec le département de l'aménagement.

Une commissaire demande comment les femmes sujettes à la précarité menstruelle apprennent où elles doivent se rendre pour obtenir du matériel d'hygiène.

M^{me} Alder répond qu'en ce qui concerne les produits de soin, le moyen de répartition de l'information le plus efficace est le bouche à oreille et que ces

personnes communiquent entre elles. Les assistants sociaux sont également au courant des lieux où elles peuvent se fournir en produits pour l'hygiène intime. Il y a également Partage, une banque alimentaire, qui offre ce type de matériel, comme le Caré. Elle ne sait pas si le SOC en distribue. Le sous-sol du Point d'Eau possède également un stock prêt à être distribué. La magistrate ajoute que le problème s'étend aux produits pour bébés, qui coûtent cher, surtout pour une population dans le besoin.

Une commissaire revient à la possibilité d'élargir les horaires d'ouverture du Point d'Eau et demande comment il est envisagé de le faire pour les professionnels qui s'y engagent de manière bénévole.

M^{me} Alder explique que le SOC se rend compte qu'il est nécessaire de dédoubler les équipes, ne serait-ce qu'à cause de la difficulté que les bénévoles affrontent en étant mis face aux problèmes des usagers du lieu. Le personnel de Carrefour-Rue devrait pouvoir répondre à cette question. Aussi, elle estime que le système ne doit pas reposer uniquement sur des bénévoles.

La même commissaire souhaite informer que les couches qui sont fournies par Partage sont offertes par Procter & Gamble.

Un commissaire revient sur le sujet de la coopération entre les centres sportifs et le SOC et le souhait de mutualiser les prestations ainsi que les services et a le regret d'informer M^{me} Alder que la piste est à écarter. En effet, que ce soit pour le Bout-du-Monde ou Vessy, il n'y a qu'un seul vestiaire destiné au public et il y a déjà eu un cas où des personnes ont été trouvées en train d'occuper le vestiaire et les douches avant d'être délogées par la police. Il sait, après avoir posé la question aux gardiens, que ceux-ci ont clairement défini que la cohabitation entre les diverses populations est impossible.

Séance du 28 novembre 2019

Audition de M^{me} Valérie Spagna, directrice de l'Accueil de nuit (Armée du Salut et membre du comité du CAPAS), de M. Noël Constant, président de l'association Carrefour-Rue accompagné de deux collaborateurs, M^{me} Séverine Meunier et M. Yann Aebersold

M. Aebersold rappelle que Carrefour-Rue est une association pour moitié subventionnée par la Ville de Genève. Il distribue plusieurs documents aux commissaires (rapport d'activités notamment) qui reprennent les chiffres et les faits sur le Point d'Eau. Il y a, depuis la réouverture, 70 personnes qui passent par jour, dont 40 douches, des lessives, des demandes de renseignements (huit personnes/jour), des dons (qui vont être amenés à augmenter), etc. Le constat est qu'il y a un potentiel pour aider plus de personnes.

Le système fonctionne avec des douches sur rendez-vous. L'absence de rendez-vous créait des cohues et une attente pour les personnes. Grâce au nouveau système, les personnes peuvent prendre rendez-vous de façon anonyme. C'est une contrainte qui est parfois difficile pour certains, raison pour laquelle on essaie d'être arrangeant dans la pratique. De cette manière, toute la journée est exploitée (il n'y a pas de pic à l'ouverture). Il faut se poser la question des personnes qui ne viennent pas: localisation, appréhension, image du lieu, horaires? Un des défis est la prise en charge des personnes hors des heures de bureau.

M^{me} Spagna explique qu'à la question des horaires s'ajoute la question des week-ends. Il faut se poser la question de l'accessibilité à l'hygiène pour les personnes sans abri. Il y a dans certains hébergements d'urgence des dispositifs complets avec de l'hygiène. Il faut se poser la question de la manière dont on donne la possibilité aux diverses associations pour améliorer l'accessibilité à l'hygiène. Il faut aussi se poser la question de la période estivale: certaines associations ferment en été. Il y a aussi une réflexion sur place de la femme. C'est une interrogation qui préoccupe les associations: se pose la question de savoir s'il faut des lieux spécifiques pour les femmes. Il y a par exemple des lieux dédiés aux femmes en France. Ce sont des projets intéressants à développer.

M. Aebersold explique que les salons lavoirs sont un bon complément en ce qui concerne la lessive. La cohabitation avec les autres utilisateurs des salons lavoirs s'est bien déroulée. Le projet a permis de faire 2500 machines supplémentaires.

M^{me} Spagna explique qu'il s'agit de donner une carte et de la lessive à l'utilisateur qui va au salon-lavoir de façon autonome. Elle remarque qu'il y avait des discussions à une époque avec un centre sportif (le Bout-du-Monde) en ce qui concerne l'accès aux douches. Il y a de nombreux projets à élaborer en plus des projets existants. Il y a peut-être des espaces publics qui peuvent être utilisés pour les femmes notamment. Obtenir un nouveau Point d'Eau prend plusieurs années. D'autres solutions plus rapides peuvent se mettre en place.

 M^{me} Meunier remarque que cela se passe toujours très bien en ce qui concerne la cohabitation avec les voisins, etc. Les utilisateurs sont respectueux.

M. Aebersold rappelle que le mieux serait que les personnes n'aient pas à traverser la ville pour prendre une douche. Il n'y a pas que des sans-abris qui viennent prendre des douches mais aussi des personnes qui n'ont pas de confort (pas d'accès à des sanitaires).

Questions des commissaires

Une commissaire s'interroge sur le dentiste du Point d'Eau.

M. Aebersold explique qu'il y a plusieurs dentistes. Il y a un dentiste qui coordonne une équipe de personnes qui donnent de leur temps. Un salon a été installé au premier étage dans des conditions d'hygiène impeccables. Les dentistes font des soins de première nécessité hormis des cas «graves» (dent cassée). Il y a une évaluation pour savoir si les personnes peuvent être aidées autrement (aide sociale, etc.). Actuellement, il y a un donateur qui prend en charge des prothèses; il les finance (une vingtaine depuis la réouverture). Il y a également des hygiénistes dentaires. Les soins dentaires ne sont pas pris en charge par la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) de base; or c'est le premier élément qui se dégrade chez les personnes en difficultés

Une commissaire demande combien de personnes seraient nécessaires pour ouvrir les week-ends, le matin tôt et le soir un peu plus tard.

M. Aebersold rappelle que l'essentiel des personnes qui travaillent sont des bénévoles. Passer à des employés «standards» coûterait beaucoup plus cher. On n'a pas calculé le surcoût, car il est très compliqué de faire ce calcul. Il faut imaginer le coût d'un dentiste par heure. Il y a des dizaines de bénévole qui seraient payés 25 francs de l'heure s'ils étaient payés. La somme de toutes ces activités serait extrêmement élevée. Il est compliqué de faire venir des bénévoles à 6 h ou le week-end. Il faudrait, pour couvrir ces horaires, engager des professionnels. Ce n'est pas vraiment la culture de Carrefour-Rue.

La même commissaire remarque qu'il a été question de 5000 lessives. Elle souhaite en savoir plus.

M. Aebersold explique qu'il y a une centaine de lessives par semaine en tout.

 M^{me} Spagna remarque qu'il y a une demande très importante pour les lessives. Plusieurs infrastructures (abris de la Protection civile (PCi), accueil de nuit, etc.) n'ont pas l'accès à la lessive.

Un commissaire se pose la question des problèmes rencontrés actuellement et demande s'il y a des demandes supplémentaires à faire au Conseil municipal.

M. Aebersold explique que Carrefour-Rue n'a pas la visibilité de tous les manques. Les personnes dans la rue ne sont pas toutes connues; certains ne se manifestent pas. D'autres associations rencontrent des personnes qui n'ont pas accès au Point d'Eau. Ce n'est pas parce que le Point d'Eau a de la place qu'il n'y a pas de demande.

Aujourd'hui, on rencontre des difficultés sur la topologie du nouveau lieu. On est passé de un à trois niveaux, ce qui complique la gestion pour l'équipe. Tout n'est pas à portée de vue et à portée d'oreille. Cela se passe bien actuellement, mais on se pose la question de savoir si on est assez en cas d'augmentation de la demande. A l'époque, il y avait 100 personnes par jour. Les chiffres

vont augmenter et les besoins sont très fluctuants. On passe parfois de plus de 100 personnes à des journées à quelques personnes. Carrefour-Rue va peut-être solliciter la Ville par rapport à ces pics. Pour l'instant, la situation est maîtrisée. Si la pression augmente, il va falloir diminuer les horaires ou diminuer le nombre de douches qui fonctionnent en même temps.

Le même commissaire demande s'il y a une coordination entre les différentes associations ou si chaque association travaille de son côté avec ses propres objectifs.

M. Aebersold indique que les associations sont très souvent consultées. Il s'agit de conserver l'identité/image de chaque association.

Le même commissaire demande si la Ville réunit les associations.

M. Aebersold répond que certains dispositifs nécessitent une concertation de toutes les associations qui font de l'hébergement. Tout n'est pas parfaitement synchronisé actuellement; chaque association a sa manière de fonctionner.

Un commissaire demande comment se déroulent les interactions dans les salons-lavoirs.

M. Aebersold explique que les salons fonctionnent avec un système de carte. La personne démunie qui va dans un salon-lavoir le fait de la même manière que n'importe qui. Il n'y a pas eu d'incident au jour d'aujourd'hui. Le salon-lavoir est connu dans la société pour être un lieu de rencontre. Mais on le fait surtout pour donner la possibilité de faire ces lessives; il ne s'agit pas de lieu «animés» par Carrefour-Rue. Ce qui est remarquable est que cela a coûté peu d'énergie pour aider beaucoup de personnes.

Le même commissaire se pose la question de l'utilisation des douches de centres sportifs.

M^{me} Spagna explique que les interactions se déroulaient bien dans l'ensemble. Avec deux ou trois personnes, il y avait des soucis. Les installations existent. Pour l'heure, les personnes se fondent dans la masse. Mais il est peut-être possible d'utiliser des créneaux horaires peu fréquentés pour officialiser l'accès aux centres sportifs.

Une commissaire demande s'il est possible d'avoir le pourcentage de personnes utilisatrices du Point d'Eau qui recourent à l'aide sociale.

M. Aebersold explique qu'il y a eu une étude récemment réalisée par la Haute école de travail social (HETS) sur le non-recours à l'aide sociale. L'association Carrefour-Rue va perdre des personnes si elle est trop intrusive. La mission de l'association est humanitaire. Le problème est qu'il y a beaucoup de personnes qui sont dans des situations statutaires complexes. Il y a des personnes qui ont des droits mais ont de la peine à les réactiver. D'abord, parce que les personnes ont de

la difficulté à faire les démarches. D'autre part, parce que certaines personnes ont un certain orgueil et refusent de solliciter des prestations.

La même commissaire déclare avoir été étonnée par la quantité de personnes dans des abris de la PCi qui ont des droits mais n'y accèdent pas.

M. Aebersold explique que des solutions sont trouvées pour un nombre non négligeable de personnes. Le problème est que cela prend plusieurs années pour amener une personne à une solution. Un certain nombre de personnes sont sorties de la rue mais cela prend du temps et de l'énergie.

Un commissaire demande s'il y a la possibilité de faire un horaire spécifique pour les femmes.

M^{me} Spagna indique qu'il y a une association qui s'appelle Femmes à bord. Les personnes sont hébergées dans l'accueil de nuit. Plusieurs femmes prennent des douches. Il est fondamental d'avoir une prestation complète pour les établissements d'urgence (avec douches).

Le même commissaire demande s'il y a la possibilité d'aider les plus précaires à utiliser les infrastructures payantes comme les sanitaires de la gare, par exemple.

M. Constant remarque que la population a énormément augmenté dans les dernières années. On est passé de 50 à plus de 100 douches. Genève nourrit gratuitement 2000 personnes. Les infrastructures ne sont pas prêtes à accueillir autant de monde. Chaque quartier devrait avoir une arcade avec quelques douches. Il y a 300 bénévoles par mois actuellement. Rendre les personnes propres dans la rue n'est pas suffisant. La douche représente aussi pour ces personnes une activité, un point d'ancrage dans la journée. Le problème est que les personnes n'ont rien à faire une fois sorties des douches.

Le problème pour la gare est qu'il s'agit d'une «autoroute»: il faut circuler et payer. Il n'y a plus d'accueil actuellement à la gare. On veut malheureusement trop centraliser l'aide. Il ne peut pas y avoir un contact correct avec 200 personnes qui mangent en même temps, ou quand les personnes dorment dans des lits de camp. Ce qu'il faut, c'est décentraliser les locaux et l'aide. Il ne s'agit pas seulement de l'hygiène et de la santé; il faut aussi aider les gens psychologiquement et les accompagner. On va au-devant de problèmes colossaux. Il faut réagir rapidement; les personnes ne peuvent pas attendre dix ans. La population a insisté pour que le Point d'Eau soit rouvert. C'est un problème de vie collective. Bientôt, il n'y aura plus de bistros. De coup, les personnes sont cachées. Il se pose la question du futur de la société. Ce qui manque le plus à ces personnes, ce sont des projets de vie. La plupart de ces personnes sont à l'arrêt dans leur vie.

Ledit commissaire demande comment le réseau fonctionne pour rassembler des bénévoles.

M. Aebersold rappelle que l'institution est là depuis cinquante ans et incarne une certaine image. L'institution est là pour rappeler une certaine réalité. Il n'y a pas de «bidonville» à Genève. Mais, du coup, on se rend moins compte de l'existence d'une certaine réalité de précarité.

M^{me} Spagna remarque que l'ouverture des églises en urgence pour faire dormir 120 personnes sur des lits de camp est inacceptable. Ce n'est pas une solution. Il faut des petites structures, qui ont un certain coût. Le but est de rendre visible l'invisible. Ce qu'on voit dans les églises est désolant et montre la précarité qui existe à Genève.

Une commissaire demande quelles sont les raisons de cette augmentation des femmes et s'il existe des différences dans les besoins et la durée de l'aide.

M. Aebersold explique que la particularité du domaine est que l'on ne voit pas les personnes avant que la prestation existe. C'est le contraire de ce qui se fait dans la société et l'économie. Il s'agit plutôt d'habitude de répondre à un besoin qu'on constate. Il est de ce fait très difficile de chiffrer l'augmentation statistique des femmes. Pour survivre, ces personnes doivent se dissimuler.

Une commissaire se demande s'il y a des liens avec les maisons de quartier ou avec les infrastructures du sport. Elle se pose la question de l'utilisation des lieux qui existent. Elle se demande comment il est possible d'aller plus loin dans les quartiers. Elle demande ce qu'il se passe le dimanche.

M. Constant indique que certains lieux sont tout de même ouverts le dimanche. Il y a certains lieux qui doivent arrêter un jour parce qu'ils sont surchargés. Les populations sont fluctuantes. Certaines personnes refusent le contact.

La même commissaire remarque qu'il y a beaucoup d'hommes dans ces lieux. Avec la précarité des retraites, elle a l'impression qu'il y a de plus en plus de femmes.

- M. Aebersold explique qu'on a notamment beaucoup de problèmes en ce qui concerne le lien avec les institutions psychiatriques. Tous les jours, l'hôpital envoie des gens dans la rue, hommes et femmes confondus.
- M. Constant remarque que grâce aux HUG, Carrefour-Rue a un psychiatre bénévole depuis septembre. Financièrement, les fins d'années sont difficiles pour tout le monde.

Une commissaire demande si toutes les associations bénéficient de l'aide de Partage.

M. Aebersold répond par la positive. Cependant, l'association Partage n'est pas suffisante à elle seule. De nombreuses personnes font des dons. On ne peut pas se contenter des restes. Partage permet d'éviter du gaspillage alimentaire Motion: Points d'eau en ville de Genève

et d'aider beaucoup de personnes. Cela avantage aussi les entreprises qui ne financent pas la destruction des marchandises. Mais cela ne suffit pas.

La même commissaire remarque qu'il pourrait y avoir une démarche avec Partage. Ils ont pu obtenir d'une grande société de nombreuses fournitures pour bébé.

- M. Aebersold explique que l'aide de Partage fonctionne bien. Mais elle ne suffit pas à couvrir tous les besoins.
- M. Constant indique, en complément d'information, que Carrefour-Rue s'est joint à la Coulou en fondation, pour des raisons de facilités de gestion notamment.

Séance du 12 décembre 2019

Audition de M. Hossam Adly, Secrétaire général adjoint chargé de l'insertion et de l'innovation et représentant de M. Thierry Apothéloz

M. Adly indique que le département abonde dans le sens des considérants de la motion. La précarité passe par l'hygiène, en particularité en ce qui concerne les femmes. Les besoins en termes de santé et d'hygiène sont importants pour les personnes en précarité et tout particulièrement pour les personnes sans domicile. Il rappelle qu'une motion socialiste est traitée par le Grand Conseil et vise à mettre à disposition de protections hygiéniques gratuites dans l'ensemble des bâtiments du Grand Etat. Plus largement sur la question du sans-abrisme, il rappelle que le Conseil d'Etat et l'Association des communes genevoises (ACG), lors de la dernière législature, avaient discuté de cette question sans accord trouvé à ce jour. A l'occasion de ces débats, la question de l'accès aux soins avait été traitée.

La situation qui prévaut aujourd'hui est la pratique. La loi 9902 est encore en vigueur. Elle répartit entre le Canton et la Ville les subventions versées dans le domaine de la santé et de l'action sociale. Selon cette répartition, les institutions sont financées par la Ville de Genève. De son côté, le Canton apporte des subventions ponctuelles avec différents projet. Par contre, le Point d'Eau de Carrefour-Rue n'est pas soutenu par le Canton actuellement. S'agissant plus largement de la question de la santé, le Concept cantonal sur la santé mentionne la réduction des inégalités, en ce qui concerne les personnes précaires, comme concept central. Le département salue la volonté des motionnaires. Il y a effectivement un besoin de comprendre ce qui existe actuellement. Il y a notamment le dispositif de nuit, qui dans ses différents bilans mentionne l'importance de l'accès à l'hygiène (l'accès à l'hygiène est limité dans ce type de structures).

La présidente comprend que le Canton finance des projets ponctuels. Elle demande quels sont ces projets et leur importance. Elle demande comment se fait la répartition. Elle demande ce que le Canton pourrait faire en termes de subventionnement.

Motion: Points d'eau en ville de Genève

M. Adly mentionne le projet de la carte lessive. Ce projet a pour but de donner l'accès à l'hygiène aux personnes sans-abri. Le but est de ne pas stigmatiser ces personnes en les menant à une structure qui leur est dédiée mais de leur permettre de se mêler au reste de la population. Il mentionne en 2015 l'achat de maisonnettes pour loger des sans-abri (Carrefour-Rue) qui a un financement cantonal. En outre, on peut mentionner l'hébergement hivernal d'urgence pour les familles (Armée du Salut), un projet en 2018 pour aider les sans-abris (Croix-Rouge genevoise), la contribution pour le Refuge de l'association Dialogai, un projet de l'association Archipel, etc. Il y a notamment en cours le projet «Toit pour tous» et des contributions aux frais de fonctionnement d'associations (Armée du Salut, Passage, etc.).

Questions des commissaires

Une commissaire remarque qu'il y a eu de grandes déclarations des conseillers d'Etat récemment. Pourtant, lorsqu'on regarde les budgets, c'est toujours la Ville qui paie. Elle ne comprend pas pourquoi le Canton ne participe pas plus à ce genre de projets. La Ville a entièrement rénové la maison du Point d'Eau, etc. On a l'impression, au niveau social, qu'il y a beaucoup de déclarations et peu d'actions du côté du Canton.

M. Adly indique qu'il s'agit d'une question politique. Il rappelle que la motion ne sollicite pas le Canton pour une subvention. Il rappelle que Genève, avec un autre canton de Suisse centrale, est le seul canton qui assure 100% des prestations sociales sous condition de ressources. C'est un quart des 8 milliards du budget cantonal. Il y a deux milliards qui sont dédiés uniquement à l'aide individuelle. Il est donc possible d'affirmer que l'effort cantonal existe en matière d'aide sociale. Il y a effectivement des négociations entre communes et Canton concernant le sans-abrisme qui n'ont pas abouti. Il comprend que la Ville se sente seule en ce qui concerne le sans-abrisme. Cependant, on ne peut pas dire que le Canton ne prend pas de mesures en ce qui concerne l'aide sociale.

Elle demande si les étrangers touchent le subside d'assurance-maladie.

M. Adly répond que toute personne qui remplit une déclaration fiscale reçoit le subside de manière automatique en fonction de son revenu déterminant unifié (RDU). Les bénéficiaires de l'aide sociale bénéficient d'un subside plein.

Une commissaire demande s'il y a des points d'eau dans d'autres communes.

M. Adly répond que le seul point d'eau est celui de la Ville de Genève. Il y a eu l'Accueil de nuit financé également par la Ville, qui a pour ambition de se déplacer. Il y a eu un sleep-in sur la commune de Vernier. Le point litigieux dans les négociations entre communes et Canton était notamment le fait que les communes ne veulent pas assumer de charges sur ces thématiques.

Une commissaire indique s'être réjouie, dans la liste des projets financés par le Canton, de la mise à disposition de la maison de la Roseraie. Cela s'est achevé parce que le Canton devait récupérer la maison. Elle espère qu'il y aura d'autres occasions de prêter des biens inutilisés du Canton. Elle s'explique mal le refus de l'ACG. Elle demande quelles communes ont été défavorables lors de la négociation et sur quels éléments ils s'appuient pour partir du principe que c'est à la Ville de prendre en charge cette thématique.

Un commissaire remarque que tous les efforts reposent sur les épaules de la Ville. Il demande s'il y a des discussions sur une loi sur la répartition des tâches (LRT) en la matière.

M. Adly indique que le projet de LRT s'est achevé en décembre 2017 sans qu'un accord ait pu être trouvé. Il y a eu cette volonté qui n'a pas abouti. La seule base légale qui existe actuellement est la loi 9902 qui attribue le financement des associations qui encadrent la grande précarité et le sans-abrisme à la Ville de Genève. On se situe dans une sorte de flou.

Une commissaire remarque qu'il a été question des cartes de lessive et les avantages de ne pas avoir à créer un lieu spécifique pour les personnes sans-abri. La question s'est posée sur l'autre rive pour des petites structures; en effet, il est parfois difficile pour les personnes de faire des grandes distances pour atteindre le point d'eau. De plus, le point d'eau unique provoque des pics. Elle demande si le Canton aurait certains lieux qui pourraient permettre de constituer un réseau de plusieurs petites structures.

M. Adly n'a pas de lieux en l'état à communiquer. Il n'y a pas, au niveau du Canton, de point d'eau pris en charge. S'il devait y avoir une volonté politique de trouver d'autres lieux, la recherche pourrait être entamée. Ce qui apparaît en lisant la motion est que ce qui manque est une prise en charge globale. L'hygiène est une chose, mais elle ne peut pas être déconnectée de l'hébergement et de ce que font les personnes la journée. L'hébergement d'urgence est essentiellement nocturne. La journée, il n'y a aucune offre pour ces personnes. Il y avait à une certaine époque une réflexion pour une consigne pour que les sans-abris puissent laisser leurs effets et éviter d'être stigmatisés. L'hygiène est nécessaire, mais l'approche doit être globale. Il faut une prestation complète pour les sans-abris. Il y a beaucoup de difficultés à financer l'aide au sans-abrisme.

Un commissaire remarque qu'il a été question du soutien du département sur la première invite. Il demande si les autres invites sont également soutenues.

M. Adly indique que le département peut soutenir globalement l'objet de la motion et ses invites. Sur la cinquième invite, il ne peut pas se prononcer. En ce qui concerne la deuxième invite, le département ne peut que soutenir davantage de concertation.

La présidente demande s'il y a des propositions d'audition pour la motion M-1436. Elle constate que la commission souhaite passer au vote.

Vote

Par 9 oui (2 PDC, 4 S, 2 EàG, 1 Ve) et 7 abstentions (3 PLR, 3 MCG, 1 UDC), la motion M-1436 est acceptée.

M^{me} Fabienne Beaud, rapporteuse (PDC). Je présenterai en quelques mots la motion M-1436, qui a été étudiée avec le plus grand soin et le plus grand intérêt par la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse en 2019. Je tiens à relever que la commission a beaucoup parlé de précarité – or je souligne que nous étions en 2019, le Covid-19 n'était donc pas encore parmi nous. Malgré tout, la précarité était déjà très grande à Genève.

Lors de leur audition, les motionnaires ont insisté sur le fait qu'il n'existait sur le territoire de la Ville de Genève qu'un seul Point d'eau, ouvert depuis le mois d'octobre 2019. Divers services y sont proposés, notamment l'accès à la douche, des machines à laver, un podologue, un dentiste et un médecin. A l'époque déjà – en 2019 – cette infrastructure atteignait sa capacité totale, c'est-à-dire que ses limites avaient été atteintes.

Nous savons très bien que les gens qui sont dans la précarité rencontrent de grandes difficultés en matière d'hygiène, mais aussi de santé, et que cela les fragilise. Ils ont surtout besoin de soins, de pouvoir laver leur linge, de se laver. D'après ce que nous ont dit les personnes auditionnées, les gens qui vivent dans la rue ont souvent des problèmes aux pieds. Un podologue vient régulièrement dans ce centre – mais il est seul pour toute cette population et ce n'est pas suffisant!

Lorsque nous avons auditionné M^{me} Esther Alder, elle nous a confirmé qu'effectivement la Ville de Genève n'avait qu'un seul Point d'eau et que ce n'était pas suffisant. Se doucher ou même laver son linge était devenu difficile pour les personnes concernées. M^{me} Alder espérait que la Ville, d'ici quelques années, pourrait avoir des Points d'eau sur la rive gauche aussi, où cette infrastructure n'existe pas encore.

Il est ressorti de l'audition de l'association Carrefour-Rue et de l'Armée du Salut qu'à l'heure actuelle le système des douches fonctionne sur rendez-vous anonyme, afin d'éviter les files d'attente et le risque de cohue. Il en est de même pour les machines à laver et toute autre prestation.

La motion M-1436 demande que la Ville fasse un état des lieux pour évaluer la situation et propose des solutions, dont éventuellement l'augmentation des Points d'eau, afin que chaque être humain vivant sur le territoire municipal puisse

au moins se doucher. Elle a été acceptée par la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse par 9 oui et 7 abstentions. Le Parti démocrate-chrétien la votera également ce soir.

M. Daniel Dany Pastore (MCG). Je comprends qu'il y ait eu des abstentions en commission sur la motion M-1436! L'idée est bonne, je ne suis ni pour ni contre mais, en réalité, on ne peut pas appliquer ses invites. Où voulez-vous mettre ces Points d'eau, Mesdames et Messieurs? On a déjà une urgence à affronter avec les gens qui ne savent pas où dormir, demandez ce qu'il en est à la magistrate en charge du social! Je pense qu'on doit d'abord trouver des endroits où les gens puissent dormir; ensuite, on leur fournira des douches. Mais voilà: on ne trouve pas où! C'est une bonne intention, évidemment... Tous ces vilains qui ne savent ni comment ni où vivre, on veut commencer par les laver, pour qu'on n'ait pas à les suivre à l'odeur... S'il vous plaît, Mesdames et Messieurs, commençons par mettre la charrue derrière les bœufs, et pas l'inverse! Quand on aura des endroits où faire coucher tous ces pauvres gens, ces démunis de la société, eh bien, les Points d'eau suivront automatiquement. Il faut arrêter avec les «y a qu'à...». Je n'aime pas les «y a qu'à...»!

M^{me} Laurence Corpataux (Ve). Pour un certain nombre de personnes, l'accès aux soins d'hygiène n'est pas une évidence. Si cela concerne majoritairement les personnes sans domicile fixe, ce problème touche aussi une frange différente de la population, par exemple les gens qui ont de petits revenus ou les locataires de logements sans commodités, comme il en existe toujours à Genève. Avoir accès à des soins d'hygiène signifie pouvoir se laver, nettoyer son linge, consulter un médecin, un dentiste, un podologue. Cela permet de prévenir des problèmes de santé importants, telles des infections, des amputations et des dépressions. Pour illustration, certaines personnes sans abri se déplacent le minimum possible, car l'état de leurs pieds ne le leur permet pas: ceux-ci sont infectés par la saleté ou les fibres de leurs chaussettes incrustées dans leur peau, ce qui les empêche de marcher. Donc ça fait mal, ça donne des infections et ça mène à des amputations.

Avoir accès aux soins d'hygiène signifie aussi éviter de subir des comportements ou des propos dévalorisants tels que ceux que nous venons d'entendre: «Celui-là, on le sent quand on le suit.» D'autres remarques sont encore pires! Donner accès aux soins d'hygiène, c'est donc favoriser le sentiment de dignité. De plus, se sentir propre a un effet positif sur le moral. Par conséquent, ces soins sont essentiels, sans compter qu'ils font diminuer les coûts de la santé.

Pour les Vertes et les Verts, il est primordial de consolider les dispositifs actuels saturés en développant des installations moins grandes qui seraient disséminées

Motion: Points d'eau en ville de Genève

en ville de Genève, car cela faciliterait l'intégration et l'autonomie de leurs bénéficiaires. Dans ces structures, il faut proposer les produits d'hygiène de base: des brosses à dents, du savon, de la lessive, mais aussi des serviettes et des tampons hygiéniques.

Pourquoi des serviettes et des tampons hygiéniques? En période de menstruation, les femmes doivent se laver plusieurs fois par jour; elles doivent également se changer. Il est important de prévenir les problèmes réels – démangeaisons, infections et chocs septiques – que pourrait induire le fait de ne pas se changer ou de ne pas se laver. Ce qui peut arriver est grave! Avoir ses règles sans pouvoir s'acheter de protection périodique pénalise en priorité les femmes en situation précaire et celles qui sont sans domicile fixe. L'accès aux produits d'hygiène intime vire souvent, pour elles, à une recherche du Graal en raison de leur prix d'achat. Le manque d'accès à des serviettes ou à des tampons hygiéniques est un facteur d'exclusion en raison de la gêne, de la honte ou du manque de confiance en soi que cela induit. C'est aussi un facteur d'inégalité ayant des répercussions directes sur la santé psychique et physique des femmes.

Agir maintenant contre la précarité menstruelle est donc primordial! Au niveau national, le Conseil fédéral et le Conseil national recommandent favorablement la baisse de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) liée à ces articles d'hygiène intime, car ce sont des produits de première nécessité. Pour nous, il est intolérable que l'industrie se fasse des bénéfices sur le dos des femmes! Au Canton de Vaud – c'est de pleine actualité – on met en place un projet-pilote pour donner aux jeunes étudiantes et aux élèves des cycles d'orientation précarisées l'accès à ces produits d'hygiène intime dans cinq établissements.

Si le Canton de Vaud peut le faire, la Ville de Genève peut le faire aussi pour les femmes les plus précarisées. Actuellement, la motion M 2582 qui propose des protections hygiéniques gratuites et un libre accès à tous les bâtiments publics est en attente de votation au Grand Conseil; elle n'a pas encore été acceptée, mais il serait bien, d'ici là, que notre municipalité facilite la vie des femmes les plus vulnérables en leur proposant ces produits d'hygiène. La Ville doit renforcer la gratuité des produits d'hygiène dans les lieux dédiés aux femmes en situation de précarité et de vulnérabilité.

Vous l'aurez compris, Mesdames et Messieurs: les Verts et les Vertes, auteurs de la motion M-1436, vous invitent à l'accepter. (*Applaudissements*.)

M^{me} **Brigitte Studer** (EàG). Pour Ensemble à gauche, la problématique de la précarité sociale ne peut pas se réduire à la question du seul hébergement et du nombre de lits disponibles en hiver, voire toute l'année. Nous le savons, cette problématique est bien plus large et l'accès à l'hygiène en est un aspect essentiel.

Le traitement de la motion M-1436 a permis à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse de mettre en évidence différents points. Outre le nombre de lits qui n'est toujours pas suffisant, comme on nous l'a signalé plus tôt dans la soirée, se pose la question des repas à proposer aux personnes précarisées. Ainsi que l'a rappelé ma collègue Laurence Corpataux dans son développement, la précarité menstruelle est enfin reconnue et des solutions sont proposées. Il est important également que les personnes sans abri disposent d'un lieu sûr où entreposer dans des casiers les affaires auxquelles elles tiennent. Je mentionnerai aussi l'approche de la santé primaire: l'hygiène corporelle, l'accès facile à des douches, la possibilité de faire sa lessive et la prise en charge – si nécessaire – par une infirmière, un dentiste ou un-e podologue.

Pour Ensemble à gauche, il faut viser une approche globale – santé et social – qui prenne en considération les différents aspects de la vie d'une personne sans domicile fixe. Nous le savons, avec la crise due au Covid-19, les besoins augmentent. Ils ont déjà augmenté et ils augmenteront encore. Nous devrons être à la hauteur. Le Collectif d'associations pour l'urgence sociale (CAUSE) vient de nous le rappeler: nous en sommes toujours très loin. C'est aussi ce qu'a souligné tout à l'heure M^{me} Kitsos, qui a bien précisé que, même si le Canton et l'Association des communes genevoises (ACG) acceptent d'entrer davantage en matière, cela ne s'est pas encore traduit par un budget acceptable permettant de faire face à ce que nous considérons comme une nécessité sociale absolue.

Un aspect positif, toutefois: sur mandat de la Ville de Genève, une évaluation des besoins de la population concernée, des trajectoires de ces personnes et des solutions qu'il serait nécessaire de mettre sur pied est en cours. Nous l'avions demandée et trouvons positif que cette étude soit actuellement en cours de réalisation. Elle nous permettra de mieux orienter les actions et les projets. Bien sûr, nous espérons que l'Etat et l'ACG admettront que la Ville de Genève ne peut pas être la seule collectivité publique à intervenir dans ce domaine et que cela devra se traduire par une participation financière de leur part. Il est important d'avoir une approche de prévention basée sur le respect et la dignité des personnes concernées. Mesdames et Messieurs, Ensemble à gauche vous invite à voter la motion M-1436, qui constitue un pas dans cette direction. (Applaudissements.)

M^{me} Dorothée Marthaler Ghidoni (S). La santé est un droit humain et l'hygiène est l'une de ses composantes. Il est donc urgent de proposer et de développer avec les autorités publiques, les fondations et le milieu associatif un dispositif commun cohérent qui réponde aux besoins actuels des personnes en situation précaire. La commission de la cohésion sociale et de la jeunesse s'est penchée sur la problématique des horaires du week-end et la possibilité de dédier

Motion: Points d'eau en ville de Genève

certains Points d'eau uniquement aux femmes. La précarité menstruelle a retenu toute son attention. La mise à disposition de produits d'hygiène est indissociable du principe de dignité; cela permettra également de prévenir les risques d'infection et les problèmes dermatologiques.

La motion M-1436 permet notamment de donner sa juste place à la prise en compte et au traitement de la précarité menstruelle, véritable progrès social qui trouve un fort écho auprès des autorités fédérales, des écoles genevoises et vaudoises – ainsi qu'au Grand Conseil, où la motion socialiste M 2582 intitulée «Protections hygiéniques gratuites et en libre accès au sein du grand Etat» vient cependant d'être refusée en commission par la majorité de droite.

La motion M-1436 intitulée «Point de dignité sans Points d'eau en Ville de Genève» offre une réponse solidaire et responsable aux problèmes d'hygiène rencontrés par les personnes en situation précaire. Elle correspond donc au programme de législature 2020-2025 proposé par le Conseil administratif de la Ville de Genève. Pour ces raisons, Mesdames et Messieurs, le Parti socialiste vous invite à l'accepter.

M^{me} Patricia Richard (PLR). Le Parti libéral-radical ne répétera pas ce qu'ont dit la plupart des intervenants précédents. En effet, la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse a travaillé un certain temps sur le texte de la motion M-1436, elle a procédé à des auditions et nous avons été relativement convaincus par le besoin de créer des Points d'eau pour les personnes en situation de précarité.

Néanmoins, le Parti libéral-radical s'est abstenu sur cet objet en commission et continuera de le faire ce soir; je vais vous expliquer pourquoi, Mesdames et Messieurs. La Ville a aménagé un Point d'eau tout neuf à grands frais – pour des millions de francs – qui vient d'être ouvert, il y a une année et demie. Il nous avait été vendu comme étant le top du top: on doublait les douches, on parvenait à accueillir un nombre étonnant de personnes... Néanmoins, ce n'est toujours pas le cas! Il est vrai que la Ville a un sens remarquable de l'accueil des personnes en situation de grande précarité, ce qui n'est pas une mauvaise chose. Mais il n'est pas normal, à nos yeux, que ce soit toujours uniquement la Ville – ou, du moins, en majorité elle – qui paie.

Bien sûr, les communes se rendent facilement compte que les personnes en état de grande précarité n'iront pas demander de l'aide à Vandœuvres, à Cologny, à Anières ou à Hermance, car elles n'ont pas les moyens de s'y rendre et savent très bien qu'elles n'y seront pas accueillies, puisqu'il n'y a pas de structures pour elles là-bas. C'est donc la Ville qui paie en permanence. Le Parti libéral-radical, par son abstention, veut dire: «Maintenant, stop!» Pour tout ce qui relève de la

précarité, en théorie, le Canton est censé être présent, de même que les autres communes. On sait qu'une loi sera présentée et votée prochainement à ce sujet au Grand Conseil. Pour nous, cela comprend aussi la problématique des douches, puisque les personnes accueillies dans les abris peuvent avoir des douches à disposition.

L'abstention du Parti libéral-radical sur la motion M-1436 signifie donc: «On n'est pas contre, parce qu'on trouve normal que chaque personne puisse avoir sa dignité, mais là où on n'est pas d'accord, c'est qu'on estime que ce n'est pas toujours à la Ville de Genève d'y mettre les moyens et de payer.» Avec ce qui se passe actuellement à cause de la crise due au Covid-19, la précarité va s'aggraver encore et encore. Le Parti libéral-radical tient à dire, par son abstention de ce soir sur la motion M-1436, que ce n'est pas toujours à la Ville de Genève de mettre la main au porte-monnaie.

M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative. Je n'interviendrai pas trop longuement. L'hygiène, l'accès aux soins, la prévention en matière de santé et, plus globalement, la question de la dignité – qui est tout de même fondamentale – sont des problématiques auxquelles nous répondons notamment avec les Points d'eau. Il est donc vraiment essentiel de pouvoir les développer. Il existe aujourd'hui des dispositifs sur la rive gauche et sur la rive droite. Or selon l'association Carrefour-Rue, les besoins ne sont pas couverts. Là encore, il y a un travail à faire avec le Canton et les autres communes.

Comme vous le savez, Mesdames et Messieurs, le Point d'eau de la villa de la rue de Vermont fonctionne, mais des services d'hygiène gratuits sont également fournis par l'association Le CARÉ. Quant au Club social rive gauche, nous avons dû suspendre ses prestations en raison du Covid-19 et déplacer l'offre des repas gratuits à la salle communale de Plainpalais puis, à partir de maintenant, à la salle communale des Asters. J'espère qu'on pourra bientôt reprendre les activités du Club social rive gauche, si les mesures de distanciation ne sont plus obligatoires – mais c'est encore de la musique d'avenir. Par ailleurs, dans tous les centres d'hébergement, mais aussi dans les lieux d'accueil proposés par les associations, il y a évidemment des douches.

En ce qui concerne la précarité menstruelle, je pense que nous avons là une vraie politique à mener. On a des exemples à suivre, notamment ce qui a été mis en place aux Bains des Pâquis, où des serviettes et des tampons hygiéniques sont distribués gratuitement. Je crois que la Ville de Genève devrait peut-être concevoir un projet pour lutter contre cette forme d'inégalité. On sait que les femmes sont d'autant plus touchées par la précarité et d'autant plus exposées quand elles sont livrées à elles-mêmes. Donc, je pense qu'on va... Enfin, pas «je pense», on va travailler pour vous proposer prochainement un projet dans ce sens.

Wotton. I omts a caa on vine de Geneve

Mis aux voix, le renvoi de la motion au Conseil administratif est accepté sans opposition (44 oui et 26 abstentions).

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'évaluer rapidement l'étendue des dispositifs existants relatifs à l'hygiène et à la santé, mis à la disposition des sans-abris, tant par les autorités publiques et les fondations que par le milieu associatif;
- de mettre en place, en concertation avec les acteurs concernés, un projet de développement des dispositifs existants en Ville de Genève et/ou de création de nouveaux Points d'eau suivant l'acceptation de cette motion, pour répondre aux besoins actuels et futurs des personnes sans abri en termes d'hygiène et de santé (incluant si possible la podologie, la dentisterie et la coiffure);
- de garantir la mise à disposition gratuite de produits d'hygiène, dont d'hygiène intime:
- que la lutte contre la précarité menstruelle soit un objectif spécifique de ces structures;
- que ces structures soient développées avant la fin de la présente législature.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

7.a) Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 5 février 2019 de MM. et M^{mes} Maria Pérez, Hélène Ecuyer, Tobias Schnebli, Annick Ecuyer, Ariane Arlotti, Morten Gisselbaek, Brigitte Studer, Gazi Sahin et Laurence Corpataux: «Facilitons la vie des familles et développons le dispositif d'accueil à la journée pour les enfants et les adolescents pendant les congés scolaires» (M-1404 A)¹.

Rapport de M^{me} Patricia Richard.

Cette proposition a été renvoyée à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse le 26 mars 2019. Elle a été traitée, sous les présidences de M. Amar Madani et M^{me} Laurence Corpataux, les 4 avril, 9 et 23 mai, 31 octobre, 28 novembre 2019, 20 février et 12 mars 2020. Les notes de séances ont été prises par MM. Jairo Jimenay et Sacha Gonzky, que la rapporteuse remercie pour leurs qualités.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la difficulté des familles à concilier vie professionnelle et garde des enfants en période de vacances scolaires;
- l'insuffisance d'une offre d'accueil à la journée d'enfants et d'adolescents qui soit accessible financièrement à certaines familles genevoises;
- la préférence croissante des familles pour ce système d'accueil à la journée plutôt que pour les camps de vacances impliquant des nuitées;
- les diverses relances du Groupe de liaison genevois des associations de jeunesse (GLAJ) afin que la Ville de Genève s'aligne sur la pratique majoritaire des communes genevoises consistant à payer 15 francs par journée et par enfant résidant en Ville de Genève qui participerait à un camp-journée,
 - le Conseil municipal demande au Conseil administratif de:
- proposer un financement des camps à la journée sur le modèle de la participation actuelle de la Ville de Genève aux camps de vacances avec nuitées, en introduisant au besoin une tarification différenciée tenant compte des revenus;
- développer des projets d'activités en accueil journée pour les enfants et adolescents en période de vacances scolaires afin de répondre à la demande croissante de ce modèle de camp;

¹ «Mémorial 176^e année»: Développée, 5755.

 renforcer le dispositif actuel d'accueil à la journée des maisons de quartier pour augmenter le nombre de places disponibles, en y affectant les moyens nécessaires.

Séance du 4 avril 2019

Audition de M^{mc} Isabelle Widmer, cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance, et de M. Serge Mimouni, directeur adjoint du département de la cohésion sociale et de la solidarité

M. Mimouni commence par excuser M^{me} Alder, retenue par d'autres obligations. Il se propose de présenter de manière générale la contribution de la Ville de Genève au financement des camps et centres aérés avant de passer la parole à M^{me} Widmer qui fournira des compléments d'informations à ce sujet.

Les loisirs pour l'enfance et la jeunesse sont une part importante des activités du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS). C'est certes une politique familiale, mais c'est également une politique de développement de l'enfant à travers les loisirs. Les centres aérés constituent en effet un lieu privilégié du développement de l'enfant. Ils permettent à l'enfant de faire de nouvelles expériences hors de la cellule familiale ou scolaire, d'y découvrir de nouveaux horizons et d'y développer son apprentissage autour de la vie en collectivité. C'est donc un vrai espace de socialisation et la Ville de Genève est particulièrement attentive au développement de l'offre dans ce domaine.

Le second aspect auquel le DCSS est attentif concerne le soutien aux familles. En effet, les deux parents étant bien souvent engagés professionnellement, des solutions doivent pouvoir être proposées, pendant les périodes de vacances scolaires, aux familles qui ne sont pas en mesure de partir. C'est la raison pour laquelle la Ville de Genève apporte une attention particulière au financement des colonies, camps et centres aérés. Le financement de l'offre se décline en trois volets:

- un premier volet concerne les centres aérés réalisés par les maisons de quartier (MQ);
- un second volet concerne les colonies de vacances;
- un troisième volet concerne les centres aérés réalisés par les organismes regroupés au sein du Groupe de liaison genevois des associations de jeunesse, le GLAI.

En 2018, les centres aérés proposés par les dix-sept MQ de la Ville de Genève ont couvert les onze semaines des vacances scolaires. Cela a représenté 105 offres de centres aérés. Au total, ce sont 3260 enfants qui ont participé aux centres aérés organisés par les MQ de la Ville. Cette offre permet aux enfants de découvrir des

activités créatrices, des jeux, du bricolage, des promenades et de réaliser des activités en plein air.

Les centres aérés connaissent de ce fait un grand succès auprès des enfants et des parents. Ainsi, certaines semaines de l'année, les MQ sont saturées, ce qui s'explique principalement par leurs tarifs dégressifs et par la sécurité qu'elles procurent aux familles qui les fréquentent déjà le reste de l'année (en 2018, 1100 enfants étaient en liste d'attente). En ce qui concerne la charge financière pour les familles, les tarifs pratiqués par les MQ sont fixés par la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) et dépendent du niveau de revenu des parents. Pour une famille dont le revenu est inférieur à 30 000 francs par an, le prix d'une semaine s'élève à 50 francs. Pour une famille dont le revenu annuel est supérieur à 210 000 francs par an, le prix d'une semaine s'élève à 270 francs.

Autre volet de la politique de loisirs pour l'enfance et la jeunesse de la Ville de Genève, les colonies de vacances sont soutenues depuis de nombreuses années par le DCSS. Ainsi, la Ville de Genève finance à hauteur de 12 francs par nuitée les colonies de vacances proposées par plus d'une trentaine d'organismes.

Toutefois, force est de constater que les pratiques des familles évoluent et que les colonies de vacances sont chaque année moins fréquentées. Ainsi, en 2016, le taux de fréquentation s'élevait à 18 600 nuitées, pour une subvention totale de 223 000 francs. Alors qu'en 2017, il s'élevait à 14 600 nuitées pour un budget de 175 000 francs. Ceci montre clairement que les familles préfèrent laisser leurs enfants à la journée.

Enfin, en ce qui concerne les centres aérés, la Ville de Genève verse depuis de nombreuses années également, au titre des activités de loisirs, des subventions monétaires et non monétaires, pour les dix-huit organisations regroupées au sein du GLAJ. Ces organismes perçoivent des subventions de fonctionnement qui ne sont pas affectées spécifiquement à l'accueil pour des camps ou centres aérés mais servent à subventionner leur fonctionnement dans sa globalité. Les subventions monétaires s'élevaient pour ces organismes, en 2018, à 380 000 francs et les subventions non monétaires à 225 000 francs (par exemple sous la forme de mise à disposition de locaux), soit un total de 605 000 francs. En 2018, ce sont 9000 enfants qui ont pu participer aux activités à la journée et aux centres aérés proposés par ces différents organismes.

M^{me} Widmer rajoute que tous les organismes regroupés dans le GLAJ, notamment le CPV et Caritas, on fait beaucoup évoluer leur offre, vu qu'ils proposent nettement plus de centres aérés que par le passé. Le Service des écoles leur met à disposition des établissements scolaires l'été, des salles de gym pour avoir un lieu de regroupement s'il pleut. L'offre est donc probablement suffisante, surtout si l'on ajoute les activités du Canton, du Service des sports, etc. Par contre, l'offre manque de coordination. Les semaines les plus prisées sont celles du début et de

la fin des périodes de vacances scolaires et essentiellement pour les enfants de 6 à 8 ans. Il y a probablement quelque chose à imaginer entre les différents services pour mieux répartir les enfants entre différents organismes et faire en sorte qu'un parent recevant une réponse négative sache à qui s'adresser pour trouver une solution. Le GLAJ fait déjà quelque chose en ce sens en étant présent lors des inscriptions, mais un effort doit être fait au niveau de la coordination.

En ce qui concerne le coût, M^{me} Widmer ajoute que la situation peut devenir difficile pour des familles devant faire prendre leurs enfants en charge plusieurs semaines. Des aides sont disponibles, mais ce sont des aides individuelles qu'il faut aller solliciter et il ressort que la question du coût est au cœur des préoccupations des familles.

Enfin les MQ sont sur-attractives grâce à leur faible coût et leur proximité.

Questions-réponses

Une commissaire demande si l'on peut connaître à l'avance les disponibilités des différents centres aérés et autres partenaires pour répondre à une augmentation de l'offre de services.

M. Mimouni répond que les statistiques indiquent que les vacances scolaires sont des périodes où ces organismes sont quasiment chaque fois complets. Pour pouvoir répondre à une augmentation de l'offre, il faudrait augmenter le budget afin de pouvoir engager des personnes supplémentaires, les MQ étant au maximum de leurs capacités pour ces périodes.

Elle demande si les MQ consentiraient à fournir un effort supplémentaire si elles en avaient la capacité.

M^{me} Widmer ne pense pas que les MQ seront prêtes à faire cet effort, même si elles avaient plus de personnel, car elles n'ont pas suffisamment d'espace dans leurs locaux. Elle se demande si les autres organismes, comme Caritas et le CPV, n'ont pas la possibilité de transformer des camps moins prisés en centres aérés.

Elle demande si ces organismes percevront un subventionnement différent de la part de la Ville de Genève si leur offre devait être modifiée.

M^{me} Widmer répond que beaucoup ont déjà modifié leur offre. Une subvention de 12 francs est proposée pour chaque nuitée. Or, les centres aérés ne proposant pas de nuitée perdent automatiquement une part de leur subventionnement. D'autres communes subventionnent la nuitée à hauteur de 15 francs.

Elle demande si un basculement de la subvention de la nuitée sur la journée peut se faire, et s'il est envisageable d'avoir une autre manière de financer les organismes du GLAJ pour éviter un double financement.

M^{me} Widmer explique que si les nuitées sont subventionnées à hauteur de 15 francs au lieu de 12 francs, le budget nécessaire augmenterait de 54 000 francs, en l'état des chiffres de 2018. Si des subventions supplémentaires de 15 francs étaient données pour les journées (en plus de la subvention pour les nuitées), il faudrait un budget d'environ 200 000 francs.

Elle explique que tout le financement pourrait être revu, mais que ces organismes ont l'habitude d'avoir un budget de fonctionnement de base, ainsi que pour pouvoir assurer les salaires, et un budget de financement des activités pendant les vacances.

Une autre commissaire comprend qu'il y a un désir formulé que la Ville organise ou subventionne plus de camps de vacances et demande, pour la création du rapport, d'obtenir les chiffres par e-mail.

Elle a également le souvenir de camps organisés par les paroisses et demande, d'abord, si d'autres organismes organisent des camps et, ensuite, si la Ville a à disposition une liste des prix et des lieux où des enfants peuvent être pris en charge pour faire des activités sportives ou culturelles.

M. Mimouni explique que le GLAJ ne possède pas toutes ces informations et que la commissaire soulève un point important, à savoir la coordination et mise en valeur de l'offre sur une plateforme unique, qui permettrait aux familles de voir rapidement quelles solutions sont disponibles et à quelle date. Cette solution n'existe pas aujourd'hui mais est un axe de développement pour le futur.

La même commissaire demande s'il est possible que la Ville crée une plate. forme, en coopération avec l'Etat, pour recenser toutes les associations qui proposent des camps ou des formations (par exemple, aux arts martiaux), si les ressources existent pour créer une telle plateforme ou s'il faut faire un texte pour créer cette ressource ou mettre des fonds à disposition. Elle demande ensuite s'il est judicieux d'auditionner M^{me} Salerno pour découvrir ce que le domaine informatique peut créer comme possibilités.

M. Mimouni estime que tout cela peut se faire: il doit être possible de créer une plateforme internet qui permettrait de tout recenser. Ce serait un développement à réaliser, mais il faudrait surtout coordonner les différents acteurs pour qu'ils fournissent les informations en temps et en heure afin qu'elles soient mises à la disposition du public.

Une autre commissaire relève que le site camps.ch regroupe beaucoup de camps pour les vacances. Le site permet de sélectionner des camps à la demijournée, à la journée et en fonction des activités. Il existe donc déjà une plateforme, même si elle aurait besoin d'être un peu plus étayée.

M^{me} Widmer trouve que l'information est déjà relativement bien diffusée. Lorsqu'il est question d'une meilleure coordination, le but est d'augmenter

la coordination entre les diverses structures en répartissant correctement les périodes où des activités sont proposées et pour apporter une aide aux parents en cas de réponse négative. Le Service des écoles, en partenariat avec le GLAJ, a beaucoup travaillé sur l'offre extra-scolaire: beaucoup d'associations développent des activités pour les enfants mais l'information est peu ou mal transmise par ces associations. Le GLAJ a donc beaucoup de peine à mettre à disposition une information juste.

Le président explique que les motionnaires n'ont exceptionnellement pas été auditionnés les premiers afin de pouvoir recevoir la magistrate, qui n'avait que cette date pour être présente. Malheureusement, il se trouve que M^{me} Alder a eu un empêchement.

Une commissaire demande si d'autres organismes dans le GLAJ adaptent les tarifs demandés au revenu des parents, comme le font les MQ.

M. Mimouni répond par la négative, seules les MQ proposent des tarifs établis et conventionnés par la FASe.

M^{me} Widmer ajoute que les autres organismes n'ont pas le même niveau de subventionnement.

Elle demande si les autres structures, qui sont plus chères, ont des activités qui ne sont pas complètes.

M^{me} Widmer répond que les MQ ont des listes d'attente et que les autres organismes ont des places libres, d'où l'intérêt de faire ce report d'information. Par exemple, une famille qui essuierait un refus dans une MQ pourrait être dirigée vers un centre aéré avec une information sur les aides qu'elle peut demander. Aussi, les MQ refusent souvent des enfants parce que des familles souhaitent inscrire leur enfant cinq semaines alors que la MQ ne prend en charge un même enfant que deux ou trois semaines.

Elle demande s'il existe un inventaire des réactions des familles qui ont essuyé un refus et des solutions qui ont été trouvées.

M^{me} Widmer répond par la négative. Par contre, lors des inscriptions dans une MQ, le GLAJ est présent pour donner des informations en cas de refus. Le GLAJ trouve qu'il y a peu de report: même si l'information a été améliorée, les parents essuyant un refus se débrouillent généralement avec leur famille ou laissent l'enfant livré à lui-même. Peu vont s'adresser à un autre organisme. M^{me} Widmer sait qu'il y a un taux d'enfants livrés à eux-mêmes relativement important: 14% chez les 1P-4P, 28% chez les 5P-8P et 48% au cycle. Il y a donc un double enjeu de prise en garde et de qualité, afin de sortir les enfants de chez eux.

M. Mimouni explique que dans le cadre du plan directeur communal 2020-2030, une évaluation des besoins en locaux socio-culturels en ville de Genève est

conduite. Le document sera prêt en fin d'année et permettra peut-être de signaler le besoin accru en centres aérés. Il pourra être intégré à la planification des équipements socio-culturels.

Une motionnaire demande ce qui est concerné par le besoin d'une plus grande coordination.

M^{me} Widmer explique qu'une des difficultés provient du morcellement de l'offre, l'information n'étant pas regroupée en un point. Aussi, une autre difficulté est que les familles dans une situation plus précaire sont celles qui demandent le moins des activités. Elles sont plus preneuses d'activités libres, comme l'opération chaise longue ou les ludobus. Cette autre offre ne propose pas de prise en charge, bien que les chaises longues ont souvent le problème de devoir garder des tout-petits, mais propose de la qualité à des enfants qui n'ont pas d'activités intéressantes. Pour cette raison, la réponse est assez globale.

Une commissaire souhaite entendre les auditionnés sur plusieurs points: d'abord, à propos des associations qui organisent des camps et qui ne reçoivent pas un subventionnement important, car ce sont des structures un peu particulières avec un personnel relativement jeune et possédant une certification d'accompagnement et, ensuite, sur la solidarité entre les communes, qui ne sont pas toutes très coopératives sur ce point, car le GLAJ est censé travailler pour tout le canton.

M. Mimouni n'a pas d'élément de réponse à donner à ce sujet. L'offre du GLAJ est assez bien fréquentée, bien qu'il reste parfois de la place. Aussi, en touchant tout le canton, les besoins de la Ville sont également couverts, bien que ce soit en fonction des revenus et moyens financiers des familles.

M^{me} Widmer ajoute que le Canton subventionne également les autres organismes, bien qu'il n'y ait pas de coordination entre communes. Chaque commune reçoit la liste des enfants résidant sur leur territoire et qui ont participé à des activités subventionnées. Le personnel des associations du GLAJ, qui fait signer une charte à tous les partenaires, est composé de moniteurs qui n'ont pas la formation de la FASe et qui ne sont pas rémunérés de la même manière. D'ailleurs trouver des moniteurs est une des difficultés que doit surmonter le GLAJ car l'activité se trouve entre le bénévolat et une activité salariée.

Une commissaire demande s'il est vrai que certaines MQ proposent des prix indexés sur le revenu des parents mais que d'autres, refusant cette tarification, appliquent un prix forfaitaire et qu'en conséquence, une personne supplémentaire ne leur a pas été octroyée durant l'été.

M^{me} Widmer répond que deux MQ ont refusé d'appliquer la tarification FASe, mais elle ne connaît pas les conséquences. La difficulté de répondre provient du fait qu'il y a plusieurs services qui coordonnent cette offre.

Une commissaire aimerait savoir, d'abord, dans le cas des familles demandant que leurs enfants restent cinq semaines dans une MQ, si des alternatives sont proposées aux parents et, ensuite, dans le cas des enfants livrés à eux-mêmes, comment a été posé le diagnostic de la situation et s'il est possible d'envoyer un courrier pour expliquer des solutions aux familles afin de trouver des solutions alternatives, quitte à demander une aide.

M^{me} Widmer commence par expliquer que les MQ se sont organisées pour qu'un représentant du GLAJ soit présent lors des inscriptions et que lors d'un refus des explications sont offertes. Concernant le diagnostic, une étude a été conduite en 2015 par les Services de la jeunesse et des écoles pour connaître la prise en charge des enfants durant l'été. Plus de mille familles ont été contactées par téléphone de façon anonyme. Il n'y a donc pas de connaissance individuelle des enfants livrés à eux-mêmes, bien qu'il y ait une connaissance de ces cas au niveau des quartiers. Cela permet de faire le programme des ludobus en les favorisant.

Une commissaire demande s'il ne serait pas possible d'ouvrir les établissements scolaires – les salles de gym et parascolaires par exemple – durant l'été pour augmenter l'offre de locaux. Dans un sens, ces locaux sont disponibles, coûtent de l'argent même durant l'été, et pourraient être mis à disposition pour créer des activités, qui pourraient être moins chères.

M. Mimouni explique qu'il y a une logique de mutualisation des espaces dans le département pour mettre les écoles à disposition de la population.

M^{me} Widmer explique que des associations ont pu développer une offre de centre aéré durant l'été, justement parce que des locaux scolaires leur sont prêtés. Cela étant, le but n'est pas d'y passer la journée, mais plutôt de favoriser des activités de plein air. L'école sert de lieu de rassemblement, pour les collations et en cas de pluie. Pour le moment, à chaque fois que cela a été demandé, les locaux ont été accordés, même s'il y a parfois besoin d'un délai pour accorder les prêts. La petite difficulté est de gérer la disponibilité des locaux: l'été est généralement mis à profit pour conduire des grands nettoyages et des travaux qui ne peuvent se faire durant l'année.

Elle demande combien d'écoles sont prêtées sur le nombre total d'établissements.

M^{me} Widmer ne connaît pas le chiffre exact mais imagine qu'une dizaine d'établissements sur les cinquante-trois existants sont prêtés. Elle ajoute que les associations peuvent demander autant de locaux qu'elles désirent et qu'au jour de l'audition, toutes les demandes ont été accordées. Aussi, il y a un débat entre ceux cherchant des locaux et ceux qui pensent que les enfants doivent avoir des activités en dehors des écoles durant l'été.

Elle trouve cette réflexion effarante car les enfants de son quartier ont pour habitude de se retrouver l'été dans le préau de l'école, un lieu qu'ils connaissent et où ils sont en sécurité.

M^{me} Widmer répond qu'il y a des quartiers, comme celui de l'Europe, où les enfants ne sortent pas. Dans des cas comme celui-ci, il est peut-être plus adroit de les placer ailleurs.

La même commissaire demande s'il y a un système qui privilégie la mise à disposition de locaux à des personnes qui souhaitent organiser des cours, comme des activités de dessin lors d'un après-midi.

M. Mimouni explique que c'est tout à fait possible, et que cela se fait déjà: il y a des appels à projets tous les deux ans dans les espaces de quartiers. Un projet peut être soumis au Service social de la Ville et avoir lieu dans l'espace de quartier. Il s'agit d'une politique publique développée par M^{me} Alder.

Elle demande ce qui est défini comme un espace de quartier.

M. Mimouni explique que ce sont des infrastructures avec des salles à disposition de la population, comme l'espace 99. Le pilotage de la Ville octroie des locaux par créneaux horaires aux personnes qui proposent des animations. Certaines MQ proposent également ce genre de prestations.

Elle demande si une cantine scolaire peut être mise à disposition d'une personne souhaitant organiser un atelier de pâtisserie.

M^{me} Widmer explique qu'un minimum de garanties est demandé sur la prestation et sur la responsabilité juridique de la personne. La prise en charge d'enfants est régie par des cadres structurés. Une association obtiendrait probablement l'accord du Service des écoles, mais cela risque de ne pas fonctionner pour un individu seul.

Une commissaire demande s'il est envisageable de demander aux autres structures de pratiquer un tarif indexé sur le revenu des parents et si oui, combien cela coûterait.

M. Mimouni ne connaît pas le montant: les MQ sont pilotées par la FASe qui établit ses propres tarifs et le financement ne provient pas uniquement de la Ville mais également du Canton. Ce sont des structures autonomes qui décident par elles-mêmes des tarifs qu'elles appliquent. M. Mimouni imagine qu'il est possible de sensibiliser ces structures à la tarification indexée sur le revenu des familles mais il n'y a pas de moyen de l'imposer.

Elle demande si une réflexion à ce sujet peut être imaginée sur cette situation, car les pourcentages évoqués précédemment sont choquants et découlent au moins en partie de la surcharge de certains organismes, résultant de la tarification forfaitaire appliquée par d'autres.

M. Mimouni explique qu'une voie est le développement de nouvelles MQ, de nouveaux quartiers étant en construction. Dans les années à venir, il peut y avoir une augmentation de l'offre avec les tarifs de la FASe.

Une commissaire demande si l'étude qui a produit les pourcentages d'enfants livrés à eux-mêmes a permis de dresser leur répartition géographique.

M^{me} Widmer répond par la négative.

Une commissaire demande si la Ville possède des terrains vagues qui permettent de faire des activités plutôt que de rester au centre-ville.

M. Mimouni explique qu'il y a des possibilités avec la fondation Clair-Vivre, qui est utilisée par la MQ des Eaux-Vives, tout comme le jardin de la Maison de la créativité.

Un commissaire demande quelle est l'offre du Canton en matière d'offre sportive et culturelle pour les enfants de cette tranche d'âge et s'il y a des synergies entre ce qui est proposé comme activité par la Ville et celles qui sont proposées par le Canton pour éviter les doublons.

M. Mimouni répond qu'il y a une coordination entre le Canton et la Ville. Les différentes structures cherchent à offrir une complémentarité dans l'offre de ce qui est offert aux familles et aux enfants.

M^{me} Widmer ajoute qu'en 2018 l'Etat de Genève a organisé des activités pour 689 enfants et à la fin 555 se sont inscrits.

Discussion

La commission décide à l'unanimité d'auditionner M^{me} Esther Alder, ainsi que les motionnaires.

Séance du 9 mai 2019

Audition de M^{me} Alder et de M. Mimouni

M^{me} Alder commence par présenter sa position s'agissant du dispositif d'accueil à la journée pour les enfants et les adolescents pendant les congés scolaires. Cette prise de position sera relativement brève puisque la CCSJ a déjà entendu à ce sujet le 4 avril dernier M. Mimouni et M^{me} Widmer, cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance.

Au sujet de l'engagement du DCSS pour développer l'offre d'accueil à la journée, M^{me} Alder souhaite tout d'abord relever qu'en ce qui concerne l'offre de

centres aérés, son département a mobilisé ces dernières années des moyens très conséquents qui ont permis à de nombreux enfants d'accéder à des centres aérés pendant les vacances scolaires. Ainsi, en 2018, ce sont plus de 3200 enfants qui ont pu participer aux 105 centres aérés proposés par les maisons de quartier de la Ville de Genève. Par ailleurs, en ce qui concerne la fréquentation des camps de vacances, 14 600 nuitées ont été subventionnées par le DCSS à hauteur de 12 francs par nuit. Elle souhaite également relever que la Ville de Genève verse des subventions monétaires et non monétaires pour un total de 605 000 francs aux organismes regroupés au sein du GLAJ, permettant ainsi à ces entités de déployer diverses prestations auprès de la jeunesse (9000 enfants concernés).

Malgré les moyens déployés, M^{me} Alder est favorable à la motion M-1404 car, à son sens, la réponse à l'évolution des besoins des familles est insuffisante. En effet, aujourd'hui, la demande des familles pour des centres aérés avec accueil à la journée durant les vacances scolaires est en forte croissance. Malgré les efforts déployés par les Maisons de quartier (MQ), nous constatons que cette demande pour les deux premières semaines et les deux dernières semaines de l'été n'est pas satisfaite. Les MQ des Eaux-Vives, de la Jonction, de Saint-Jean et des Asters sont particulièrement concernées par cette problématique.

C'est la raison pour laquelle M^{me} Alder a demandé au Service de la jeunesse de réaliser un recensement des besoins des MQ en Ville de Genève. Cette démarche permettra d'avoir toutes les informations nécessaires afin d'établir un diagnostic quantitatif et qualitatif. Le département sera ensuite en mesure d'estimer précisément les ressources nécessaires pour mieux répondre encore aux besoins des familles

M^{me} Alder a toujours été attentive à l'évolution de la jeunesse dans les différents quartiers de la ville de Genève. Ainsi, les projets suivants ont été financés par son département au cours des dernières années:

- l'ouverture de la Villa Yoyo en 2013, qui permet un accueil libre dans le quartier de l'Europe;
- l'accueil libre le mercredi et le samedi à la Villa Freundler depuis 2014;
- un nouveau local et des temps de travail complémentaires pour la maison de quartier des Franchises depuis 2015;
- le soutien au développement de la nouvelle MQ des Ouches/Concorde et la rénovation de la ferme Menut-Pellet qui devrait ouvrir ses portes en 2020;
- un accueil libre aux Minoteries grâce aux Minots de l'ATB (maison de quartier);
- le projet Buissonnière (Pré-en-Bulle) en route depuis 2018 avec une offre renouvelée prévue dès l'été 2019.

Afin de développer l'offre d'accueil à la journée, plusieurs pistes sont aujourd'hui envisageables:

- il est nécessaire en premier lieu d'accompagner le développement des quartiers tels que le PAV et le quartier du Mervelet pour y intégrer des locaux et des terrains utiles à des structures de type MQ et y promouvoir le développement d'une vie associative porteuse de cohésion sociale;
- lorsque cela est possible, le dispositif d'accueil à la journée des MQ doit être renforcé et y affecter les moyens nécessaires;
- il est également possible de mieux subventionner les activités délivrées pendant les vacances par les associations partenaires (hors MQ). Par exemple, subventionner les activités à la journée et pas seulement les nuitées pour les organismes regroupés au sein du GLAJ, comme proposé par la motion M-1404.

Enfin, il est également possible d'améliorer l'information aux familles sur les possibilités d'activités et de subventions.

En conclusion, M^{mc} Alder réitère le fait qu'elle est favorable à la motion M-1404. Il convient en premier lieu de privilégier le développement de centres aérés proposés par les MQ. Cette offre est aujourd'hui appréciée par les familles et par les enfants. La tarification est de plus différenciée, en fonction du revenu des familles. Le personnel répond aux exigences de la CCT de la FASe en termes de qualification professionnelle. En deuxième lieu, il convient d'être attentif aux besoins spécifiques des quartiers, mis en exergue notamment par la politique sociale de proximité. M^{mc} Alder souhaite que soit déployée une action qui permette de répondre de manière ciblée aux enjeux sociaux prioritaires en ville de Genève. Enfin, en ce qui concerne les associations en difficultés, son département est particulièrement attentif à leur évolution et est à l'écoute de leurs besoins. Le cas échéant, les demandes qu'elles adresseront seront relayées au Conseil municipal (CM).

Questions-réponses

Une commissaire souhaite savoir ce qui a motivé la demande de M^{me} Alder de traiter cette motion en priorité dans l'ordre du jour. Ensuite, elle aimerait savoir s'il est possible de promouvoir une collaboration inter-départements afin de créer une plateforme où tous les services proposés aux enfants seraient visibles, accessibles et permettraient l'inscription aux activités. Cette plateforme pourrait également proposer, avec le concours du département de M. Kanaan, les camps de sport et les activités artistiques et, avec l'aide du département de M. Barazzone, une forme de stage qui permettrait aux jeunes de se rendre compte de ce que représente l'entretien des espaces verts et encouragerait une

forme de responsabilisation. Enfin, s'il y a un modèle de financement des camps à la journée, peut-être qu'il serait possible d'inclure pour certaines familles une carte ou une forme de chéquier qui permettrait à la Ville de payer une participation sur des camps ou des stages, par exemple au refuge Darwin.

M^{me} Alder était favorable au traitement rapide de cette motion dans l'espoir d'avoir rapidement un renforcement des prestations à la journée. Dans les faits, les retours du terrain indiquent que ce renforcement sera probablement étudié pour le budget 2020. M^{me} Alder rappelle à titre indicatif que le Conseil administratif (CA) commencera prochainement à le préparer. Pour cette raison, il serait bon de pouvoir y intégrer cette motion, en fonction du souhait de la CCSJ.

Pour ce qui est de la mise en commun de l'offre actuelle avec l'offre sportive, différentes plateformes existent déjà où une soixantaine d'associations sont présentées. Il serait possible de renforcer une plateforme existante. Par contre, M^{me} Alder rappelle qu'il faut un login spécifique pour le Service des sports et un autre pour le Département de l'instruction publique (DIP), qui a également un catalogue de services de vacances. Il faudrait alors mutualiser un login commun entre le Canton et les communes. Cela étant, le catalogue de service de vacances du DIP n'offre pas un nombre illimité de places.

En somme, M^{me} Alder trouve aussi qu'il serait bon d'avoir une entrée unique. Il sera ensuite nécessaire que les enfants aient envie de participer à ces activités, d'où la proposition de renforcer la communication aux familles.

Une commissaire demande s'il est possible d'égaliser l'offre des divers centres aérés afin d'éviter une sélection en fonction de la situation économique des personnes.

M. Mimouni explique que le département subventionne les MQ, ce qui leur permet d'afficher des prix plus accessibles pour la population. Egaliser les offres impliquerait alors une subvention plus importante des structures qui sont hors des MQ.

Elle souhaite savoir si les structures qui demandent un engagement à la semaine pensent modifier leur offre, dans le sens d'une réduction du nombre de camps.

M. Mimouni répond qu'il y a effectivement eu une modification de l'offre, notamment en réponse à la baisse de fréquentation des colonies. Des structures du GLAJ évoluent vers une prise en charge à la journée, comme les camps de Caritas jeunesse.

Elle demande ensuite s'il est possible d'étudier les besoins des enfants livrés à eux-mêmes ainsi que ce que les familles seraient en mesure de leur offrir.

M. Mimouni estime qu'il faudrait approfondir les raisons de ce phénomène, bien que selon lui ces raisons sont essentiellement liées aux revenus des familles et à l'accès aux centres aérés. Dans ce sens, peut-être qu'il faudrait faciliter l'accès aux centres aérés pour les enfants issus de familles à plus faibles revenus.

M^{me} Alder trouve aussi que les problèmes financiers ne doivent pas être un frein à l'accès aux camps et autres activités, raison pour laquelle le Service social subventionne de nombreuses structures. Pour ce qui est des besoins, le Service des écoles relève également que les demandes ont évolué, notamment dans le sens d'une prise en charge à la journée, en plus de l'émergence de plusieurs craintes liées à la sécurité des enfants.

M. Mimouni offre les statistiques du nombre d'enfants ayant passé une partie de la période d'été à gérer leur temps de manière autonome:

- 12% des 1P à 4P:
- 29% des 5P à 8P.

Une commissaire demande, pour 2019, si l'offre des MQ peut évoluer ou être adaptée avec les mêmes ressources budgétaires.

M^{me} Alder explique que la réponse à cette question est précisément le but du diagnostic qui est conduit. Les associations semblent être prêtes à évoluer dans le sens d'une prise en charge à la journée, ce qui témoigne d'une prise de conscience. Aussi, l'été est la période où le manque d'offres avec un encadrement se fait le plus sentir, notamment du fait des personnes qui ne partent pas en vacances. Cela explique aussi que les ludobus déployés dans la période estivale sont pris d'assaut. A propos de l'offre sportive, bien qu'elle soit très demandée, elle ne couvre pas forcément toute la journée, ce qui peut être la source de problèmes organisationnels pour des familles qui travaillent durant la période. Pour les offres artistiques, il apparaît que l'offre émane plus de structures privées.

Elle demande quand vont ouvrir la ferme Menut-Pellet et le projet Buissonnière.

M. Mimouni répond que la ferme Menut-Pellet ouvrira en 2020 et que le projet Buissonnière est prévu pour cette année.

 $M^{\mbox{\tiny me}}$ Alder confirme que cette dernière structure proposera des activités cet été déjà.

Elle relève que la motion ne peut déployer ses effets dans l'année car elle est arrivée au moment des inscriptions des enfants pour les camps.

M^{me} Alder imagine que des offres pourront être adaptées dès 2020, suite au diagnostic qui est actuellement en cours, ce qui permettra de budgétiser prochainement les évolutions voulues.

Une commissaire demande comment informer et susciter l'envie des familles et des enfants et s'il faut intéresser les gens à de nouvelles activités ou s'il suffit d'informer plus sur les procédures d'inscription.

M^{me} Alder explique que le Service des écoles travaillera plus sur la rentrée scolaire et offrira des points d'info-service durant l'année. Cet effort peut s'appliquer pour les vacances d'été mais également pour les autres cours de manière générale. Par conséquent, il serait intéressant, dans un premier temps, de décentraliser les activités (musique, art, etc.) dans les quartiers et, une fois que les enfants ont accroché, il sera possible de les faire amener par leurs parents sur un lieu d'activité plus éloigné.

M. Mimouni ajoute que paradoxalement, ce sont les familles qui partent le moins en vacances qui envoient le moins leurs enfants dans les activités de centres aérés.

Une commissaire demande si quelque chose peut être fait au niveau du Canton pour offrir une subvention, au lieu de laisser la Ville s'en charger. Elle imagine que le prix et le genre de prestations peuvent également décourager plusieurs personnes. Dès lors, il serait peut-être mieux de faire baisser les prix pour tout le monde. Aussi, elle aimerait savoir qui, dans le canton de Genève, chapeaute toutes ces activités, puisque les enfants requièrent une prise en charge particulière.

M^{me} Alder pense qu'il y a un manque de contrôle de ces activités, bien que les MQ fassent leur propre contrôle, notamment par la demande d'un certificat de bonne vie et mœurs. Ensuite, ces activités fonctionnent aussi par l'engagement bénévole de certaines personnes, ce qui complique le niveau de contrôle que l'on peut imposer à toutes les personnes de ces organisations.

M. Mimouni explique que pour les MQ de la FASe, un contrôle est effectué par une procédure de contrôle. Par contre, c'est moins le cas pour le GLAJ qui fonctionne avec une charte de qualité.

Séance du 23 mai 2019

Audition de M^{me} Maria Pérez, motionnaire

M^{me} Pérez invite la Ville de Genève à développer le dispositif d'accueil à la journée en période extrascolaire.

Le fait qu'il y ait eu des cas de pédophilie explique que certaines familles ne souhaitent plus envoyer leurs enfants toute une semaine en camp et renforce la position de mode d'accueil privilégié du dispositif à la journée, ce qui soulève plusieurs problèmes. D'une part, les activités à la journée sont beaucoup moins développées dans les offres des associations que les offres à la nuitée. D'autre

part, lorsque des familles ne peuvent mettre leurs enfants dans des maisons de quartier (MQ), une alternative nettement moins onéreuse, il y a une ruée sur les autres organismes – tels le Centre protestant de vacances et Caritas – qui proposent également des camps avec nuitées et à la journée, même si ces derniers restent relativement chers avec des prix entre 250 et 280 francs pour la semaine. Ce coût est d'autant plus difficile à supporter par les familles lorsqu'elles ont plusieurs enfants à placer.

La motion invite la CCSJ à une réflexion sur plusieurs axes. Il est notamment question de proposer une contribution à la journée sur la base de la contribution faite par la Ville pour l'accueil avec nuitée, de l'ordre de 15 francs, tout en sachant que ces camps restent onéreux et que cette solution ne résout pas le manque de places. De ce fait, M^{me} Pérez propose également d'augmenter le nombre de places disponibles dans les MQ, afin d'offrir une marge de manœuvre supplémentaire aux familles et à moindre coût.

Questions-réponses

Une commissaire demande si M^{me} Pérez imagine qu'il serait utile que la Ville de Genève et le département de M^{me} Salerno créent une plateforme de tout ce qui est accessible, avec une grille des tarifs et les aides financières qui sont disponibles en fonction de la situation des parents. Elle demande également si une mise en commun de plusieurs offres peut être envisagée pour pouvoir aussi présenter les offres de musique, de sport, de théâtre, etc.

M^{me} Pérez répond qu'une plateforme pourrait avoir d'abord le rôle de mise à disposition centralisée de l'information. Aujourd'hui de nombreuses personnes ne sont pas au courant de l'étendue des offres et des aides auxquelles elles peuvent avoir droit. Certaines familles pourraient faire un choix différent à propos des camps de vacances si toutes les informations leur étaient fournies immédiatement.

Pour ce qui est de l'offre des activités à développer, M^{me} Pérez trouve que la proposition de la commissaire est très intéressante et propose même un décloisonnement des activités culturelles dans le sens où la culture devrait aller à la rencontre des enfants dans leurs quartiers pour faire découvrir la musique et la scène, en conjuguant des budgets culturels et du département social. Il serait intéressant que des familles qui n'ont habituellement pas accès à des activités – qu'elles soient culturelles, sportives, en extérieur, etc. – puissent les offrir à leurs enfants.

Le problème est que cette solution n'augmentera pas le nombre de places disponibles. La réflexion qui sous-tend la motion M-1404 est que les MQ offrent une marge de manœuvre supplémentaire aux familles et qu'il serait possible, en fonction de la générosité du CM, d'étendre cette offre.

La même commissaire imagine qu'il pourrait y avoir un partenariat avec des personnes qui donnent déjà des cours ainsi qu'une aide pour les familles à petit revenu. Il faudrait alors avoir une sorte de grille, qui regroupe également toutes les offres d'aide auxquelles les familles peuvent prétendre en fonction de leurs revenus, quitte à ce que le Canton participe. Elle ajoute que la réflexion se fait sur les deux mois en été, mais qu'il est également nécessaire de prendre en compte les autres périodes durant lesquelles les parents doivent trouver des solutions, il y a notamment une semaine au mois d'octobre, deux semaines à Noël, une semaine en février et environ une semaine à Pâques.

M^{me} Pérez pense que la Ville doit développer quelque chose pour ses habitants sans attendre sur l'aide du Canton, car la proposition a été faite d'abord pour la Ville. Le but est de proposer une solution rapidement, si possible à implémenter pour l'été 2020. Cela étant, sur le long terme, un effort intercommunal serait bienvenu et pourrait aider à la création d'une solution plus importante.

Une autre commissaire demande si M^{me} Pérez a contacté des MQ pour savoir à quel point elles pourraient augmenter leur capacité d'accueil par l'embauche de nouveaux animateurs, pour autant qu'elles reçoivent une aide.

M^{me} Pérez répond par la négative. Elle explique que toutes les MQ ne sont pas équipées de la même manière et qu'elles n'ont pas toutes les mêmes moyens. Il est important de garder à l'esprit que leur fonctionnement dépend de la FASe et que la Ville peut intervenir en aidant à l'embauche d'animateurs supplémentaires ou en aidant à offrir des activités sur une période plus étendue. Une MQ qui n'est ouverte qu'un mois pourrait doubler sa capacité d'accueil en étant ouverte plus longtemps.

M^{me} Pérez relève que la Ville a manqué d'anticipation dans la mesure où des quartiers se sont densifiés, comme celui de la Jonction, ce qui implique que le bassin de personnes pouvant fréquenter les MQ a beaucoup augmenté alors que les capacités d'accueil restent les mêmes. En conséquence, lorsque les inscriptions ouvrent, certains établissements ne procèdent pas à des attributions de places en fonction de critères définis mais selon la méthode du «premier arrivé, premier inscrit» et de nombreuses familles se retrouvent sans solutions.

Elle demande s'il n'y a pas la possibilité de s'allier avec le Canton pour que les loisirs, qui se trouvent à l'Office cantonal de la culture et du sport (OCCS) et qui ont une grande offre d'activités pendant l'été et les mercredis, profitent aussi de cette communication plus importante qui doit être faite.

M^{me} Pérez répond que, dans un premier temps, la création d'une plateforme aidera à répandre l'information, ce qui va déjà aider les familles dans la planification du financement, bien que cela n'augmentera pas le nombre de places. Ensuite, un travail peut et doit se faire afin d'augmenter l'offre et les places disponibles.

Un commissaire demande si M^{me} Pérez n'est pas absolument attachée à la notion de tarification différenciée.

M^{me} Pérez répond que ce n'est pas le cas. Elle rappelle que le but est d'augmenter l'offre et que celle-ci reste accessible aux familles. Elle avance qu'au prix de 70 francs la semaine, certaines familles sont prêtes à payer plus afin que d'autres, moins aisées, puissent payer moins afin que leurs enfants puissent y aller.

Il se dit gêné par l'idée de la tarification différenciée dans la mesure où des personnes peuvent imaginer avoir un pouvoir de décision sur les activités du fait qu'elles paient plus que d'autres. Il trouve plus égalitaire d'avoir la même offre pour tous, avec un tarif unique et d'aider les familles en difficulté avec des subsides.

M^{me} Pérez comprend et trouve que la proposition est bonne. Cela étant, pour certaines familles un prix de 70 francs pour la semaine reste une charge importante, en particulier s'il y a plus d'un enfant. Il est alors nécessaire de prévoir quelque chose pour les familles dans cette situation.

Une commissaire trouve que la proposition de faire une plateforme est bonne mais relève que le GLAJ fait déjà ce travail au niveau cantonal depuis des années et demande s'il ne serait pas à propos de renforcer cette structure déjà existante ainsi que la distribution d'informations aux familles autour des écoles et dans les parascolaires à partir de certaines dates.

M^{me} Pérez est d'accord sur le fait que l'information doit être plus distribuée en amont. Par contre, elle sait que chaque MQ organise la distribution de son information ce qui fait que, si un changement a lieu, des personnes peuvent rater les inscriptions.

Une commissaire souligne que la motion parle de renforcer le dispositif d'accueil en journée, pas par demi-journée, ce qui signifie que les enfants passent la semaine dans le même lieu.

M^{me} Pérez admet que la motion se focalise sur ce type d'activité, mais est ouverte à toute proposition si la commission désire en faire. Cela étant, ce type d'offre est le plus simple pour les familles, n'imposant pas de devoir prévoir le temps nécessaire pour déplacer les enfants et est plus confortable pour ces derniers qui ne se sentent pas menés dans un sens puis dans un autre et qui peuvent avoir besoin de temps pour développer des liens d'amitié lors des premiers jours avec d'autres enfants.

Elle demande si le choix s'est porté sur les MQ parce que les autres associations ont une offre dont le prix est plus élevé.

M^{me} Pérez le confirme. Cela étant, elle ajoute qu'elle trouverait fantastique de faire une subvention affectée dans le but de permettre aux enfants de découvrir de nouvelles activités.

Elle note que le personnel des MQ est rémunéré par la FASe. De ce fait, la Ville peut avoir un impact au travers d'une subvention, mais ne peut pas toucher au fonctionnement des associations.

M^{me} Pérez imagine que des discussions sont nécessaires pour avoir un impact significatif. Certaines MQ ainsi que certains membres du personnel de chaque MQ peuvent se montrer plus ouverts que d'autres au système de tarification différenciée.

Une commissaire demande si une estimation du montant nécessaire pour la mise en place des actions demandées par la motion a été faite.

M^{me} Pérez répond par la négative. Par contre, elle sait que des MQ renoncent à des activités pour maintenir de l'accueil en été.

Une commissaire demande à M^{me} Pérez si les enfants de sans-papiers pourraient avoir accès aux activités, puisque la question sera abordée prochainement dans d'autres discussions.

M^{me} Pérez estime que l'accès aux activités est déjà suffisamment réglementé et, lors des inscriptions, une carte d'identité n'est pas demandée.

Elle demande quels documents sont nécessaires lors des inscriptions.

M^{me} Pérez liste les documents qui peuvent être demandés:

- une attestation de responsabilité civile;
- un carnet de vaccination;
- la preuve que l'enfant est assuré contre les accidents.

Lorsqu'elle a inscrit son enfant, il a été demandé à M^{me} Pérez si elle réside en ville de Genève et, lorsqu'elle a répondu affirmativement, il lui a été communiqué qu'elle avait le droit à une aide pour les nuitées. Rien d'autre ne lui a été demandé.

Une commissaire propose d'auditionner le GLAJ, ce qui est accepté à l'unanimité.

Séance du 31 octobre 2019

Audition de M^{me} Noura Talal-Arpin, présidente et de M. Vladimir Schwager, secrétaire général du Groupe de liaison genevois des associations de jeunesse (GLAJ)

M^{me} Talal-Arpin remercie la CCSJ pour permettre au GLAJ d'être entendu sur la thématique du soutien financier aux journées enfants, qu'il soutient depuis 2016. Le document envoyé par les motionnaires – subvention communale journées enfants – explique le fond et la forme de la campagne qui a été menée.

Le GLAJ est également reconnaissant à la CCSJ qui prend le relais des différentes relances auprès de la Ville pour s'aligner sur les recommandations auprès des communes. Depuis trois ans, ces recommandations sont:

- un minimum de 10 francs en termes de soutien aux journées enfants sans nuitées, appelées communément les centres aérés;
- un soutien de 15 francs pour les journées enfants avec nuitées, appelées communément des camps ou des colonies.

Le dos du document qui a été transmis comporte un exemple de calcul fait par les associations pour demander une subvention aux communes et faire des projections budgétaires.

Lorsque la campagne de soutien financier et de valorisation du soutien financier à la journée enfant a débuté en 2016, la Ville de Genève a procédé à une augmentation en faisant passer son soutien financier de 11 à 12 francs pour les journées enfants avec nuitées. Par contre, elle n'est pas entrée en matière en ce qui concerne les centres aérés. La Ville de Genève a été relancée plusieurs fois à ce sujet et les réponses reçues à ce propos sont axées sur des raisons budgétaires. Or, il apparaît que la préférence des familles va aujourd'hui à un système d'accueil à la journée.

A Caritas Genève, dont M^{me} Talal-Arpin a pu assurer la direction pendant quelques années, l'offre de centres aérés est passée en 2017 à 50% de l'offre totale, les autres 50% représentant des camps. Pour ce type d'associations, qui exercent dans le domaine, parfois depuis plus de cinquante ans, cela représente un changement de paradigme important. Aujourd'hui, les associations doivent faire face à des changements sociétaux importants, comme des familles recomposées qui se posent la question de la garde, ce qui implique que les camps de vacances ne répondent plus aux besoins et préférences des familles, qui préfèrent récupérer l'enfant en soirée. Il y a également de plus en plus fréquemment des familles où les deux parents travaillent et souhaitent trouver des solutions de garde et d'activités pour la journée afin de pouvoir passer du temps avec leur enfant le soir et le week-end. Les associations ont par conséquent dû s'efforcer de changer les pratiques pour améliorer les prestations, ce qui représente des changements logistiques et d'encadrement fondamentaux.

Il y a également une volonté de la Ville de travailler sur les questions de complémentarité de l'offre proposée aux activités extrascolaires. En 2013, un groupe de travail a été mis au point, avec la collaboration du GLAJ, pour essayer de trouver des solutions permettant de compléter l'offre des MQ qui proposent déjà des centres aérés. Dans ce contexte, le GLAJ s'est proposé pour être présent lors des périodes d'inscriptions aux MQ afin de rendre visibles les associations qui offrent une alternative aux parents qui n'ont pas obtenu de place. Cela étant, les MQ ont des quotas par enfant à observer et qui n'apparaissent pas forcément

aux parents, ce qui implique qu'il est impossible d'inscrire son enfant pour cinq ou huit semaines en été. Pour cette raison, le travail de complémentarité entre les offres revêt aujourd'hui d'une importance capitale.

M. Schwager propose d'illustrer la situation en se basant sur les chiffres d'un groupe de travail de 2013. Pour les grandes vacances, il y a plus de 3200 semaines d'activités à la journée ou de centres aérés qui sont proposées sur le canton de Genève, par des associations membres du GLAJ. Sur cette offre, le taux moyen d'occupation par des résidents de la Ville de Genève est de 50%, le reste étant occupé par le reste du canton. Pour ce qui est des petites vacances, c'est-à-dire en février, en automne, à Pâques et de fin d'année, 700 semaines sont proposées. Les associations membres du GLAJ proposent donc un total de près de 4000 semaines d'activités à la journée, avec une grande diversité dans les activités proposées. Ceci est une grande richesse et il faut la cultiver.

Concernant les accueils à la journée, le groupe de travail estimait qu'une colonie peut coûter 800 francs sans infrastructures, dont les parents ne paient que 550 francs. Si les coûts d'infrastructure qui se montent à 20% sont pris en charge, ils doivent alors être répercutés sur cette somme. En conséquence, les parents ne paient que 44% des coûts totaux ou 55% des coûts réels. Dans le cas des centres aérés, pour lesquels les chiffres sont moins précis car leur nombre n'était pas aussi important en 2013, les parents paient 250 francs dans le cas d'un premier prix d'accueil à la journée pour une semaine. Cette somme représente 85% des coûts directs de l'enfant ou 65% des coûts totaux si les frais d'infrastructures sont pris en compte. Le vrai coût de l'enfant enfant est de plutôt de 300 ou 400 francs avec les coûts d'infrastructure. Ici, une subvention de la Ville, si elle était à 15 francs par jour, ne représenterait que 25% des coûts réels, ou 18% des coûts totaux. Bien entendu, il y a d'autres centres aérés, qui ne sont pas subventionnés par l'Etat, offrant des activités plus spécifiques, qui requièrent l'emploi de personnes avec des compétences particulières (musique, cirque, etc.), qui coûtent 660 francs et pour lesquels les parents doivent payer la totalité des frais. Si la subvention de la Ville était à 15 francs par jour, elle représenterait alors 13% des coûts directs, ou 11% des coûts totaux. Les subventions sont donc extrêmement maigres et pour le centre aéré d'une MQ où les parents paient entre 40 et 250 francs avec une subvention, le montant représente entre 50 et 94% des coûts réels.

Il y a donc des prix qui sont extrêmement différents avec des subventions qui sont tout aussi différentes, ce qui explique que le prix payé par les parents est beaucoup plus élevé dans les associations qui sont moins subventionnées que les centres aérés des MQ. Une autre raison à cette différence de prix tient dans le fait que les centres aérés des associations de jeunesse se basent sur le bénévolat: dans un centre aéré les moniteurs sont payés 35 francs par heure alors que dans une association ils reçoivent une indemnisation de 35 francs par

jour et les responsables 70 francs par jour. Un centre aéré de la FASe a des coûts de ressources humaines qui se montent à 1550 francs par jour quand un centre aéré du GLAJ a des coûts de ressources humaines qui se montent à 175 francs par jour. Cette différence de coûts de personnel permet à des jeunes de se former grâce aux organismes de vacances et de jouer un rôle de cohésion sociale en s'engageant avec les enfants.

Bien sûr, les MQ et les centres aérés des associations membres du GLAJ sont complémentaires et le travail est fait de manière ancrée dans l'environnement local. Aussi, lorsqu'un enfant fréquente le centre aéré proposé par une autre association, cela lui permet de rencontrer d'autres enfants provenant d'autres milieux et de découvrir d'autres activités. Ceci est très important et explique la volonté du GLAJ de continuer à travailler avec d'autres partenaires, suite au groupe de travail de 2013.

Avec des subventions de 15 francs par jour et par enfant, le GLAJ arriverait à garder les prix actuels des associations, qui pour le moment reçoivent 12 francs pour les camps et ne perçoivent rien pour les centres aérés. Si le CM souhaite en faire plus pour soutenir les activités à la journée, il peut aussi y avoir des soutiens plus conséquents, car les 15 francs représentent ce que la majorité des autres communes font déjà aujourd'hui.

M^{me} Talal-Arpin ajoute que dans le cadre de ses démarches, le GLAJ a pu rencontrer l'Association des communes genevoises (ACG) en mai 2019 et être auditionné par la commission sociale, audition durant laquelle il y a eu un représentant de la Ville de Genève, pour exposer la situation et demander de favoriser l'accessibilité aux loisirs pour tous par une aide de 10 ou 15 francs. L'aval était positif et un alignement sur les recommandations du GLAJ a été décidé. Cela a également permis de découvrir une volonté des communes de rendre visible le soutien qu'elles apportent aux familles par ce biais. M^{me} Talal-Arpin ajoute que les parents sont facilement perdus face à la diversité des prix puisqu'ils ne comprennent pas ce que ces derniers impliquent en termes de sécurité et de qualité de la prestation. La rencontre de l'ACG a également permis de faire ressortir que les communes qui ont fait un effort ces trois dernières années - ce que montre l'un des documents qui ont été transmis à la commission – s'allient à présent aux recommandations du GLAJ et vont, pour certaines, jusqu'à 15 francs de subvention sans faire de différence pour les activités avec et sans nuitées. Cela permet également de faire ressortir que certaines communes ont leurs spécificités en fonction de leur offre et que toutes les communes sont d'accord d'aider leurs résidents, bien qu'elles n'acceptent pas de payer pour les personnes vivant en dehors de leur territoire

Le GLAJ constate aussi que les associations travaillent désormais à flux tendu et arrivent de moins en moins à couvrir leurs frais. Il y a donc un risque important

de voir une majoration généralisée des prix en fonction de la commune de résidence de l'enfant, sachant que certains organismes pratiquent déjà cette différenciation. Dès lors, le GLAJ insiste sur le fait que le soutien qu'il souhaite obtenir de la Ville n'est pas destiné aux associations, mais aux parents.

En conclusion, le GLAJ ne demande pas de développer des activités de jeunesse, puisqu'une offre conséquente existe déjà, mais de les soutenir en adaptant le montant des subventions aux coûts réels d'aujourd'hui, qui augmentent en même temps que les normes de qualité et de sécurité qui sont sans cesse plus contraignantes. Le GLAJ souhaite que la Ville de Genève aide financièrement les centres aérés, devenus incontournables afin de maintenir une offre riche et diversifiée répondant aux besoins de toutes les familles grâce à la complémentarité de l'offre entre les MQ et les organismes de vacances. Encore une fois, le but est de venir en aide aux familles et aux parents, pour que ces derniers puissent inscrire leur enfant dans des structures différentes sans que le prix soit un obstacle ou le seul critère de choix.

Une pétition a été envoyée aux différentes associations pour toucher directement les familles résidant en Ville de Genève dans le but d'informer les parents à propos de la situation actuelle du subventionnement et expliquer les raisons qui justifient la différenciation de prix qui est pratiquée par différents organismes. Dans les faits, les factures que les parents reçoivent ne présentent pas le détail des coûts et des subventions perçues en fonction de leur lieu de résidence, même si le détail des adresses de chaque parent est connu puisque les associations doivent envoyer chaque mois de novembre à l'ensemble des communes du canton le nom des résidents pour toucher les subventions.

Questions-réponses

Une commissaire demande si les associations transmettent l'information au travers des parascolaires, qui est un organe qui touche les familles.

M. Schwager répond que des informations sont relayées aux associations de parents d'élèves ainsi qu'aux associations présentes dans les MQ lors des inscriptions. De cette manière, le but est d'encourager les parents à essayer les activités proposées par d'autres associations. Il y a également des sites qui permettent l'accès à ces informations. Aussi, M. Schwager ajoute que le GLAJ n'a pas le pouvoir d'imposer une subvention de 15 francs, bien qu'il recommande à toutes les communes de suivre ses recommandations.

Une commissaire relève qu'une newsletter peut être demandée sur le site du GLAJ. Elle demande ensuite si le GLAJ a à disposition un portail informatique commun pour les diverses activités ou si le GLAJ et les associations apprécieraient que la Ville s'investisse dans la création d'un portail unique qui regrouperait

toutes les activités proposées pour les enfants, qu'elles soient sportives, culturelles, artistiques ou d'autre nature. Son parti était d'avis qu'il était possible d'en faire plus pour les enfants et pour faciliter les recherches des parents, surtout que certains d'entre eux ne sont pas du tout au courant de ce qui est offert.

M^{me} Talal-Arpin répond que le site www.loisirsjeunes.ch, qui est soutenu par la Ville de Genève, l'Etat de Genève et par le GLAJ, répertorie toute l'offre d'activité extrascolaire à l'année et durant les vacances scolaires sur le canton. A la suite d'un partenariat et d'un travail de plusieurs années, une fusion a eu lieu entre les différents fichiers de l'Etat pour parvenir à créer ce site qui a été lancé en février 2018. Dans ce contexte, le GLAJ a rencontré l'ACG qui a relayé l'information dans les journaux communaux sur l'existence de ce site qui offre un moteur de recherche qui permet de sélectionner l'âge des enfants, le jour, le quartier de la ville et le type d'activités, qu'elles soient proposées par des organismes étatiques, communaux ou privés. Bien sûr, le site étant récent, il va encore s'enrichir et le GLAJ communique à ce sujet et s'occupe de l'entretien du site.

Elle demande, par rapport aux activités qui sont proposées actuellement, si le GLAJ a parfois des retours des parents et, si ces derniers le demandent, si la possibilité existe de créer des activités demandées et qui manqueraient.

M^{me} Talal-Arpin explique que le GLAJ essaie de trouver des solutions pour l'intérêt général. Par exemple, un gros travail s'est fait avec la Ville de Genève à propos de l'accessibilité aux salles, afin de ne pas laisser les enfants toute la semaine dehors lorsqu'il fait mauvais temps. Le GLAJ a coordonné le travail pour qu'il débouche sur un partenariat permettant d'accéder de manière concise et facile aux bâtiments scolaires, qui ne sont pas utilisés lors de ces périodes. En termes de thématique par contre, la question est plus délicate et dépendra de l'expertise des associations car l'organisation d'une semaine thématique soulève une problématique de coûts: les parents attendent une certaine qualité de la prestation et les associations vont souvent engager des professionnels, ce qui implique des dépenses supplémentaires. Dans ce genre de cas, le GLAJ peut être amené à coordonner ce travail ou devenir le relais auprès des autorités publiques.

M. Schwager ajoute que de nombreux organismes essaient de proposer de nouvelles activités qu'ils laissent tomber lorsque l'offre ne rencontre pas un certain niveau de succès. Les moyens libérés de cette manière sont utilisés au profit d'autres activités à tester s'ils en ont la capacité. Beaucoup d'activités, notamment celles liées au sport, se développent et des associations se créent en fonction des besoins des parents et des envies des enfants.

M^{me} Talal-Arpin précise que d'un point de vue pédagogique, les centres aérés permettent aux enfants de tester de nouvelles activités dans le sens où ils permettent aux parents de faire découvrir de nouvelles choses à leur enfant, sans pour autant devoir payer immédiatement une activité à l'année.

Une commissaire souhaite revenir à la formation des accompagnants, dont certains sont des professionnels alors que d'autres sont des bénévoles. Elle souhaite savoir si toutes les associations assurent le niveau minimal du point de vue du service et de la sécurité.

M^{me} Talal-Arpin répond que toutes les associations qui sont soumises à un contrat de prestation avec l'Etat de Genève ont l'obligation d'adhérer à la charte de qualité des organismes de vacances. De plus, les encadrants sont soumis à un programme de formation et à des normes claires d'encadrement en fonction de l'âge des participants. Les formations peuvent être liées à la sécurité, aux aspects juridiques, à l'animation et aux aspects psycho-sociaux d'encadrement des activités. Cette formation est ensuite complétée par un programme dispensé par les organismes en fonction de leur spécificité. Enfin, il y a également des quotas à respecter entre les nouveaux et les anciens moniteurs.

M. Schwager ajoute qu'il y a des formations complémentaires pour les responsables: à la FASe, le responsable est un moniteur professionnel qui est aidé par d'autres personnes alors que dans les camps de vacances c'est un ancien moniteur qui devient responsable en suivant une formation complémentaire pour encadrer les autres moniteurs.

Une commissaire demande si les différences de coûts entre camps de vacances impliquent des différences dans l'origine des enfants, en termes de milieu social.

M. Schwager explique avoir constaté que les parents demandent souvent d'obtenir une semaine d'activité car leur MQ de prédilection n'a plus de places disponibles. Ces mêmes parents sont d'abord soulagés de voir que des solutions alternatives existent avant d'être surpris par le prix qu'ils auront à payer. Il apparaît que les familles de la classe moyenne sont gênées lorsqu'il faut se rendre dans des centres aérés non subventionnés parce que le prix y est nettement plus élevé, que la famille n'a pas forcément les moyens nécessaires pour offrir des activités à son enfant, mais n'est pas suffisamment affaiblie pour pouvoir demander une aide particulière ou des subsides.

M^{me} Talal-Arpin ajoute avoir pu constater que les personnes en situation de précarité sont bien entourées, notamment pas des assistants sociaux, et n'ont pas de difficultés à accéder à l'offre car elles sont soutenues par exemple par le fonds Mimosa au CPV, à Caritas Jeunesse ou par des aides fournies par l'Hospice général. Paradoxalement, il y a suffisamment d'aides disponibles pour ces familles alors que la classe moyenne se retrouve plus facilement dans la situation où devoir placer son ou ses enfants représente une lourde charge dans son budget.

Une commissaire demande s'il est vrai que le prix ne dépend pas du revenu de la famille.

M. Schwager répond que la majorité des structures fonctionnent sur le bénévolat. L'administratif imposé par l'observation des règles et des modalités d'inscriptions représente une charge importante. Ces organismes ne peuvent pas analyser le profil de revenu des familles pour appliquer une tarification différente sans garantie financière. De plus, il n'y a pas de moyen de vérifier l'exactitude des chiffres fournis par les parents. Pour ces raisons, la compétence et le temps nécessaires manquent pour que les organismes mettent en place une tarification différenciée par eux-mêmes.

Elle se demandait s'il y avait des projets où les associations vont au contact des personnes, comme le font les travailleurs sociaux hors murs dans leur occupation.

M^{me} Talal-Arpin explique qu'une étude qui avait relayé les besoins en termes de loisirs avait étudié quels canaux de communication étaient les plus propices pour transmettre de l'information à propos de l'accessibilité aux loisirs. Il en ressort que la méthode la plus efficace est le bouche-à-oreille. Aussi, les associations œuvrent dans une vision sociale et ne sont pas motivées par le profit, ce qui leur permet de faire preuve de flexibilité dans le paiement des activités: des solutions sont généralement trouvées pour les familles qui ont besoin de régler en plusieurs fois.

Un commissaire demande, par rapport aux documents qui ont été transmis, ce qui a été impacté par la baisse de subventionnement de l'Etat.

M. Schwager explique que l'Etat a décidé en 2016 de baisser toutes les subventions de 5%, ce qui s'est fait progressivement pour s'arrêter finalement à 3%. Cette baisse concerne tout ce qui était subventionné.

Il revient à la demande d'obtenir des subventions et demande à qui sont destinées les subventions.

M. Schwager répond qu'une campagne a débuté en 2016 demandant aux communes de s'harmoniser et de soutenir les associations en leur versant une aide de 15 francs par journée et par enfant. Le but est que les associations n'aient pas à faire un travail administratif de remboursement auprès des parents, car si toutes les communes versent cette somme les effets se répercuteront auprès de tout le monde. Certaines communes ne suivant pas ces recommandations, les associations ayant plus de difficultés que les autres ont commencé à appliquer un tarif différencié en fonction de la commune de résidence des enfants. Une subvention identique de la part de toutes les communes simplifierait la vie aux parents et aux associations pour que tout le monde ait un accès équivalent aux activités de loisirs.

Pour rappel, une majorité des associations a souhaité, en 2016, maintenir les prix sans répercuter les différences de subventions entre communes. Or, avec la

montée des frais que les associations doivent régler, de plus en plus d'organismes effectuent ou vont effectuer une différenciation du prix en fonction de la commune de résidence. Aussi, il est important de relever que 50% de la demande de loisirs provient de familles résidant sur le territoire de la Ville.

Un commissaire demande si toutes les activités comptent suffisamment de participants.

M^{me} Talal-Arpin répond qu'il y a des fluctuations et que cela dépend de l'âge des enfants:

- pour les 4 à 6 ans, les activités sont complètes deux semaines après l'ouverture des inscriptions car la demande est forte et peu d'activités sont proposées (l'offre débute normalement à 6 ans);
- pour les 6 à 12 ans, toutes les activités ne sont pas complètement remplies.

C'est pour cette raison que le GLAJ demande un soutien aux activités existantes au lieu d'en créer de nouvelles, car le prix représente de plus en plus un obstacle pour les familles, notamment pour les pré-adolescents.

M. Schwager rappelle que les associations observent ce qui fonctionne ou non et adaptent leur offre d'activités en conséquence d'une année à l'autre.

Il estime qu'il est important que l'offre soit suffisamment accessible. En particulier avec le nombre de semaines d'activités offertes. Il a le sentiment qu'il y a un manque de visibilité et demande si des séances d'informations sont faites auprès des classes, plutôt que d'espérer que les familles fassent leurs recherches alors qu'elles peuvent manquer de temps.

M. Schwager répond que le site loisirsjeunes.ch regroupe déjà toutes les activités qui peuvent être trouvées à Genève, à part pour l'offre privée. Le GLAJ distribue également deux fois par an un dépliant comprenant les associations membres et les activités proposées aux 35 000 élèves. Ce dépliant contient un semainier pour les activités durant l'année scolaire et dans la version pour l'été, un calendrier est mis à disposition pour aider les parents dans leur effort d'organisation.

Une commissaire remarque, à propos de la répartition du financement du GLAJ, que la Ville et les autres communes ont une contribution quasi dérisoire et demande comment cela se fait.

M. Schwager explique que les subventions vont aux associations et que le GLAJ n'est qu'une faîtière.

Elle demande si les associations s'occupent de l'organisation et de la facturation de leurs activités ou si le GLAJ s'en occupe.

M^{me} Talal-Arpin répond que les associations s'en occupent. Par contre, le GLAJ peut apporter son aide lors de négociations avec l'Etat ou et défendre leurs intérêts en offrant une vision commune.

Elle demande si le remplissage des activités proposées par les diverses associations est connu par le GLAJ.

M^{me} Talal-Arpin répond que les associations communiquent régulièrement les taux de remplissage au GLAJ.

M. Schwager ajoute que le remplissage des activités varie beaucoup. Les activités pour 4 à 6 ans sont très vites complètes, les centres aérés se remplissent plus rapidement que les camps, qui s'adaptent en fonction de ce qui est apprécié par les enfants.

M^{me} Talal-Arpin précise que toutes les activités ne sont pas toujours complètes et que le site loisirsjeunes.ch offre une visibilité sur le sujet.

M. Schwager explique que le site met à jour le remplissage des activités pour que les parents puissent trouver facilement où il reste des places disponibles.

Une commissaire demande s'il y a des camps de vacances qui sont annulés faute d'inscriptions suffisantes et si les équipes qui devaient les organiser peuvent être engagées pour mettre en place quelque chose pour les enfants mis en liste d'attente pour les centres aérés. Elle demande ensuite si le bénévolat des jeunes et l'aide du fonds Mimosa sont suffisamment importants, car cela permet également de venir en aide aux familles.

M^{me} Talal-Arpin répond que le fonds Mimosa est coordonné par la Croix-Rouge genevoise et financé par la vente de fleurs jaunes le dernier week-end de janvier. Les stands sont tenus par le Centre protestant de vacances, par Caritas Jeunesse et par Vacances Nouvelles. Chaque association a environ 30 stands qui sont animés par des bénévoles. Le produit de ces ventes est en baisse, car les gens sont de plus en plus sollicités.

Séance du 28 novembre 2019

Une commissaire demande l'audition de la Maison de quartier de Saint-Jean, qui est acceptée par 3 oui (1 EàG, 1 MCG, 1 UDC) et 10 abstentions.

Une commissaire propose d'auditionner la Fédération des maisons de quartier, ce qui est accepté à l'unanimité.

Séance du 20 février 2020

Audition de la Fédération des centres de loisirs et de rencontres (FCLR), soit M^{me} Dominik (membre du comité), MM. Albino et Morel (animateurs) de la Maison de quartier de la Jonction, ainsi que MM. Bodmer (coordinateur) et Roulet (membre du comité) de la FCLR

M. Roulet présente tout d'abord le fonctionnement des centres aérés. S'agissant d'accueils à la journée, les parents amènent leurs enfants le matin et reviennent les récupérer l'après-midi. Il y a des maisons de quartier qui ont des listes d'attente et doivent refuser du monde alors que pour d'autres quartiers la demande est moins forte. Les offres sont très diverses selon les endroits, certaines ouvrent durant les huit semaines de vacances d'été, d'autres non. Soit par manque de moyens financiers ou de personnel, soit parce que la demande n'est pas là. Faire face à une augmentation de l'offre est possible, mais cela ne représente pas qu'une augmentation financière car certaines maisons de quartier n'ont pas de terrain en Ville, il faut donc déplacer les enfants du centre-ville vers les espaces dédiés en car. Ainsi, selon le nombre d'enfants acceptés, il faudra plusieurs cars avec l'impact financier et logistique que cela implique. Ce n'est qu'un exemple, mais une augmentation des effectifs aurait aussi un impact infrastructurel (cuisine, etc). L'augmentation ne sera donc pas que de 15 francs par jour et par enfant.

M^{me} Dominik offre la perspective de la Maison de quartier de la Jonction. Elle remercie la Ville d'avoir alloué des fonds qui ont permis d'accueillir les enfants et adolescents dans de meilleures conditions. Un besoin et une demande existent, si bien qu'à la Jonction l'attente et les refus engendrent des déceptions. Le quartier se densifie et l'augmentation du nombre d'habitants voit la demande d'accueil augmenter parallèlement, tout comme le besoin en travail de cohésion sociale. Il y a donc du budget et de l'énergie à y mettre. Le comité de la Maison de quartier de la Jonction se réjouit que les choses bougent et espère que la démarche entreprise soit pérenne.

M. Morel affirme qu'une étude a été faite en 2019 par le Service de la jeunesse de la Ville de Genève et a identifié des quartiers où le besoin de prise en charge des enfants est plus grand. (La Jonction en fait partie.)

Lorsque la Maison de quartier de la Jonction a été approchée par M^{me} Pérez en 2018, la situation était alarmiste: pendant les vacances 48 enfants de 4 à 8 ans étaient accueillis. Certaines semaines jusqu'à 53 enfants étaient sur les listes d'attente et n'ont pas pu être accueillis. La première semaine de l'été 2018, 38 enfants étaient en liste d'attente, la deuxième 53, la troisième 32 avant de redescendre durant le mois d'août durant lequel les gens prennent plus facilement des vacances. La Jonction se densifie (Artamis s'est installé en 2018 et des projets immobiliers se développent dans tout le quartier) et le phénomène est croissant. Le même bilan a été produit en 2019, les chiffres sont similaires:

entre 31 et 35 enfants refusés. Il a pu constater entre les deux années que durant les petites vacances (février: 19, Pâques: 11 et octobre: 22) l'augmentation des enfants en liste d'attente est croissante et le besoin se fait ressentir si l'on compare aux chiffres pour les mêmes périodes en 2018 (février: 4, Pâques: 8 et octobre: 3). Cet écart est cependant influencé dans une certaine mesure par un changement de l'offre d'activités: en 2018 il y avait une collaboration avec les Acacias sur le terrain d'aventure qui ne connaissait pas de limite d'accueil d'enfants mais des difficultés de déplacement pour certaines familles. Cette situation engendre des questionnements. Il remercie l'enveloppe votée pour les activités de 2020, arguant qu'il s'agit d'un petit coup de pouce mais que la situation va perdurer et les demandes continuer d'augmenter. Il termine par soulever un questionnement de la motion qui leur tient à cœur en tant que Maison de quartier de la Jonction: la tarification différenciée tenant compte des revenus. Étant donné que les gens paient des impôts proportionnels à leurs revenus, en les retaxant une fois par rapport au revenu il s'agirait d'une double imposition qu'ils ne trouvent pas juste.

M. Albino affirme que le quartier est très populaire et dans ce genre de quartiers, augmenter les tarifs même de peu conduit les gens à devoir renoncer à certaines prestations. Bien qu'ils mentionnent dans tous les documents produits que les tarifs ne doivent pas empêcher les familles dans des situations plus complexes de bénéficier de cette prestation, il reste difficile pour les gens de demander une aide même s'ils y ont droit. Ils sont donc pour maintenir des tarifs les plus bas possible et uniques. Par ailleurs, il rappelle que la Charte cantonale des centres de loisirs et de rencontres stipule à son article 2 que les maisons de quartier et les centres de loisirs doivent proposer des activités les moins chères possible, voire gratuites pour en favoriser l'accès à l'ensemble de la population. La Fondation pour l'animation socio-culturelle a voulu pratiquer une uniformisation des tarifs de son accueil, ce qui est un non-sens car les pratiques des maisons de quartier sont différentes, les prestations qu'elles proposent aussi et il est donc absurde selon lui d'uniformiser les tarifs. D'autre part, les revenus des habitants des quartiers diffèrent: pratiquer les mêmes tarifs à Champel ou à la Jonction ne demande pas le même effort aux habitants. C'est aux associations qui connaissent le terrain, les personnes et les lieux de vie de fixer des tarifs qui conviennent à l'environnement particulier. Si la FASe doit harmoniser les tarifs, cela ne veut pas dire tout réduire à un seul dénominateur qui ne tienne pas compte de la complexité de certaines situations. C'est la raison pour laquelle la Maison de quartier de la Jonction maintient un tarif unique et modeste de 65 francs par semaine et par enfant qui est dégressif quand plus d'un enfant est inscrit.

Questions-réponses

Un commissaire imagine que les enfants qui se retrouvent aux centres aérés sont aussi ceux qui se fréquentent à l'école. Il aimerait savoir si les enfants sont

assurés en matière d'ordre de sécurité et de bien-être et quelles mesures sont prises pour maintenir une certaine discipline, que l'ordre soit maintenu afin que les enfants ne se dérangent pas mutuellement.

M. Morel répond travailler en réseau avec les partenaires du quartier, notamment les écoles. Ils peuvent ainsi obtenir des informations sur des évènements qui se sont produits à l'école et peuvent déborder sur le parascolaire ou durant les vacances. Le contexte des centres aérés essaie d'avoir une quantité de personnel suffisante pour cadrer tous les enfants (un moniteur pour huit enfants en moyenne, selon l'âge, l'environnement, le type d'accueil, etc.). Dans les programmes d'animation ce ratio est suffisant, mais il ne faudrait pas dépasser cette proportion comme dans certains cadres périscolaires où le personnel se retrouve à un moniteur pour une vingtaine d'enfants. Ils sont très attentifs à ce qu'une bonne ambiance et la bienveillance règnent tout en intervenant rapidement le cas échéant.

Un commissaire pense que parfois c'est à l'école ou dans les centres aérés que l'on peut se rendre compte des problèmes dans les structures familiales. La question est de savoir comment déceler les cas à problèmes pour les traiter.

- M. Morel rétorque que des suivis individuels ont été mis en place et qu'en général un historique existe grâce au travail en réseau. Ils peuvent donc prévenir les problèmes en cherchant à comprendre les situations en amont.
- M. Roulet abonde dans le sens du commissaire et ajoute que si les maisons de quartier prennent en charge les enfants pendant les grandes vacances c'est louable mais il rappelle que les 17 centres en Ville de Genève ont été fondés par des associations d'habitants. Si la Ville décide d'allouer les budgets nécessaires pour répondre à la demande, cela devient un service et s'éloigne de l'idée de base d'association culturelle. Ce genre de choses peuvent être absorbées, mais il ne faut pas que cela devienne uniquement un service. Le but est de créer du lien entre les parents et entre les enfants.

Une commissaire aimerait savoir si les maisons de quartier auraient la possibilité d'accueillir plus d'enfants si on leur accordait plus de budget ou de personnel.

M. Roulet répond qu'il y a 17 emplacements et donc 17 réponses. Dans son cas, à Chausse-Coq, il pourrait dire oui mais pas durant les huit semaines de l'été. Il ajoute qu'une semaine d'accueil de plus, la dernière d'août, pourrait être envisagée mais pas une augmentation du nombre d'enfants (il précise aussi qu'il n'y a pas de liste d'attente à Chausse-Coq actuellement). Il termine en affirmant qu'éponger l'excès de demande des autres quartiers est une possibilité mais que cela ne répond pas à l'idée socio-culturelle sachant que ces gens ne seraient pas du quartier et que la démarche ne répondrait plus à la politique de cohésion sociale.

M. Albino complète la réponse de M. Roulet en précisant qu'à la Jonction le maximum est fait pour accueillir les enfants, mais que sur l'été la seule chose qui pourrait être augmentée en termes de semaines est l'offre sur les préadolescents (5P-8P). Deux semaines ne peuvent être couvertes pour des raisons financières, entre autres parce que la Maison de quartier de la Jonction a été punie par la FASe pour ne pas avoir appliqué les tarifs uniques des centres aérés. Une partie de leur subvention a donc été retirée, en conséquence de quoi ils ne peuvent plus qu'ouvrir le centre six semaines sur huit. De plus, une des difficultés vient des infrastructures: le lieu d'accueil de la Jonction, la pépinière dans le parc Gourgas, est relativement restreint et ne pourrait pas permettre d'accueillir plus d'enfants. Ils sont néanmoins sans cesse en train d'essayer d'augmenter leur offre et d'absorber les choses par des solutions créatives. La question des infrastructures est donc problématique. Il remercie le Service des écoles qui leur a mis un local à disposition pour accueillir les pré-adolescents à Carré-Vert. Ainsi, si les moyens en personnel et en infrastructures (espaces) nécessaires sont disponibles, ils pourraient accueillir plus d'enfants.

Elle demande combien de maisons de quartier ont été pénalisées pour ne pas avoir appliqué le tarif unique imposé par la FASe.

- M. Albino répond que deux maisons ont été pénalisées: celles de Saint-Jean et de la Jonction. Il ajoute qu'historiquement des centres se sont développés dans certains lieux (la maison de la Jonction a fêté ses 50 ans l'an dernier) et ce sont les centres historiques qui sont le mieux dotés. Plein de quartiers, émergents ou en développement, n'ont pas de structures d'accueil (Terreaux, Saint-Gervais, Voltaire, etc). Il faudrait selon lui penser à doter ces quartiers de nouveaux lieux au lieu de faire porter le fardeau aux structures déjà en place.
- M. Morel affirme que les maisons de quartier favorisent en primauté les habitants du quartier. Il dénonce l'idée de tourisme tarifaire en la matière qui, bien que répandue, n'est pas vraie. En effet, si certaines semaines ne sont pas complétées par des habitants du quartier, les places sont ouvertes aux habitants hors quartier.
- M. Albino précise que dans ce cas, la priorité est donnée aux lieux qui ne disposent pas de structures d'accueil mais où un besoin existe.

La présidente demande d'éclaircir le problème de la tarification.

- M. Roulet répond que le problème tient dans le fait que la tarification est unique d'un centre à l'autre pour la FASe, alors qu'elle n'est pas unique selon le revenu des gens.
- M. Albino répond qu'à la Jonction, le tarif est unique pour tous les gens quel que soit leur revenu: 65 francs par semaine et par enfant.

La présidente demande aussi d'éclaircir le problème lié à la double imposition et au tarif différencié.

M. Albino répond en disant que ce qui semble a priori plus juste ne l'est pas dans les faits. Ceux qui gagnent le plus paient déjà plus d'impôts, ils contribuent plus au financement des activités de la Ville et du Canton. D'autre part, les systèmes de tarification ont souvent des plafonds et désavantagent donc la classe moyenne qui, à partir d'un certain revenu, n'a déjà plus droit à certaines aides et soutiens, ce qui la fragilise (logement, assurance maladie, etc.). L'idée est bonne mais ses effets sont pervers: c'est l'impôt qui doit assurer l'égalité de contribution.

M. Morel ajoute que cela favorise la mixité des personnes qui fréquentent les maisons de quartier. Si les tarifs sont fixés en fonction du revenu, les gens qui ont le plus de moyens iront placer leurs enfants ailleurs.

Une commissaire commence par affirmer avoir compris lors d'autres auditions que l'intérêt pour les séjours de vacances où les enfants dorment sur place diminue alors que celui pour un accueil à la journée augmente. Les coûts sont différents, ce qu'offre une maison de quartier est souvent 10 fois inférieur à d'autres alternatives. D'autre part, la proximité des maisons de quartier facilite la solution d'accueil journalier. Elle demande lequel des deux facteurs joue le plus grand rôle et si un suivi par rapport aux enfants qui ne peuvent être pris est établi (pour savoir s'ils ont accès à d'autres structures le cas échéant).

M. Morel constate que des gens ont des difficultés à entrer dans le fonctionnement institutionnel (procéder aux inscriptions, faire la queue, réunir les documents nécessaires, etc). Leur travail durant toute l'année leur permet d'être en contact avec ces gens et de pouvoir les accompagner et dans la mesure du possible qu'ils puissent fréquenter leurs activités. Quant au suivi des personnes qui n'obtiennent pas de place, surtout en été, il peut se faire au cours de certaines activités (au parc Gourgas par exemple). Le contact n'est pas perdu mais cela reste plus compliqué pour elles de se déplacer. Quant aux accueils comprenant la nuit, il est compliqué pour certains parents de faire confiance. Il fait une analogie entre un quartier et un village, dont les gens ne sortent pas et auquel ils s'identifient. Se déplacer pose donc problème à un certain nombre d'habitants.

M. Albino affirme avoir connaissance d'un certain nombre de cas d'enfants qui sont dans des parcs ou chez eux devant la télévision. Les enfants leur disent que s'ils ne peuvent pas venir dans les centres aérés, ils restent enfermés chez eux.

M^{me} Dominik répond qu'elle a souvent pu observer les mêmes enfants tôt le matin et dans l'après-midi, portant la clé de leur domicile autour du cou, un sandwich dans la poche ou un petit peu d'argent pour manger le midi.

Une commissaire remercie les auditionnés pour le travail qu'ils font. Elle s'avoue attristée d'entendre que des enfants sont livrés à eux-mêmes. Elle sait qu'un rôle intrusif dans les familles est impossible, mais elle se demande si l'on ne pourrait pas trouver une solution pour l'éviter. Ces situations peuvent dégénérer pour les enfants qui risquent de se retrouver à la rue.

- M. Albino répond qu'une pratique pour pallier ces situations existe à la Maison de quartier de la Jonction: 46 places sont ouvertes et deux places de secours ou d'urgence sont réservées. Ainsi, quand ils prennent connaissance de ce genre de cas ils peuvent jouer avec cette marge de manœuvre pour prendre ces enfants prioritairement. Il affirme que lui et ses collègues n'ont pas forcément connaissance de l'ensemble de ces cas, mais si l'accès à ces prestations est maintenu et que les tarifs abordables sont maintenus, alors ils pourront répondre à ces situations. Il ajoute enfin qu'une forme de solidarité se crée grâce aux réseaux et que des solutions de garde sont trouvées entre les familles bien que cela demande beaucoup d'efforts et des complications à leurs vies déjà compliquées.
- M. Morel complète en expliquant qu'un travail effectué par rapport aux familles, à la cohésion sociale est la connaissance des communautés qui habitent le quartier. Le travail de réseau permet la communication entre les gens et facilite des solutions non intrusives. S'il est constaté qu'un enfant traîne dans le quartier, les liens créés entre les habitants génèrent une communication et un passage d'information qui font connaître le travail des maisons de quartier.

Une commissaire demande si le tarif peut être un frein.

- M. Morel répond qu'à la Jonction, sur tous les formulaires d'inscription il est noté qu'un enfant ne peut à aucun moment être empêché de participer aux activités pour des questions de tarifs. Dès que des difficultés financières sont découvertes, ils entrent en matière pour trouver des solutions et le comité de gestion peut aller jusqu'à décider de la gratuité des activités dans certains cas.
- M. Roulet répond à son tour qu'en appliquant les tarifs prescrits par la FASe, cela peut clairement devenir un frein.
- M. Albino répond que même avec les tarifs bas qu'ils pratiquent certains frais peuvent être passés par pertes et profits par le comité de gestion. Il précise que ceux qui ont les moyens sont bien entendu contraints de payer. Enfin, il veut casser une idée reçue en expliquant que souvent la précarité touche des personnes hautement qualifiées (dans des domaines pas très rentables) et pas forcément des familles immigrées récentes.
- M. Morel ajoute que certains fonds, subventions et aides peuvent être actionnés avant que le comité de gestion entre en matière mais que dans tous les cas une solution est recherchée.

Une commissaire demande ce qui peut être fait dans cette motion et avec la FCLR pour répondre au mieux aux demandes dans l'ensemble de la Ville de Genève, y compris avec les travailleurs sociaux hors murs.

M^{me} Dominik répond que les travailleurs sociaux hors murs ne s'occupent pas de la tranche d'âge pré-adolescent qui représente typiquement les jeunes qui peuvent se retrouver dans la rue. Les pré-adolescents restent donc une préoccupation vive pour les travailleurs sociaux.

- M. Bodmer signale que dans les maisons de quartier, outre l'accueil dans les centres aérés durant les vacances, l'offre est doublée par des accueils libres (une partie de la journée seulement: l'après-midi ou après l'école par exemple). D'autres solutions sont envisageables par le biais des ludothèques ou des travailleurs détachés, mais ce n'est possible que localement car les infrastructures sont primordiales. Un terrain comme Clos-Belmont peut accueillir 20 enfants, aux Acacias ou à Jussy 36 ou 48, avec flexibilité dans la mesure du confort des enfants. Il conclut en expliquant que plus il y a d'enfants, plus il faut de moyens pour les transporter.
- M. Morel cite l'exemple du parc Baud-Bovy où des programmes d'activités ont été menés durant des années mais impliquaient un déplacement vers le parc. Néanmoins, le parc Baud-Bovy posait le problème du manque de couverture végétale l'été et des difficultés à déplacer les infrastructures. Le parc s'est ainsi désertifié et la faiblesse de fréquentation a poussé à mettre fin ces programmes. Ainsi, de bonnes infrastructures d'accueil sont nécessaires et très importantes pour assurer la pérennité de l'accueil.

Une commissaire demande s'il est difficile de trouver des bénévoles pour assurer le fonctionnement des comités.

- M. Roulet répond que oui bien qu'ils y soient arrivés jusqu'ici. Il pense qu'il s'agit d'un travail de longue haleine et permanent de la part des professionnels qui sont au contact des enfants et des parents. Ce sont d'ailleurs les animateurs qui peuvent y contribuer au mieux.
- M. Morel ajoute que des études sur l'implication des bénévoles ont été menées et prouvent que les gens ont plus facilement tendance à s'impliquer ponctuellement ou spécifiquement mais pas sur le long terme.

Un commissaire s'accorde avec les autres commissaires sur l'idée que le travail social réalisé est important bien qu'il ne soit pas suffisamment reconnu par la Ville et le Canton selon lui. A propos du problème lié aux infrastructures, il demande si la collaboration régulière avec d'autres institutions est possible et comment elle se passe.

- M. Morel répond que cela dépend des quartiers. A la Jonction le travail de réseau est bien ancré dans la culture du quartier, il y a donc beaucoup de collaborations avec tous les partenaires institutionnels ou associatifs en fonction de leurs propres missions.
- M. Bodmer répond que c'est pareil dans les autres quartiers. Un travail de partenariat avec les associations, les écoles et les travailleurs sociaux d'autres institutions est orchestré et fonctionnel.
- M. Albino ajoute que ces dernières années la Ville de Genève, du moins ses services, a fait l'effort de mettre des lieux à disposition des professionnels et de la population (salles de gym, etc). Néanmoins cela ne suffit pas toujours à répondre à la demande, qu'elle soit en accueil ou liée aux besoins des habitants.

Il voit la densification des quartiers et se demande comment les maisons de quartier font pour affronter les besoins croissants avec les mêmes moyens et les mêmes infrastructures. Il demande aussi si les employés des 17 maisons sont tous syndiqués.

M. Roulet répond qu'ils se sont organisés via la Coordination Centre-Ville qui regroupe les 17 centres. Chaque groupe se réunit six fois l'an et chaque centre est représenté par un membre du comité et un professionnel (34 personnes en tout). La Ville rencontre donc un seul interlocuteur sous forme d'une délégation de trois bénévoles et de trois animateurs une fois l'an et plus si besoin.

Une commissaire demande à combien de semaines une famille peut s'inscrire au maximum durant l'été.

- M. Albino répond quatre semaines sur les huit. Il précise que l'année passée toutes les personnes qui ont demandé une place en ont reçu une même si elles ne correspondaient pas à l'entier de leur demande.
- M. Morel ajoute que les places sont octroyées en fonction de ce qui est disponible et dans la recherche de l'équité.

Une commissaire demande comment il est possible, selon eux, de mettre des associations sur pied dans les nouveaux quartiers ou ceux en développement afin de créer de nouveaux centres. Elle met en relief le paradoxe de la situation: il y a un besoin de créer de la cohésion par le biais des maisons de quartier, mais aussi besoin des maisons de quartier pour créer de la cohésion.

M. Bodmer répond que l'association est au service des habitants et des associations qui sont déjà présentes. Il peut donc s'imaginer une collaboration avec les associations de parents d'élèves ou des ludothèques. Il lui semble naturel pour l'être humain de s'associer. Ainsi, ce faisant, même si cela part faiblement, l'effet boule de neige est possible surtout quand il y a autant d'intérêts. Les dernières

maisons de quartier qui se sont créées (Petit-Lancy ou Vernier) sont parties grâce à ce travail sur les associations et groupes déjà existants. En définitive, il pense que les parents et les habitants facilitent la création de ces structures en participant à la vie du quartier.

M. Albino termine en exprimant les difficultés que les déplacements en ville représentent. Il demande ainsi si la Ville peut aider les maisons de quartier en facilitant leur accès aux TPG (la Ville étant membre du conseil d'administration). Ces déplacements représentent beaucoup de frais et en l'occurrence de manière circulaire: la Ville finance les projets des maisons de quartier avec l'argent public qui est dépensé vers une régie qui elle aussi est publique. Si la Ville faisait montre de bienveillance, le progrès serait notable.

Séance du 12 mars 2020

Le Parti démocrate-chrétien trouve que cette motion mérite d'être encouragée mais propose un amendement à la première invite suite aux auditions: supprimer «en introduisant au besoin une tarification différenciée tenant compte des revenus».

Le Parti libéral-radical affirme que toutes les auditions ont été instructives et accepte l'amendement du Parti démocrate-chrétien. Le Parti libéral-radical votera favorablement cette motion.

Ensemble à gauche trouve aussi que les auditions ont montré le besoin en termes de développement de l'accueil à la journée dans la proximité et accessible financièrement. Les structures existantes, dont les maisons de quartier, n'arrivent pas à répondre à ces besoins en pleine croissance malgré les autres offres disponibles. Sachant que les familles préfèrent des modalités de garde à la journée, proches et économiques, les maisons de quartier sont la meilleure réponse. Au vu du nombre d'enfants laissés seuls durant les vacances, il faudrait aussi développer des lieux d'accueil libres. Ensemble à gauche soutient cette motion avec l'amendement suggéré par le Parti démocrate-chrétien, sur la base de l'audition de la Maison de quartier de la Jonction.

Le Parti socialiste soutient cette motion. Il a trouvé intéressant que les auditions montrent la croissance du besoin d'accueil à la journée ainsi que la mise en place de structures en priorité dans les quartiers où il n'y en a pas encore. La priorité pour le Parti socialiste est donc la création de structures là où elles n'existent pas avec du personnel adéquat dans tous les quartiers.

Le Mouvement citoyens genevois soutient cette motion et l'amendement du Parti démocrate-chrétien. La commissaire rappelle que le Mouvement citoyens genevois souhaiterait que la pénalité au niveau des employés soit annulée car

certaines maisons doivent fermer en avril (vacances de Pâques) à cause du nombre d'heures supplémentaires des employés. Elle ajoute qu'un problème réside durant les vacances de Pâques: le jeudi avant les vacances de Pâques pose problème car rien n'est ouvert. Il faudrait donc trouver une solution pour permettre à ces maisons de quartier d'ouvrir en palliant le manque d'effectifs et de moyens.

L'Union démocratique du centre trouve cette proposition intéressante, mais qu'il ne faut peut-être pas tout changer d'un coup. Les auditions ont montré que moins de camps de vacances ont lieu car l'offre a été diminuée. Le commissaire balance entre le oui et le non et aimerait s'abstenir le temps de discuter avec son groupe pour la plénière.

Les Verts sont favorables à l'amendement du Parti démocrate-chrétien. Les auditions ont démontré de grands besoins liés aux changements dans les préférences de modalités de garde vers un accueil à la journée. Les Verts sont favorables à la motion.

L'amendement du Parti démocrate-chrétien est accepté par 13 oui contre 1 non (S) et 1 abstention (UDC).

La motion M-1404 est acceptée par 14 oui et 1 abstention (UDC).

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de:

- proposer un financement des camps à la journée sur le modèle de la participation actuelle de la Ville de Genève aux camps de vacances avec nuitées;
- développer des projets d'activités en accueil journée pour les enfants et adolescents en période de vacances scolaires afin de répondre à la demande croissante de ce modèle de camp;
- renforcer le dispositif actuel d'accueil à la journée des maisons de quartier pour augmenter le nombre de places disponibles, en y affectant les moyens nécessaires.

7.b) Rapport oral de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 5 février 2019 de M. et M^{mes} Jannick Frigenti Empana, François Mireval, Maria Pérez et Corinne Goehner-da Cruz: «Pour une prise en charge des enfants et des jeunes de 4 à 15 ans pendant les vacances scolaires» (M-1408 A)¹.

La présidente. Je donne d'abord la parole aux rapporteuses sur ces deux objets. Nous commençons par M^{me} Patricia Richard pour la motion M-1404.

M^{me} **Patricia Richard, rapporteuse sur la motion M-1404** (PLR). Nous avons commencé par la motion demandant une maison de quartier au Petit-Saconnex, ce qui a demandé plusieurs séances de travail à la commission. Ce quartier s'est énormément développé...

La présidente. Excusez-moi, Madame Richard, mais on n'est pas au Petit-Saconnex! Nous traitons maintenant du dispositif d'accueil à la journée pour les enfants et les adolescents pendant les congés scolaires, il s'agit de la motion M-1404.

 M^{me} Patricia Richard. Alors là-dessus, c'est bon! (Rires.) Je ne prends pas la parole là-dessus, Madame la présidente!

La présidente. Je donne à présent la parole à M^{me} Fabienne Beaud pour présenter son rapport – oral, si je ne me trompe – sur la motion M-1408.

M^{me} Fabienne Beaud, rapporteuse sur la motion M-1408 (PDC). Je tiens à souligner qu'il s'agit en effet d'un rapport oral. Pourquoi? La motion précédente, la M-1404, devait être traitée en urgence au mois de juin 2020; or lorsque nous avons auditionné les motionnaires, nous nous sommes très vite aperçus que la motion M-1408 traitait du même sujet que la motion M-1404; nous avons donc demandé à les joindre pour pouvoir les traiter ensemble, car elles avaient les mêmes causes. Voilà le rapport que je peux faire ce soir.

¹ «Mémorial 177^e année»: Développée, 2177.

M. Théo Keel (S). Les motions M-1404 et M-1408 demandent toutes deux au Conseil administratif de développer l'offre d'accueil à la journée pour les enfants et les jeunes pendant les périodes de vacances scolaires. Ces deux motions partent du même constat, qui est corroboré par les chiffres: la demande des familles évolue vers une préférence pour la prise en charge à la journée plutôt qu'à la semaine. Cette préférence s'explique pour des raisons financières – l'accueil à la journée coûtant moins cher – mais elle est due aussi à une recherche de conciliation avec la vie professionnelle des parents.

Cependant, même si les organismes actifs au sein du Groupe de liaison genevois des associations de jeunesse (GLAJ), tel Caritas, ont fait évoluer leur offre dans ce sens, la capacité de prise en charge à la journée se révèle insuffisante face à cette demande en forte croissance. C'est le cas durant certaines périodes en particulier, notamment les deux premières et les deux dernières semaines des vacances d'été, mais aussi dans certains quartiers possédant moins de structures. Cette offre insuffisante ne permet pas une prise en charge maximale des enfants durant l'été, ce qui a pour conséquence de laisser un certain nombre d'entre eux livrés à eux-mêmes pendant les vacances.

Or les centres aérés sont importants pour l'enfant et son développement car, en plus d'être des espaces de loisirs et d'évasion, ce sont des lieux où les petits peuvent se développer et se socialiser hors du cadre scolaire ou familial. Les centres aérés représentent aussi un précieux soutien pour les familles, notamment celles qui n'ont pas la possibilité de partir en vacances.

Dès lors, un développement de l'offre de prise en charge à la journée chapeauté par la Ville et couvrant l'ensemble de son territoire est nécessaire pour répondre à cette demande croissante, ainsi que pour mieux soutenir les familles et sortir les jeunes de leur isolement. Un subventionnement de la Ville pour les activités à la journée – et non pas seulement pour les nuitées – sera une solution permettant de renforcer le dispositif d'accueil journalier. Pour ces raisons, le Parti socialiste soutient les motions M-1404 et M-1408 et vous demande de les accepter aussi. Mesdames et Messieurs.

M^{me} **Laurence Corpataux** (Ve). Durant les vacances scolaires, une majorité de familles recherchent une prise en charge de leurs enfants durant la journée – et non plus par semaine, comme dans les camps de vacances que certains d'entre nous ont bien connus. Les familles avec un moindre revenu sont confrontées au manque de places à un prix abordable pour leur budget. S'il y a plusieurs enfants, la situation est encore plus difficile.

Lors du vote du budget 2020, le Conseil municipal a accepté de compléter la subvention du GLAJ, afin que les associations membres puissent diminuer les

prix des activités proposées et que les familles à petits revenus puissent y inscrire leurs enfants plus facilement. Cela n'est pas suffisant car, durant les vacances scolaires, des enfants désœuvrés se trouvent toujours dehors avec la clé de la maison autour du cou. Les centres aérés des maisons de quartier sont les activités les moins chères proposées durant les vacances scolaires. Elles sont prises d'assaut dès l'ouverture des inscriptions et rapidement complètes. Il est donc essentiel de pouvoir les développer.

Pour pallier ce problème de saturation et développer ces dispositifs, les Verts et les Vertes sont favorables au transfert de la participation financière de la Ville de Genève liée aux nuitées des camps de vacances sur les activités à la journée. En effet, seules les nuitées sont actuellement financées et non pas les journées dans les centres aérés. C'est pour cela que nous soutiendrons les motions M-1404 et M-1408.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Comme cela a été dit, la demande des familles a évolué: alors qu'auparavant elles étaient nombreuses à faire appel aux colonies de vacances, aujourd'hui c'est plutôt l'accueil à la journée dans les centres aérés qui est demandé. C'est une évolution sociale. On peut s'interroger sur ses raisons, car plusieurs facteurs interviennent sûrement. En tout cas, les familles souhaitent désormais une certaine proximité avec leurs enfants. La demande est particulièrement forte auprès des centres aérés des maisons de quartier. En effet, c'est une solution de proximité: on s'y connaît, on connaît aussi les équipes qui prennent en charge les enfants, un lien de confiance peut être établi; les enfants se connaissent entre eux et connaissent les personnes qui vont s'occuper d'eux. De plus, ce n'est pas loin de chez eux. Pour des parents qui travaillent, il est nettement plus simple d'amener leurs enfants dans des centres aérés situés dans leur quartier. Enfin, comme nous l'avons constaté en commission, le prix de l'accueil à la journée est tout simplement incomparable par rapport à d'autres types d'offres pour les vacances scolaires.

Pour toutes ces raisons différentes, l'accueil à la journée dans les centres aérés des maisons de quartier est particulièrement sollicité. D'autres offres existent, on l'a vu, mais elles sont moins demandées – il est vrai que leur coût est nettement plus élevé. Le GLAJ nous a fait part de ses préoccupations: les activités des associations membres, qu'elles commencent à organiser davantage à la journée, sont nettement moins bien financées que les nuitées. Après ces auditions, il nous a semblé qu'il fallait viser plus d'égalité entre les différentes structures concernées, également parce que les maisons de quartier ne peuvent pas toujours, de fait, augmenter le nombre d'enfants accueillis.

Un détail nous a particulièrement touchés: la proportion des enfants qui ne sont pas pris en charge et n'ont pas d'occupations pendant les vacances est

évaluée à 12% entre la première et la quatrième primaire et à 29% pour les enfants plus âgés. C'est énorme! Assurer leur sécurité est une nécessité, un enjeu, un défi pour la Ville. Il faut absolument diversifier l'offre et la rendre accessible aussi à ces enfants-là et à ces familles-là.

Ensemble à gauche estime qu'il est important de voter les motions M-1404 et M-1408. Nous vous remercions de le faire, Mesdames et Messieurs.

M^{me} Michèle Roullet (PLR). Dans ce dossier, on se trouve face à des demandes consécutives à ce qui s'est passé à Genève, en quelque sorte. Je vous rappelle, Mesdames et Messieurs, qu'un certain conseiller d'Etat chargé du Département de l'instruction publique (DIP) a eu, à un moment donné, l'ambition de faire beaucoup de réformes à l'école. Il a voulu, entre autres, imposer la scolarité le mercredi matin, ce qui a complètement épuisé le budget de l'Etat et provoqué, petit à petit, la mort du Service cantonal des loisirs de la jeunesse. Ce service était exceptionnel et unique en Suisse. Aujourd'hui, on se trouve face à une situation où les enfants n'ont souvent plus assez d'activités sportives ni de loisirs, effectivement. C'est un peu dans l'urgence qu'on tire la sonnette d'alarme en demandant aux communes d'ouvrir leur bourse pour s'en occuper et ne pas laisser les enfants dans la rue.

Il faut bien voir qu'on parle ici de phénomènes distincts. J'ai entendu dire tout à l'heure que la préférence actuelle pour l'accueil à la journée était due à une évolution de la société et que les camps de vacances ne fonctionnaient plus. C'est une explication possible. Il y a peut-être une évolution de la société; peut-être certains parents craignent-ils de faire partir leur enfant une semaine. Mais c'est aussi que tous ces camps de vacances extraordinaires n'existent plus! L'actuel Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) ne s'occupe plus du tout des loisirs des enfants, aujourd'hui! Il y a certes le Passeport Vacances – or il n'est plus financé par le DIP, mais par la Loterie romande. Le Canton s'est retiré et les communes jouent aux pompiers qui viennent éteindre les incendies causés par une politique stupide!

Dans la situation actuelle, c'est les communes qui doivent se charger de l'accueil des enfants pendant les vacances, comme pour l'allocation de rentrée scolaire. Cela veut dire que, parmi les enfants fréquentant la même école, si l'un habite un chemin situé dans une commune différente il ne pourra peut-être pas participer aux mêmes activités que les autres, car tous les élèves de la même école ne sont pas forcément domiciliés dans la même commune.

Pour ces raisons, dans l'urgence, le Parti libéral-radical votera les motions M-1404 et M-1408. Mais il faudrait mener une réflexion là-dessus et se dire que, s'il y a un domaine où l'organisation doit revenir au niveau cantonal, c'est bien

les activités de loisirs pour les enfants. En confiant cela aux communes, on en arrive à un morcellement de l'offre totalement aberrant! Prenons une activité comme la voile, par exemple. Moi, quand j'étais jeune, j'ai fait des camps de voile du Service des loisirs de la jeunesse à Port-Choiseul. Déjà à cette époque, il y avait une politique pour que les familles sans beaucoup de moyens paient peu. Mais aujourd'hui, on en est arrivés à une situation d'urgence où on se dit qu'on ne peut pas laisser les enfants dans la rue.

Finalement, l'investissement financier que doit faire la Ville de Genève dans ce domaine est peut-être favorable, pour éviter que des enfants ne tombent dans la délinquance. Néanmoins, la motion M-1404 a heureusement été amendée en commission, car l'idée de départ était de faire payer les familles au prorata des salaires. Là, les familles moyennes auraient été doublement taxées, pour ainsi dire, puisque ce sont déjà elles qui paient ces infrastructures d'accueil avec leurs impôts et les taxes fiscales élevées; elles auraient donc dû les payer à double ou à triple en y inscrivant leurs enfants.

La présidente. Madame Roullet, vous devez conclure!

M^{me} *Michèle Roullet*. J'ai terminé. Le Parti libéral-radical votera ces deux motions, tout en émettant les critiques que je viens d'énoncer sur la gestion des loisirs des enfants.

M^{me} Fabienne Beaud (PDC). J'aimerais juste ajouter que le Parti démocratechrétien est lui aussi favorable aux motions M-1404 et M-1408. Nous sommes favorables à tout ce qui peut faciliter la vie des familles! Je pense qu'il serait intéressant que la Ville participe au financement de l'accueil des enfants à la journée. Par ailleurs, toujours du point de vue financier, c'est un amendement proposé par le Parti démocrate-chrétien qui a conduit à la suppression de la mention «en introduisant au besoin une tarification différenciée tenant compte des revenus» dans la première invite de la motion M-1404.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, on ne peut pas s'opposer aux motions M-1404 et M-1408 et on les votera, mais je pense que les propos de M^{me} Roullet sont justes. (*Brouhaha sur les bancs du Parti libéral-radical.*)

La présidente. Excusez-moi. S'il vous plaît, le caucus du Parti libéral-radical peut-il se tenir à l'extérieur de cette salle ou être moins bruyant? Je n'entends pas l'intervenant! Merci. Allez-y, Monsieur Sormanni.

M. Daniel Sormanni. Je disais donc que nous allions voter ces deux motions, mais il est vrai que l'approche défendue par M^{me} Roullet est juste. A un moment donné, pour de bonnes ou de mauvaises raisons, le Canton s'est malheureusement retiré du financement des loisirs des jeunes – et tout ça échoit maintenant aux communes. C'est un peu facile! De plus, cela pose plusieurs problèmes. Le premier, c'est qu'il n'y a évidemment pas d'égalité entre les communes. A la Ville de Genève, on est toujours meilleurs, toujours plus forts, toujours plus riches, toujours plus plus plus... Cela me fait penser à un livre dont le titre est Toujours plus. On a les moyens – en théorie – de subventionner ces activités et on va le faire. Mais les autres communes, celles d'à côté comme Onex, Lancy, Carouge, Vernier, Meyrin, etc. – sans parler des communes de la campagne – elles n'ont pas ces moyens! (Brouhaha.)

La présidente. Excusez-moi, je suis vraiment navrée, mais il y a aussi des caucus au Parti démocrate-chrétien et chez les socialistes. Déjà qu'avec les masques on ne s'entend pas bien... Vous avez plein d'espace à l'extérieur pour discuter, Mesdames et Messieurs! Merci! Allez-y, Monsieur Sormanni.

M. Daniel Sormanni. Il est dommage de créer, du coup, des disparités entre les communes. Pour ma part, je crois que la problématique de base est la répartition des tâches entre le Canton et les communes. Je ne sais pas si c'est en cours, je l'espère... En tout cas, il y a des discussions avec l'Etat pour décider qui fait quoi. Je sais que l'Etat veut donner encore tout plein de charges supplémentaires aux communes. Donner des compétences, c'est bien, mais alors, il faut aussi transférer les financements nécessaires! J'espère donc qu'il y a des négociations sur ce point, car c'est finalement là qu'est le principe de base. On s'aperçoit de plus en plus que la Ville pourra peut-être faire face, mais pas les autres communes. Il y aura donc des disparités dans la prise en charge de l'accueil à la journée pendant les vacances scolaires. Et qui paiera l'addition, au bout de la course? Eh bien, les enfants! C'est dommage!

Je pense que cette réflexion devait être abordée. Nous voterons – un peu par dépit – les deux motions M-1404 et M-1408, car on ne peut évidemment pas y être opposés sur le principe, mais nous sommes contre la façon dont les choses s'amorcent suite au désengagement de l'Etat.

M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative. Je ne peux pas vous contredire, Monsieur Sormanni: c'est sûr qu'il y a eu un désengagement de l'Etat. Mais ce sont les majorités politiques qui ont œuvré pour cela, il est donc difficile de revenir là-dessus maintenant, puisque le financement cantonal de l'accueil des enfants a été supprimé. Voilà, c'est un fait!

La problématique de l'engagement et des financements de la Ville de Genève dans ce domaine comporte actuellement trois volets qui ont déjà été mentionnés: premièrement, il y a les centres aérés des maisons de quartier; deuxièmement, les colonies de vacances; troisièmement, les centres aérés regroupés au sein du GLAJ.

Sur la base des chiffres donc on dispose, on observe qu'il y a effectivement eu une évolution des mentalités ou, en tout cas, des pratiques au sein des familles, puisque celles-ci préfèrent aujourd'hui confier leurs enfants à la journée plutôt qu'une semaine entière. Je n'en connais pas les raisons exactes, je ne sais pas si cela est dû à des questions de sécurité ou autres, mais il est sûr que les familles expriment plutôt ce besoin-là.

Quelle est la situation actuelle? Concrètement, l'augmentation de 150 000 francs accordée par le Conseil municipal dans le budget 2020 nous a permis, dans le cadre du nouveau règlement régissant les conditions d'octroi des subventions municipales aux organismes de camps de vacances et centres aérés, de mettre en place deux principes fondamentaux. Premièrement, les centres aérés feront également partie des bénéficiaires de l'aide municipale. Contrairement à ce qui a été dit au cours de ce débat, nous ne soutenons pas uniquement l'accueil avec les nuitées, mais également des organismes offrant des activités subventionnées à la journée. Deuxièmement, la subvention communale passe de 12 à 15 francs par jour et par enfant. Cela a donc été rendu possible grâce à ces 150 000 francs.

Par ailleurs, grâce à une seconde augmentation de 150 000 francs mais pour les maisons de quartier cette fois, nous avons mis sur pied des projets supplémentaires au sein de celles-ci. C'est vraiment arrivé à point nommé, car ces décisions ont été prises avant le Covid-19, or on sait qu'avec la pandémie les besoins se sont encore accentués. Cela nous a donc permis de beaucoup améliorer l'ouverture de ces infrastructures pendant l'été 2020 – ce qui sera reconduit également en été 2021. C'est une très bonne nouvelle, qu'on ait pu mettre en place ce dispositif grâce à la volonté du Conseil municipal.

Mais moi, pour vous dire la vérité, Mesdames et Messieurs, j'ai une interrogation qu'on n'a pas encore abordée: les 15 francs de la subvention communale sont prévus pour des infrastructures dont le taux d'encadrement est fixé à un animateur pour huit enfants. Mais pour les enfants ayant des besoins particuliers – je pense notamment à la Fondation Cap Loisirs pour les personnes

avec une déficience mentale – il faut un accompagnant par enfant, car la prise en charge est autrement plus lourde. Or dans ces cas-là, le soutien financier de la Ville reste le même. Je suis en train de travailler sur ces questions, afin que nous puissions avoir une égalité de traitement. Il faut penser à toutes les familles dont les enfants ont des besoins particuliers et qui trouvent très difficilement des places d'accueil pour eux. J'estime donc que nous devrions élargir notre offre en incluant les familles qui rencontrent ce type de problèmes.

La présidente. Il va vous falloir conclure, Madame Kitsos.

M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative. Pour terminer, il est évident que l'accueil à la journée favorise la politique d'égalité entre femmes et hommes et que cela permet aux familles de s'organiser. Dernier point: je pense qu'il y a aujourd'hui une réflexion à mener – c'était le Parti démocrate-chrétien qui l'avait proposée, sauf erreur – sur la problématique de la petite enfance. La fermeture des institutions pour la petite enfance durant toutes les vacances scolaires pose problème, car les familles n'ont pas autant de jours de congé pour s'occuper de leurs enfants. Pour la plupart d'entre elles, il y a aussi un manque de moyens financiers. C'est donc une vraie question de société.

La présidente. Dans un premier temps, je mets aux voix le renvoi au Conseil administratif de la motion M-1404 telle qu'elle a été amendée par la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse.

Mis aux voix, le renvoi de la motion M-1404 amendée au Conseil administratif est accepté à l'unanimité (66 oui).

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de:

- proposer un financement des camps à la journée sur le modèle de la participation actuelle de la Ville de Genève aux camps de vacances avec nuitées;
- développer des projets d'activités en accueil journée pour les enfants et adolescents en période de vacances scolaires afin de répondre à la demande croissante de ce modèle de camp;

 renforcer le dispositif actuel d'accueil à la journée des maisons de quartier pour augmenter le nombre de places disponibles, en y affectant les moyens nécessaires.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

La présidente. Dans un second temps, je mets aux voix le renvoi au Conseil administratif de la motion M-1408.

Mis aux voix, le renvoi de la motion M-1408 au Conseil administratif est accepté à l'unanimité (65 oui).

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'encourager le développement de l'offre d'activités à la journée sur le temps de vacances scolaires à l'intention des enfants et des jeunes de 4 à 15 ans;
- d'organiser la mise à disposition d'une offre d'activités de loisir, culturelles, sportives et éducatives et de veiller, lorsque cela est possible, à en faciliter l'accès par un déploiement sur l'ensemble du territoire de la Ville;
- de contribuer à soutenir les familles et à réduire les inégalités en offrant une prise en charge de qualité.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

8.a) Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner:

- la motion du 17 mai 2018 de M^{mes} et MM. Maria Casares, Jannick Frigenti Empana, François Mireval, Amanda Gavilanes, Christiane Leuenberger-Ducret, Emmanuel Deonna, Grégoire Carasso, Pascal Holenweg, Régis de Battista, Maria Vittoria Romano et Martine Sumi: «Pour un espace de quartier ou une maison de quartier au Petit-Saconnex» (M-1352 A)¹;
- la pétition du 30 septembre 2019: «Projet d'une maison de quartier aux Genêts/Petit-Saconnex» (P-406 A)².

Rapport de M^{me} Patricia Richard.

Cette motion objet a été renvoyée à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse le 17 avril 2019. La commission s'est réunie les 29 août, 3 octobre, 21 novembre 2019 et 9 janvier 2020 sous la présidence de M^{me} Laurence Corpataux. Les notes de séance ont été prises par M^{me} Laura Kiraly et MM. Jairo Jimenay, Sacha Gonczy et Nohlan Rosset, que la rapporteuse remercie pour la qualité de leur travail.

Cette pétition a été renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal lors de la séance du 30 septembre 2019. La commission l'a étudiée lors de ses séances des 28 octobre, 21 novembre 2019 et 9 janvier 2020 sous la présidence de M. Thomas Zogg. Les notes de séances ont été prises par MM. Philippe Berger, Sacha Gonczy et Nohlan Rosset, que la rapporteuse remercie pour la qualité de leur travail.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que, comme le rappelle le site internet de la Ville de Genève, «le quartier de Servette Petit-Saconnex s'est transformé de manière spectaculaire en cent ans. D'un secteur forestier et campagnard au XIX^e siècle, il est devenu un quartier dense qui abrite aujourd'hui plus de 15% de la population de la Ville»;
- la densification de ce quartier et la nécessité de bien accompagner ce développement;

^{1 «}Mémorial 176e année»: Développée, 6596.

² «Mémorial 177° année»: Commission, 1311.

SÉANCE DU 30 MARS 2021 (soir)

Motion et pétitions: espace de quartier ou maison de quartier au Petit-Saconnex

- le besoin exprimé par les habitant-e-s d'une structure publique facilitant la cohésion sociale;
- la multitude d'associations du Petit-Saconnex désireuses d'installer des dynamiques entre elles et ayant exprimé à plusieurs reprises au Conseil municipal et au Conseil administratif le besoin d'un lieu pour faire cela;
- le manque de structure collective et l'absence de Maison de quartier ou d'espace de quartier au Petit-Saconnex;
- l'existence de la villa Dutoit mais son caractère inaccessible aux associations du quartier,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'étudier rapidement le projet d'ouverture d'une structure de type Maison ou espace de quartier dans le quartier du Petit-Saconnex.

Texte de la pétition

(Voir en annexe)

Séance du 29 août 2019

Audition de M^{me} Casares, motionnaire

M^{me} Casares explique qu'il s'agit dans cette motion de la création d'une maison de quartier et souhaite donner des éléments de contexte. Elle explique que jusqu'au XIXe siècle le Petit-Saconnex fut une zone de verdure et que c'est à partir du XXe siècle qu'il a commencé à se densifier et qu'il a intégré la Ville de Genève. Elle précise que le quartier a connu ces dix dernières années une densification importante, sans pouvoir transmettre de chiffres précis. Cependant, il y a une nécessité à donner une vie de quartier au Petit-Saconnex.

L'idée de créer une maison de quartier est née il y a longtemps mais pour des raisons inconnues elle ne s'était pas matérialisée. Il est important que les conseillers municipaux s'emparent de la problématique et de créer une maison de quartier.

M^{me} Casares souligne la densification de la zone des Crêts et des Genêts où beaucoup de familles ont intégré les logements et où il y a encore des constructions.

La villa Dutoit est aussi une maison qui anime le Petit-Saconnex mais ne fait pas office de maison de quartier, elle est un centre culturel qui accueille des œuvres artistiques et qui anime des expositions.

Discussion et votes

Une commissaire demande comment les contacts avec les habitants ont été pris, s'il y a eu une pétition ou si des associations de parents d'élèves ou d'habitants ont demandé cette maison de quartier.

M^{me} Casares explique que l'association des habitants du Petit-Saconnex demande depuis des années la création de cette maison de quartier. Cependant, elle n'est pas en mesure d'expliquer ce que cette association regroupe, en soi sa composition.

Une commissaire explique bien connaître le Petit-Saconnex puisqu'elle y habite depuis vingt-cinq ans et qu'il y a une énorme demande. Elle souligne qu'il faudrait auditionner la présidente de l'association des parents d'élèves des Genêts, M^{me} Marisa Rezzonico. Ils auraient déjà une idée d'emplacement, au chemin des Colombettes 26, une maison actuellement servie par le Service des espaces verts (SEVE), qui serait éventuellement libérée et qui pourrait être réutilisée en maison de quartier, étant aussi relativement centrale. Elle souligne que le quartier est en manque de maison; elle souligne la difficulté de trouver le bon endroit et le fait que M. Marti, président de l'autre l'association du Petit-Saconnex a fait des demandes régulières à la Ville mais qu'il visait la ferme de Budé qui appartient à l'Etat de Genève, qui a déjà des projets dessus. Elle est exploitée par un marché bio, c'est un lieu de rencontres pour les personnes âgées et les locataires d'abord.

Un commissaire souligne qu'il y a un besoin vital dans ce quartier où résident plus de 35 000 habitants, raison pour laquelle il souhaitait savoir si un contact avait été pris avec ces associations.

Un commissaire trouve que la proposition est bonne. Il souhaite procéder par ordre, d'abord les associations, puis la magistrate.

L'audition de l'association du quartier bas, Sacogenêts est acceptée à l'unanimité.

L'audition de l'association du quartier haut, Association pour la sauvegarde du Petit-Saconnex village (ASPTG) est acceptée à l'unanimité et elles seront conjointes.

L'audition de l'association des parents d'élèves de l'école des Genêts et de l'association des habitants du Petit-Saconnex est acceptée à l'unanimité.

L'audition de M^{me} Esther Alder est acceptée à l'unanimité.

SÉANCE DU 30 MARS 2021 (soir)

Motion et pétitions: espace de quartier ou maison de quartier au Petit-Saconnex

Séance du 3 octobre 2019

Audition de M^{me} Marisa Rezzonico, présidente de l'association du quartier bas, Sacogenêts, et de M. Pierre-André Marti, président de l'Association pour la sauvegarde du Petit-Saconnex village (ASPTG)

M^{me} Rezzonico explique que le Petit-Saconnex demande une maison de quartier depuis des années et donne quelques informations à propos du Petit-Saconnex:

- la commune abrite entre 18 000 et 20 000 habitants;
- le quartier est en pleine expansion, avec de nombreuses habitations qui ont ouvert ou qui vont ouvrir dans un futur proche;
- les habitants dépendent de la Maison de quartier des Asters, qui est déjà pleine.

Ces raisons motivent la demande d'avoir un lieu de rencontre pour les diverses tranches d'âge de la population. De plus, les associations n'ont pas de local. Elle a fait une pétition qui a été envoyée au Conseil municipal et demande si elle peut être traitée en même temps que la motion.

M. Marti ajoute que l'association des habitants a été créée en 2011, année à partir de laquelle elle demande des locaux, une maison de quartier, et qu'aucun lieu n'a été accordé. Pourtant, l'association fait beaucoup d'animations. Par exemple, il y a eu la fête du Petit-Saconnex le 14 septembre, suivie de La ville est à vous aux Genêts, La fête du livre le samedi 5 octobre et les Jardins vagabonds le dimanche 6 octobre. Toutes ces animations se font dehors ou sous une tente, faute de locaux. Les animations se poursuivent ainsi, jusqu'en décembre.

M^{me} Rezzonico explique que des exposants se retrouvent à l'extérieur lors du marché de Noël, ce qui les expose aux éléments météorologiques.

M. Marti explique que les habitants se mobilisent énormément pour beaucoup de choses, qui fonctionnent habituellement assez bien. Cela étant, les membres des divers comités s'épuisent car toute la gestion est à la charge des bénévoles. De plus, les demandes de subvention génèrent une quantité impressionnante de travail administratif et demandent parfois une journée entière de travail.

Questions-réponses

Une commissaire demande quand les demandes ont été faites et à qui elles ont été adressées.

M. Marti répond que des demandes ont été faites au Conseil administratif, ce qui a permis de rencontrer les chefs de services de M^{mes} Alder et Salerno ainsi que MM. Kanaan, Pagani et Barazzone. Tous les conseillers administratifs sont au courant de la demande de l'association.

Il ajoute que l'association a même trouvé un lieu qui aurait permis de dépanner, dans les anciens locaux d'un médecin. Il leur a été répondu qu'il n'est pas possible de louer des locaux qui n'appartiennent pas à la Ville.

Le seul bâtiment appartenant à la Ville sur le territoire du Petit-Saconnex est la maison du cordonnier, sur la place. Si M. Pagani semblait enthousiaste suite à la demande de l'association d'obtenir cet endroit, le coût trop élevé de la rénovation a forcé l'abandon du projet.

M^{me} Rezzonico relève que d'autres bâtiments propriété de la Ville sont sur le territoire du Petit-Saconnex.

M. Marti liste les édifices:

- La villa Ducret, au chemin de Genêts qui devait être démolie, bien que l'édifice ne gêne pas les accès. Les courriers envoyés pour tenter de sauver le bâtiment n'ont pas trouvé de réponse positive et la villa a été détruite. La maison était habitable et avait toutes les commodités nécessaires, même le chauffage. D'ailleurs, les bureaux du chantier s'y trouvaient.
- Il y a également un bâtiment au chemin des Colombettes 26 occupé par le SEVE.

M^{me} Rezzonico mentionne que l'occupation de ce bâtiment par le personnel du SEVE est temporaire puisque les occupants seront bientôt déplacés au parc Beaulieu. Deux membre du comité de l'Association des habitants du Petit-Saconnex de Genève (AHPTSG) accompagnés de M^{me} Rezzonico de l'association Sacogenêts ont visité les lieux. Si la villa n'a pas été très bien entretenue, elle est parfaite pour faire une maison de quartier: elle possède un joli jardin, un hall qui peut être aménagé, un premier étage où se trouve un appartement et un second étage. Il suffit de faire quelques travaux pour remettre la villa aux normes, mais il est prévu de détruire cette maison pour en faire une place de jeux. En tant qu'habitante du quartier, elle juge que l'emplacement n'est pas optimal pour ce type d'installation, étant en contrebas des habitations. Peu de monde risque de s'y rendre car les enfants et les adolescents ont l'habitude de se rencontrer dans le préau de l'école, nettement plus centré. Il serait donc dommage de raser cette villa, alors qu'il serait possible d'en faire une maison de quartier. De plus, le quartier des Genêts comprend 3806 personnes, un nouvel immeuble s'est ouvert en septembre et propose 190 appartements. Un autre immeuble sera terminé en fin 2020 et d'autres constructions sont déjà prévues. M^{me} Rezzonico se demande toutefois si cet édifice sera suffisant à cause de la grande taille du Petit-Saconnex.

Une commissaire demande si ce bâtiment est le dernier appartenant à la Ville qui est disponible.

M. Marti le confirme.

SÉANCE DU 30 MARS 2021 (soir)

Motion et pétitions: espace de quartier ou maison de quartier au Petit-Saconnex

Une commissaire demande combien d'enfants vivent dans le quartier.

M^{me} Rezzonico répond qu'elle n'a pas le chiffre précis. Par contre, elle sait que l'école est actuellement débordée, au point qu'une sélection a dû être faite; il y a donc 14 classes de 25 élèves. La bibliothèque a dû être supprimée pour ouvrir une salle de classe supplémentaire et la directrice n'a plus son bureau.

Un commissaire se rappelle que les services de M^{me} Alder ont le projet de faire une maison de quartier dans l'espace du Petit-Saconnex. Il demande si l'association des habitants a été mise au courant ou associée à ce projet.

M^{me} Rezzonico confirme y avoir participé. L'association a même été appelée auparavant pour être auditionnée dans le cadre du rapport qui a été fait.

Un commissaire demande si l'association a envisagé de faire une pétition pour mobiliser la population autour de la villa du chemin des Colombettes, car il lui semble que c'est la solution la plus adaptée aux besoins.

La présidente explique que la pétition a été envoyée au Conseil municipal il y a peu et a été renvoyée à la commission des pétitions. Pour cette raison, la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse ne l'a pas encore reçue.

M^{me} Rezzonico propose de faire la lecture de la lettre envoyée à la commission des pétitions. Cette lettre sera prochainement transmise à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse. Elle assure que la mobilisation est déjà forte. D'ailleurs, les habitants du Petit-Saconnex sont déjà en contact avec l'association Aidec, qui a aidé à ficeler et lancer le projet pour le Terreau.

M^{me} Rezzonico explique qu'elle habite un quartier dortoir. Les gens ne sortent pas, ne se rencontrent pas et le week-end il n'y a personne. Le seul moyen de sociabiliser est de rencontrer d'autres parents à la sortie de l'école. Il n'y a qu'une boulangerie, c'est donc une bonne chose qu'il y ait des événements comme La ville est à vous. La population est également très variée et va de personnes habitant des habitations à loyer modéré (HLM) au corps diplomatique, ce qui renforce la difficulté à avoir une cohésion sociale.

M. Marti ajoute que le Petit-Saconnex est un très grand quartier qui se compose de sous-quartiers, comme les Genêts ou le Mervelet. Le préau de l'école est la place de jeu des enfants pendant le week-end. Le souci est qu'il y a également des jeunes adultes qui viennent boire dans le préau et qui laissent des détritus derrière eux. C'est dommage, mais c'est le seul endroit qu'ils ont pour se réunir.

Une commissaire demande si la maison de quartier proposera des activités pour jeunes, adultes et plus de 65 ans.

 M^{me} Rezzonico le confirme car il y a de nombreuses personnes d'un certain âge qui vivent seules.

M. Marti mentionne à ce propos les ciné-goûters, qui se sont créés l'année passée. La maison de retraite du Petit-Saconnex met une grande salle de spectacle à disposition quatre fois par année le dimanche après-midi. Tout le monde y est le bienvenu et l'événement est gratuit. La maison de retraite, le centre de requérants, la Croix-Rouge genevoise et l'association des habitants financent un ciné-goûter chacune à leur tour. De plus, le nouveau directeur de la maison de retraite souhaite s'ouvrir sur le quartier.

Séance du 21 novembre 2019

Audition de M^{me} Esther Alder, conseillère administrative chargée du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS), accompagnée de M. Frédéric Vallat, directeur du DCSS, et de M^{me} Stéphanie Pédat, cheffe du Service de la jeunesse (SEJ)

M^{me} Pédat explique que le département constate que le quartier Genêts/ Petit-Saconnex a un besoin avéré d'une maison de quartier ou d'un espace socioculturel. Il y a eu des rencontres avec une association qui a souligné les besoins d'animations, besoins reconnus par le département. La Maison de quartier des Asters est déjà utilisée au maximum. Plusieurs pistes ont été explorées par les différents services de la Ville. Il faut comprendre qu'il y a plusieurs associations qui formulent cette demande. Elles ont été rencontrées en 2018-2019 pour leur expliquer ce qu'impliquait cette demande. Or, il n'y a pas d'association forte qui souhaite porter le projet. D'autre part, il faut se poser la question du lieu. La Maison de quartier des Asters n'a pas assez d'espace. La Buissonnière a récemment reçu des moyens supplémentaires pour doubler la capacité des centres aérés. De plus, il n'y a pas vraiment de «centre» à ce quartier, ce qui peut expliquer ces diverses associations qui gravitent. Entre autres lieux, le 11, chemin Colladon (utilisé par le SEVE et en piteux état) et la ferme de Budé sont examinés.

M^{me} Alder explique que M. Pagani est en train de voir comment trouver une solution pour la ferme de Budé qui appartient à l'Etat. Il n'y a pas de lieux potentiellement utilisables à ce stade. Elle souligne que le besoin n'est pas à démontrer. Il y a une densification qui est également en train de se faire à cet endroit. En revanche, les habitants doivent se constituer en association et se faire reconnaître comme tels. A ce stade, les habitants ne sont pas certains de vouloir porter le projet.

M^{me} Pédat remarque qu'ils sont favorables au projet mais ne souhaitent pas le porter. Il n'y a pas de groupe fédéré pour porter le projet.

SÉANCE DU 30 MARS 2021 (soir)

Motion et pétitions: espace de quartier ou maison de quartier au Petit-Saconnex

Questions-réponses

Une commissaire remarque qu'il a été question de la maison de Colladon qui appartient à la Ville.

M^{me} Pédat explique que la maison sert de dépôt au SEVE à l'heure actuelle.

La même commissaire indique qu'elle avait mentionné le chemin des Colombettes 27 également.

 M^{me} Pédat répond qu'elle a rencontré le SEVE à ce sujet. Leur départ de cet espace dépend des travaux de la ferme de Beaulieu. Le bâtiment est à peu près dans le même état que Colladon.

La commissaire comprend qu'il ne sera pas possible de faire un projet avant deux ou trois ans minimum.

M^{me} Pédat confirme ce point.

La même commissaire est d'avis que cela peut laisser le temps aux associations d'agir. Elle a remarqué qu'il y avait une volonté au sein de l'association Sacogenêts. Des personnes ont envie d'avancer.

M. Vallat rappelle que la loi demande qu'une association ouverte à la population existe et se mobilise au préalable.

 M^{me} Alder explique qu'une fois l'association constituée, elle peut déjà déployer des projets sur les structures existantes.

La commissaire demande si la Ville serait prête à ouvrir des écoles ou d'autres structures pour des projets de l'association.

M^{me} Alder répond par la positive.

 M^{me} Pédat explique que les différentes associations pourraient déjà commencer à construire des petits projets sur le quartier.

Une commissaire se pose la question de la manière d'agir dans le cas de nouveaux quartiers. De nombreux plans localisés de quartier (PLQ) vont se réaliser prochainement. Il y aura de nouveaux habitants dans le quartier qui n'ont pas forcément leur réseau associatif, etc. C'est une chose de répondre à un besoin avéré, c'en est une autre de prévoir les futurs besoins. Elle demande s'il y a d'autres formes à trouver. L'associatif est devenu beaucoup plus exigeant aujourd'hui.

M^{me} Alder indique que dans le périmètre du Bouchet, il y a déjà des réservations qui ont été faites. Il y a déjà une demande de réservation pour une ludothèque et une Maison de quartier. C'est la même chose aux Vernets. L'administration réfléchit aux équipements collectifs de manière systématique lors de nouveaux logements. Ce n'est pas toujours simple.

M. Vallat rappelle que le département travaille depuis quatre ans sur un projet de planification d'équipements socioculturels systématique lors de la construction de nouveaux quartiers. Cela devrait donner lieu à une fiche dans le prochain plan directeur communal (PDCom). Il devrait y avoir un rapport sur le sujet dans le courant de l'année prochaine. En deuxième lieu, il rappelle que les centres de loisirs reposent sur l'associatif, bien qu'il y ait des financements publics.

M^{me} Alder remarque que dans certaines communes certaines structures ne sont plus associatives. Mais ce n'est pas la pratique en Ville de Genève.

M. Vallat souligne qu'il y a eu des tentatives de la Ville de faire des centres aérés, etc. Le quartier ne répondait pas présent. Il faut qu'il y ait un ancrage dans le quartier pour que ce soit un succès. Il y a eu des tentatives avec des associations trop faibles, qui se sont soldées par un échec. S'il n'y a pas un dynamisme porté par des associations, le résultat est rarement convaincant.

Un commissaire comprend qu'il y a deux obstacles majeurs: les associations et le lieu.

M^{me} Alder est d'avis que le plus important est l'aspect associatif. Même si le bâtiment devait venir plus tard, il pourrait déjà y avoir une réponse au besoin d'activités des enfants et des adolescents.

Une commissaire demande s'il y a une statistique en ce qui concerne les listes d'attente et le nombre d'enfants au Petit-Saconnex. Elle se pose la question de la répartition entre enfants, adolescents et aînés dans ces maisons de quartier.

M^{me} Pédat explique qu'il y a un tableau avec les listes d'attente par rapport aux secteurs. Il y a des listes d'attente importantes pour les Asters. Sur ce secteur, le département a augmenté la dotation de Pré en bulle, ce qui a permis de doubler l'accueil et de ventiler quelque peu les besoins. Un document a été établi sur les besoins dans les maisons de quartier et chez les travailleurs et travailleuses sociaux hors murs (TSHM): «Rapport sur les besoins liés aux Maisons de quartier et TSHM». Ce document est distribué et présenté aux commissaires. Il reprend la ventilation des maisons de quartier avec les différentes tranches d'âge.

M^{me} Alder remarque que ce rapport présente une vision consolidée à moyen et long termes. Elle ajoute que certaines activités sont favorisées selon le quartier. On s'appuie lors des forums sociaux sur un diagnostic avec des éléments tangibles et vérifiés.

M^{me} Pédat remarque que les fiches du document reprennent notamment les données des ressources humaines, la part du financement de la Ville, les surfaces et les horaires. Elle remarque que les horaires ne reprennent pas la totalité des activités mais les activités «en accueil libre». Le nombre de personnes

SÉANCE DU 30 MARS 2021 (soir)

Motion et pétitions: espace de quartier ou maison de quartier au Petit-Saconnex

par comité relève de leur choix (il n'y a pas de maximum). Il y a également le résumé des projets que souhaite telle maison de quartier, avec parfois un chiffrage précis.

M^{me} Alder explique qu'il y a une véritable complémentarité des TSHM et des maisons de quartier, qui sont deux aspects différents mais complémentaires.

Une commissaire comprend que ce document a été fait par les TSHM. Elle demande sur quelle base il a été fait. Elle demande si les comités des maisons de quartier y ont accès.

M^{me} Pédat répond que c'est un mandataire externe qui est allé faire des interviews des TSHM et dans les maisons de quartier en présence d'un membre de l'équipe d'animation et d'un membre du comité. Il y a eu des allers-retours avec les maisons de quartier. Le document a été envoyé aujourd'hui aux maisons de quartier; l'idée est de discuter avec elles de leur fiche. Il y aura une évaluation des priorités avec eux. A ce stade, les maisons de quartier sont satisfaites d'avoir cette vision globale.

M^{me} Alder remarque que ces éléments factuels pourront orienter le Conseil municipal pour ses prochaines décisions.

M. Vallat rappelle qu'il y a des informations sur les tailles des associations. On constate que les associations avec le plus de membres sont celles qui ont le plus de projets institutionnels aboutis.

Séance du 9 janvier 2020

Discussion et vote

La commissaire du Mouvement citoyens genevois votera oui, car une maison dans chaque quartier représente un lieu de rencontre, l'occasion de pouvoir faire connaissance, de jouer, de s'occuper et de discuter.

La commissaire du Parti libéral-radical soutient la motion et la pétition pour les mêmes raisons que le Mouvement citoyens genevois. Il s'agit d'un lieu de sociabilisation et il est important pour les jeunes d'avoir un lieu de rencontre car il n'y en a pas assez par rapport à la demande dans le quartier du Petit-Saconnex, à l'image de la Maison de quartier des Asters qui est bondée. Au vu du débordement des structures existantes et de l'étendue de la demande dans le quartier du Petit-Saconnex, la possibilité d'en construire plus est même à envisager.

La commissaire du Parti démocrate-chrétien se déclare favorable à la motion et à la pétition pour tisser des liens sociaux entre les populations, créer l'opportunité de se rencontrer sans avoir à consommer au sein d'un établissement public.

Elle pense aussi, comme le Parti libéral-radical, qu'envisager la construction de deux maisons de quartier pourrait s'avérer nécessaire dans le quartier du Petit-Saconnex

La commissaire d'Ensemble à gauche soutient la motion comme la pétition, convaincue que la densification de la vie dans certains quartiers crée le besoin d'endroits de rencontre en plus des crèches. Il est nécessaire de le faire là et de prévoir la construction d'autres espaces plus loin. Elle a en sus appris, en travaillant sur cette motion, que des personnes étaient d'accord et en voie de créer une association avec un comité, ce qui est une condition pour qu'une maison de quartier puisse être réalisée. C'est néanmoins à la Ville de prévoir le lieu où la maison de quartier devra être établie en fonction des besoins.

Le commissaire de l'Union démocratique du centre s'abstient car les besoins d'une telle maison de quartier n'ont pas été établis par les auditions. De plus, même si une association est créée, cela n'est pas suffisant pour démontrer que la population est convaincue et pour garantir une volonté durable.

La commissaire du Parti socialiste soutient la motion et la pétition. La Maison de quartier des Asters-Servette voisine n'a plus de places disponibles. Il est urgent de mettre en place avec cette nouvelle maison de quartier du Petit-Saconnex en priorité des accueils enfants-adolescents.

La commissaire du groupe des Verts affirme être favorable à la motion et à la pétition pour les raisons développées précédemment. De plus, elle met en avant la nécessité potentielle de prévoir la création d'un second lieu au regard de la croissance de la population et du développement du quartier qui engendrent un besoin de ces espaces comme l'ont révélé les auditions. Elle ajoute que l'association est déjà créée et qu'il y a donc une volonté des habitants de mettre un projet en place.

Le commissaire du Parti libéral-radical voudrait par ailleurs proposer un amendement en réponse à l'étendue de la demande et au manque dans le quartier en développement: «Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'étudier rapidement un ou plusieurs projets d'ouverture de structure de type maison ou espace de quartier.»

La présidente passe au vote de l'amendement.

Par 9 oui (1 MCG, 3 PLR, 4 S, 1 Ve) et 6 abstentions (1 MCG, 1 UDC, 2 PDC, 2 EàG), l'amendement est accepté.

La commission vote la motion M-1352 amendée.

Par 14 oui (2 MCG, 3 PLR, 2 PDC, 4 S, 2 EàG, 1 Ve) et 1 abstention (UDC), la motion amendée est acceptée.

SÉANCE DU 30 MARS 2021 (soir)

Motion et pétitions: espace de quartier ou maison de quartier au Petit-Saconnex

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'étudier rapidement un ou plusieurs projets d'ouverture de structure de type maison ou espace de quartier dans le quartier du Petit-Saconnex.

La commission vote l'envoi de la pétition P-406 au Conseil administratif.

Par 14 oui (2 MCG, 3 PLR, 2 PDC, 4 S, 2 EàG, 1 Ve) et 1 abstention (UDC), l'envoi de la pétition est accepté.

Annexe: pétition P-406

SÉANCE DU 30 MARS 2021 (soir)

Motion et pétitions: espace de quartier ou maison de quartier au Petit-Saconnex

Association SACOGENETS Ch. De La Rochette 14 1202 Genève Tel: 076 616 89 11 e-mail: info@sacogenets.ch 1 2 SEP. 2019

Conseil municipal Rue Pierre-Fatio 17 1204 Genève

Projet de maison de quartier au Genêts/Petit-Saconnex.

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les conseiller(e)s,

Nous demandons une audition pour avoir une maison de quartier aux Genêts/Petit-Saconnex.

- Il y a une grande densification aux Genêts: 190 nouveaux logements et deux autres immeubles sont prévu d'ici 2022.
- 2. La maison de quartier des Asters Servette est saturée.
- Il y a un manque de locaux de rencontre intergénérationnels, ainsi que de locaux associatif.

Pour ces raisons, nous demandons à ce que la maison occupée par le SEVE temporairement au chemin des Colombettes soit rénovée et devienne une maison de quartier.

En attendant la rénovation, des containers pourraient être installés.

La Ville a prévu d'en faire un terrain de jeu. Or, cet endroit est éloigné des zones d'habitation, le préau de l'école est mieux centré et déjà inscrit dans la coutume des enfants et parents.

Dans l'attente de votre audition, nous vous prions de recevoir, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les conseiller(e)s, nos salutations distinguées.

Marisa Rezzonico Présidente

Association SACOGENETS

Pétition de l'association Sacogenêts :

Projet de maison de quartier au Genêts/Petit-Saconnex.

Nom Prénom Adresse Signature

8.b) Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 22 juin 2020: «Pour la réalisation d'une maison de quartier à la ferme de Budé» (P-425 A)¹.

Rapport de M^{me} Olivia Bessat-Gardet.

Cette pétition a été envoyée à la commission des pétitions le 22 juin 2020. Elle a été traitée, sous la présidence de M. Arnaud Moreillon, le 14 septembre 2020. Les notes de séance ont été prises par M. Philippe Berger, que la rapporteurse remercie pour la qualité de son travail.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 14 septembre 2020

Audition de M. Alain Clerc, pétitionnaire

M. Clerc remercie la commission de son accueil. M. Clerc représente l'Association des habitants du Petit-Saconnex-Genève (AHPTSG) qui a lancé la pétition en question. Il indique qu'elle compte 300 membres environ et développe ses activités autour de cinq pôles d'activités:

- un pôle culturel, qui organise différentes manifestations au long de l'année;
- un pôle social, qui organise différentes activités, par exemple le dialogue intergénérationnel en collaboration avec la Maison de retraite du Petit-Saconnex;
- un pôle citoyen, qui a pour vocation de se prononcer sur des questions d'aménagements urbains, de mobilité, de sécurité, etc. en dialogue avec la Ville et l'Etat;
- un pôle santé, bien-être et sport, qui par exemple informe la population sur des questions liées aux maladies non transmissibles, comme le cancer du côlon, le cancer du sein, et note que l'année prochaine une communication est prévue sur les problèmes liés au Covid;
- un pôle interface, qui permet aux associations de rue de se coordonner avec l'AHPTSG.

M. Clerc indique ensuite aux commissaires que l'association dispose d'un site internet, https://ahptsg.ch. Il précise que l'association gère également une page Facebook, et bientôt une page Instagram. Il explique que l'association est pilotée actuellement par un comité composé de huit personnes, et relève que ce nombre restreint demande beaucoup d'engagement de la part de ses membres, qui parfois y consacrent deux à trois jours par semaine.

¹Commission, 548.

En ce qui concerne l'objet de la pétition, à savoir la question de la maison de quartier, M. Clerc précise qu'il s'agit là d'un véritable serpent de mer pour l'association depuis une dizaine d'années. M. Clerc indique qu'il y a un consensus général du monde politique, de la société civile et du monde associatif en faveur de la constitution d'une maison de quartier, mais fait remarquer que cette volonté politique ne s'est pas traduite dans les faits, d'où une certaine frustration des habitant-e-s du Petit-Saconnex et de l'AHPTSG. Il déclare que cela renforce d'autant plus l'impression que le Petit-Saconnex est un quartier abandonné par la Ville, en rappelant que le Petit-Saconnex ne dispose même pas d'une salle de spectacles et de réunions.

Il se réjouit cependant que le nouvel aménagement de la place du Petit-Saconnex permette d'en faire un lieu plus convivial pour favoriser les contacts et les échanges.

Pour en revenir à l'idée de la maison de quartier, il indique que fin 2018 l'association a vu qu'une opportunité se présentait pour la création d'un tel espace, dans l'habitation de la ferme de Budé, qui n'est plus occupée par les fermiers depuis de nombreuses années. Il note que la réalisation d'une maison de quartier pourrait enfin voir le jour s'il y avait une volonté politique de rénover cet espace vétuste.

Il explique néanmoins que la situation n'est pas simple, étant donné que l'espace est divisé entre deux propriétaires, à savoir, d'une part, la Ville de Genève, et d'autre part, l'Etat de Genève, qui en détient la plus grande part. Le défi consiste à engager ces deux acteurs à agir de concert. Il précise que la pétition demande que la Ville essaie de répondre aux besoins des habitants en se mettant d'accord avec l'Etat. Il rappelle que l'AHPTSG a multiplié les contacts ces dernières années avec toutes les institutions concernées et a mené sur le sujet un travail approfondi qui a abouti à la publication d'une plaquette accessible sur le site de l'association (www.ahptsg.ch), et fait part aujourd'hui de sa demande pressante pour que soient engagés des contacts entre la Ville et l'Etat pour concrétiser ce projet.

Il relève qu'à la suite de cette publication, la Ville, à travers un courrier de M^{me} Alder, avait tout de suite répondu favorablement à cette idée de maison de quartier, et avait même mis sur pied un groupe de travail pour discuter de son contenu, indépendamment de la question de l'espace à sélectionner pour accueil-lir cette maison. Il note que ce bon premier pas a malheureusement été suspendu par le confinement, et que cette volonté n'a depuis pas avancé. Il fait observer que la Ville avait exprimé sa volonté de s'engager concrètement sur ce dossier à l'horizon 2021, et relève que cela devrait donc être déjà inscrit au budget 2021. Il indique en outre que trois motions ont successivement été déposées au Conseil municipal pour appuyer cette demande, et précise que la dernière déposée à la fin de cet été a apparemment recueilli les signatures de tous les partis.

Motion et pétitions: espace de quartier ou maison de quartier au Petit-Saconnex

Il relève que la position du Canton, exprimée par M. Dal Busco, est moins favorable, car il souhaite que cet endroit prévu initialement pour loger les fermiers accueille des logements. M. Clerc regrette que l'Etat ne prenne pas position sur la nécessité de rénover ce bâtiment protégé, en estimant que l'état actuel de l'immeuble nécessite une réfection.

Il rappelle en outre les demandes exprimées par la société à responsabilité limitée (Sàrl) de la ferme de Budé, et celle de l'association MA-Terre, financée par l'Etat avec le soutien de la Ville de Genève qui dispose déjà d'un magnifique espace, à ce jour encore inutilisé, au-dessus du marché de la Sàrl de la ferme de Budé pour sensibiliser les enfants aux notions de circuits courts, d'éducation saine et de biodiversité. Il dit trouver ces objectifs excellents.

En présentant les plans et les surfaces encore disponibles pour l'ensemble des cinq bâtiments concernés, il souligne qu'il y a plus de place que nécessaire pour satisfaire les demandes de tout le monde sans compter la maison de maître qui doit être également rénovée. Il ajoute que le bâtiment qui appartient à la Ville de Genève qui devrait accueillir une cantine scolaire serait également assez grand pour accueillir d'autres activités. Il présente ensuite un plan de situation de ces espaces (annexe II, pages 13-14), ainsi que les surfaces utilisées et non utilisées de ceux-ci (annexe III, page 15), précisant que les combles inoccupés représentent actuellement l'importante surface de 704 m².

Ouestions des commissaires

Un commissaire demande si les coûts des travaux nécessaires pour répondre à la demande de la pétition ont été chiffrés.

M. Clerc répond que différentes évaluations ont été faites, mais précise que l'Etat n'a pas encore dressé une évaluation assez solide pour être présentée. Il explique que l'association a pour sa part chiffré les travaux nécessaires pour la cour, qui est actuellement inaccessible aux personnes à mobilité réduite, ainsi que pour la fontaine, que l'association espère rénover par un financement participatif.

Une commissaire dit son souhait d'en venir à l'intitulé de la pétition, et souhaite savoir dans quel bâtiment les pétitionnaires souhaiteraient voir s'installer la maison de quartier. Elle indique en outre bien entendre le fait que la région est assez pauvre en matière d'accueil extrascolaire.

M. Clerc répond que l'AHPTSG souhaite voir se réaliser cette nouvelle maison de quartier dans le domaine de Budé. Il précise qu'il ne faudrait pas entendre «maison de quartier» dans l'acception traditionnelle et figée du terme, mais qu'il conviendrait plutôt de la percevoir comme un espace socioculturel et environnemental, comme l'exprime d'ailleurs la troisième motion.

Une commissaire relève que la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse a reçu à plusieurs reprises l'AHPTSG, et fait observer que la Ville s'était opposée à la création de cette maison de quartier.

M. Clerc précise que la Ville ne s'est jamais opposée au projet d'une maison de quartier, mais a tenu à distinguer la question du contenu de celle de l'enveloppe. Il indique qu'au niveau du Canton M. Apothéloz s'est dit ouvert à des solutions pour autant que la Ville lui demande d'agir et d'intervenir sur cette question.

La même commissaire rappelle que la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse puis le Conseil municipal avaient reconnu le bien-fondé de cette demande, mais s'était demandé où la construire.

M. Clerc indique que c'est la réponse qui leur est donnée depuis dix ans. Ce qui change, c'est qu'aujourd'hui l'AHPTSG a précisément trouvé un espace pour accueillir cette maison de quartier. Il souhaite d'ailleurs que cette maison de quartier puisse aussi intégrer des problématiques propres au «monde d'après», telles que la qualité de vie ou l'écologie comme le mentionne la dernière motion du Conseil municipal qui va à la rencontre de tous les souhaits de l'AHPTSG.

La même commissaire rappelle qu'elle s'était chargée du rapport de la motion socialiste traitant du même sujet. Elle indique que cette motion avait été votée à l'unanimité, et qu'elle l'avait même amendée pour demander la création d'une ou plusieurs maisons de quartier. Elle relève que M^{me} Alder avait trouvé que l'idée de la Ferme était bonne pour ce faire, mais avait précisé que vu que le terrain appartenait essentiellement à l'Etat, il aurait fallu le racheter et le restaurer, ce qui était assez compliqué à faire. Elle rappelle que M^{me} Pédat avait dès lors proposé de placer cette maison de quartier à Colladon, dans une bâtisse à rénover mais qui a l'avantage de déjà appartenir à la Ville, ou aux Colombettes dans un espace qui appartient également à la Ville. Elle précise que c'est donc la question du lieu qui avait en définitive freiné la commission. Elle ajoute que l'Etat avait de plus signifié que pas un franc supplémentaire ne serait développé pour financer les éducateurs, et que la Ville aurait dès lors à financer intégralement ces charges. Elle rappelle que malgré ces points problématiques le Conseil municipal avait voté la motion à l'unanimité, et ce d'autant que les maisons de quartier les plus proches étaient déjà débordées. Elle relève que le Conseil municipal a donc déjà relayé la demande en question, et que cela ne dépend désormais plus de lui, ajoutant que cela est d'autant plus vrai que le projet socioculturel promu par l'Etat est déjà en route.

M. Clerc indique que l'AHPTSG privilégie le domaine de Budé car il est au centre du quartier, tandis que Colladon en est très éloigné. Il relève que l'offre a entre-temps été retirée, et fait observer que la Maison des Colombettes est située, elle, dans un quartier très habité qui conviendrait sans doute peu à un

Motion et pétitions: espace de quartier ou maison de quartier au Petit-Saconnex

centre d'activités dévolu principalement aux jeunes. Il note que l'avantage de la ferme de Budé est qu'elle est située loin de toute habitation, et qu'une maison de quartier à cet endroit pourrait compléter et s'intégrer aux activités écologiques menées par la Ferme même et l'association MA-Terre.

La même commissaire souhaite savoir si le projet aurait donc vocation à s'inscrire dans les travaux déjà prévus sur ce site par la Ferme et l'Etat. M. Clerc répond que tout ce que demande la pétition c'est que la Ville entre en discussion avec l'Etat pour utiliser au mieux ces espaces qui sont plus que suffisants pour répondre à toutes les demandes formulées à ce jour par tous les acteurs concernés.

La même commissaire rétorque que les locataires actuels de la Ferme ont précisé que le nouveau projet prévoit déjà d'occuper tout l'espace.

M. Clerc indique que la Ferme a annoncé ses besoins (annexe I, page 12) dans une lettre datée du 10 juin 2020. Il répète néanmoins qu'il y aurait suffisamment d'espace pour tout le monde, et relève qu'il serait dommage d'entreposer des cardons et des légumes dans une bâtisse de cette qualité, outre le fait que cela contribue à dégrader les murs.

Une commissaire tient tout d'abord à saluer l'initiative des pétitionnaires pour occuper ces espaces. Elle souhaite ensuite savoir si les pétitionnaires seraient prêts à retirer leur pétition en faveur de la nouvelle motion dont il a été fait mention.

M. Clerc indique que si le nom de la nouvelle institution choisi dans la dernière motion, déposée par le groupe des Verts (qui fait suite à une motion socialiste, et à une autre du Mouvement citoyens genevois), pour désigner l'espace, à savoir celui d'«espace socioculturel et environnemental» est un peu long, les demandes de l'AHPTSG vont exactement dans le même sens que celles exprimées par la nouvelle motion. Il rappelle que cette dernière motion engage également la Ville à entamer des pourparlers pour trouver une solution satisfaisant tout le monde.

Un commissaire demande confirmation du fait qu'un renvoi du texte au Conseil administratif signifierait donc que la commission des pétitions soutient la démarche et demande que le Conseil administratif contacte le Conseil d'Etat pour trouver au plus vite une solution.

M. Clerc répond par l'affirmative, et constate que cela va dans le même sens que ce que demande la motion.

Une commissaire relève les mérites de la pétition, qui propose une vision d'avenir tentant de dépasser le modèle traditionnel de la maison de quartier. Elle déclare qu'il faudrait vraiment soutenir cette démarche pour soutenir les imbroglios dont il a été fait mention.

Discussion et vote

Une commissaire du Parti libéral-radical suggère qu'il serait opportun de lire les différents rapports qui ont été produits sur les motions et les pétitions qui ont été déposées sur le sujet avant de procéder à des auditions. Elle relève à ce titre que, M^{mes} Alder et Pédat ayant déjà été auditionnées, la seule audition supplémentaire qui serait éventuellement pertinente, serait celle des locataires de la ferme de Budé, étant donné qu'ils ont déjà présenté un projet socioculturel accepté par l'Etat. Elle fait observer en ce sens que c'est l'Etat qui est propriétaire de cet espace, et précise que la Ville est uniquement propriétaire de l'endroit qui jouxte l'école. Elle rappelle que le fait que la Ville n'est pas propriétaire des murs avait précisément constitué le point d'achoppement.

Un commissaire du groupe des Verts relève que la démarche défendue par la pétition va dans le même sens que la motion socialiste, ainsi que celle du Mouvement citoyens genevois, et celle plus récente des Verts. Il fait observer que cette pétition constitue un levier idéal pour appeler à ce que le Conseil administratif mette rapidement en œuvre ce qu'a déjà demandé le Conseil municipal à l'unanimité, en engageant une discussion avec l'Etat pour répondre aux besoins du quartier.

Une commissaire du Mouvement citoyens genevois relève que l'endroit choisi par les pétitionnaires pour y établir une maison de quartier est excellent, mais note que cela est compliqué sur un endroit qui n'appartient pas à la Ville.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien indique que les réponses des pétitionnaires n'ont pas permis précisément de comprendre quel était le projet de l'AHPTSG, et ce d'autant qu'un tel espace est déjà prévu dans le projet actuel. Aussi déclare-t-elle soutenir la proposition de la commissaire du Parti libéral-radical précitée, plutôt que de surcharger le Conseil administratif avec une demande peu claire.

Une commissaire socialiste soutient pour sa part un renvoi au Conseil administratif, comme les Vert-e-s. Pour ce qui est de la clarté, elle relève que la présentation exhaustive qui a été faite manquait malheureusement d'un fil conducteur, mais fait observer que la plaquette de présentation disponible sur le site de l'AHPTSG comble ce vide, en expliquant clairement pourquoi ce lieu est privilégié, et pourquoi les autres propositions ne conviennent pas.

Un commissaire du Parti libéral-radical dit bien entendre l'idée émise par le commissaire Vert du renvoi de la pétition comme appui à ces demandes, mais relève qu'un tel geste équivaudrait à exiger que le dialogue entre la Ville et l'Etat aboutisse nécessairement à une maison de quartier, en ne se préoccupant pas du fait qu'une telle demande puisse aller à l'encontre d'autres projets. Il se demande ensuite si, comme l'a exprimé la commissaire du Parti démocrate-chrétien, ce

Motion et pétitions: espace de quartier ou maison de quartier au Petit-Saconnex

renvoi ne chargerait pas un peu trop la barque du Conseil administratif, alors qu'une question orale pourrait être plus opportune pour accélérer les choses.

Un commissaire du Parti socialiste rappelle que le renvoi d'une pétition au Conseil administratif n'a pas pour but de faire force de loi, mais permet à celui-ci de prendre connaissance des intentions générales des pétitionnaires.

Une commissaire du Parti socialiste se dit sensible à l'argument du temps évoqué en préambule par les pétitionnaires, rappelant que ceux-ci ont indiqué qu'il s'agit d'un serpent de mer qui existe depuis plus de dix ans. Elle estime dès lors qu'il conviendrait de renvoyer ce texte au Conseil administratif sans perdre encore du temps à se renvoyer la balle.

Une commissaire du Parti libéral-radical renvoie à la lecture des procèsverbaux de la motion M-1352 qui permettent de mieux comprendre la situation. Elle évoque notamment le fait que M^{me} Pédat avait indiqué que ce n'était pas seulement la question des lieux qui se posait, mais rappelle son engagement qui consistait à ouvrir un lieu à partir du moment où un comité et un projet précis étaient constitués. Elle note qu'il pourrait être intéressant, pour en apprendre plus, de demander à M^{me} Kitsos de fournir à la commission le rapport épais mais passionnant qui avait été produit sur les maisons de quartier de la Ville. Elle indique que ce dernier permet de voir comment le système fonctionne. Elle dit bien entendre la volonté de quelques commissaires d'envoyer un signal et d'aller vite, mais déclare que si le renvoi est voté immédiatement, cela n'empêchera pas les problèmes financiers et les problèmes des locaux de continuer à se poser, et engendrera en définitive une perte de temps supplémentaire. Elle relève qu'il conviendrait plutôt, comme l'avait suggéré la Ville, d'indiquer aux pétitionnaires qu'il convient tout d'abord de monter un comité doté d'un vrai projet pour le quartier. Elle explique que la Ville s'est engagée à fournir des locaux à cette condition.

Un commissaire du groupe des Verts indique qu'au cas où le renvoi au Conseil administratif était refusé, il pourrait être opportun de renvoyer le texte à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, étant donné que celle-ci a déjà travaillé sur la motion du Mouvement citoyens genevois, et va bientôt se pencher sur celle des Verts.

Le président indique qu'il met tout d'abord au vote le renvoi au Conseil administratif, puis les autres propositions s'il y a lieu.

Vote

La commission accepte le renvoi au Conseil administratif de la pétition P-425 par 8 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve) contre 7 non (2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG).

6074

SÉANCE DU 30 MARS 2021 (soir)

Motion et pétitions: espace de quartier ou maison de quartier au Petit-Saconnex

Annexes:

- pétition P- 425
- courrier de la ferme de Budé du 10 juin 2020 (annexe I, mentionnée)
- liste des espaces disponibles (annexe II, mentionnée)
- surfaces utilisées et non utilisées de ces espaces (annexe III, mentionnée)

6075

SÉANCE DU 30 MARS 2021 (soir) Motion et pétitions: espace de quartier ou maison de quartier au Petit-Saconnex



P-425

Madame Albane Schlechten Présidente du Conseil municipal de la Ville de Genève Service du Conseil municipal Rue de la Coulouvrenière 44 CH -1204 Genève

Petit-Saconnex, le 6 iuin 2020

Concerne : remise de la pétition relative à la création d'une Maison de quartier au Petit-Saconnex

Madame la Présidente,

Permettez-nous, en tout premier lieu, de vous exprimer nos plus vives félicitations pour votre élection à la présidence du Conseil municipal de la Ville de Genève en y associant tous les membres du Conseil municipal élus à l'occasion des dernières élections municipales. Nous vous souhaitons le plus grand succès dans la réalisation de vos nouvelles responsabilités au moment où Genève, comme toutes les autres villes de notre planète doit repenser sa place dans le « monde d'après ».

Annexé à ce courrier, nous avons l'honneur de vous transmettre la pétition « Pétition à l'adresse du Conseil municipal de la Ville de Genève pour la réalisation d'une Maison de quartier à la ferme de Budé ». Notre association, l'AHPTSG porte ce projet depuis de longues années et espère vivement qu'une décision sera rapidement prise dans la cadre de cette nouvelle législature pour que ce projet soit enfin réalisé.

Nous nous réjouissons d'ores et déjà, dans ce contexte, des premiers pas décidés, au nom de la ville de Genève, par la Conseillère administrative, Mme Esther Alder, Présidente du Dpt. de la cohésion sociale et de la solidarité, de donner une consistance à cette Maison de quartier en s'engageant à ce qu'un projet socio-culturel voit le jour à l'horizon 2021 et en entamant des discussions encore durant ce printemps.

Nous espérons dès lors que la Commission des pétitions de votre Conseil puisse rapidement examiner notre proposition et apporter son soutien à cette démarche qui répond d'ailleurs à plusieurs motions déjà adoptées par le Conseil municipal de la Ville de Genève (dont la motion M-1352 du 17 mai 2018) et une préoccupation grandissante partagée par les partis siégeant au Conseil Municipal (voir motion déposée par M. Daniel Sormani le 3 mars 2020).

Compte tenu de la situation particulière qui prévaut actuellement en raison de la crise sanitaire, l'AHPTSG a renoncé à une récolte de signatures dans l'espace public et s'est limitée à recueillir une centaine de signatures manuscrites auprès de ses membres et sympathisants. Dans le respect des procédures traditionnelles, notre association a également renoncé à une récolte en ligne qui, dans le cas d'espèce, ne nous semblait pas appropriée. La poursuite de la récolte se poursuivra néanmoins ces prochains mois.

Motion et pétitions: espace de quartier ou maison de quartier au Petit-Saconnex

Nous joignons également pour votre information personnelle et pour l'information de la Commission des pétitions deux exemplaires de notre plaquette qui plaide en faveur d'une nouvelle Maison de quartier au Petit-Saconnex. Cette plaquette est également accessible sur notre site web (www.ahptsq.ch)

Nous restons bien entendu à votre disposition, Madame la Présidente, si vous souhaitez des informations complémentaires.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, à l'expression de nos meilleurs sentiments.

Alain Clerc Président Catherine Demolis Vice-présidente

Annexes:

- pétition avec 117 signatures
- deux plaquettes de l'AHPTSG en faveur d'une MQPS
- une photo montage de la la MQPS du Petit-Saconnex

Copie: Mme Christina Kitsos, Conseillère administrative, Dpt. de la cohésion sociale et de la solidarité

SÉANCE DU 30 MARS 2021 (soir) Motion et pétitions: espace de quartier ou maison

de quartier au Petit-Saconnex

Pétition à l'adresse du Conseil municipal de la Ville de Genève pour la réalisation d'une Maison de quartier à la ferme de Budé

L'habitation de la ferme de Budé avec sa cour et son marché incarne mieux que n'importe quel autre espace le passé villageois du Petit-Saconnex. Elle constitue aujourd'hui, au centre du quartier, un lieu d'échanges entre tous les habitants du Petit-Saconnex et incarne ce lien indispensable entre le passé et le devenir dans un secteur de la Ville en pleine mutation.

Ce bâtiment fut dès 1877 l'habitation de la famille Marti, les fermiers de la campagne de Budé. Elle est propriété de l'Etat depuis 1957. L'hoirie Marti - et tout particulièrement, M. Pierre-André Marti, son locataire actuel - l'occupe encore.

M. Pierre-André Marti a depuis plus d'une décennie, ouvert aux habitants du Petit Saconnex cet espace où se déroulent tout au long de l'année de nombreuses réunions, événements et manifestations. Ainsi cette habitation est devenue le lieu privilégié de rencontres_et de cohésion sociale du Petit-Saconnex. C'est dans ce contexte que l'Association des Habitants du Petit-Saconnex- Genève (AHPTSG) organise des réunions, des concerts, des expositions, un festival de cinéma, des fêtes ouvertes à tous et toutes gratuitement ainsi que des apéros où se rencontrent régulièrement les habitant-es de tout âge du Petit-Saconnex (voir le site de l'association : www.ahptsg.ch).

La cour de la ferme de Budé que Pierre-André Marti a géré avec un immense dévouement depuis de très nombreuses années s'est ainsi transformée en cœur palpitant du Petit-Saconnex.

C'est dans cet espace que les habitant-es du Petit-Saconnex et plusieurs associations souhaitent voir se développer la Maison de quartier du Petit-Saconnex (MQPS). L'AHPTSG a déjà présenté un projet aux autorités compétentes. Toutefois cet objectif ne pourra se matérialiser que si la Ville parvient à s'entendre avec l'Etat pour le réaliser.

La présente pétition demande que la Ville engage rapidement auprès de l'Etat les démarches nécessaires pour permettre que ce patrimoine social et culturel situé dans ce lieu historique, soit transformé en une Maison de quartier.

Motion et pétitions: espace de quartier ou maison de quartier au Petit-Saconnex

e - seu : carme se uuos «sausungrerme-as-quae,ca»

Envoyé: marcredi 10 juin 2020 11:53

À : Roulet Airis (DI) salicie roulet@etat.ge.ch>; Tirefort Anne (DI) sAnne Tirefort@etat.ge.ch> Objet : Ferme de Budé - maison d'habitation

Chère Madaine Tirefort.

Chère Madame Roulet, ,

La alberdo la Redo

Suste à la réunion concernant la maison d'habetetion de la ferme de Budé, nous avions converm que nous devions vous faire une proposition concernant une éventuelle reprise du bail.

- Nous souhaitons pouvoir reprendre le bail, si possible au nom de la sirl, dans un délai le plus court possible étant donné que les activités MA-Terre vont s'amplifier durant l'automne.
- Nous proposons reprendre la maison en l'état et sommes prêts à y apporter de menus travaux concernant l'intérieur. Nous nous engageons à l'entretenir de même que la coor.
- Nous vous signalons qu'il semble que le toit soit par endroit détérioré et nécessiterait des travaux que nous ne pourrions pas faire.
- Nous sommes prêts à payer le même loyer que l'encien locataire, d'environ l'500.- par mois, si la maison nous est proposée en l'état actuel.

Nos occupations dans cette maison :

 Nous occapons déjà deux salles au rez-de-cheussée (la salle où nous préparons et lavons les légumes et la salle où nous blanchissons le cardon)

Dans le reste de la maison nous souhaiterions :

- loger une personne de l'équipe
- loger nos stagiaires et saisonniers
- entreposer du matériei fragile et périssable dans les pièces sans fenêtres.

Dans l'attente de votre réponse et en restant à votre disposition pour tout matre renseignement, je vous souhsite une bonne journée.

Avec mes salutations les meilleures,

Léo Zulauf

FERME DE BUDÉ

Láo Zalsuf Lzalsuf@firmo do bade ob priviza4 82 85



DOMAINE DE BUDE - PETIT-SACONNEX

Bâtiment 2: H155

Propriétaire : État de Genève Surface cadastrale 261 m2 Habitation, caves, cave à cardon et greniers, 3 niveaux Surfaces utilisables : Rez-de-chaussée 200 m2 1" Etage 216 m2 Combles 146 m2

Bătiment 3: H157

Propriétaire : État de Genève Surface cadastrale 269 m2 Magasin, salle de réunion avec deux cuisines, bureau et dépôts, 3 niveaux Surfaces utilisables : Rez-de-chaussée 228 m2 1" Etage 228 m2 Combles 237 m2

Bâtiment 4: H160

Propriétaire : Ville de Genève Surface cadastrale 486 m2 Ecole primaire / locaux annexes, et salle de rythmique, 3 niveaux Surfaces utilisables Rez-de-chaussée 413 m2 1" Etage 218 m2 Combles 299 m2

Motion et pétitions: espace de quartier ou maison de quartier au Petit-Saconnex

Bâtiment 5: H156

Propriétaire : Etat de Genève Surface cedastrale 89 m2 (anciens logements des saisonniers, cave à cardons et poulailler) Cave et dépôts, 3 niveaux Surfaces utilisables : Roz-de-chaussée 63 m2 1° étage 79 m2 Combies 22 m2

Nouveau couvert 6:

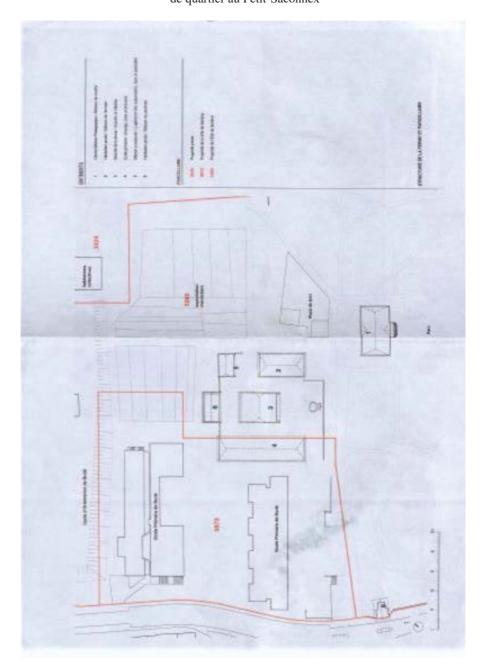
(occuellement à l'enquête publique) Propriétaire : Est de Genève Surface utilisable prévue 103 m2 Conteneur chambre froide, accueil du public et culsine d'été, 1 niveau

Combles innocupées

Surfaces utilisables :

Bätiment H155 146 m2 Bätiment H157 237 m2 Bätiment H160 299 m2 Bätiment H156 22 m2

Total 704 m2



M^{me} Patricia Richard, rapporteuse sur la motion M-1352 et la pétition P-406 (PLR). La commission de la cohésion sociale et de la jeunesse a étudié avec beaucoup d'attention la motion M-1352, en y consacrant plusieurs séances. Elle a également traité de manière liée la pétition P-406, qui demande une maison de quartier aux Genêts/Petit-Saconnex. Quant à la pétition P-425 pour la réalisation d'une maison de quartier à la ferme de Budé, elle a été traitée par la commission des pétitions. La commission de la cohésion sociale et de la jeunesse a estimé à l'unanimité moins une abstention que nous avions en effet besoin de maisons de quartier au Petit-Saconnex.

Ce quartier s'est énormément développé. Rien que le nombre d'habitants du périmètre des Genêts a triplé en l'espace de douze ans, tant il y a eu de bâtiments construits. Idem dans le haut du quartier: fort développement, beaucoup de familles avec enfants, beaucoup de besoins! A la fin de ses débats, sur proposition du Parti libéral-radical, la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse a décidé d'amender la motion M-1352 afin de demander au Conseil administratif «d'étudier rapidement un ou plusieurs projets d'ouverture de structure de type maison ou espace de quartier dans le quartier du Petit-Saconnex», à la place d'un seul projet. C'est un quartier extrêmement étendu, or on sait que les enfants ont tendance à rester dans une sorte de territoire restreint. Si on crée une maison de quartier un peu en dehors de ce territoire, certains ne s'y rendront pas. Et vu le nombre d'enfants au Petit-Saconnex, une seule infrastructure ne sera sûrement pas suffisante.

En revanche, la commission a refusé de fixer un lieu-dit pour la réalisation de ces maisons de quartier. A l'époque du traitement de la motion M-1352, M^{me} Alder nous avait clairement dit qu'un des projets éventuellement envisageables concernait la ferme de Budé, mais que celle-ci était propriété de l'Etat de Genève et qu'il ne voulait pas entrer en matière, car il avait déjà des projets à cet endroit. Lors de la session du Conseil municipal du mois de février dernier, M. Ruysschaert a demandé à M^{me} Kitsos où on en était et elle a répondu qu'il n'était pas question d'entrer en matière par rapport à ce projet-là.

Mesdames et Messieurs, la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse vous invite à voter le renvoi au Conseil administratif de la motion M-1352 et de la pétition P-406. En effet, il est urgent et important de développer le quartier du Petit-Saconnex pour notre jeunesse. Par ailleurs, je tiens à remercier M^{me} Kitsos d'avoir organisé un atelier participatif qui s'est tenu la semaine dernière et auquel plusieurs d'entre nous ont participé. Il est ressorti des groupes de travail constitués dans ce cadre qu'on avait un besoin urgent de maisons de quartier au Petit-Saconnex.

Motion et pétitions: espace de quartier ou maison de quartier au Petit-Saconnex

M^{me} Olivia Bessat-Gardet, rapporteuse sur la pétition P-425 (S). Pour faire court avec mon rapport, nous avons examiné en commission la pétition P-425 qui fait écho à la problématique que vient de présenter M^{me} Richard sur la nécessité d'avoir une maison de quartier au Petit-Saconnex. La demande émise dans cette pétition était précisée: en effet, ses auteurs, représentant l'Association des habitants du Petit-Saconnex-Genève (AHPTSG), demandaient que la Ville engage rapidement auprès de l'Etat les démarches nécessaires pour permettre qu'un espace soit alloué à la ferme de Budé en vue de la création d'une maison de quartier. Il s'agissait donc vraiment d'un lieu très spécifique, dans cette ferme.

La création d'une maison de quartier avait déjà fait l'objet de précédents travaux au sein de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, comme on vient de le voir. A ce moment-là, le besoin d'une maison de quartier au Petit-Saconnex s'était déjà bien fait sentir et avait été largement reconnu. L'AHPTSG nous a indiqué que, maintenant que les habitants s'étaient constitués en association, ils avaient aussi un projet socioculturel lié à la ferme de Budé et que, par conséquent, ils souhaitaient que la Ville entre en matière pour prendre ce lieu en considération. Le problème, comme l'a rappelé M^{me} Richard, c'est que la ferme de Budé n'appartient pas à la Ville, mais à l'Etat. Les pétitionnaires voulaient donc que la Ville demande à l'Etat d'entrer en matière à ce sujet.

La discussion qui s'est tenue en commission des pétitions a mis en lumière plusieurs éléments. Premièrement, le Conseil municipal et la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse avaient reconnu le bien-fondé de la demande en elle-même et s'étaient demandé où construire cette maison de quartier. Il est important d'avoir cela en tête, car il s'agit d'articuler deux critères: le lieu et le projet socioculturel. On y reviendra. Deuxièmement, le domaine de la ferme de Budé était apparu comme une option possible. Plusieurs lieux proposés pour réaliser la maison de quartier ne convenaient pas, soit en raison de leur éloignement du cœur vivant du Petit-Saconnex, soit parce que l'infrastructure prévue n'était pas adaptée aux besoins, vu la proximité immédiate d'immeubles. Il y a aussi eu une offre dont les auteurs se sont rétractés, apparemment.

La commission des pétitions a accepté le renvoi de la pétition P-425 au Conseil administratif par 8 oui contre 7 non. Mon rapport vise à souligner cette requête pour la création d'une maison de quartier du Petit-Saconnex à la ferme de Budé.

La présidente. Etes-vous sûre que les conclusions de la commission étaient le renvoi de la pétition P-425 au Conseil administratif? Je n'ai pas le rapport sous les yeux, mais je vérifierai cela pendant les prochaines interventions.

M. Daniel Sormanni (MCG). Madame la présidente, je vous confirme qu'à la page 7 du rapport P-425 A il est mentionné que la commission des pétitions a accepté le renvoi de cette pétition au Conseil administratif. Quant à nous, nous sommes évidemment favorables à ces trois objets. Je crois qu'il est nécessaire d'avoir un ou plusieurs espaces ou maisons de quartier au Petit-Saconnex, comme les habitants le réclament depuis très longtemps. De plus, il s'agit d'un quartier étendu et peuplé, c'est le moins qu'on puisse dire! En raison de la nécessité d'y prévoir ce genre d'infrastructure, nous voterons le renvoi au Conseil administratif de la motion M-1352 et de la pétition P-406.

Nous voterons également le renvoi de la pétition P-425, tout simplement parce que, comme le mentionne le rapport P-425 A à la page 7, le Mouvement citoyens genevois avait déjà déposé une motion – la M-1515 – pour demander qu'une maison de quartier soit installée au Petit-Saconnex et qu'on envisage de la mettre à la ferme de Budé. Une motion des Verts, la M-1556 que j'ai cosignée, a d'ailleurs aussi été déposée dans ce sens. J'avoue que je ne comprends pas vraiment pourquoi on n'en a pas profité pour lier tous ces points, mais enfin... Cela veut dire qu'on reviendra devant le Conseil municipal pour discuter des motions M-1515 du Mouvement citoyens genevois et M-1556 des Verts. Ce n'est pas très rationnel, mais je constate que c'est comme ça...

Il est vrai que l'installation d'une maison de quartier à la ferme de Budé interroge, puisque ce bâtiment appartient à l'Etat. Mais ce n'est pas pour autant qu'on ne peut pas s'y intéresser! Sur l'espace de la ferme de Budé, il y a plusieurs bâtiments. L'un est utilisé par l'Etat et abrite ce qui est appelé Maison de l'alimentation du territoire de Genève – MA Terre, avec l'épicerie et la vente des légumes au rez-de-chaussée. Il n'y a pas énormément d'activité. Un étage supérieur a été aménagé pour de grandes réceptions avec des cuisines toutes neuves et ultramodernes, mais il n'est quasiment jamais utilisé. Quels que soient les projets de l'Etat pour ce lieu – je sais qu'il y a des discussions depuis extrêmement longtemps – on nous dit toujours qu'ils vont être développés, or il ne se passe rien depuis des années! La situation n'a pas bougé d'un iota!

Par conséquent, rien n'empêche la Ville de Genève de prendre langue avec l'Etat, soit pour racheter un des bâtiments, soit pour le louer, le cas échéant. Je pense qu'il ne faut en tout cas pas s'interdire d'emblée cette possibilité, ce serait une mauvaise idée. La ferme de Budé n'est peut-être pas le seul endroit où nous pourrions installer une maison de quartier, mais il faut dire qu'elle est particulièrement bien située, tout près du centre historique – pour ainsi dire – du village du Petit-Saconnex, le dernier village que nous ayons encore en ville de Genève. Je pense donc que c'est important. Juste en face, tout près de la place du village, il y a d'autres bâtiments qui appartiennent à la Ville de Genève mais qui ont été écartés pour des raisons de coûts. Enfin, tout cela peut se discuter car, pour l'instant, ils sont inutilisés. On est propriétaires de bâtiments et on n'en fait rien! C'est

Motion et pétitions: espace de quartier ou maison de quartier au Petit-Saconnex

un peu dommage. C'est la spécialité de la Ville de Genève, on l'a vu à d'autres occasions...

Pour ces raisons, Mesdames et Messieurs, je vous invite bien sûr à renvoyer au Conseil administratif la motion M-1352, ainsi que les pétitions P-406 et P-425, pour que la situation se débloque enfin en ce qui concerne la réalisation d'une maison de quartier au Petit-Saconnex – éventuellement à la ferme de Budé, si on y arrive.

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Effectivement, la commission des pétitions a voté à la majorité le renvoi de la pétition P-425 au Conseil administratif.

M. Rémy Burri (PLR). Le Parti libéral-radical soutiendra la motion M-1352 pour la création d'une maison de quartier au Petit-Saconnex; il soutiendra aussi la pétition P-406, qui est un peu plus générale. En revanche, il ne soutiendra pas la pétition P-425 pour une maison de quartier à la ferme de Budé, non pas qu'elle ne soit pas intéressante – elle répond aussi à la demande des habitants du quartier – mais parce que nous la trouvons trop contraignante. Vous avez déjà entendu quelques propos là-dessus: cela nous obligerait à adopter un projet vraiment très précis qui complexifierait la réponse que la Ville pourrait donner à ce besoin cruel d'une maison de quartier au Petit-Saconnex.

Mesdames et Messieurs, les habitants du Petit-Saconnex en ont marre! Cela fait des années que la Ville de Genève les mène en bateau avec cette promesse – ou ces promesses – de maison de quartier. Il y a une douzaine d'années, M. Tornare, socialiste, avait conduit une étude sociodémographique qui démontrait déjà que le Petit-Saconnex était le parent pauvre des quartiers genevois en termes d'équipements et de structures d'accueil pour les jeunes. Aux habitants qui, au vu de ce constat, s'étaient empressés de réclamer une maison de quartier, on a répondu: «Organisez-vous, mettez en place des associations et démontrez que vous êtes capables d'animer votre quartier. Après, on verra.» Les habitants ont pris la Ville et le magistrat au mot, et ils se sont organisés. Depuis, quelques associations ont été créées et proposent régulièrement des animations aux habitants et habitantes du quartier. Elles organisent l'événement annuel La ville est à vous, des fêtes de quartier, du cinéma en plein air pendant l'été, des apéros régulièrement. Bref, beaucoup de choses se passent déjà – et toujours pas de toit pour abriter ces différentes manifestations!

Les habitants sont donc revenus vers la Ville pour démontrer leur engagement et réclamer une nouvelle fois un lieu d'accueil et d'animation au cœur du Petit-Saconnex. La nouvelle magistrate de l'époque, M^{me} Alder, Verte, leur a répondu:

«Bravo! Oui, vous vous êtes organisés, on va entamer une photographie sociale des quartiers genevois, y compris du Petit-Saconnex.» Les habitants, un peu déçus, se sont malgré tout engagés à titre personnel au sein des associations pour contribuer à fond à cette nouvelle étude. Résultat pour le Petit-Saconnex: la promesse – entre autres – d'un plan d'action avec le projet d'étudier la création d'un lieu d'accueil, par exemple une maison de quartier, en tête des actions prévues.

Troisième épisode: la nouvelle magistrate M^{me} Kitsos, socialiste, propose aujourd'hui généreusement aux habitants du Petit-Saconnex non pas une maison de quartier, mais un atelier participatif... Mesdames et Messieurs, le Petit-Saconnex a vraiment l'impression qu'on tourne en rond! J'ai eu l'occasion de participer à ce premier forum. La demande exprimée en tête des attentes des différents groupes ayant contribué à cette soirée – en tout cas dans mon groupe, mais aussi dans beaucoup d'autres, d'après les échos que j'ai eus – a été, je vous le donne en mille: la création d'une maison de quartier, car le Petit-Saconnex en a besoin.

Alors, j'espère qu'avec l'acceptation de la motion M-1352 et de la pétition P-406 le Conseil administratif entendra finalement les habitants et ne leur proposera pas une énième étude très coûteuse, mais qu'il se retroussera les manches pour trouver enfin un endroit susceptible d'accueillir une maison de quartier au Petit-Saconnex. Le Parti libéral-radical soutiendra donc la motion M-1352 et la pétition P-406, mais pas la pétition P-425 concernant la ferme de Budé, comme je l'ai dit tout à l'heure.

M^{me} Maryelle Budry (EàG). Ensemble à gauche est très sensible aux luttes de habitants. Or l'AHPTSG lutte depuis des années – seize ans! – pour obtenir un lieu de rencontre et de loisirs dans ce quartier où il n'existe rien, pour l'instant. Je rappelle que le premier centre de loisirs ouvert en ville, dans les années 1960, était situé sur le territoire du Petit-Saconnex – mais il y a longtemps qu'il a disparu. Les habitants ont élu la ferme de Budé comme lieu d'activité, ils l'ont même qualifiée de «cœur palpitant» du Petit-Saconnex, car une vie sociale intense s'y est développée grâce au marché. De nombreuses démarches ont été menées et le dernier locataire de la ferme est lui-même actif pour animer ce lieu. Ensemble à gauche demande donc que le Conseil administratif soutienne auprès du Canton le projet de maison de quartier à la ferme de Budé.

M^{me} **Laurence Corpataux** (Ve). Les Verts soutiennent la motion M-1352 et les pétitions P-406 et P-425. Il est vrai que ces trois objets – auxquels s'ajoutent les deux motions en cours ou en fin de traitement en commission – démontrent le besoin criant de maison de quartier au Petit-Saconnex. Les Verts ont entendu

Motion et pétitions: espace de quartier ou maison de quartier au Petit-Saconnex

ce besoin exprimé par plusieurs associations. Je souligne qu'il y en a plusieurs car, comme cela a été dit précédemment, c'est un très grand quartier qui nécessiterait peut-être deux infrastructures de ce type pour répondre aux besoins, voire même plus.

Par conséquent, pour nous, il est important que quelque chose soit mis en place plus ou moins rapidement – mais pas obligatoirement tout de suite une construction en dur. Au cours des auditions en commission, il a été clairement dit que l'aménagement d'une maison de quartier demandait tout un processus. Cela implique, premièrement, la constitution d'une association de maison de quartier. Il en existe déjà une ou deux au Petit-Saconnex. Ensuite, il faut élaborer des projets qui puissent être soutenus par la Ville. Quand on aura ces projets, eh bien, à un moment donné, on commencera à parler d'une infrastructure en dur. Il est vrai que ça prend du temps. Je rappelle juste qu'en Ville de Genève, lorsqu'un projet est choisi, rien que pour la mise en œuvre de la construction il faut compter au minimum huit ans. Au Petit-Saconnex, on n'en est pas encore là.

Si je dis cela, c'est parce que, depuis que je siège au Conseil municipal, on a traité plusieurs projets de maisons de quartier. Je pense notamment à celle de la Vieille-Ville, mais je ne sais plus comment elle s'appelle... Le Château?

La présidente. En Vieille-Ville, il s'agit du Manège!

M^{me} Laurence Corpataux. Merci, c'est tout à fait ça! Dans ce cas, le processus a duré plus de vingt ans, je crois. D'autres maisons de quartier sont dans le pipeline. Le besoin criant des habitants du Petit-Saconnex a été bien entendu, mais nous, les Verts, on ne veut pas non plus prétériter les projets qui sont déjà en cours. Pour ces projets de construction, il faut des financements, donc faisons une maison de quartier après l'autre!

La ferme de Budé a l'air d'être un endroit de choix, c'est vrai. Lors d'une récente séance plénière, M^{me} Kitsos a dit qu'elle avait pris langue avec le Canton et que celui-ci n'était pas prêt à céder cette ferme, car il avait d'autres projets en vue – même si on ne sait pas lesquels. J'ai entendu un habitant du quartier ayant assisté à l'atelier participatif de la semaine dernière dire que les habitants ont été entendus lors de ce forum, que les projets sont en cours et que quelque chose sera mis en place. Il s'agit donc d'un avis favorable. Par conséquent, je pense que ce dossier est sur la bonne voie.

Je fais un parallèle avec la création de la maison de quartier Pré en bulle aux Grottes. Pendant des années, il n'y a eu aucun bâtiment pour accueillir cette infrastructure, ce qui signifie que les activités se déroulaient à l'extérieur, il n'y

avait pas de local intérieur. Au bout de dix ou quinze ans, je crois, les habitants ont enfin obtenu un lieu d'accueil fermé. Il est donc possible, entre le début du processus pour la maison de quartier et son installation dans un bâtiment fermé, de mettre en place des activités pour répondre de manière ponctuelle ou régulière aux besoins du quartier. Pour ma part, ce que j'entends dans le discours de mes préopinants, c'est que tout cela est en train de se mettre en place gentiment mais concrètement au Petit-Saconnex, et que ça va dans le bon sens.

Nous soutenons donc le renvoi au Conseil administratif de la motion M-1352 et des pétitions P-406 et P-425, parce qu'il faut absolument créer une ou deux maisons de quartier pour les habitants dans cette zone-là.

M^{me} Fabienne Beaud (PDC). Le Parti démocrate-chrétien est favorable à la création d'une ou plusieurs maisons de quartier au Petit-Saconnex. En effet, lorsque nous avons auditionné les habitants et diverses associations du Petit-Saconnex, nous avons entendu leur demande pressante d'obtenir une maison de quartier afin de pouvoir se réunir, créer des liens sociaux et développer des opportunités de rencontres intergénérationnelles. Pour ces raisons, le Parti démocrate-chrétien votera le renvoi au Conseil administratif de la motion M-1352 et de la pétition P-406, mais il refusera la pétition P-425.

M^{me} Olivia Bessat-Gardet (S). Nous débattons ici de trois objets qui sont autant de témoignages d'un même besoin: le besoin criant d'un espace de rencontre et d'animation socioculturelle au Petit-Saconnex, quartier qui fait face à une densification galopante, comme l'a signalé M^{me} Richard. Actuellement, une seule maison de quartier à la rue Schaub dessert ce périmètre. Les habitantes et habitants du Petit-Saconnex en ont marre, comme l'a dit M. Burri, et on les comprend! Telle est la raison pour laquelle, afin de ne pas prolonger les délais de réalisation de ces projets, les socialistes ont soutenu en commission le renvoi au Conseil administratif de la motion M-1352 et des pétitions P-406 et P-425. Nous ferons de même ce soir, pour donner à cette requête l'issue qui convient.

Depuis le début du processus, il y a eu quelques développements. Lors du traitement de la pétition P-425, on a entendu l'une des associations demander que le lieu choisi pour la maison de quartier soit la ferme de Budé. Selon cette association, c'est l'endroit qui conviendrait le mieux, puisqu'il est proche du cœur du Petit-Saconnex. Il faut néanmoins souligner qu'en date du 18 août 2020 M. Dal Busco, conseiller d'Etat, a répondu à l'association qui l'avait sollicité dans ce sens que l'attribution à la Ville de l'espace de la ferme de Budé pour une maison de quartier n'était pas possible, car ce site ferait l'objet d'un projet-pilote portant sur les fermes urbaines de tout le canton. C'est donc non de la

Motion et pétitions: espace de quartier ou maison de quartier au Petit-Saconnex

part du Canton, et cela, déjà en août puis en septembre 2020 – et cette réponse tient toujours, depuis lors.

Les services de la Ville sous la direction de M^{me} Kitsos n'ont pas chômé pour autant. Comme cela a été dit, ils ont organisé le 23 mars dernier un atelier participatif avec les habitantes et les habitants, ainsi qu'avec les associations du Petit-Saconnex. Ce forum avait pour but de faire émerger une vision concertée non seulement à propos du lieu à choisir, mais aussi du projet socioculturel à mener dans l'infrastructure prévue. On a entendu les inquiétudes du Parti libéralradical, qui tient à ce que cette consultation ne soit pas qu'un énième épisode de la saga de la maison de quartier du Petit-Saconnex. Cependant, comme l'a souligné M^{me} Corpataux, le projet se met en place concrètement et va dans le bon sens.

Nous voterons donc le renvoi de la motion M-1352 et des pétitions P-406 et P-425 au Conseil administratif, afin de soutenir la dynamique dans laquelle M^{me} Kitsos et ses services se sont inscrits. (*Applaudissements*.)

M. Didier Lyon (UDC). Je ferai court. L'Union démocratique du centre s'abstiendra sur ces trois objets car, à son avis, les besoins d'une telle maison de quartier n'ont pas été clairement établis durant les différentes auditions menées en commissions.

M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative. Comme cela a été dit, c'est en effet le Canton qui a malheureusement la charge de la ferme de Budé. Donc voilà: le Canton nous ayant signifié de manière très claire qu'on ne pouvait pas utiliser ce lieu pour une maison de quartier, eh bien, le Conseil administratif ne peut pas intervenir! Cela dit, je comprends évidemment que cela fait de longues années que ce projet est voulu par les habitantes et les habitants du Petit-Saconnex. Mais si on prend les exemples de la ferme Menut-Pellet à la Concorde ou du Manège en Vieille-Ville, ces projets ont aussi demandé énormément d'années et une très forte mobilisation de la part des habitantes et habitants avant de voir le jour. Je pense donc que, après toutes ces années, on va quand même réussir à trouver un lieu pour la maison de quartier du Petit-Saconnex.

L'objectif de l'atelier participatif de la semaine dernière n'était pas d'exprimer le besoin d'une maison de quartier au Petit-Saconnex, mais de définir le projet socioculturel à y développer. Comme vous le savez, Mesdames et Messieurs, il y a beaucoup d'acteurs impliqués dans ce dossier: je pense notamment aux nombreuses associations du Petit-Saconnex et à toutes les personnes qui se sont

engagées dans ce processus. Le but est maintenant de se mettre d'accord sur un projet commun. On n'aimerait pas attribuer un projet à une seule association, il faut qu'on puisse trouver des points communs et construire un projet ensemble, avec tous les acteurs du quartier. C'est ça, le but de l'atelier participatif. Plus de 110 personnes y ont participé et, aujourd'hui, 60 personnes sont intégrées dans différents groupes de travail pour formuler des propositions concrètes. On n'est donc pas en train de se demander s'il faut, oui ou non, une maison de quartier au Petit-Saconnex, mais quel sera le projet à développer en son sein. Voilà le premier axe que je voulais mentionner.

Le deuxième axe est fondamental: il s'agit d'identifier le lieu où aménager la maison de quartier. Je peux vous garantir, Mesdames et Messieurs, qu'on est en train de travailler avec les services de M^{me} Perler pour faire le tour de tous les endroits que la Ville pourrait exploiter dans ce sens. Je ne vous donnerai pas ces éléments-là aujourd'hui, car nous y travaillons actuellement et ce serait donc prématuré, mais nous sommes en train d'identifier toute une série de lieux envisageables. Il y aura bien une solution qui se dégagera! Il faut laisser les services travailler encore un peu, mais ça va vraiment dans le bon sens.

Je crois que quelqu'un a mentionné une certaine parcelle propriété de la Ville dans le quartier. Il n'est pas possible de l'utiliser, car elle est déjà utilisée pour des activités parascolaires et par l'école. On ne peut donc pas changer maintenant son usage initial.

Il faut souligner aussi que le Petit-Saconnex est un quartier qui est en train de se développer. Beaucoup de logements ont été construits et ça va continuer car, comme vous le savez, le foyer de requérants d'asile sera remplacé par de nouveaux logements. Des familles viendront donc s'installer dans ce périmètre. Il y a aussi beaucoup de personne du troisième ou du quatrième âge au Petit-Saconnex, or elles souffrent de différents types d'isolement liés justement au manque d'espaces socioculturels. Il y a peut-être là une opportunité que nous sommes en train d'analyser pour les développements futurs du quartier.

En ce qui concerne la maison de quartier, pour être tout à fait transparente, si on n'arrive pas à identifier un lieu, il est vrai que ça prendra encore quelques années avant qu'on ait vraiment un projet intégré dans les budgets. Mais c'est vraiment un objectif de cette législature.

La présidente. Mesdames et Messieurs, comme nous devons nous prononcer sur trois objets, nous ferons trois votes distincts. En premier lieu, je mets aux voix le renvoi au Conseil administratif de la motion M-1352 telle qu'elle a été amendée par la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse.

6091

Motion et pétitions: espace de quartier ou maison de quartier au Petit-Saconnex

Mis aux voix, le renvoi de la motion amendée au Conseil administratif est accepté sans opposition (65 oui et 7 abstentions).

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'étudier rapidement un ou plusieurs projets d'ouverture de structure de type maison ou espace de quartier dans le quartier du Petit-Saconnex.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

La présidente. Nous passons maintenant aux deux pétitions.

Mises aux voix, les conclusions de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse demandant le renvoi de la pétition P-406 au Conseil administratif sont acceptées sans opposition (64 oui et 7 abstentions).

Mises aux voix, les conclusions de la commission des pétitions demandant le renvoi de la pétition P-425 au Conseil administratif sont acceptées par 44 oui contre 21 non (7 abstentions).

9. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la motion du 16 mai 2017 de M^{mes} et MM. Astrid Rico-Martin, Marie Barbey-Chappuis, Fabienne Beaud, Alia Chaker Mangeat, Anne Carron, Patricia Richard, Sophie Courvoisier, Olivier Wasmer, Rémy Burri, Alain de Kalbermatten, Adrien Genecand, Vincent Schaller, Simon Brandt, Lionel Ricou, Souheil Sayegh, Sami Gashi, Jean-Charles Lathion et Jean-Luc von Arx: «Luttons contre le déficit en entretien des immeubles de la Ville de Genève» (M-1292 A)¹.

Rapport de M. John Rossi.

Cette motion a été renvoyée à la commission des travaux et des constructions par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 17 mai 2017. La commission s'est réunie le 5 septembre 2018 sous la présidence de M. Alain de Kalbermatten et le 14 octobre 2020 sous la présidence de M^{me} Uzma Khamis Vannini. Les notes de séances ont été prises par MM. Jorge Gajardo Munoz et Daniel Zaugg, que le rapporteur remercie chaleureusement.

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- le patrimoine immobilier de la Ville de Genève est vieillissant et mériterait des rénovations importantes;
- le département des constructions et de l'aménagement est en charge de l'entretien et de la préservation de son patrimoine immobilier;
- en octobre 2016, la Direction du patrimoine bâti a publié un rapport relatif à l'évaluation du patrimoine financier et administratif de la Ville de Genève dans lequel il ressort que l'indice général de dégradation du patrimoine financier augmente inéluctablement;
- 70% des investissements de la Ville de Genève servent à financer la construction, la rénovation et l'entretien de ses bâtiments (cf. site internet de la Ville de Genève);
- le déficit en entretien des immeubles de la Ville de Genève contribue à alimenter une «dette cachée» qui péjorera à terme les finances de notre municipalité;

¹ «Mémorial 174° année»: Développée, 7396 et 7418.

- la Ville de Genève n'a pas entrepris toutes les démarches utiles en vue de réduire l'impact de l'entretien de la rénovation de son patrimoine bâti et laisse ledit patrimoine se dégrader inexorablement;
- elle n'a notamment pas exploré les différents moyens de financement existants pour prendre en charge une partie des frais de rénovation;
- l'article 2A de la loi générale sur le logement et la protection des locataires (LGL) prévoit qu'un montant de 35 millions de francs est attribué chaque année à un fonds propre affecté pour la construction de logements d'utilité publique (fonds LUP) et que les ressources financières du fonds sont utilisées par l'Etat ou, au moyen de dotations, par des fondations immobilières de droit public et des communes pour se procurer des terrains, construire et acquérir des logements d'utilité publique et pour financer toute opération destinée à concourir à la réalisation du parc de logements d'utilité publique;
- l'article 26 lettre b de la LGL spécifie en outre que peuvent également être admis au bénéfice de la loi des immeubles transformés ou rénovés, lorsque la transformation ou la rénovation a pour but d'augmenter les possibilités de logements, d'en améliorer les conditions ou lorsqu'elle se révèle être économiquement plus favorable qu'une démolition et une reconstruction; des motifs d'ordre esthétique, historique ou d'autres motifs d'intérêt général peuvent être pris en considération dans l'appréciation des cas;
- l'article 17 de la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation (mesures de soutien en faveur des locataires et de l'emploi) (LDTR) institue un bonus à la rénovation destiné à inciter les propriétaire à réaliser les travaux d'entretien et de rénovation raisonnables et proportionnés de leurs immeubles et des logements, ainsi qu'à maintenir et développer un parc de logements dont le confort et les loyers répondent aux besoins prépondérants de la population;
- l'article 15A de la loi sur l'énergie (LEn) institue un bonus conjoncturel à l'énergie destiné à subventionner les transformations aptes à améliorer l'efficience énergétique des bâtiments,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de:

- dresser un plan de rénovation destiné à assainir, dans les dix prochaines années, les bâtiments dont l'indice de dégradation révèle un état mauvais et moyen, sur la base du rapport d'évaluation du patrimoine financier et administratif de la Ville de Genève:
- recourir à tous les moyens offerts par le Canton et la Confédération afin de financer le plan de rénovation;
- soumettre au Conseil municipal un projet de plan de rénovation au plus tard en novembre 2018.

Séance du 5 septembre 2018

Audition de M^{me} Astrid Rico-Martin et M. Jean-Charles Lathion, motionnaires

M. Lathion introduit le sujet et rappelle que la Ville est souvent critiquée parce qu'elle n'entretient pas ses bâtiments.

M^{me} Rico-Martin rappelle que l'exécutif argue souvent du manque d'argent ou des limites du budget voté par le Conseil municipal pour ne pas rénover davantage de bâtiments. Or il existe des sources cantonales et fédérales auxquelles la Ville pourrait recourir. Elle mentionne notamment le fonds LUP (logements d'utilité publique), qui impose comme condition que le Canton exerce un contrôle propre sur les taux d'effort et d'occupation. M^{me} Rico-Martin mentionne aussi les bonus à la rénovation compris dans la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation (LDTR) et le bonus énergétique compris dans la loi sur l'énergie (LEn). Elle espère que la motion incitera le Conseil administratif à en examiner les modalités pour limiter la dette cachée que constitue un parc immobilier vétuste.

Plusieurs questions des commissaires suivent au sujet des contrats d'entretien, sur la tendance à remplacer les concierges par des entreprises de nettoyage et sur les instruments légaux qui n'impliquent pas de contrôle étatique. Il en ressort que les entreprises ne se déplacent pas automatiquement et au sujet des instruments légaux, les bonus énergétiques de la LEn et les bonus rénovation de la LDTR sont octroyés sans conditions de contrôle étatique, mais ces fonds sont moins dotés.

Le motionnaire estime qu'il serait intéressant d'auditionner la Direction du patrimoine bâti (DPBA) pour demander comment les services du département des constructions et de l'aménagement (DCA) procèdent pour freiner la dégradation progressive du patrimoine immobilier. Les motionnaires ont la sensation qu'il n'existe pas de plan d'action. A la fin de la séance, les auditions de M^{me} Sandrine Salerno et de M. Rémy Pagani sont demandées et approuvées à l'unanimité.

Séance du 14 octobre 2020

Audition de M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), M^{me} Isabelle Charollais, codirectrice (DACM), et M. Philippe Meylan, directeur de la Direction du patrimoine bâti (DPBA)

M. Meylan commence sa présentation et énonce que le patrimoine financier (PF) compte 405 bâtiments et le patrimoine administratif (PA) 398 bâtiments. Le volume bâti du PA équivaut à 3 937 256 m³ et celui du PF à 2 973 486 m³. Alors que le PF comprend essentiellement des bâtiments de logements ou à caractère commercial, le PA recouvre divers programmes d'occupation (musées, écoles,

crèches, installations sportives, etc.). Cette pluralité se traduit par des typologies de construction très variées. L'état d'un bâtiment évolue au cours du temps, selon un processus déterminé par l'usure et le vieillissement des éléments qui le composent. Stratus est une méthode d'analyse statistique sommaire de l'état de dégradation des bâtiments. Elle s'appuie sur l'observation et l'évaluation de composants d'une construction (parmi lesquels le gros œuvre, les façades, les fenêtres, les équipements sanitaires et les installations électriques) permettant de noter un indice de vétusté allant de 1 (=neuf) à 0 (=ruine). Sur la base de la valeur à neuf, Stratus permet de déterminer pour chaque bâtiment: la valeur actuelle; les frais d'entretien; les travaux de réfection; l'échéance prévue des interventions de réfection. Stratus n'est pas une méthode de diagnostic précis. Le logiciel fonctionne sur une base statistique. Plus le nombre de bâtiments analysés est important, plus les résultats sont fiables. Stratus ne chiffre pas la mise en conformité des bâtiments mais estime le coût de la remise en état à l'identique de l'existant. Par ailleurs, il faut comprendre que le processus naturel de dégradation est freiné, mais jamais stoppé, par les mesures d'entretien. Seules des opérations d'envergure peuvent corriger de manière significative les indices de dégradation. La limite de 0,5 est arbitraire et n'indique pas une frontière claire entre ce qui est en état d'entretien correct et ce qui est considéré comme dégradé. En tant qu'indicateur d'attention, elle permet de dégager une stratégie fondée sur des priorités en matière d'entretien et de rénovation. En tant qu'outil, Stratus se veut donc un instrument de planification stratégique de l'entretien d'un patrimoine. En 2019, le montant à disposition pour l'entretien du patrimoine bâti de la Ville était de 36,5 millions de francs (15,5 millions de francs pour le PF et 21 millions de francs pour le PA). Selon Stratus, le montant nécessaire à l'entretien du patrimoine bâti est de 58 millions de francs (22 millions de francs pour le PF et 36 millions de francs pour le PA). Un certain nombre de dossiers ne peuvent donc pas être engagés pour des raisons politiques liées à des capacités de financement de la Ville. Or, plus les années passent sans opérations de rénovation, plus il faut de francs pour freiner la dégradation des bâtiments. Malgré les efforts de la DPBA, l'argent du budget d'entretien annuel du patrimoine bâti suffit de moins en moins à atteindre ses objectifs. Les dépassements de 2 à 3 millions de francs par année ne permettent pas d'endiguer ce phénomène. Dans son budget, la DPBA réserve un montant approximatif de 4,9 millions de francs au PF et 13,4 millions de francs au PA. Comme ils sont occupés toute l'année, les bâtiments compris dans le PA ont des besoins plus faciles à identifier. Au contraire, il est difficile de planifier les dépenses du PF à cause notamment des indispensables (34,35%) et des logements vacants (35,76%). La DPBA garde donc une marge de manœuvre pour intervenir en cas d'incidents ou de départs de locataires. Chaque année, la planification des travaux d'entretien débute au mois de mars. A cet effet, les services étudient leurs besoins pour l'année suivante. Ces besoins sont validés par les départements, puis étudiés par la DPBA. Une fois ce travail accompli, la DPBA formule des propositions de travaux et procède à des négociations avec les services. Les séances

d'arbitrages débouchent sur un plan d'entretien annuel qui répond généralement à 85% des demandes. En termes d'investissement, la DPBA peut se retrouver face à différents facteurs de blocage ou de ralentissement. En voici les principaux: pour le PF, la gestion du relogement des locataires peut faire l'objet d'oppositions de la part de locataires (exemple de la place de la Taconnerie) ou de voisins (exemple de la rue des Cordiers); la préparation du programme des services bénéficiaires peut se heurter à des modifications internes; l'insertion du projet dans un processus global peut empêcher le démarrage de certains travaux (exemple de la cascade de projets pour le sport); le contexte global peut faire l'objet de modifications en cours de projet (exemple des immeubles du bas des Grottes); des exigences légales peuvent bousculer une organisation de travail (par exemple la mise en demeure du Service de l'environnement et des risques majeurs (SERMA) pour le Muséum d'histoire naturelle (MHN); les priorités politiques peuvent changer; le Conseil municipal dispose d'un temps limité pour traiter les objets (auditions et débats). Enfin, il faut savoir que la DPBA a inscrit 54 objets au 16e plan financier d'investissement (PFI) pour un montant total de 510 429 000 francs. Douze objets ont été planifiés en 2020 pour un montant total de 131 150 100 francs, vingt-six en 2021 pour un montant total de 227 279 000 francs, six en 2022 pour un montant total de 72 000 000 de francs, quatre en 2023 pour un montant total de 71 200 000 francs, quatre en 2024 pour un montant total de 8 800 000 francs. Actuellement, on compte 130 objets en traitement dans le PFI.

Ouestions des commissaires

Un commissaire aimerait recevoir la liste des objets se trouvant en dessous de la limite de 0,5. M. Meylan l'informe que cette information est disponible dans le document Stratus 2015 disponible sur le site internet.

M. Meylan répond à un commissaire que la DPBA travaille étroitement avec le Service de l'énergie au sujet de l'installation de vannes thermiques lors de rénovations.

Un commissaire aimerait savoir pourquoi la DPBA ne demande pas le montant nécessaire à l'entretien du patrimoine bâti lors de l'élaboration du projet de budget. M. Meylan lui répond que la DPBA n'a jamais caché que le montant alloué au budget d'entretien était insuffisant. Il appartient ensuite au Conseil administratif de procéder à des arbitrages. Le montant nécessaire à la remise en état du patrimoine bâti, hors mise en conformité, dépasse déjà le milliard de francs.

Une commissaire aimerait connaître la position de la magistrate sur un éventuel recours au fonds LUP pour financer le plan de rénovation des immeubles de la Ville. M^{me} Perler ne peut pas répondre sur ce point précis. Le Conseil administratif cherche déjà plusieurs moyens de financement pour atteindre cet objectif.

M^{me} Charollais ajoute que le sujet a déjà été discuté par le Conseil administratif précédent. Il en est ressorti que les éléments de contrôle de la part de l'Etat (notamment le taux d'effort et le taux d'occupation) qui constituent la contrepartie pour bénéficier du fonds LUP étaient peu compatibles avec le règlement de la Gérance immobilière municipale (GIM). Fort de ce constat, le Conseil administratif avait décidé de ne pas signer de convention LUP avec l'Etat.

Une commissaire reprend l'idée que le montant pour freiner la dégradation d'un bâtiment augmente au fur et à mesure que les années passent sans opérations de rénovation. Elle souhaiterait savoir si la DPBA a procédé à des estimations de ces montants pour éviter de trop grandes pertes financières. M. Meylan relève que le montant investi dans l'entretien est considéré comme perdu par Stratus une fois que le bâtiment passe en dessous de la limite de 0,5. Cela dit, il est très difficile de chiffrer la plus-value d'une rénovation entreprise trop tardivement.

Un autre commissaire demande si la dégradation statistique de l'ensemble du patrimoine bâti a un impact sur sa valeur financière. M. Meylan lui répond par l'affirmative. Toutefois, la diminution de la valeur financière n'impacte pas la couverture d'assurance.

M. Meylan indique à la commission que le Service de l'énergie a identifié les bâtiments qui consomment le plus d'énergie. Il s'agit notamment de la Cité Jonction, du complexe des Asters et du centre sportif des Vernets. Concernant le complexe des Minoteries, la DPBA collaborera avec le Service de l'énergie pour procéder à une campagne d'information et un suivi de consommation énergétique. Il est clair que les améliorations en termes d'équipement ne seront efficaces que si les locataires adoptent de bonnes pratiques.

Un commissaire aimerait connaître le montant théorique afin de remettre en état tous les bâtiments qui se situent sous la barre de 0,5. M. Meylan ne possède pas cette information. Le chiffrage d'une telle opération nécessite une étude de chaque bâtiment dont la note est inférieure.

Une commissaire demande si une partie des revenus locatifs du patrimoine immobilier est affectée à un fonds de rénovation. M^{me} Charollais lui répond par la négative. Le principe comptable de la Ville ne permet pas d'affecter des revenus à un programme précis. Les loyers sont des loyers sociaux, qui ne sont pas forcément calculés dans le but de couvrir les charges et les frais des immeubles. La Ville ne peut donc pas isoler le rendement de son parc immobilier pour le faire fonctionner de manière autonome.

Un commissaire aimerait savoir si la planification des travaux va au-delà des quatre prochaines années. M. Meylan relève que la planification est établie sur une douzaine d'années. Cela dit, elle devient intentionnelle au-delà de quatre ans.

M^{me} Perler rapporte que le Conseil administratif s'est réuni avec les directions pour tenter de prioriser des objets inscrits au PFI. Cet exercice est complexe car le Conseil administratif doit également répondre à un certain nombre d'obligations légales. Les arbitrages ont été faits en fonction de la jauge d'investissement qui sera proposée dans le projet de budget. Le Conseil municipal devrait être informé de ces arbitrages. M^{me} Charollais ajoute que la volonté générale exprimée par le Conseil administratif est d'accélérer le processus de rénovation du parc immobilier.

Un commissaire demande si les invites de cette motion peuvent retarder la réalisation de certains projets. En outre, il faudra modifier la date butoir pour présenter un projet de plan de rénovation.

M^{me} Perler remarque que les immeubles qui ont besoin d'être rénovés en priorité sont inscrits au PFI. Une fois validée par le Conseil administratif, la liste de ces immeubles pourra être communiquée au Conseil municipal. Quant à la deuxième invite de la motion, les possibilités de financer le plan de rénovation devront se conformer au règlement de la GIM.

Discussion et vote

Un commissaire du Parti libéral-radical propose d'amender la troisième invite de la motion M-1292 comme suit: «soumettre au Conseil municipal un projet de plan de rénovation au plus tard au premier trimestre 2021». L'amendement est accepté à l'unanimité.

Un commissaire Vert propose d'amender la première invite de la motion M-1292 comme suit: «dresser un plan de rénovation destiné à assainir, y compris de façon énergétique, dans les dix prochaines années, les bâtiments dont l'indice de dégradation révèle un état mauvais et moyen, sur la base du rapport d'évaluation du patrimoine financier et administratif de la Ville de Genève». L'amendement est accepté à l'unanimité.

La présidente met au vote la motion M-1292 amendée, qui est approuvée à l'unanimité des membres présents.

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de:

dresser un plan de rénovation destiné à assainir, y compris de façon énergétique, dans les dix prochaines années, les bâtiments dont l'indice de dégradation révèle un état mauvais et moyen, sur la base du rapport d'évaluation du patrimoine financier et administratif de la Ville de Genève;

- recourir à tous les moyens offerts par le Canton et la Confédération afin de financer le plan de rénovation;
- soumettre au Conseil municipal un projet de plan de rénovation au plus tard au premier trimestre 2021.

M. John Rossi, rapporteur (PLR). Chers collègues, comme l'indique son titre, la motion M-1292 a pour but de lutter contre le déficit en entretien des immeubles de la Ville de Genève, lequel entraîne une dette cachée. Elle a été renvoyée à la commission des travaux et des constructions le 17 mai 2017, il y a presque quatre ans. Elle a été traitée ensuite avec grand intérêt lors d'une première séance le 5 septembre 2018, puis lors d'une deuxième et dernière séance le 14 octobre 2020. Ce jour-là, la commission a auditionné la magistrate M^{me} Perler accompagnée de M^{me} Charollais, codirectrice du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité, et de M. Meylan, directeur de la Direction du patrimoine bâti.

Le point important qui en est ressorti est que, pour maintenir l'état du patrimoine financier et administratif de notre Ville, il faudra investir au minimum 58 millions de francs chaque année. En 2019, par exemple, nous avons investi 36 millions de francs. Or plus les années passent sans opération de rénovation, plus il faut d'argent pour freiner la dégradation des bâtiments. Le déficit d'entretien s'agrandit chaque année. Par conséquent, il faut agir!

La motion M-1292 a été amendée de la manière suivante: la troisième invite de la motion initiale, par laquelle le Conseil municipal demandait au Conseil administratif de «soumettre au Conseil municipal un projet de plan de rénovation au plus tard en novembre 2018» a été remplacée en commission par la formulation «soumettre au Conseil municipal un projet de plan de rénovation au plus tard au premier trimestre 2021». Ah ben, tiens! C'est demain! Ça va être court! Il a aussi été prévu d'ajouter «y compris de façon énergétique» à la première invite, qui devient alors «dresser un plan de rénovation destiné à assainir, y compris de façon énergétique, dans les dix prochaines années, les bâtiments dont l'indice de dégradation révèle un état mauvais et moyen, sur la base du rapport d'évaluation du patrimoine financier et administratif de la Ville de Genève». Ainsi amendée, la motion M-1292 a été acceptée à l'unanimité par la commission des travaux et des constructions.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, la motion M-1292 est effectivement très ancienne. Elle était liée à des projets de délibérations qui ont été traités en commission des finances, sauf erreur, et qui réclamaient en fait la vente du patrimoine de la Gérance immobilière

municipale (GIM), voire son transfert à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS) – mais ils ont été rejetés parce qu'irréalistes, en l'état. Restait cette motion visant à accroître l'entretien du parc de logements de la Ville de Genève.

Il y a deux volets, dans cette problématique. Le premier est celui de l'entretien courant, pour lequel il existe au budget de fonctionnement une ligne de l'ordre de 30 millions de francs – je mentionne ce montant de mémoire. Il s'agit là des petits travaux. Le deuxième volet est celui des rénovations et des réhabilitations d'immeubles, qui relève de l'investissement. Il est sûr qu'on doit faire plus dans ce cadre-là, car ce n'est pas seulement l'entretien courant qui est nécessaire. Il devrait d'ailleurs, normalement, bénéficier d'une ligne budgétaire plus importante que les 30 millions de francs que je viens de citer. Le problème, c'est qu'il faut trouver l'équilibre au budget...

Quant à la rénovation ou la réhabilitation, prenons l'exemple des travaux réalisés à prix d'or aux Minoteries: ils ont occasionné une dépense de quasiment 100 millions de francs! La Ville a fini par rénover ce complexe d'immeubles, ce qui est bien sur le fond, mais cela a été fait de manière assez luxueuse, avec des équipements intérieurs absolument splendides, des cuisines tout équipées et des cuisinières dernier cri à induction, etc. Or les loyers n'ont pas changé! Pas d'un centime! C'est toujours du logement social à 800 francs par mois. Nous devons avoir une réflexion par rapport à ça, c'est sûr. Là-dessus est venue se greffer toute la problématique énergétique, c'est-à-dire l'isolation thermique et phonique, les doubles vitrages... Dans beaucoup d'immeubles, il n'y en a pas. Et je ne parle pas de la réfection de l'enveloppe pour mieux les isoler et du système de chauffage pour décarboner tout ça.

Ces travaux sont extrêmement coûteux. Je pense néanmoins qu'il faut les faire, c'est pourquoi nos commissaires ont eu raison d'accepter la motion M-1292 une fois celle-ci amendée, puisqu'elle vise à faire en sorte que la Ville accélère la rénovation de ses bâtiments au sens large du terme – y compris l'aspect énergétique, bien entendu. Je sais que cela figure au programme du Conseil administratif. Il y a un certain nombre de bâtiments vétustes, on a d'ailleurs voté hier la proposition PR-1425 avec un crédit de rénovation d'immeuble à la place de la Taconnerie. C'est un cas particulier, mais je pourrais citer aussi la Cité Jonction et les immeubles en haut de l'avenue Ernest-Pictet ou à la rue Soubeyran, qui sont dans un état assez lamentable. Par conséquent, il serait très utile d'essayer d'accélérer le mouvement! Mais là, c'est de l'investissement.

J'aimerais souligner également qu'à mon avis la Ville doit étudier sérieusement l'éventualité d'utiliser, quand c'est possible, les ressources financières autorisées pour la rénovation provenant de la Confédération, voire du Canton – ce que notre commune n'a pas fait, jusqu'à présent. Toutes les ressources qu'il

est possible d'utiliser dans ce domaine – y compris le Fonds pour les logements d'utilité publique (LUP), si la Ville de Genève y a droit – doivent être utilisées. Cela allégera d'autant les finances de la Ville de Genève. Par conséquent, j'invite le Conseil administratif à étudier ces possibilités et, le cas échéant, à les employer. Nous voterons donc le renvoi de la motion M-1292 amendée par la commission des travaux et des constructions.

M. Alain de Kalbermatten (PDC). Mon préopinant a tout dit sur le fond quant à cette motion M-1292 déposée par le Parti démocrate-chrétien, à l'époque, avec l'aide de ses alliés. Le Parti démocrate-chrétien a toujours été concerné et consterné par le manque de moyens disponibles pour la rénovation des bâtiments de la Ville, sachant – c'est un élément qui a été relevé par M. Sormanni – le manque de moyens que la Ville se donnait pour chercher des financements connexes, c'està-dire aller voir du côté de l'Etat et de la Confédération. Et cela, alors qu'elle avait la possibilité d'être aidée et subventionnée grâce à différents mécanismes. Il est vrai qu'avec cette nouvelle législature on a aujourd'hui un Conseil administratif un peu plus volontaire sur ce plan. On voit la progression en cours pour la rénovation du domaine bâti au niveau du plan financier d'investissement (PFI).

Chers collègues, il ne faut pas oublier que tout immeuble qui n'est pas entretenu représente une dette cachée, cela a été relevé par le rapporteur. Tout bâtiment qui se dégrade aura forcément un coût pour la collectivité qui sera de plus en plus élevé chaque année. On ne peut donc pas prendre de retard avec ça, parce qu'on ne fait qu'augmenter la dette sur notre patrimoine. Notre patrimoine sert aussi à lever des fonds pour créer des infrastructures diverses, qu'elles soient sportives, culturelles ou autres. Il est donc impératif d'adopter une vision à long terme et une politique volontariste en rénovant nos bâtiments.

J'ai juste une petite correction à apporter par rapport à ce qu'a dit M. Sormanni – vous lui transmettrez, Madame la présidente. Les dépenses faites pour des rénovations lourdes relèvent de l'investissement et non du crédit de fonctionnement, ce n'est donc plus vraiment une question d'équilibre financier, mais purement d'investissement.

M. Daniel Sormanni (MCG). C'est ce que j'ai dit!

M. Alain de Kalbermatten. Non, parce que tu as parlé de déficit... Mais on en rediscutera tout à l'heure, avec plaisir.

La présidente. Bonjour! Nous sommes toujours là... (Rires.)

M. Alain de Kalbermatten. Ensuite, j'aimerais rappeler une chose. J'ai remarqué qu'aujourd'hui seulement 85% des demandes de rénovation sont acceptées dans les arbitrages opérés entre les différents services municipaux. Il serait bon qu'on arrive au moins à 100%, afin d'avoir déjà une base solide pour les rénovations demandées par les services. Il faudrait ensuite arriver gentiment à 110 ou 120% pour anticiper et prévenir toute perte au niveau de la méthode Stratus, afin de prendre de l'avance. Un jour, on pourra se permettre de baisser un peu la cadence d'investissement pour consacrer plus d'argent à d'autres objets, quand on aura une marge de manœuvre suffisante pour être tranquilles au niveau de la dette et des investissements en matière de rénovation immobilière.

Un amendement a été voté en commission pour demander au Conseil administratif de présenter un projet de plan de rénovation au plus tard au premier trimestre 2021. Or nous traitons ce soir la motion M-1292, alors que le premier trimestre 2021 est largement terminé! Le rapporteur a donc déposé tout à l'heure un nouvel amendement pour réajuster ce délai, je l'en remercie. Je pense qu'il est important que le Conseil municipal soit nanti de ce plan de rénovation pour avoir une meilleure visibilité quant à ce qui est prévu.

M^{me} Corinne Bonnet-Mérier (EàG). Ensemble à gauche constate que le budget d'entretien annuel du patrimoine bâti ne suffit pas à entretenir et à rénover les bâtiments dans les délais recommandés. Et cela, malgré les dépassements réguliers de budget dus principalement aux urgences ou à des dégâts divers à traiter prioritairement. En 2019, par exemple, le montant à disposition était de 36,5 millions de francs. Or il aurait fallu 58 millions de francs pour arriver à atteindre les objectifs en matière de travaux à réaliser. Nous constatons également que, malgré les efforts du Conseil administratif pour chercher des solutions afin de financer le plan de rénovation de son patrimoine bâti, son budget reste limité. Nous regrettons que la valeur du patrimoine immobilier municipal baisse par manque de financement.

Ensemble à gauche s'inquiète aussi pour les locataires, ainsi que pour les utilisateurs et utilisatrices des bâtiments concernés, qui pâtissent de cette situation. En effet, plus les travaux de rénovation sont retardés, plus ils seront longs et coûteux quand ils seront effectués, les dégradations se poursuivant exponentiellement. Pour mémoire, l'immeuble de la rue de la Servette qui doit être démoli en urgence après avoir failli tomber sur la tête de ses occupants est l'exemple-type d'une situation inacceptable qui ne doit pas se reproduire. Force est également de constater qu'il n'est pas possible de continuer à reporter *sine die* des travaux d'assainissement sur des façades dont des morceaux tombent à cause de la carbonatation du béton. Cela représente un danger évident pour les passants.

Nous soutiendrons donc le renvoi de la motion M-1292 amendée au Conseil administratif et souhaitons que des solutions soient trouvées pour augmenter le budget annuel alloué à l'entretien du patrimoine bâti.

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux, le Conseil administratif ne peut évidemment que souscrire à la motion M-1292 amendée que vous allez certainement voter, car elle s'inscrit parfaitement dans les objectifs de la Ville. Lors de vos différentes interventions, vous avez insisté sur différents points, notamment l'insuffisance du budget de fonctionnement pour l'entretien courant des bâtiments et une certaine insuffisance d'investissement pour la rénovation de notre patrimoine bâti. Oui, c'est une réalité. J'espère que vous vous souviendrez de vos interventions et de vos intentions lors du vote du prochain budget...

L'entretien du patrimoine bâti et du patrimoine financier est une cause de grande préoccupation pour le Conseil administratif. Mais sachez que mon collègue Alfonso Gomez et moi-même ne sommes pas restés les bras croisés face à cette situation. Depuis nos prises de fonction respectives, nous nous sommes attelés à trouver des solutions pour y remédier. Preuve en est que nous avons notre prochain rendez-vous pas plus tard que demain en toute fin de journée, à la fois pour continuer l'esquisse d'une stratégie de rénovation, mais aussi – surtout face à l'urgence climatique – pour trouver d'abord des solutions énergétiques permettant de faire des économies en termes de consommation et d'améliorer la qualité de nos immeubles.

Je reviens aux propos de M. Sormanni sur la rénovation du complexe des Minoteries. J'ai eu l'occasion de visiter ces immeubles et je puis vous dire qu'il ne s'agit pas d'une rénovation luxueuse au sens où vous l'entendez, Monsieur le conseiller municipal! Ces travaux ont du sens, car leur résultat durera plusieurs dizaines d'années. L'entretien de ces immeubles sera alors moins important que pour d'autres bâtiments. Comme le disait ma grand-mère, si je peux me permettre, le bon marché coûte toujours trop cher!

J'aimerais encore vous dire une dernière chose, Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux. Certains ont affirmé que la Ville n'utilisait pas assez les fonds de rénovation à disposition. En fait, la Ville est assez agile dans ses demandes et son utilisation de ces fonds – mais restons humbles, on peut toujours faire mieux! Mon collègue Alfonso Gomez et moi-même gardons au creux de notre oreille vos différentes remarques et nous vous soumettrons un projet – peut-être pas au premier semestre 2021, mais d'ici quelques mois, afin de vous présenter une stratégie de rénovation. Mais je tiens à vous prévenir que cela impliquera de garder une jauge d'investissement importante au moment du vote du budget. Je vous remercie de votre attention.

La présidente. Merci, Madame la conseillère administrative. C'est une belle transition avant le projet d'amendement déposé par M. John Rossi au nom du Parti libéral-radical. J'en donne lecture:

Projet d'amendement

Reformuler la troisième invite de la motion amendée par la commission des travaux et des constructions en modifiant le délai fixé de la manière suivante: «... soumettre au Conseil municipal un projet de plan de rénovation au plus tard au 30 septembre 2021».

Mis aux voix, l'amendement de M. Rossi est accepté par 35 oui contre 32 non (1 abstention).

La présidente. Je mets donc aux voix le renvoi au Conseil administratif de la motion M-1292 telle qu'elle a été amendée par la commission des travaux et des constructions, puis par le plénum à l'instant.

Mis aux voix, le renvoi de la motion amendée au Conseil administratif est accepté à l'unanimité (71 oui).

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de:

- dresser un plan de rénovation destiné à assainir, y compris de façon énergétique, dans les dix prochaines années, les bâtiments dont l'indice de dégradation révèle un état mauvais et moyen, sur la base du rapport d'évaluation du patrimoine financier et administratif de la Ville de Genève;
- recourir à tous les moyens offerts par le Canton et la Confédération afin de financer le plan de rénovation;
- soumettre au Conseil municipal un projet de plan de rénovation au plus tard au 30 septembre 2021.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

10. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 18 mars 2020 en vue de l'approbation des comptes de la saison 2018-2019 de la Fondation d'art dramatique de Genève (PR-1401 A)¹.

Rapport de M^{me} Joëlle Bertossa.

Cette proposition a été renvoyée à la commission des finances par le Conseil municipal lors de la séance du 19 mai 2020. La commission l'a étudiée lors de sa séance du 2 septembre 2020, sous la présidence de M. Omar Azzabi. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Jade Perez, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL.

conformément à l'article 6, alinéa 2 du statut de la Fondation d'art dramatique de Genève:

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre i) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – Le compte rendu de la Fondation d'art dramatique de Genève relatif aux comptes de la saison 2018-2019 ainsi que le rapport des contrôleurs aux comptes de l'exercice du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 sont approuvés.

Séance du 2 septembre 2020

Audition de MM. Thomas Boyer, président de la Fondation d'art dramatique de Genève (FAD), et Jean-Paul Triboulet, conseiller financier de la FAD

M. Boyer explique que M. Deshusses, vice-président de la FAD, n'a pas pu se joindre à la séance pour des raisons personnelles. Il ajoute que ses fonctions ont été pleinement actives dans la fondation. Il présente M. Triboulet, conseiller financier de la fondation. Il rappelle que la fondation est composée de trois

¹ «Mémorial 177^e année»: Proposition, 6936.

entités différentes que l'on retrouve séparées dans les comptes: l'état-major, qui regroupe une assistante et le conseil de fondation, le Théâtre de Poche ainsi que la Comédie. Les saisons théâtrales s'étendent du 1er juillet au 30 juin (des discussions sont en cours pour une possible modification de l'agenda afin de suivre les années calendaires) et cela provoque un décalage de six mois entre les budgets votés par la commission et les saisons théâtrales. Ils présenteront la saison 2018-2019. Il s'agit de la première saison concernée par la nouvelle convention signée le 6 mars 2019 et qui porte sur les exercices 2018-2021 (années calendaires). Cette convention fait suite à celles conclues depuis 2009. Elle porte sur une durée limitée à trois ans, ce qui la différencie des précédentes portant sur de plus longues périodes, comme la période transitoire de l'ouverture de la Nouvelle Comédie avec des budgets alloués plus importants.

Les comptes de la saison 2018-2019 sont basés sur les précédentes subventions. Pour l'exercice 2019-2020, la première subvention supplémentaire a été incluse.

Pour l'exercice 2020-2021, la période de subvention suivra les schémas réactualisés de la Nouvelle Comédie.

Les comptes sont audités par la société fiduciaire d'expertise et de révision La Sphère qui recommande leur approbation dans son rapport du 19 novembre 2019 que la commission des finances a reçu. Ces comptes ont pour la première fois été établis selon un nouveau référentiel MCH2. Ils se soldent pour la saison par un déficit de 485 072 francs, alors que le budget prévoyait une perte de 629 102 francs. Ce déficit provient d'un excédent de produit au niveau du Poche (45 690 francs), d'un excédent de charge au niveau de la Comédie (356 804 francs) et d'un excédent de charge au niveau de l'état-major (173 958 francs). La perte au niveau de l'état-major découle principalement de l'accompagnement du projet de la Nouvelle Comédie dont l'ancienne subvention n'avait pas encore été augmentée alors même que les charges liées à la préparation du chantier de la Nouvelle Comédie (personnels intérimaires, etc.) augmentaient. Sans subvention supplémentaire, l'état-major a financé ses charges supplémentaires grâce à la réserve dont disposait la fondation.

En ce qui concerne la Comédie, on note un déficit de recette de 24 953 francs, un dépassement sur les dépenses liées aux spectacles de 125 603 francs et un excédent de dépenses de 136 804 francs initialement budgété à 220 000 francs, une partie de l'accompagnement de la Nouvelle Comédie étant pris en charge par la Comédie actuelle. En ce qui concerne le Théâtre du Poche, on note 45 690 francs d'excédents de produit: frais généraux inférieurs de 16 978 francs et un excédent de recettes de 12 038 francs.

Compte tenu des modalités de calculs définies par la convention, l'excédent de dépenses est en diminution. Le fonds de réserve de la fondation s'élevait le 30 juin

2019 à 681 368 francs. Le règlement prévoit un montant de 1 400 000 francs et cette réserve a souvent été au-dessus du million. Elle a progressivement été réduite pour absorber une partie des charges liées à l'ouverture de la Nouvelle Comédie. Il conclut que c'était la première saison de la nouvelle codirection de la Comédie.

Questions des commissaires

Un commissaire souhaiterait des clarifications à propos de l'année calendaire de la subvention que la commission des finances votera dans le cadre du budget 2021.

M. Boyer répond que c'est 2021 donc deux saisons et ainsi deux comptes différents. Les six premiers mois concernent les six derniers mois de leur saison et les six derniers mois de l'année sont sur la prochaine saison.

Le même commissaire demande si la subvention sera imputée sur le budget de l'année 2021 bien que la subvention finance deux saisons.

M. Boyer répond par la positive. Ce décalage amène les autorités à demander à la fondation de revoir cette méthode afin d'avoir des comptes ajustés sur l'année calendaire. C'est un point qui va probablement être modifié.

Un commissaire ajoute que la Comédie a connu une année sans changement de direction. Il en comprend le déficit, l'insuffisance des recettes de la billetterie ainsi que les charges plus élevées que prévu. Il demande pour quelle raison la Comédie a démarré la saison avec un budget déficitaire concernant les spectacles.

M. Boyer explique qu'il y a des fluctuations qu'on ne peut pas toujours prévoir. Lorsqu'il y a un bénéfice sur une saison, il peut être alloué à la saison suivante. Cela veut dire que ce bénéfice n'est pas utilisé pour augmenter les réserves mais permet de donner des moyens supplémentaires au théâtre.

Il ajoute que l'accompagnement du projet de la Nouvelle Comédie utilisait les réserves sans demander des subventions supplémentaires. La fondation ne souhaitait pas péjorer la partie artistique.

Un commissaire demande si, concernant les planifications de la Nouvelle Comédie, c'est le budget de l'état-major qui entre en compte.

M. Boyer répond qu'il y a une quasi-étanchéité. Le Théâtre de Poche et la Comédie sont deux comptes séparés et les subventions demandées correspondent aux souhaits concernant les théâtres. Si une année un théâtre dégage un bénéfice, l'argent sera alloué au budget de l'état-major. Par principe, ce bénéfice sera

affecté au théâtre qui l'a réalisé. A l'inverse, s'il y a une perte, il faudra qu'il la compense l'année suivante. Il précise qu'il parle de la partie artistique. Il rappelle les charges supplémentaires liées à la Nouvelle Comédie payées par la fondation afin d'éviter de demander des subventions supplémentaires.

Un commissaire demande à quel moment s'arrête la subvention de l'Etat.

M. Boyer répond qu'elle n'existe déjà plus et que la Ville est l'unique subventionnaire. C'est pour cette raison que la nouvelle convention a été signée avec la Ville.

Un commissaire demande si l'Etat ne participait déjà plus pour la saison 2018-2019.

M. Boyer répond par la positive.

Une commissaire demande quelles sont les prévisions pour l'avenir, étant donné que la période est difficile et que le chantier de la Nouvelle Comédie a été différé. Elle demande si l'Association des communes genevoises (ACG) verse une subvention à la Comédie.

M. Boyer répond par la négative.

Une commissaire demande s'il n'y a pas quelque chose à faire pour que la Comédie ne soit pas uniquement subventionnée par la Ville puisque de nombreuses personnes du canton s'y rendent.

M. Boyer répond que les comptes de la saison qui vient de se clôturer ne sont pas encore disponibles. La Comédie sera bénéficiaire car le théâtre a peu souffert de l'arrêt des spectacles lié à la pandémie Covid-19 puisque le déménagement était prévu. Ce dernier n'a pas eu lieu et n'a pas engendré les frais prévus. En ce qui concerne le Théâtre de Poche, il y a un déficit peu important. Ils n'ont pas fait appel à des fonds publics. Ces pertes ne se refléteront pas dans les comptes de l'exercice 2019-2020 de manière négative.

En ce qui concerne le rayonnement de la Comédie au-delà des frontières de la Ville, il explique qu'il s'agit d'un débat politique. Cela ne concerne pas la fondation dans le sens où ils possèdent une autorité de contrôle sur la gestion des institutions qui leur sont confiées. Il estime que cela devrait dépasser la Ville.

Une commissaire rappelle que la Ville est toujours minorisée. Elle ne comprend pas pourquoi l'ACG ne fournit pas de subvention. Elle demande si la fondation peut avoir une influence politique à ce sujet.

M. Boyer répond que la seule influence qu'elle pourrait avoir est via ses représentants. Le magistrat cherche à obtenir des fonds de la part du Canton. Il approuve le jugement de la commissaire.

Un commissaire demande où M. Boyer veut en venir lorsqu'il parle d'accompagnement de la Nouvelle Comédie.

M. Boyer répond qu'ils définissaient les choix concernant la Nouvelle Comédie pour s'assurer qu'ils correspondent aux besoins. La direction mais également les équipes techniques ont participé au projet, par exemple pour le luminaire, la mécanique de scène. Maintenir les spectacles et en même temps participer activement au projet a nécessité plus de personnels. Il a été nécessaire de recruter les personnes qui travailleront au niveau administratif et technique pour la Nouvelle Comédie. Elle a besoin de moyens supplémentaires. Il conclut que l'accompagnement concerne le projet. Il espère pouvoir ouvrir en début d'année prochaine.

Un commissaire demande quelle est la fonction du fonds de réserve et depuis quand il existe.

M. Boyer répond qu'il date de 1985. Le fonds de réserve sert à couvrir un manque d'amortissement, à payer les charges supplémentaires telles que le recrutement d'une nouvelle direction et à gérer les imprévus ou les gros projets tels que la Nouvelle Comédie. Un fond minimum est déterminé et si l'on descend en dessous de ce minimum, cela ne met pas en péril la fondation. Le fonds de réserve permet aussi de ne pas devoir demander de subventions supplémentaires.

Une commissaire demande combien la Comédie comprend d'emplois fixes.

M. Boyer répond qu'il y avait 29 emplois fixes durant l'ancienne saison 2018-2019.

La Nouvelle Comédie comprendra 65 postes.

Une commissaire demande s'ils ont signé les contrats d'engagement.

M. Boyer répond par la positive bien que certains recrutements aient dû être décalés.

Une commissaire demande des nouvelles de la troupe à domicile qui devait être engagée.

M. Boyer répond que c'est toujours dans le projet de l'engager. La troupe sera créée après la première saison.

Une commissaire demande s'ils reçoivent des soutiens de fondations privées et à quelle fréquence.

M. Boyer répond que ce sont des fondations d'organismes culturels de la Confédération. Ces soutiens sont annuels mais il faut les renouveler. Ils sont liés à des projets. Il y aura aussi un apport de fonds privés avec la nouvelle direction.

Un commissaire rappelle que la Nouvelle Comédie prévoyait une politique de prix abordables. Il demande si cela ne portera pas préjudice à la fondation.

M. Boyer répond que cela a déjà été fait. Le samedi soir, la Comédie proposait des billets à 5 francs. Cela fonctionnait bien et permettait à des gens de venir pour la première fois au théâtre. Il n'a pas assez de recul pour dire si cela permet de fidéliser une nouvelle clientèle ou s'il s'agit de gens qui venaient déjà au théâtre et qui profitent seulement de prix bas. Au Théâtre de Poche, il y a aussi des gens qui financent les billets des autres.

Un commissaire demande si cela fonctionne et s'il n'y a pas une incidence sur les caisses.

M. Boyer répond que cela n'a pas mis en danger les comptes. Il ajoute que durant la période d'automne l'ancienne Comédie proposera des petits spectacles moins onéreux.

Une commissaire demande qui gère la buvette-restaurant et s'ils tirent des bénéfices de ce poste.

M. Boyer répond que c'est une gérance et qu'ils ne font pas de bénéfice. Dans la Nouvelle Comédie, le concept est différent car le but est d'avoir un vrai restaurant qui puisse attirer plus de publics et pas seulement celui du théâtre. Le projet est aussi décalé.

Vote

Le président passe au vote de l'approbation des comptes.

Les comptes sont approuvés à l'unanimité des commissaires présents.

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'article unique de la délibération est mis aux voix; il est accepté par 72 oui contre 1 non.

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL.

conformément à l'article 6, alinéa 2 du statut de la Fondation d'art dramatique de Genève;

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre i) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – Le compte rendu de la Fondation d'art dramatique de Genève relatif aux comptes de la saison 2018-2019 ainsi que le rapport des contrôleurs aux comptes de l'exercice du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 sont approuvés.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

La présidente. C'est un record: une minute pour voter un objet!

11. Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 16 octobre 2018 de M^{mes} et MM. Maria Pérez, Hélène Ecuyer, Ariane Arlotti, Morten Gisselbaek, Tobias Schnebli, Annick Ecuyer, Gazi Sahin, Brigitte Studer et Vincent Schaller: «La Ville de Genève s'engage pour des repas sains et bon marché audelà de la 8P!» (M-1378 A)¹.

Rapport de M^{me} Fabienne Beaud.

Cette motion a été renvoyée à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse lors de la séance plénière du Conseil municipal du 17 avril 2019. La motion a été étudiée par la commission lors de sa séance du 3 septembre 2020 sous la présidence de M. Didier Lyon. Les notes de séance ont été prises par M. Nohlan Rosset que la rapporteuse remercie.

¹ «Mémorial 176^e année»: Développée, 6611.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- le soutien populaire à l'initiative IN-141 sur la journée en accueil continu acceptée en 2010;
- la fréquentation croissante des restaurants scolaires qui démontre la nécessité d'une offre d'accueil extrafamiliale à midi permettant entre autres aux parents de concilier leur vie familiale et professionnelle;
- l'engagement de la Ville de Genève afin que les enfants qui fréquentent l'école primaire bénéficient d'un repas sain à midi les jours où ils sont scolarisés, avec notamment l'adhésion de la Ville de Genève au label Fourchette Verte;
- que l'arrêt à la fin de la 8P des prestations offertes par la Ville de Genève en matière d'accueil de midi et l'absence d'un dispositif mis en place par le Canton obligent les familles à adopter différentes stratégies dès la 9P, ne garantissant pas forcément un repas équilibré aux élèves;
- qu'il est pertinent que la Ville s'intéresse à la composition de l'assiette des élèves habitant sur son territoire pendant toute la durée de leur formation obligatoire, qui comprend le primaire, le cycle d'orientation (le secondaire I), de même que le secondaire II jusqu'à 18 ans, dans le cadre de différentes campagnes contre le surpoids et l'obésité,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de faire l'état des lieux, en collaboration le cas échéant avec le Service de santé de l'enfance et de la jeunesse et le Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse, des différentes stratégies adoptées par les familles afin que les élèves du secondaire I et du secondaire II aient un repas à midi et évaluer la qualité de celui-ci, en l'absence d'une prestation délivrée par un restaurant scolaire;
- d'étudier la pertinence et le coût d'une extension de l'accueil en «restaurant scolaire», à tous les établissements du secondaire I puis II, situés sur le territoire de la Ville:
- d'étudier toute alternative qui soit adaptée à des adolescents et pouvant être délivrée par la Ville de Genève, le cas échéant en collaboration avec d'autres acteurs, ainsi que son financement, de façon à assurer un repas sain à tous les élèves du secondaire I et II résidant sur le territoire de la Ville de Genève aux tarifs en vigueur aujourd'hui (2018, 7,50 francs et exonération possible selon le revenu familial);
- de tenir compte s'il y a lieu des expériences positives et des projets pilotes déjà menés.

Séance du 3 septembre 2020

Audition de M^{me} Maria Pérez, motionnaire

M^{me} Pérez explique que la motion est née d'observations personnelles du quartier très mixte Europe-Charmilles où elle vit et qui est une poche de précarité en ville de Genève. Elle s'est rendu compte en se renseignant que les communes s'occupaient du domaine parascolaire, donc de l'accueil continu, pour ce qui concerne le primaire et qu'une fois passé la 8P la charge devenait cantonale alors que ce sont toujours les mêmes enfants. Elle rappelle qu'une initiative populaire (N° 141) sur l'accueil continu a été acceptée en 2010. En rédigeant ce texte, elle s'est rendu compte de lacunes et d'inégalités entre les cycles alors que ce sont les mêmes enfants et que la lutte contre l'obésité et la malnutrition sont des problèmes d'actualité. Une aide de la Ville pour les parents qui ne seraient pas en mesure de payer la cantine scolaire existe, des exonérations partielles ou totales peuvent être attribuées en primaire, mais la Ville n'a plus de regard à partir du secondaire I. Elle se présente à la commission avec des questions plus qu'avec des réponses. Elle a observé que le Canton mettait en place des cantines dans certains cycles avec des repas à réserver la veille pour un montant de 8,20 francs alors que dans d'autres une cuisinière ou un four à micro-ondes sont mis à disposition, parfois dans des locaux qui ne sont pas prévus à cette fin. Tous les élèves de la ville ne sont pas logés à la même enseigne et aucune garantie n'existe quant à l'accès à un repas chaud et équilibré, peut-être parce que la somme de 8,20 francs représente un coût trop élevé pour certaines familles. En se rendant sur certains sites, elle a constaté que de la petite restauration, sandwiches et pizzas, était offerte. Dans le quartier d'Europe-Charmilles où les plats du jour sont assez onéreux, un Burger King a par ailleurs été construit alors que le quartier est reconnu comme une poche de précarité où les personnes en surpoids avec les problèmes médicaux liés se trouvent statistiquement. Cette motion est donc née de ces constats et des questions doivent être posées. Elle trouve étrange que la Ville ait un regard sur l'alimentation des enfants jusqu'à 12 ans et qu'ensuite elle ne s'en occupe plus en déclarant que la compétence est du ressort du Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) malgré le fait que leurs parents soient contribuables de la Ville. Elle pense qu'un état des lieux doit être fait en premier puis, au vu des finances de la Ville et de la période budgétaire difficile, des choses peuvent être entreprises avec des privés via un appel d'offre pour des plats équilibrés à des prix accessibles pour toutes les familles. Elle estime qu'une subvention ou que le recours aux aides existantes pour le primaire pourraient être étendus au secondaire pour certaines familles.

Ouestions des commissaires

Une commissaire demande si M^{me} Pérez s'est rendue dans les différents cycles d'orientation (CO) pour voir ce qui était proposé dans les différentes structures.

Elle explique que, dans énormément de cycles, le groupe santé est présent et travaille à éduquer les élèves sur l'alimentation saine.

M^{me} Pérez répond qu'elle s'est rendue sur le site internet des cycles pour regarder s'ils disposaient d'une cafétéria ou d'une cantine. Certains en sont pourvus, d'autres non, certains mettent à disposition un local pour réchauffer de la nourriture et enfin certains proposent de la petite restauration (pizzas ou sandwiches), ce qui lui paraît insuffisant.

La commissaire rétorque que ce genre de propositions a existé, que beaucoup de cycles avaient une cafétéria qui proposait des menus équilibrés à des prix bas, mais qu'elles ont été abandonnées car les élèves n'étaient pas intéressés par cette offre.

M^{me} Pérez trouve que l'état des lieux serait intéressant. Les cycles étant organisés par secteurs, certains adolescents ne peuvent rentrer manger chez eux et sont obligés de manger sur place. Or, certaines familles n'ont peut-être pas les moyens de payer à leurs enfants des repas équilibrés tous les jours. Peut-être que la demande est faible, mais elle se demande à quoi cette faiblesse correspond, si elle est liée à un manque de moyens ou à un manque de qualité.

La même commissaire demande pourquoi la Ville devrait procéder à l'état des lieux alors que c'est le Canton qui a la charge du secondaire.

M^{me} Pérez répond que c'est la même raison qui l'a poussée à signer la motion de Vincent Schaller qui disait que si l'Etat ne payait pas les camps de ski aux enfants qui ne pouvaient pas le faire, la Ville devait entrer en matière. Les parents de ces enfants sont des contribuables genevois et la Ville est donc concernée par leurs préoccupations. Elle s'accorde sur le fait que le Canton devrait prendre cela en charge, mais la Ville pourrait aussi interpeller le Canton sur le sujet.

Ladite commissaire demande si le Grand Conseil ne devrait pas aussi poser un texte et faire le travail.

M^{me} Pérez rétorque que c'est à la droite d'arrêter de couper les budgets et que le DIP travaille avec les moyens en sa possession.

Elle duplique qu'à sa connaissance la droite n'a coupé aucun budget mais n'a rien ajouté non plus.

Une commissaire demande qui prend la décision d'installer ou non des infrastructures destinées à l'alimentation.

M^{me} Pérez répond ne pas le savoir.

Ladite commissaire demande si M^{me} Pérez est allée voir ce qui avait déja été fait au Grand Conseil sur le sujet.

 M^{me} Pérez répond avoir fait ses recherches sur internet, dans des articles et au travers d'études.

La commissaire pense qu'une intervention sur le sujet au Grand Conseil serait judicieuse. Elle constate cependant que dans d'autres pays les enfants viennent à l'école avec leur repas cuisiné à la maison dans une boîte. Elle se demande s'il ne serait pas aussi judicieux d'encourager cette formule.

 $M^{\mbox{\tiny me}}$ Pérez répond avoir essayé elle-même, mais que ce n'était pas viable au quotidien.

Une autre commissaire pense qu'un état des lieux pourrait être intéressant, mais elle rappelle que la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse a souvent traité la question de l'alimentation dans les écoles. M^{me} Alder expliquait que certains restaurants qui offraient une nourriture saine aux adolescents ont dû fermer car les adolescents, contrairement à l'école primaire, ne sont pas accompagnés et peuvent aller manger où bon leur semble. Elle pense qu'il est compliqué de faire manger ce qu'ils ne veulent pas aux adolescents.

Un commissaire pense que le problème est d'inciter les jeunes, surtout dans les quartiers problématiques. Il se demande si la solution serait de passer par des cours ou une formation que la Ville pourrait sponsoriser via un organisme spécialisé comme la Fourchette Verte.

M^{me} Pérez pense que oui et que cela pourrait même avoir lieu pour des enfants plus jeunes. Les cantines lui paraissent importantes au niveau primaire car cela aide les parents d'une part et surtout parce qu'il s'agit de la garantie qu'au moins une fois par jour un repas chaud et équilibré soit offert aux enfants qui n'en auraient pas bénéficié autrement. La promotion à travers des cours ou des campagnes auprès des familles, dans les écoles et au cycle pourrait améliorer la situation surtout couplée avec des aides financières pour ceux qui n'arrivent pas à assumer ces coûts.

Un commissaire pense aussi qu'il est difficile de faire venir les jeunes seulement en créant l'offre. Certains jeunes n'ont pas la culture des repas préparés à la maison et il est important de créer une sensibilité à la bonne nutrition. Il pense ainsi qu'un accompagnement doit être lié à cette offre. Il demande si M^{me} Pérez a une idée concrète de ce qui doit être fait et si elle sait si les questions de nutrition sont inscrites au programme du secondaire. Enfin, il demande s'il ne faudrait pas traiter la question de manière plus globale en incluant le DIP pour en faire un projet d'envergure.

 M^{me} Pérez abonde et remarque que c'est de toute façon le DIP qui se chargera de la question mais qu'il faut interpeller l'Etat. Elle ajoute que les problèmes de nutrition et la culture liée à la malnutrition sont des problèmes à prendre à bras-le-corps.

Une commissaire trouve qu'il ne faut plus fermer les yeux, que les enfants ont des problèmes d'obésité et développent des pathologies lourdes, notamment du diabète. C'est à l'Etat ou à la Ville de prioriser ce problème et de trouver des solutions, peut-être avec le DIP ou les infirmiers scolaires. Il faut qu'une institution qui s'occupe de la problématique de la nutrition se mette en place pour la faire cesser.

Une commissaire se demande s'il ne faudrait pas proposer quelque chose avec la Fédération des associations de parents d'élèves du cycle d'orientation (FAPECO). Elle précise que des cours de cuisine sont proposés dans tous les CO et que des conseillers sociaux répondent aux demandes financières de familles qui n'auraient peut-être pas les moyens.

M^{me} Pérez demande si une publicité autour de cette aide existe.

Ladite commissaire affirme que des conseillers sociaux sont présents dans chaque école. Elle propose de poser cette question à la direction générale de l'enseignement secondaire I qui saura y répondre de façon précise.

Une commissaire demande si des réfrigérateurs sont mis à disposition des enfants qui apportent leur repas dans les CO qui n'ont pas de cafétéria.

M^{me} Pérez répond que ce n'est pas le cas à sa connaissance.

La commissaire pense donc que la problématique revient au Canton et que la FAPECO devrait faire une demande au DIP dans ce sens.

M^{me} Pérez demande pourquoi la Ville ne procède pas à ces demandes.

Une commissaire trouve que cette motion demande beaucoup de choses qui ne sont pas toutes du même ressort. Elle pense que la malnutrition est un problème de société qui engendre des coûts en termes de santé. Elle pense ainsi que l'éducation à la nutrition saine doit déjà être faite au primaire. Elle ajoute que selon elle les adolescents veulent être libres et elle se demande dans quelle mesure on veut les materner et les empêcher de prendre leur autonomie.

M^{me} Pérez répond qu'un endroit adéquat pour recevoir les élèves quand ils n'ont pas cours doit être mis à disposition. Or, ce n'est pas le cas dans tous les établissements.

Une commissaire suggère de proposer des ateliers de cuisine, mais elle estime que le problème est plus vaste car les adolescents veulent profiter de leur liberté.

M^{me} Pérez répond à certains commissaires qui considèrent que les adolescents veulent se démarquer et se sentir libres en mangeant mal que c'est une vérité qu'elle demande à interroger dans l'état des lieux, car elle ne pense pas que cela soit une norme. Il ne faut selon elle pas nier que des problèmes financiers existent

pour certaines familles et empêchent une nutrition saine. Elle répète que la Ville pourrait étendre les aides qu'elle octroie au primaire vers le secondaire selon ses finances.

Elle comprend bien cette réflexion mais elle estime que les enfants doivent être éduqués à se nourrir sainement dès le plus jeune âge. C'est à ce niveau que la Ville peut agir puisqu'elle s'occupe des écoles primaires.

Une commissaire pense que de bonnes idées ont été soulevées dont celle de son collègue qui vise à accompagner les mesures prises par une information et une sensibilisation. La préadolescence et l'adolescence sont des âges idéaux pour commencer à sensibiliser aussi sur l'aspect environnemental de l'alimentation selon elle. Elle n'est pas d'accord avec ses collègues qui disent que l'on est en train de brider la liberté des adolescents en ouvrant une cantine. Elle propose d'étudier les tentatives précédentes pour en tirer un bilan. Elle pense qu'un besoin sanitaire évident existe à cet âge bien que le sujet soit complexe avec la population adolescente.

Un commissaire craint que cette motion n'engendre une partie de ping-pong entre le Canton et la Ville. Il se demande s'il ne faudrait pas agir de manière sub-sidiaire, en groupe ou en collaboration en partant de ce qui est fait sans le dénigrer, soit en le renforçant soit en le réformant. Il imagine que la Ville pourrait aussi moduler ses efforts, avancer à tâtons de manière pragmatique en fonction de l'urgence par secteurs. Il pense que les problèmes de proximité sont du ressort de la Ville et pas du Canton.

M^{me} Pérez répond que la question du report systématique de tâches qui incombent au Canton sur la Ville est pertinente. Les CO font d'ailleurs partie de la liste de report de charge des responsabilités du Canton qui en profiterait. La Ville ne peut assumer cette charge selon la loi sur la répartition des tâches car elle n'a pas la bascule fiscale nécessaire.

Prises de position et votes

Une commissaire du Parti socialiste propose de demander un état des lieux à la FAPECO ainsi qu'à la Direction générale de l'enseignement obligatoire avant de faire des demandes.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien propose d'accélérer le mouvement en votant la motion ce soir avec quelques amendements.

Une commissaire des Verts propose d'écouter les infirmières scolaires du CO (qui dépendent du DIP).

La commissaire du Parti libéral-radical s'allie à la proposition de la commissaire du Parti démocrate-chrétien car la problématique dépend de l'Etat. Si la

motion était votée ce soir, elle serait envoyée au Conseil administratif qui aurait six mois pour amener une réponse et faire son travail.

Un commissaire des Verts constate que l'état des lieux fait partie de la première invite, donc que la motion pourrait être votée ce soir.

Le commissaire du Mouvement citoyens genevois s'allie au Parti démocratechrétien et au Parti libéral-radical.

Une commissaire du Parti socialiste s'y allie aussi et retire sa proposition.

La commissaire des Verts retire sa proposition.

Le président demande qui veut voter l'objet ce soir. Cette demande est validée à l'unanimité, soit par 14 oui (4 S, 3 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 MCG, 1 UDC).

La commissaire du Parti libéral-radical propose un amendement général plutôt qu'en quatre invites: «de faire l'état des lieux, avec le Service de santé de l'enfance et de la jeunesse, des stratégies proposées pour les repas de midi des élèves du secondaire sur le territoire de la Ville».

Le commissaire des Verts propose une nouvelle invite N° 2: «de faire un état des lieux en collaboration avec la Direction générale de l'enseignement obligatoire sur les connaissances délivrées aux élèves en matière de nutrition durant le parcours scolaire obligatoire».

La commissaire du Parti libéral-radical pense que cela pourrait être complémentaire car les deux propositions s'inscrivent dans la même démarche.

La commissaire socialiste propose de modifier ainsi l'amendement des Verts: «de faire un état des lieux en collaboration avec la Direction générale de l'enseignement obligatoire des moyens financiers mis à disposition des familles précaires pour l'alimentation quotidienne des jeunes fréquentant l'école obligatoire et de la communication à ce sujet».

La commission vote sur l'amendement du Parti libéral-radical, qui est accepté à l'unanimité des membres présent-e-s, soit par 14 oui (4 S, 3 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 MCG, 1 UDC).

La commission vote sur l'amendement des Verts, qui est accepté à l'unanimité des membres présent-e-s, soit par 14 oui (4 S, 3 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 MCG, 1 UDC).

Le commissaire des Verts propose de modifier l'amendement de la commissaire du Parti socialiste en mentionnant le DIP plutôt que la Direction générale de l'enseignement obligatoire.

La commission vote sur l'amendement socialiste avec la mention du DIP qui est également accepté à l'unanimité des membres présent-e-s, soit par 14 oui (4 S, 3 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 MCG, 1 UDC).

La commission vote sur la motion M-1378 amendée. Elle est acceptée à l'unanimité des membres présent-e-s, soit par 14 oui (4 S, 3 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 MCG, 1 UDC).

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de faire l'état des lieux, avec le Service de santé de l'enfance et de la jeunesse, des stratégies proposées pour les repas de midi des élèves du secondaire sur le territoire de la Ville;
- de faire un état des lieux en collaboration avec le Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse sur les connaissances délivrées aux élèves en matière de nutrition durant le parcours scolaire obligatoire.

M^{me} **Fabienne Beaud, rapporteuse** (PDC). Je dirai juste quelques mots. Lorsque nous avons auditionné la motionnaire, M^{me} Pérez, elle nous a expliqué que la motion M-1378 était née d'observations personnelles. Vivant dans le quartier très mixte Europe-Charmilles, qui est une poche de précarité en ville de Genève, elle a constaté des inégalités au niveau alimentaire dans les écoles. Elle nous a également signalé que la Ville de Genève et les communes s'occupaient actuellement du parascolaire jusqu'à la 8P – notamment pour l'accueil continu – mais que dès la 8P le parascolaire était une charge cantonale. Cela crée des inégalités dans les cycles d'orientation, bien qu'il existe une aide de la Ville pour que les parents puissent offrir des repas de qualité à leurs enfants.

Dans sa motion M-1378, vu l'état des finances municipales et la période budgétaire difficile que nous traversons, M^{me} Pérez demandait en priorité qu'un état des lieux soit établi, l'objectif étant, à terme, que la Ville propose des plats équilibrés à des prix accessibles pour toutes les familles. La commission a voté ensuite plusieurs amendements. La motion M-1378 telle qu'amendée par la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse à l'issue de ses travaux figure à la page 8 du rapport M-1378 A. C'est sur ce texte-là que nous voterons dans un instant. J'attire l'attention du Conseil municipal sur le fait que la motion ainsi amendée a été votée à l'unanimité en commission. Nous avions décidé de n'auditionner que M^{me} Pérez, afin qu'un rapport soit rendu rapidement concernant cette problématique de l'alimentation des élèves après la 8P.

(La présidence est momentanément assurée par M. Amar Madani, premier vice-président.)

Le président. Je mets aux voix le renvoi au Conseil administratif de la motion M-1378 telle qu'elle a été amendée par la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse.

Mis aux voix, le renvoi de la motion amendée au Conseil administratif est accepté à l'unanimité (67 oui).

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de faire l'état des lieux, avec le Service de santé de l'enfance et de la jeunesse, des stratégies proposées pour les repas de midi des élèves du secondaire sur le territoire de la Ville;
- de faire un état des lieux en collaboration avec le Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse sur les connaissances délivrées aux élèves en matière de nutrition durant le parcours scolaire obligatoire.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

12. Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la motion du 4 décembre 2019 de M^{mes} et MM. Ariane Arlotti, Maria Pérez, Alfonso Gomez, Delphine Wuest, Morten Gisselbaek, Ulrich Jotterand, Uzma Khamis Vannini, Véronique Latella, Eric Bertinat, Patricia Richard et Daniel Sormanni: «Pour que la Ville de Genève finalise le plan de gestion de tous ses espaces verts» (M-1485 A)¹.

Rapport de M. Valentin Dujoux.

Cette motion a été renvoyée à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication le 7 octobre 2020. Elle a été traitée, sous la présidence de M. Alain de Kalbermatten, le 3 décembre 2020. Les notes de séance ont été prises par M. Lucas Duquesnoy que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que le Service des espaces verts de la Ville de Genève (SEVE) travaille depuis des années sur un projet de plan de gestion pour tous ses espaces verts;
- qu'à l'heure actuelle, un plan de gestion a été réalisé pour les parcs Beaulieu,
 La Grange, Trembley et Barton, mais pas encore pour l'ensemble des parcs;
- que tous les arbres de la Ville devraient pouvoir être répertoriés et suivis afin de prioriser leur entretien;
- qu'une méthode évolutive telle que celle qui existe pour l'entretien des bâtiments (méthode Stratus) est aujourd'hui devenue indispensable pour tous les arbres et végétaux de la Ville, autant à destination des services que des conseillers municipaux et des acteurs du développement durable,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de mettre en œuvre le budget nécessaire afin de réaliser au plus vite ce plan de gestion pour tout le territoire de la Ville.

-

¹Développée, 2706.

Séance du 3 décembre 2020

Audition de M^{me} Ariane Arlotti, motionnaire

M^{me} Arlotti note qu'elle a transmis des documents à la commission, notamment un exemple de plan de gestion concernant le parc des Eaux-Vives et un document présentant les objectifs du Canton en termes de valorisation de la biodiversité. M^{me} Arlotti a également fourni à la commission la proposition PR-1127, proposition qui avait été utilisée au Service des espaces verts (SEVE) pour réaliser ses premiers plans de gestion.

Concernant la motion M-1485, M^{me} Arlotti explique qu'elle l'a déposée suite à une présentation de M. Oertli, chef du SEVE, à la commission des travaux et des constructions. Il avait alors présenté les plans de gestion des parcs Beaulieu, La Grange et Trembley. Ces plans sont importants puisqu'ils présentent une vision idéale d'un lieu, et cela est d'autant plus intéressant pour des espaces végétaux de l'ampleur d'un parc. Ces visions idéales travaillent sur le passé, sur la vision historique du parc, sur le présent et sur les besoins futurs. Si à une époque, les jardiniers avaient beaucoup de liberté, et plantaient par exemple beaucoup de fleurs, sans forcément réfléchir à des questions d'entretien du patrimoine, il est aujourd'hui possible d'évaluer ce qu'il est possible de prioriser, notamment en termes d'usages (parcs à chiens), grâce à ces plans de gestion. M^{me} Arlotti donne l'exemple d'événements comme Ciné Transat, qui suscitent beaucoup de passage sur le gazon, et qui contribuent à un tassement de la terre. Une prévision de la gestion permettrait de comprendre les besoins de ces espaces. La motionnaire invite les commissaires à consulter les plans de gestion précédents pour se rendre compte des focus qui sont apportés, notamment par des analyses historiques, des présentations de mesures idéales et une liste des objectifs pour le futur. L'objectif de cette motion est de donner au SEVE les moyens de réaliser l'entièreté de ces plans de gestion, plans de gestion qui sont réalisés par des prestataires externes. La motionnaire souligne par ailleurs que le service est trop occupé par les récentes motions contraignantes votées par le Conseil municipal et que cela l'a empêché de continuer son travail sur ces plans de gestion, par manque de moyens.

Questions et remarques des commissaires

Un commissaire rappelle que ce texte a déjà un an, et souhaite savoir s'il y a de nouveaux projets lancés avec l'arrivée de M. Gomez comme magistrat en charge du SEVE.

M^{me} Arlotti a téléphoné au SEVE la veille de son audition, et a appris que le service était toujours saturé de travail, même si le service engage pour pallier son manque de jardiniers sur le terrain. Cette surcharge de travail est notamment due

aux missions supplémentaires liées à la plantation d'arbres supplémentaires. Les plans de gestion sont actuellement externalisés par le SEVE, mais M^{me} Arlotti invite la commission à auditionner le service pour en savoir plus.

Un commissaire remarque que M. Gomez avait signé cette motion à l'époque où il était conseiller municipal, et souhaite savoir si, depuis qu'il a pris en charge le département, il inclut toujours cette idée dans son plan de travail.

M^{me} Arlotti n'a pas eu de contacts avec le conseiller administratif, mais note que ce projet doit encore constituer un des challenges pour ce dernier. Le SEVE a actuellement bien des difficultés à faire face à ces nombreux challenges, à ce changement d'axe et de priorités. La priorité a aujourd'hui été donnée à la plantation d'arbres, mais cela pose des questions concrètes, notamment en termes de biodiversité. Si couper des arbres centenaires est un problème, M^{me} Arlotti note qu'il est parfois difficile de les soigner à partir d'un certain point. Il faudrait cependant entendre M. Gomez sur ses priorités.

Un commissaire souhaite savoir si M^{me} Arlotti connaît le nom du prestataire externe qui réalise ces plans de gestion.

M^{me} Arlotti ne sait pas qui est le prestataire, et ne sait pas s'il s'agit d'un ou de plusieurs prestataires. Le président note que les montants mobilisés pour cette prestation se retrouvent dans le budget.

Le président se demande si la motion n'est pas caduque en 2020. La commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication a auditionné M. Gomez et le SEVE, et note qu'une nouvelle dynamique s'est mise en place au sein du service, dynamique qui répond parfaitement aux objectifs de cette motion. Le plan d'attaque actuel est centré sur les arbres, avec un plan de gestion déjà élaboré par le magistrat, qui est d'ailleurs très transparent sur les ressources extérieures nécessaires à l'entretien des parcs et des espaces verts. Trois postes supplémentaires ont d'ailleurs été créés pour les espaces verts. Le président note que cette motion était pertinente à une époque, mais estime que les demandes ont aujourd'hui été satisfaites. Le département de M. Gomez est conscient des enjeux autour de la masse salariale du service, et travaille à des améliorations. Le président trouve, à titre personnel, qu'il n'est pas nécessaire d'aller plus loin dans cette mission, car elle a été accomplie.

M^{me} Arlotti note que la mission n'a pas encore été accomplie, les plans de gestion n'ayant pas été terminés. S'il n'est peut-être pas pertinent d'auditionner le SEVE, il serait malgré tout intéressant d'entendre le magistrat Gomez sur la question des budgets, et sur leur capacité à suffire pour mener à bien la politique du département.

Discussion et votes

Le président souhaite savoir quelles suites la commission aimerait donner à cet objet.

Un commissaire du Parti libéral-radical aimerait entendre M. Gomez à ce sujet.

Le commissaire du Mouvement citoyens genevois abonde dans ce sens mais estime qu'un courrier serait suffisant pour connaître les intentions du magistrat.

Le commissaire de l'Union démocratique du centre note qu'avec le changement de magistrat, une telle motion serait l'occasion de réorganiser ce service. Les demandes de cette motion sont apolitiques, et elle pourrait être envoyée telle quelle en plénière.

Par 11 non (4 S, 3 Ve, 2 PDC, 1 UDC, 1 MCG) contre 3 oui (1 EàG, 2 PLR) et 1 abstention (PLR), l'audition de M. Gomez est refusée.

Par 10 non (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 2 PDC) contre 4 oui (3 PLR, 1 MCG) et 1 abstention (UDC), l'envoi d'un courrier à M. Gomez est refusé.

Le président passe aux positions des groupes concernant cette motion avant de passer au vote.

Le président, pour le Parti démocrate-chrétien, note que cette motion est un peu caduque, voire obsolète, de par le simple fait que le magistrat Gomez, lors de ses auditions avec la commission, ait soutenu l'intention. Le peu de temps accordé à cette motion prouve que les services sont au travail sur ces enjeux. Le Parti démocrate-chrétien soutiendra tout de même cette motion.

Le commissaire du Mouvement citoyens genevois note que, pour son parti, cette motion est interpartis et que l'intention était bonne à l'époque. L'audition de ce jour a permis de montrer qu'un bon nombre de choses ont eu lieu. Le Mouvement citoyens genevois soutiendra cette motion.

Un commissaire des Verts note que son groupe soutiendra cette motion, qui vise à donner à la Ville les moyens financiers nécessaires pour aller de l'avant.

Un commissaire note que le Parti libéral-radical soutiendra cette motion, en partie signée par des membres de son groupe.

Une commissaire socialiste confirme, pour le Parti socialiste, que son groupe soutiendra cette motion et votera le renvoi.

Le commissaire de l'Union démocratique du centre rappelle que cette motion n'est de toute manière pas contraignante et que la soutenir ne représente que peu de risques. Il rappelle qu'elle représente un signal pour la réorganisation du SEVE, notamment en lui donnant de nouvelles missions. L'Union démocratique du centre soutiendra cette motion.

Le commissaire d'Ensemble à gauche note que son groupe soutiendra cette motion et le renvoi.

Par 15 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG), la commission accepte à l'unanimité le renvoi de la motion au Conseil administratif.

M. Valentin Dujoux, rapporteur (Ve). La motion M-1485 intitulée «Pour que la Ville de Genève finalise le plan de gestion de tous ses espaces verts», déposée en décembre 2019, a été traitée en une seule séance de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication, le 3 décembre 2020. Elle demande au Conseil administratif de mettre en œuvre le budget nécessaire pour réaliser au plus vite le plan de gestion de l'ensemble des espaces verts – notamment des parcs – qui se trouvent sur le territoire de la Ville de Genève.

La commission a auditionné M^{me} Arlotti, motionnaire. Puis elle a débattu avant de prendre position. L'ensemble des commissaires a considéré qu'il serait superflu d'auditionner M. Gomez, magistrat en charge du Service des espaces verts (SEVE), car il avait déjà été entendu par la commission sur des sujets similaires, d'où le fait que nous ne l'avons pas auditionné sur cette motion. Les commissaires ont également souligné le besoin de compléter les plans de gestion existants. Pour ces raisons, la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication a voté à l'unanimité la motion M-1485.

Mis aux voix, le renvoi de la motion au Conseil administratif est accepté à l'unanimité (61 oui).

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de mettre en œuvre le budget nécessaire afin de réaliser au plus vite le plan de gestion de ses espaces verts pour tout le territoire de la Ville.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

Rapport de la commission des finances chargée d'examiner les comptes 2019 par politique publique et rapport de gestion du Conseil administratif (PR-1400 A)¹.

Rapport de M^{me} Patricia Richard.

Cette proposition a été renvoyée à la commission des finances le 19 mai 2020. Elle a été traitée, sous la présidence de M. Omar Azzabi, les 17 juin, 1^{er} et 16 septembre et 16 décembre 2020. Les notes de séance ont été prises par M^{me} Jade Pérez, MM. Sacha Gonczy et Xavier Stern, que la rapporteuse remercie pour leurs qualités.

Séance du 17 juin 2020

Le président rappelle que les comptes ont déjà été validés. Il propose de se limiter à deux ou trois séances pour traiter cet objet.

Un commissaire rappelle que les comptes conditionnent les budgets suivants. Par conséquent, ils ont leur importance, il n'est pas favorable à limiter à l'avance le nombre de séances pour traiter cet objet.

Il serait intéressant d'auditionner M. Chrétien du Contrôle financier (CFI) qui a accepté les comptes sous réserve. Ainsi que le magistrat en charge des finances.

Un commissaire déclare qu'il lui semble également indispensable d'auditionner la Direction des travaux en ce qui concerne les investissements.

Un autre commissaire rappelle que M^{me} Salerno disait toujours que le budget est une déclaration d'intention. Au moment des comptes, le Conseil municipal peut reprendre des éléments factuels d'éléments effectivement dépensés. Le souci est qu'il s'agit de magistrats sortants. Dans tous les cas, l'exercice est utile. Il sera intéressant de débattre des investissements.

Une commissaire indique que son groupe est favorable à l'audition du département des finances et du CFI. Ils s'opposent à l'audition de la Direction des travaux et de la Direction sociale puisqu'il s'agit des comptes 2019.

Une commissaire remarque qu'il y a deux particularités dans ces comptes. D'abord, quatre magistrats sur cinq ont quitté leur fonction. Les comptes représentent une volonté politique. D'autre part, le Covid-19 a empêché le Conseil municipal de traiter de nombreux objets qui doivent être traités avant le budget. Elle propose comme compromis d'entendre les finances et le CFI, mais de ne pas aller plus loin.

^{1 «}Mémorial 177° année»: Proposition, 6401.

Le président, en l'absence d'opposition, approuve l'audition du département des finances et du Contrôle financier.

Votes

Le président met aux voix l'audition de la Direction des travaux.

Par 8 non (3 Ve, 4 S, 1 EàG) contre 5 oui (1 UDC, 3 PLR, 1 MCG) et 2 abstentions (PDC), l'audition est refusée.

Le président met aux voix l'audition du département de M^{me} Kitsos (cohésion sociale et solidarité).

Par 9 non (3 Ve, 4 S, 1 EàG, 1 PDC) contre 3 oui (PLR) et 2 abstentions (PDC, MCG), l'audition est refusée.

Le président met aux voix l'audition du département de M. Kanaan (culture et transition numérique).

Par 8 non (3 Ve, 4 S, 1 EàG) contre 7 oui (1 UDC, 3 PLR, 2 PDC, 1 MCG), l'audition est refusée.

Séance du 1er septembre 2020

Audition de M. Alfonso Gomez, conseiller administratif en charge du département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL), accompagné de M^{me} Nathalie Böhler, directrice du département, de M. Philippe Krebs, directeur adjoint du département, et de M. Samuel Blanchot, directeur financier à la Direction financière (DFIN)

M. Krebs commence par le résultat. Le budget était à l'équilibre, les comptes 2019 ont présenté un résultat positif à hauteur de 37,5 millions de francs.

Les charges étaient en ligne avec le budget et les revenus se sont avérés supérieurs au montant qui était budgété.

En ce qui concerne les revenus par nature comptable, le constat est que la moitié des revenus nets de la Ville de Genève proviennent de l'imposition des personnes physiques, un quart provient de l'imposition des personnes morales entre impôts sur bénéfice et capital et taxes professionnelles, le dernier quart provient des revenus financiers ou autres revenus.

En ce qui concerne les impôts sur les personnes physiques, un budget de 565 millions de francs était attendu et le montant comptabilisé est supérieur de 56,5 millions de francs. L'effet extraordinaire sur 2019 relatif à l'impôt à la source annule le surplus de 56,5 millions de francs. 44,1 millions de francs proviennent de correctifs des années précédentes.

La première année, une estimation fiscale est réalisée, idem pour les années suivantes à la fin du mois de février. Puis, chaque année, à la lumière des déclarations d'impôts et des taxations, elles sont corrigées. Il explique que, durant les années précédant 2019, l'impôt des personnes physiques a été revu à la hausse. Hormis l'année 2017 (qui voit un nombre important de taxations avec des contribuables substantiels) qui présente un effet positif à hauteur de 12 millions de francs, on a entre 3 et 5 millions de francs de réévaluation. La somme de ces réévaluations annuelles se monte à 44 millions de francs. C'est un montant qui n'est pas budgété.

Quand on détaille l'impôt des personnes physiques, l'impôt au barème ordinaire (IBO), l'on observe que cette catégorie voit une révision à la hausse sur de nombreuses années, possiblement consécutive à des reprises de fiscalité qui peuvent concerner les mêmes contribuables sur plusieurs années. Il relève qu'on est dans le trend de ce qui était attendu au niveau du budget 2019. Les comptes 2019 ne présentent pas une grande surprise s'agissant de l'imposition au barème ordinaire hormis les correctifs qui viennent s'additionner.

Il explique que la deuxième catégorie comprend l'impôt à la source (IS) et l'impôt sur les prestations capitales (IPC). L'IS correspond principalement à l'imposition des travailleurs frontaliers. Jusqu'en 2018, l'IS était comptabilisé selon un principe de caisse. C'est un impôt payé tout de suite contrairement à l'IBO. Ensuite, les contribuables qui le souhaitent peuvent remplir une déclaration et leurs taxations sont réévaluées le plus souvent à la baisse.

Aux montants des impôts perçus en 2018 ont été déduits les remboursements des années 2017, 2016 et 2015. Il explique que de 2012 à 2015 il y a eu un pic, des creux en 2013 et 2014, qui correspondent à des à-coups dans le processus de taxation de l'IS. Certains contribuables ont fait recours au Tribunal fédéral, leurs taxations ont été suspendues. L'impôt est resté en caisse. A la taxation définitive, les remboursements ont lieu. Ces effets ont été problématiques dans le passé car le montant de la production servait de base pour le budget. Les années pendant lesquelles l'Administration fiscale cantonale (AFC) avait procédé à de nombreux remboursements, le montant de la production était faible et le budget se basait sur ce montant faible. Le système a évolué pour passer à un système où l'on estime l'impôt à la source. L'IS est ensuite corrigé. Il n'y aura donc plus ces effets de variations liées aux rattrapages du passé.

Pour 2019, l'estimation est de 130 millions de francs. 36 millions de remboursement des années antérieures viennent impacter 2019. 22,5 millions de francs sont provisionnés pour les années suivantes.

Il y aura certes des petits correctifs mais plus de grandes variations. Les comptes 2019 ont un solde négatif de 59,3 millions de francs. C'est un effet purement comptable qui ne change rien ni aux liquidités, ni au niveau des contribuables. Le nouveau système permet de solutionner ce problème. La somme des

remboursements pour l'IS est de 60 millions de francs pour les années précédant 2019. Les communes ont également souhaité faire cette correction sur 2019. La pandémie Covid-19 n'a rien arrangé.

En ce qui concerne l'impôt des personnes morales, le budget était de 187 millions de francs, le résultat est de 197 millions de francs, soit 10 millions d'excédents. On retrouve une situation analogue à celle de l'impôt des personnes physiques. Il y a 11,4 millions de francs de correctifs liés aux années antérieures. Mais il n'y a pas de révision loin dans le passé. 2018 est l'année de la révision importante. 2019 est en ligne avec le budget et il est en recul par rapport à 2018.

Pour résumer les impôts des personnes physiques et morales, on note les montants importants de correctifs: 55 millions de francs. L'effet IS compense.

En ce qui concerne la taxe professionnelle communale, la situation est plus simple. 107 millions de francs étaient prévus et 111 millions de francs ont été produits. Les réévaluations du patrimoine financier s'élèvent à 13,3 millions de francs. La dissolution de la provision de 10,6 millions (litige concernant les allocations pour les enfants du personnel) a augmenté le résultat: la procédure a été gagnée. La provision avait été considérée dans le bilan d'ouverture modèle comptable harmonisé 2 (MCH2).

Une commissaire demande à quoi correspondent les réévaluations du patrimoine financier (PF).

M. Krebs répond qu'il s'agit des immeubles, des actions par exemple de la Banque cantonale de Genève (BCGe). Vingt pour cent du patrimoine immobilier fait l'objet de réévaluation. Il y a le détail page 120 de la brochure.

Elle demande si cela faisait partie du projet de réévaluer le PF.

M. Krebs répond que c'est permanent. Tous les cinq ans, ils doivent réévaluer. La méthode choisie est de réévaluer un cinquième chaque année.

Elle demande si pour un privé cela implique plus d'impôts.

M. Krebs répond que pour le patrimoine public aussi car on paie l'impôt immobilier complémentaire sur le patrimoine financier. Il poursuit en mentionnant les revenus DDP qui ont été supérieurs au budget de 5,4 millions de francs. Les actions de la BCGe qui sont aussi un élément du patrimoine financier ont été séparées et réévaluées car le cours de Bourse a augmenté pendant l'année. C'est un effet comptable. Il mentionne les revenus SIS et les billets d'entrées qui sont les deux à 1 million en dessous du budget.

Elle demande ce qu'est le DDP.

M. Krebs répond qu'il s'agit du droit distinct et permanent. Il poursuit qu'au niveau des charges il y a 42% pour le personnel, les charges de transfert

qui contiennent les subventions, biens, services et autres charges sont à 15%. Ensuite, les charges personnelles sont le premier élément de charge du budget et des comptes. Le résultat est en ligne avec le budget (3,6 millions de moins que le montant prévu). Il y a des postes vacants compensés par des personnes auxiliaires: la couverture budgétaire se fait correctement mais il y a une petite différence par rapport au budget. Il y a aussi eu moins de dépenses concernant la formation (1,3 million de francs). Au niveau des biens, services et autres charges, on trouve 13 millions d'économie. L'effet provient des variations de provisions et pertes sur débiteurs. Par exemple, le reliquat des impôts est la somme des impôts comptabilisée qui n'a pas encore été versée par les contribuables. Les contribuables paient

Cette diminution amène des charges négatives de 12 millions de francs et cela explique l'écart par rapport au budget.

lions de francs a amené une diminution de la provision.

leurs acomptes, la somme qu'ils doivent à la Ville diminue et comme le Canton demande de provisionner 30% de ce montant, la diminution du reliquat de 40 mil-

En ce qui concerne les charges de transfert, il s'agit principalement des subventions. A cela vient s'ajouter tout ce qui est le flux de la Confédération vers les communes, etc.

Le dépassement s'explique par le secteur de la petite enfance qui a dépassé son budget de 4,4 millions de francs. Il y a un effet lié à la recapitalisation Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG) engendré par le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP). Le GIAP, pour des raisons historiques, est affilié à la CPEG. Il a fallu recapitaliser la CPEG et cela a aussi touché ses affiliés dont le GIAP. Le GIAP a dû payer un montant qui a été provisionné dans le bilan ouverture MCH2 mais il n'a pas suffi. Il a fallu rajouter 2,7 millions de francs.

Un commissaire demande si les personnes travaillant pour le GIAP sont des collaborateurs de la Ville.

M. Krebs répond par la négative. Ce sont des collaborateurs du GIAP. Le GIAP a dû payer à la CPEG sa participation à la recapitalisation. Vu que le GIAP est financé par les communes, elles ont dû participer et augmenter la subvention afin de couvrir cette situation.

Une commissaire demande ce que sont les frais de perception des impôts.

M. Krebs répond que l'AFC effectue tout le processus de taxation.

Il poursuit au sujet du Grand Théâtre de Genève (GTG) qui présente un dépassement. Dans le budget 2019 voté, on a un dépassement qui correspond à un crédit supplémentaire voté par le Conseil municipal.

On y trouve également le soutien aux sans-abris.

En ce qui concerne les frais de routes, c'est un effet nul. Il y a moins de charges mais aussi moins de revenus.

Pour la Fondation d'art dramatique (FAD), il ne faut comptabiliser que la moitié de la subvention pour la saison 2019-2020.

Au niveau des amortissements du patrimoine administratif (PA), on est légèrement en dessous du budget. Il y a une année et demie de décalage, le budget est fait en supposant la mise en exploitation d'équipements. Les crédits d'études sont entièrement amortis. On a donc une augmentation du PA qui arrive à mesure que les biens se mettent en production.

Un commissaire demande s'il y a le décalage d'un an.

M. Krebs répond par la négative. Avec MCH2, dès que l'on met en exploitation, on amortit. Il poursuit qu'au niveau des charges financières, il y a aussi des effets de dépréciation. La somme des dépréciations est de 5 millions de francs. Il y a des écarts au niveau de l'entretien du PF où l'on se situe légèrement au-dessus du budget.

Concernant l'impôt immobilier complémentaire, on dépasse le budget car l'AFC taxe la valeur des immeubles locatifs de la Ville. Afin d'estimer la valeur des immeubles, elle capitalise le montant des loyers. C'est-à-dire qu'elle divise les loyers encaissés par un taux d'intérêt. La baisse des taux d'intérêt augmente mathématiquement la valeur de l'immeuble et *de facto* l'impôt immobilisé complémentaire.

Une commissaire demande à combien s'élève l'impôt immobilier complémentaire.

M. Krebs répond que c'est entre 4 et 5 millions de francs. L'augmentation est importante mais il faut la relativiser par rapport au montant global.

En ce qui concerne les investissements nets, le montant budgété était de 130 millions de francs. Des objets importants (Minoteries, gares, etc.) l'ont porté à 180 millions de francs. Par rapport au budget, il y a 55 millions de francs de correctifs.

Il y a aussi une addition d'éléments positifs et un effet exceptionnel lié à la modification de la comptabilisation d'IS. On arrive au résultat de 37,5 millions. Sur ces 37,5 millions de francs, l'ancien Conseil administratif a décidé d'attribuer 35,4 millions de francs à la réserve conjoncturelle. Elle atteint 140 millions de francs. L'attribution à la réserve s'élève à 2 millions de francs.

Un commissaire demande à quoi sont dues les variations sur l'IS.

M. Krebs répond que l'AFC reçoit l'argent et rembourse une fois qu'ils ont eu la taxation. Mais au niveau des comptes de la Ville, jusqu'en 2018 on avait la

photographie de la caisse dans les comptes. Depuis 2019, une estimation se fait et des correctifs agissent dessus, ce qui donne une courbe d'IS variable. Il explique qu'en changeant le système il a fallu absorber les remboursements qui concernent le passé vu que sur l'année 2019 il y a une estimation.

Le même commissaire comprend que ce soit le cas pour les années antérieures mais demande pour quelles raisons cela s'effectue aussi concernant les années à venir.

M. Krebs répond que le système a changé en 2019. Ce qui veut dire que les années d'avant ne sont pas terminées et qu'il y a des gens dont l'IS n'est pas encore définitif pour ces années. Soit ces taxations ne sont pas encore effectuées, soit il y a des recours et des réclamations. Ce n'est pas un système de taxation définitive: on a jusqu'à trois ans. Il y a beaucoup de corrections durant les deux premières années.

Toujours le même commissaire ajoute que l'AFC fournissant l'estimation fiscale, la commission des finances ne peut pas la contrôler. Il explique qu'un projet a été voté qui permet de se rendre à l'AFC et d'obtenir toutes les informations. Il demande si cette disposition d'annuler le secret fiscal pour les communes est utilisée. Il explique que cela devrait améliorer les prévisions budgétaires et aussi permettre un contrôle accru de ce que le Canton demande.

M. Krebs répond que la disposition dont parle ce commissaire est utilisée par les magistrats. Ils peuvent aller consulter les taxations des personnes physiques mais comme il y en a plus de 150 000 par année, c'est difficile de vérifier un tel nombre. Il ajoute que l'AFC est soumise à la Cour des comptes (CdC), au service du contrôle d'audit interne du Canton, etc. Il estime qu'entre collectivités publiques il est normal de pouvoir se fier aux chiffres qui sont fournis.

Le commissaire ajoute que cela fait des années que M. Pagani dépasse les budgets qui sont votés. Il estime que ces budgets devraient pouvoir être respectés. Il demande s'il n'existe pas une manière différente de budgéter ces investissements ou plutôt d'avoir un pilotage des investissements qui s'effectueraient dans l'année.

M. Gomez répond que les dépassements de la jauge concernent les deux dernières années. Il ajoute qu'il ne s'agit pas d'un budget mais d'une enveloppe et que c'est difficile de respecter au franc près. Des séries de travaux se sont terminés durant l'année 2019. Ce n'est pas uniquement le département qui est concerné mais aussi des fournisseurs, des travaux qui parfois prennent du retard, etc. Tous ces phénomènes font qu'il y a des différences. De plus, il y a eu une volonté d'augmenter la jauge et le rythme concernant les travaux. Le Conseil administratif souhaiterait qu'il y ait un meilleur pilotage de l'enveloppe qui est octroyée. C'est une réflexion qui va s'entamer prochainement.

Une commissaire déclare que les investissements sont dépensés sur plusieurs années. Elle demande si ce changement de pilotage concernera cette planification. Elle mentionne les tableaux des pages 50 et 51 qui comparent les investissements sur les derniers dix ans et aussi les crédits votés qui ont été réduits en 2019. Elle ne comprend pas ce que sont les sommes non dépensées sur les crédits d'engagement.

M^{me} Böhler répond que ce sont les crédits qui ont été acceptés par le Conseil municipal mais dont les dépenses n'ont pas été effectuées.

M. Krebs répond que par exemple en 2013 concernant les Minoteries un crédit de 90 millions de francs a été voté. Le chantier a commencé en 2015 et se termine maintenant en 2020. Le crédit voté, il devient un engagement car il y a une autorisation de dépense, une enveloppe qui se réduit au fur et à mesure de l'avancée des travaux.

En 2019, il y a eu moins d'autorisations car moins de crédits ont été votés. Il y a eu plus de dépenses, ce qui fait que le stock s'est réduit. Le montant des engagements non dépensés, c'est le stock des crédits d'investissements que l'on peut dépenser mais qui ne l'ont pas encore été. Il y a eu un montant de stock qui a augmenté pendant plusieurs années puis en 2019 il y a eu beaucoup de sorties et relativement peu d'entrées.

Une commissaire demande si cela signifie que l'année d'après il y en aura encore moins.

M. Krebs explique qu'il y a un système à double flux. Celui qui rentre est celui que l'on vote et celui qui sort est celui qu'on dépense. Il y a des décalages et c'est difficile de prévoir l'avenir.

M^{me} Böhler ajoute que les dépenses des crédits sont dispatchées par année dans le plan financier d'investissement (PFI), c'est une estimation faite par le département. En fonction des retards possibles sur les chantiers, ces montants peuvent varier. Le montant élevé des dépenses d'investissement 2019 est dû à plusieurs grands chantiers concomitants.

Une commissaire demande ce qu'il se passe si les crédits qu'on vote ne sont pas acceptés.

M. Krebs répond qu'ils sont refusés. Si le peuple exerce son droit référendaire, il va substituer son vote à celui du Conseil municipal. Cela veut dire que lorsqu'il y a un référendum le crédit n'est pas voté et il n'y a pas d'effet. Le Conseil municipal délibère sur un crédit, un délai référendaire court et à l'issue de ce délai, le Service des affaires communales (Safco) donne une validation de sortie. L'objet n'est ouvert qu'après cette validation.

M. Gomez ajoute qu'il y a exception au cas où il y a eu une préétude, comme dans le cas du Musée d'art et d'histoire (MAH). Cela passe en charge.

Une commissaire demande si la plantation des arbres fait partie des investissements des espaces verts.

M. Gomez répond qu'il y a une proposition présentée il y a deux-trois ans qui n'est pas encore finalisée sur la plantation des arbres.

Une commissaire demande à quel moment l'AFC, à partir du moment où elle a perçu les impôts, reverse leurs parts aux communes.

M^{me} Böhler répond qu'il y a des montants qui sont versés tous les mois et qu'ensuite en mars de l'année d'après, au moment où elle est close, l'AFC procède à une comparaison des acomptes et de la production fiscale effective, le différentiel est soit versé par l'AFC, soit remboursé par la Ville de Genève.

M. Krebs répond qu'au niveau des comptes chaque année ils regardent les acomptes qui ont été versés par les contribuables durant l'année.

M^{me} Böhler répond qu'il existe un compte courant avec le Canton, basé sur l'année précédente et avec un montant mensuel versé. L'année d'après en mars, on connaît le montant définitif avec un différentiel qui est soit payé soit versé.

M. Krebs ajoute que le Canton fait office de banque et que c'est confortable car le flux de trésorerie est régulier. Il absorbe les soubresauts des contribuables.

Un commissaire explique qu'en 2009, on a réalisé un bénéfice de 37 millions. Selon l'état de notre fortune, on devrait être plus riche de 37 millions mais l'on est en réalité plus pauvre de 5 millions. La Ville a passé quelques contrats financiers, pour 42 millions de francs, qui péjorent le bilan.

M. Krebs répond que la variation de la fortune est liée au résultat du groupe de fonctionnement. Il s'est rajouté à cela des produits dérivés que la Ville possède dans le cadre de la gestion de sa dette qui peuvent changer de valeur en fonction de la situation des taux d'intérêt. Les variations de valeur des produits dérivés trouvent leur collatéral dans le capital propre, ils viennent donc faire bouger la fortune en positif ou négatif. Cette année l'effet est négatif mais cela peut changer l'année prochaine.

Il demande qui communique les valeurs.

M. Krebs répond que la banque communique cette valeur et ensuite le contrôle financier la recalcule.

Un commissaire demande s'il faudrait payer 193 millions de francs si l'on voulait casser les cinq contrats qu'on a avec les différentes banques.

M. Krebs répond par l'affirmative. Mais cela donne une économie équivalente à ce coût-là lorsqu'on sort des contrats étant donné les taux d'actualisation qui sont proches de zéro.

M^{me} Böhler rappelle qu'il y a le détail page 138 de la brochure.

Un commissaire demande des informations sur l'arrêt du Tribunal fédéral qui se penche sur cette question.

M. Krebs répond qu'il est public.

Un commissaire demande comment fonctionne le processus de validation des comptes par le Conseil administratif.

M. Gomez répond qu'il faut leur demander. Théoriquement ils reçoivent les comptes et les valident. Le Conseil administratif publie un arrêté où il valide les comptes de la commune.

Un commissaire demande où se trouvent les crédits votés pour les réseaux de pistes cyclables d'un montant total de 20 millions de francs mais répartis sur cinq ans.

M^{me} Böhler répond que c'est dans le PFI.

Il répond qu'il ne les a pas vus dans la liste d'investissement.

M^{me} Böhler explique que le département de l'aménagement viendra présenter le PFI à la commission des finances et il y aura la liste de tous les crédits. Elle va envoyer le numéro de la ligne PFI que l'on retrouve dans la brochure.

Un commissaire demande comment est placé l'argent de la réserve conjoncturelle.

M. Krebs répond qu'il n'est placé nulle part. Il s'agit de comptabilité. La somme de l'argent de tous les actifs moins celle des dettes donne le capital propre. Une partie de ce capital propre est considérée comme une réserve conjoncturelle. Le jour où il y aura des déficits, cette réserve permettra de compenser.

Un commissaire répond que c'est ce que fait le GTG.

 M^{me} Böhler ajoute que si l'on devait vendre ses actifs et rembourser les dettes, c'est le capital propre qui reste. Les bénéfices cumulés sont là pour compenser d'éventuelles pertes.

Un commissaire demande quel est le montant minimum que la Ville doit avoir sur ses comptes pour pouvoir être responsable du financement des salaires et des charges.

M. Gomez rappelle que la loi sur l'administration des communes (LAC) les empêche de faire du déficit au niveau budgétaire. Théoriquement, ils devraient être à l'équilibre. Si les communes ont des déficits sur leurs comptes et que du coup leur fortune diminue, à ce moment-là elles sont en faillite. Il faudra vendre les actifs. Mais il explique que c'est rare concernant une entité publique car elle a un revenu conséquent sur les taxes et les impôts.

Audition de MM. Maxime Chrétien, directeur du Contrôle financier (CFI), André Levrier-Ferrolliet, chef de l'Unité révision au CFI, et Philippe Lopez, auditeur superviseur au CFI

M. Chrétien demande si la commission des finances a reçu le rapport détaillé en lien avec la révision des comptes annuels de la Ville de Genève. Il rappelle que ce sont des rapports confidentiels. Il fait une introduction sur le rapport. Il présente une partie de l'équipe responsable de la révision des comptes. Il en profite pour rappeler qu'une de leurs missions est d'émettre une opinion concernant les comptes annuels de la Ville de Genève.

Le CFI doit rendre un rapport qui conclut sur la base des travaux effectués dans le cadre de la révision. L'opinion d'audit contient une conclusion sur la recommandation ou non d'approuver les comptes annuels. Le Contrôle financier peut émettre des réserves sur certains sujets. Il rappelle qu'il y a eu, pour la clôture 2019, certains imprévus à cause de la pandémie Covid-19. L'opinion de l'audit a pu être émise avant la publication des comptes. Depuis quelques années, l'opinion est intégrée dans la brochure des comptes annuels. En général la commission des finances auditionne le CFI début mai. Il y a eu des demandes pour obtenir le rapport détaillé lors de cette audition, ce qui est souvent compliqué car le rapport n'est pas finalisé, notamment en raison des recommandations qui nécessitent une position de l'audité.

La commission des finances auditionne souvent une deuxième fois le CFI. La première audition en mai concerne l'opinion d'audit et la deuxième a lieu en juin et concerne le rapport détaillé. Le règlement qui régit le contrôle financier demande qu'un rapport d'activité soit donné à la commission des finances. Le rapport détaillé fait office de rapport d'activité.

Ce rapport détaille, notamment, l'approche développée pour la révision des comptes, les experts que le CFI utilise. Une autre partie résume les conclusions sur le Système de contrôle interne (SCI) comptable et financier ainsi que le système d'information. Dans l'opinion d'audit, il y a une partie qui concerne les comptes et une autre qui concerne le SCI. Dans le rapport détaillé, il y a également un résumé analytique et historique des grandes tendances sachant qu'en général la DFIN propose des présentations plus détaillées notamment sur la

répartition des impôts et sur les charges. Une autre partie concerne les ajustements. Il peut arriver que dans le cadre des travaux de révision, le CFI trouve des ajustements à faire sur les états financiers. Le CFI fait un récumé et avaning

des ajustements à faire sur les états financiers. Le CFI fait un résumé et examine ensuite le montant total pour voir si cela a un impact significatif sur les comptes. Les ajustements sont discutés avec la DFIN, certains sont comptabilisés, certains relèvent de désaccord, d'autres ne peuvent pas être comptabilisés en raison des échéances de publication.

Une autre partie concerne les recommandations que le CFI a pu émettre dans le cadre de la révision des comptes. Pour pouvoir transmettre ce rapport plus rapidement, ils ont séparé le suivi de toutes les recommandations antérieures. Il y aura un rapport séparé pour ce suivi.

En ce qui concerne l'audit interne, ils suivent le règlement du CFI. Ils travaillent aussi sur un rapport d'activité d'audit interne qui sera le premier cette année.

Il sera similaire au rapport détaillé mais portera sur l'activité d'audit interne. Il rappelle que le protocole n'a pas encore été défini avec la commission des finances concernant ces activités. Il rappelle également que ce sont deux activités totalement différentes du CFI: révision sur les comptes et audit interne.

M. Chrétien passe ensuite à travers le rapport. Les pages 11 à 13 décrivent l'organisation de la révision. Le CFI a un agrément auprès de l'autorité de surveillance sur les missions de révisions; le CFI est inscrit au Registre du commerce et est un organe de révision. Le CFI suit les mêmes règles que les fiduciaires et est habilité à faire des contrôles ordinaires. Une fiduciaire externe fait une revue qualité de tous les travaux de révision tous les ans. Elle regarde leur opinion d'audit ainsi que les travaux effectués.

Une commissaire demande si le CFI est interne ou externe à la Ville.

M. Chrétien répond qu'ils sont internes à la Ville et rattachés hiérarchiquement au Conseil administratif. La Suisse a décidé de créer ces contrôles de finance dans les grandes communes.

Il y a trois phases: une première porte sur le contrôle interne comptable et financier, une deuxième de préclôture et la troisième de clôture. L'équipe comprend notamment M. Lopez ici présent qui travaille annuellement sur la révision.

Pour l'exercice 2019, le CFI recommande l'approbation des comptes.

L'opinion d'audit possède des limitations dues au secret fiscal, puisqu'ils ne peuvent pas intervenir au niveau du canton. Ils sont en discussion avec le Safco pour savoir qui contrôle cette répartition entre communes. La CdC ne le fait pas et les réviseurs des autres communes n'ont pas l'accès. Le CFI aimerait qu'une

assurance lui soit donnée concernant cette répartition. Ils ont également eu des discussions concernant les problématiques liées à la recapitalisation de la CPEG qui concerne les employés du GIAP. Les communes ont participé au financement mais les chiffres n'ont pas pu être contrôlés par le CFI.

Il y a aussi une réserve au sujet de l'Hôtel Métropole. La DFIN estimait que cette façon de comptabiliser n'était pas transparente, mais le CFI estime que cela ne reflète pas la vérité juridique de l'exploitation de l'Hôtel Métropole.

En ce qui concerne le Restaurant du parc des Eaux-Vives, il s'agit du PA et il existe également une réserve similaire. De plus, il est valorisé comme un investissement du PF, ce qui pose problème car la réévaluation n'est pas correcte. A titre d'exemple, il n'est pas possible de vendre ce bien à l'instar des autres biens du PF.

Dans l'opinion d'audit il y a aussi une série de commentaires. Ce sont des points d'attention pour le Conseil administratif, pour la commission des finances et le Conseil municipal. Il s'agit notamment de changements dans la méthode comptable qui impactent les comptes. Une question revient souvent concernant l'Hôtel Métropole: pourquoi s'agit-il seulement d'une réserve à ce sujet et pas d'un renvoi des comptes? Comme l'information se trouve dans l'annexe des comptes, avec les états financiers qui sont établis permettant d'avoir une compréhension des activités du Métropole et du Restaurant du parc des Eaux-Vives, ils ont considéré que cela ne nécessitait pas un renvoi des comptes.

Pour des questions de transparence, la page 15 mentionne les experts qu'ils ont mandatés. Pour des questions de coût/bénéfice, les spécialistes informatiques externes sont utilisés. Des experts externes sont également utilisés sur des sujets techniques, comme la valorisation des instruments financiers et des tests d'efficacité. Il y a aussi des actuaires utilisés pour la vérification des hypothèses retenues dans l'évaluation de l'engagement de la Caisse d'assurance du personnel (CAP) et de la prévoyance des anciens conseillers administratifs.

Par ailleurs, comme le PF est réévalué sur un tournus de cinq ans, avec un impact pouvant être significatif sur les comptes, le CFI a recours à son propre expert indépendant qui vérifie les hypothèses prises. M. Chrétien explique qu'il est important de pouvoir donner une assurance au Conseil municipal et l'équipe du CFI effectue un travail détaillé tout au long de l'année.

Concernant la CAP, deux risques sont présents: les engagements de prestations non couvertes et le taux de couverture. Cependant, le CFI n'a pas pu avoir les informations nécessaires de la CAP pour pouvoir effectuer ses contrôles.

Les pages 18 et 19 reflètent les audits de service qu'ils effectuent sur la partie contrôle interne. Cela concerne la partie gestion administrative des services et non opérationnelle, comme le processus de facturations, des achats, etc.

Les parties conformité et opérationnelle sont traitées par l'équipe d'audit

Le CFI mentionne aussi l'approche concernant les audits de fraude.

Les pages 22 et suivantes contiennent tous les rapports historiques de la CdC.

Pour des questions de transparence, les pages 29 à 32 détaillent les grands risques couverts par le CFI et son approche.

Les pages 32 et 33 concernent la matérialité. Il ajoute qu'elle peut paraître élevée pour certains commissaires. S'il y a 4,5 millions d'ajustements qui peuvent impacter le résultat, le CFI considère une réserve, au-delà de 7,5 millions, un potentiel renvoi des comptes au Conseil administratif. Cette matérialité a été revue par des externes qui l'estiment basse.

La page 33 détaille la partie échantillonnage.

interne du CFI.

Les pages 41 et suivantes expliquent en détail l'opinion d'audit; cela permet de comprendre, notamment, pour quelles raisons il y a une réserve.

Les pages 48 à 50 concernent les ajustements. Il y a un ajustement final net de 1,1 million. Ils estiment que le résultat a donc été surestimé de 1,1 million.

Il y a aussi les ajustements qui concernent l'Hôtel Métropole et le Restaurant du parc des Eaux-Vives. Il rappelle les discussions qu'ils ont eues avec le département des constructions concernant la différence entre une charge d'entretien et un investissement. Les charges d'entretien sont comptabilisées au compte de résultat; il n'y a donc pas besoin de proposition.

Un investissement, comme une rénovation, nécessite quant à lui une proposition. Cela peut générer des désaccords si la différence entre entretien et rénovation n'est pas clairement définie; d'où les ajustements comptables proposés.

Un commissaire demande si c'est l'entretien qui devrait être un investissement et s'il contrôle l'inverse. C'est aussi un souci de faire passer un investissement pour de l'entretien.

M. Chrétien répond qu'aujourd'hui la règle appliquée est la suivante: si un immeuble entier va être rénové par la Ville de Genève, ou des routes pour un quartier entier, une proposition va être faite. Si cela concerne seulement des tuiles qui tombent et que la Ville de Genève décide de refaire toute la toiture, celle-ci considère qu'il s'agit d'entretien. Certaines situations nécessitent une proposition et d'autres des charges d'entretien même s'il s'agit de la même nature de dépense. Le CFI suit tous les ans cette problématique et est en discussion avec la DFIN et le département des constructions pour trouver une règle acceptable.

Il y a aussi eu des ajustements sur des erreurs de calculs de provisions. En ce qui concerne la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec), il y a des dotations en capital. Il est surprenant qu'une dotation en capital soit utilisée pour du fonctionnement. D'année en année, les fonds sont utilisés et le capital diminue; il est prévu au niveau de la proposition votée par le Conseil municipal d'amortir annuellement la dotation. Cet amortissement n'a pas été fait, dans les comptes 2019, conformément à la proposition. La DFIN a pris la position qu'un amortissement n'était pas nécessaire, les fonds propres étant suffisants. La dotation en capital a du sens s'il est utilisé pour financer des entreprises, ce qui peut d'ailleurs conduire à des pertes. La partie concernant le fonctionnement devrait plutôt être assimilée à l'octroi d'une subvention.

Ce sont des discussions qu'ils entretiennent avec le département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL). Cela va au-delà de ce que peut faire l'exécutif puisque c'est contrôlé par le Municipal et le conseil de fondation et la dotation est votée par le Municipal.

M. Blanchot intervient concernant la Fondetec. Il y a eu deux propositions de votations: une historique où l'on prévoyait des tranches et une deuxième où l'on prévoyait aussi des tranches par le Municipal mais cette délibération a été retoquée par le Safco qui disait que c'était un investissement et qu'ils ne pouvaient pas le déprécier. Il ajoute que le CFI se situait entre deux régimes, un de dépréciation et un autre qui selon le Safco ne devait pas le prévoir. Ils se sont donc conformés à l'avis du Safco et ils ont conscience qu'ils sont en déséquilibre sur le traitement comptable de ces deux opérations.

M. Chrétien dit que la page 50 comprend le tableau de flux de trésorerie. C'est une nouveauté du MCH2. Il permet de comprendre l'activité de la Ville de Genève.

Quelques ajustements sont proposés.

Les pages 52 et suivantes précisent les recommandations émises, notamment celles concernant les risques liés à l'abandon du taux Libor. Il y a aussi une recommandation concernant la Gérance immobilière municipale (GIM).

A ce titre, le CFI estime que l'effort social sur les loyers est une gratuité. Il y a eu un désaccord de la part de l'administration sur cette recommandation, et ce sous l'ancienne législature. Le nouveau Conseil administratif est en train de suivre cette recommandation. De plus, cette divergence devrait être réglée par le Safco d'un point de vue comptable.

En ce qui concerne le Métropole, l'étude n'a pas fait l'objet de proposition, mais sera intégrée dans une prochaine proposition d'ensemble qui sera présentée au Conseil municipal.

La page 60 résume le système du contrôle interne comptable et financier et présente un résumé du résultat des revues informatiques. La commission des finances va recevoir un rapport de suivi concernant les anciennes recommandations.

Un commissaire rappelle leurs désaccords au sujet de la matérialité. Il demande des précisions concernant la CdC et le secret fiscal. Il ajoute qu'il y a deux ans deux postes supplémentaires au CFI ont été votés dont un dédié à la vérification des investissements et demande ce qu'il en est aujourd'hui. Il demande aussi des informations concernant les frais professionnels avec les seuils à 35 ou 50 francs. En ce qui concerne les ajustements, il estime que les montants sont élevés. Il demande si l'on arrive vers une normalité concernant les dépenses comptabilisées.

- M. Chrétien répond que la matérialité est très normée. Il explique que les comptes sont renvoyés, cela peut avoir un impact important. Il ajoute que le secret fiscal est toujours présent. La loi sur la surveillance précise que si l'on veut avoir accès aux données fiscales, on a besoin d'une autorisation. Cette année le CFI s'attend à des changements étant donné que le Safco travaille sur la problématique.
- M. Blanchot répond que concernant les frais, le nouveau règlement prévoit un seuil de 50 francs pour notamment les repas pris avec des externes.
- M. Chrétien ajoute que concernant les ajustements il y a des améliorations, concernant la problématique sur les transitoires en lien avec les chantiers.

Les années précédentes présentaient beaucoup d'ajustements qui impactaient le compte d'investissement. Il y en a encore cette année mais désormais des transitoires sont comptabilisés sur les grands chantiers selon leur degré d'avancement. Il y a donc eu moins d'ajustements.

En ce qui concerne les nouveaux postes, le CFI a renforcé les équipes et M. Chrétien remercie la commission car il y avait un besoin. En réponse à la question du commissaire, le premier audit de construction est en cours de finalisation.

Une commissaire demande des informations sur le fonctionnement de l'administration.

M. Chrétien explique qu'il y a le CFI qui est responsable des audits internes. C'est un service indépendant rattaché hiérarchiquement au Conseil administratif. Le rapport de la révision des comptes est émis pour le Municipal et le CFI est auditionné par la commission des finances. Ils ont aussi un lien avec le Safco.

Dans chaque département, il y a des responsables de contrôle interne qui vont s'assurer, notamment, que les règles soient bien appliquées. Il précise qu'il est important de pouvoir finaliser la mise en place du contrôle interne au plus vite. Les embauches récentes de responsables de contrôle interne et le renforcement

des fonctions transversales devraient, il l'espère, pouvoir atteindre cet objectif. Avec une administration décentralisée, les services et les départements sont autonomes, mais il faut des règles homogènes et des valeurs communes. Les contrôleurs internes sont rattachés à la direction du département. Le CFI les voit de manière ponctuelle afin de coordonner les travaux d'audit. Concernant la question sur l'indépendance, la seule limitation dans le périmètre du CFI concerne les décisions prises par l'exécutif et le délibératif. Le CFI ne peut pas auditer les décisions du Conseil administratif ni celles du Conseil municipal. Les frais professionnels de l'exécutif ne font pas partie de son périmètre. Des évaluations de politiques publiques ne sont également pas possibles avec le rattachement actuel. C'est à ce moment-là que la CdC peut intervenir.

Une commissaire demande le rôle que pourrait avoir le CFI sur les réformes structurelles.

M. Chrétien répond qu'il s'agit d'audits transversaux. Il ajoute que ce type d'audit est difficile, même si le CFI en fait de plus en plus. Le CFI fait également des audits sur la gestion des risques, le SCI et la gouvernance. M. Chrétien ne souhaite pas faire des audits RH car un audit doit être factuel et objectif, ce qui est difficile avec ce type d'audit.

Un commissaire ajoute que les prestations de la Ville fonctionnent bien. Il ne comprend pas où est le problème.

M. Chrétien n'a jamais dit que les prestations de la Ville de Genève ne sont pas satisfaisantes. La question est de savoir si l'on peut faire mieux avec moins. Il faut aussi se demander si toutes les prestations ont l'impact souhaité sur le citoyen.

Séance du 16 septembre 2020

Audition de M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), accompagnée de M^{me} Charlotte Malignac, codirectrice, de M. Michel Mermillod, adjoint de direction, et de M^{me} Pascale Mazzariol, responsable du contrôle interne

M^{me} Perler comprend les interrogations de la commission des finances. Elle observe qu'il y a eu une rupture de confiance entre la commission des finances et le Conseil administratif. Elle détaille les différentes couches de contrôle qui existent dans le département: d'abord le système de surveillance globale de la CdC, la surveillance des communes du Conseil d'Etat, la loi sur les marchés publics, le Conseil administratif, le Conseil municipal ainsi que le SCI.

Elle propose de commencer par les questions de centralisation de la fonction comptable.

Un commissaire demande si le DACM a levé son opposition à cette centralisation.

M^{me} Malignac répond que la question de la centralisation de la fonction comptable est différente selon les départements et la nature des dépenses effectuées. Certains départements gèrent peu d'investissements, ont peu de comptables et possèdent des unités décentralisées. Elle cite le département de la culture et de la transition numérique (DCTN), qui était en faveur de cette centralisation.

Le DACM ne s'opposait pas à la centralisation pour des raisons politiques mais pour des raisons techniques. Elle explique qu'une proximité entre les travaux et la fonction comptable est indispensable. Il n'était pas possible de séparer la fonction financière/comptable de la fonction des architectes/ingénieurs. Les deux doivent pouvoir travailler en binôme afin de maintenir un bon fonctionnement et un bon suivi comptable. Le DACM est le département qui gère le plus d'investissements et le plus de travaux. Elle comprend l'intérêt pour certains départements.

M^{me} Mazzariol ajoute des précisions concernant les deux points mis en exergue par la commission des finances: les transitoires qui n'étaient pas comptabilisés sur la bonne année et la différence entre les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissements. Le fait de centraliser la fonction comptable au sein de la DFIN de la Ville de Genève ne résoudra pas ces problématiques. Elle explique qu'une directive précise ce qu'est une dépense de fonctionnement et ce qu'est une dépense d'investissement. En rapport au métier de la construction, des critères ont été établis; certains sont évidents, d'autres sont plutôt basés sur des faisceaux d'indices qui établissent une différence entre les deux dépenses. Il peut y avoir des divergences d'opinions avec le CFI. Elle rappelle que le DACM a pris des décisions concernant l'affectation des dépenses sur les bases définies dans les directives. Concernant les transitoires, elle explique la méthode mise au point avec la DFIN. Pour les projets importants, ils ont fait une estimation du montant des travaux auquel ils devraient arriver et ont provisionné la différence entre ce montant théorique et le montant des factures qui ont déjà été reçues. Ils effectuent des actions pour combler les lacunes qui ont été mises en évidence par le contrôle financier et par la DFIN.

Elle rappelle que la centralisation a des impacts dans le département notamment au niveau des mandataires. Ces derniers gèrent les chantiers pour le compte de la Ville et sont en ligne directe avec les entreprises. Ils travaillent avec les entreprises et leur donnent les instructions notamment sur le contrôle des charges et opérations. Ils reçoivent les factures, les examinent et en cas d'incorrection, les renvoient à l'entreprise émettrice. Lorsque les factures sont correctes, elles sont envoyées au responsable d'opération qui donne le bon à payer de la Ville. Ce dernier est ensuite saisi par les comptables et envoyé à la DFIN.

La centralisation changerait ce processus, qui en serait complexifié, car la facture serait envoyée directement à la DFIN et plus au mandataire. Le système n'est

pas prévu pour recevoir deux niveaux de signature. Elle explique qu'ils participeront aux futurs groupes de travail.

Un commissaire demande si le DACM joue le jeu de cette centralisation. Il rappelle que M. Pagani ne voulait pas faire partie de ces groupes de travail et rappelle aussi que cela fait plusieurs années que le CFI met en exergue un problème au niveau de la comptabilisation. Il demande si le DACM a trouvé un terrain d'entente avec le CFI concernant la différence entre un investissement et l'entretien. Le budget est largement dépassé.

M^{me} Mazzariol répond qu'ils essaient de s'améliorer concernant l'étanchéité des exercices. Elle explique qu'ils ne reçoivent pas toutes les factures des entreprises malgré les rappels. Comme elle l'a expliqué précédemment, ils mettent à jour les directives qui précisent ces deux critères en prenant en compte le nouveau MCH2.

Ces directives sont en cours de validation à la DFIN. Elle explique que le CFI ne peut pas prendre parti dans les opérations, c'est un organe de contrôle. Il doit suivre les directives de la DFIN. Au sujet de la reprise des groupes de travail sur la centralisation de la fonction comptable, elle explique qu'ils en étaient sortis le temps de discuter de l'intégration du DACM dans ce projet. Le Conseil administratif a décidé que le DACM participera. Depuis cette décision, les groupes de travail ne se sont pas reformés, ils n'ont pas été sollicités.

Un commissaire s'interroge sur leur position par rapport aux demandes du CFI. Il demande s'il y a une divergence d'opinion entre les dépenses d'investissement et les dépenses de fonctionnement.

M^{me} Mazzariol répond par l'affirmative.

Le commissaire ajoute que si la DFIN est arbitre, le quiproquo sera sûrement maintenu entre celle-ci et le CFI. Il demande si un compromis légal est envisageable concernant ces définitions.

M^{me} Mazzariol répond que malgré le fait qu'ils appliquent la loi, il y a toujours une zone grise. Elle ne peut pas répondre pour le compromis car ils doivent encore en discuter avec la DFIN.

M. Mermillod ajoute que le DACM pourrait peut-être faire encore un peu mieux au sujet des provisions mais rappelle que chaque année, il y a eu une très nette amélioration. Les discussions avec la DFIN portaient sur des divergences sur la nature des dépenses, et ce depuis plus de dix ans. Il explique qu'il faut respecter la législation au mieux mais qu'elle n'est parfois pas assez claire. Ils sont arrivés actuellement à des définitions de ces natures comptables qui ont un sens et ceci en accord avec la DFIN.

Un commissaire demande des précisions sur les différences comptables entre l'entretien et l'investissement.

M^{me} Mazzariol explique que l'on passe dans l'exercice comptable de l'année où la prestation est réalisée et terminée. Si les travaux sont terminés en 2020, on passe sur l'exercice comptable 2020. Si ce n'est pas terminé en 2020, les factures passent sur 2021. Si la facture n'arrive pas mais que les travaux sont finis, ils provisionnent. Ce sont les transitoires.

Un commissaire demande comment se placent comptablement le budget d'investissement et le budget de fonctionnement.

M. Mermillod répond que c'est défini par la loi et par le modèle MCH2. Ils appliquent le plan comptable, même si certaines zones nécessitent interprétation.

Un commissaire demande si le budget d'investissement rapporte à la Ville contrairement au budget de fonctionnement.

- M. Mermillod répond par la négative. Il explique qu'il y a deux sortes d'investissements:
- Les investissements du PF, par exemple les travaux dans les logements, qui ont pour but en général d'entretenir ces biens qui procurent eux un rendement.
- Les travaux sur le PA sont les travaux sur les bâtiments existants. Ils n'ont pas pour but le rendement mais l'entretien.

Les frais de fonctionnement sur les salaires/subventions sont comptabilisés sur une année calendaire. Lorsqu'un budget est voté, une autorisation de dépense est donnée au Conseil administratif afin de gérer l'administration sur une année. L'investissement, quant à lui, est réparti sur une durée indéterminée. Chaque année, le montant des investissements est bouclé mais l'autorisation de dépense n'est pas limitée à une année.

Un commissaire demande comment ils ont géré la problématique du dépassement de 130 millions d'investissements. Il s'interroge sur les moyens techniques de planification.

M. Mermillod répond que l'année 2019 a été exceptionnelle. A la différence du budget de fonctionnement, l'investissement est plus difficile à cadrer sur une année. Les moyennes d'investissements se font sur plusieurs années. Il admet que les montants ont été élevés ces deux dernières années mais signale que la moyenne des dépenses nettes depuis 2003 se monte à 121 millions de francs net. Il se réfère à la page 2 et explique que chaque année, il y a 200 crédits d'investissements qui génèrent des dépenses. Il ajoute que des chantiers importants ont avancé et que c'est un bon point pour la Ville, malgré les dépenses élevées.

Un commissaire explique que c'est une question de planification.

M^{me} Perler répond que la planification existe: c'est le PFI. Le Conseil administratif fait des choix prioritaires sur le PFI. Le Conseil municipal reçoit par

la suite des propositions d'investissements sur un objet et décide s'il accorde l'investissement.

Les difficultés de planification résident dans le fait que la Ville de Genève est soumise à des obligations légales. L'Etat charge la Ville de Genève d'investir pour des aménagements, etc. Lorsque le Conseil municipal analyse une proposition et l'accepte, il y a une série d'actes administratifs et juridiques qui en découlent. Il y a des choix de mandataires et ces choix, étant donné qu'ils sont soumis à la loi des marchés publics, peuvent être l'objet de recours qui retardent la planification. Les recours, référendums, arrêts de chantier ou d'autres types d'oppositions font que le projet n'avance pas comme il était planifié. Ce sont des incertitudes que la Ville de Genève ne peut pas maîtriser.

Un commissaire demande comment se gèrent les fluctuations du plan d'investissement au niveau administratif.

M^{me} Perler répond qu'il y a différents plans (cantonal/municipal) et des objectifs à atteindre. Elle explique qu'en fonction de ce que dit la Confédération, l'Etat et autres, ils doivent décliner ces objectifs dans un temps imparti et que cela demande des investissements. Le Conseil administratif a décidé d'augmenter la jauge d'investissement pour l'année 2021 afin de pouvoir réaliser ce que la commission des finances, le Conseil municipal et la population souhaitent. Malgré leur ambition, la limite au niveau de l'administration concerne les chefs de projet qui ne pourront pas prendre en charge tous les objectifs en même temps. La jauge a été fixée en fonction de la capacité de la Ville de Genève à utiliser raisonnablement ces dépenses d'investissements.

Un commissaire demande si la commission des finances peut obtenir la liste des dépenses d'entretien. Il rappelle que c'est important d'établir une distinction claire entre entretien et investissement. Il demande aussi où en est la convention sur les routes.

M^{me} Perler répond par l'affirmative pour la liste des dépenses. Elle admet qu'il y a eu différentes expertises au sujet de la convention sur les routes. Elle explique que c'est en cours de négociation: des discussions ont lieu entre l'Etat et la Ville de Genève. Il a fallu renouer le dialogue avec le Conseil d'Etat, et lors d'une réunion avec M. Gomez et M. Dal Busco qui a eu lieu début septembre, il a été décidé de faire intervenir un groupe technique. Le but est de trouver un chemin favorable pour la Ville de Genève.

Une commissaire demande si le bilan de la gestion des investissements est positif ces dix dernières années.

M^{me} Malignac répond que globalement, sur les dix dernières années, les budgets sont tenus. Elle rappelle que certaines années sont exceptionnelles car elles cumulent des chantiers importants.

Les chantiers plus petits sont moins onéreux mais peuvent aussi s'étaler dans le temps, voire être arrêtés, ce qui entraîne un coût, car les entreprises sont sous la pression d'autres départements concernant les délais. Ils font du mieux pour répondre aux attentes.

Un commissaire demande s'ils ont une idée des encours 2020.

M. Mermillod dit que c'est indiqué dans un des documents remis aux commissaires. On est à ce jour à 64 millions de francs net.

Un commissaire demande s'il y a un arbitrage qui se fait sur 2019 et qui apparaîtra parmi les investissements 2020.

M. Mermillod répond par la négative. Il explique que les dépenses sont plus importantes les deux derniers mois de l'année car un flux de factures arrive à cette période. Les factures qu'ils reçoivent en janvier sont également comptabilisées ainsi que les factures estimées (provisions).

M^{me} Malignac ajoute qu'il s'agit d'un travail important. Elle rappelle qu'il faut entretenir une bonne collaboration avec les entreprises. Sinon, celles-ci répondront aux marchés privés moins contraignants et exigeants que ceux de la Ville.

Un commissaire demande s'il est possible d'attribuer en priorité le travail à des entreprises locales. Il s'interroge sur comment le DACM gère l'Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP).

M^{me} Perler répond que la loi sur l'AIMP met en concurrence les entreprises. Elle précise qu'il y a des critères sévères pour les salaires, les conventions collectives, etc. Les entreprises qui soumissionnent doivent produire divers documents qui sont contrôlés rigoureusement. La Ville de Genève peut établir des critères afin d'attirer les entreprises locales mais beaucoup d'entreprises soumissionnent. Celle qui a le plus de points en fonction des critères obtiendra le marché. C'est ainsi que la loi sur les marchés publics fonctionne.

Le même commissaire ajoute que la Ville de Genève peut établir des critères afin de privilégier les entreprises genevoises.

M^{me} Mazzariol explique que le critère prix est à 30% et qu'il n'est pas prépondérant. Elle ajoute que la loi sur les marchés publics est appliquée. Si une entreprise dysfonctionne, ce n'est pas à la Ville de Genève d'aller contrôler le chantier: des entités de contrôle existent. Le pourcentage de sous-traitance est limité à 50%.

Il rappelle qu'ils ont voté deux postes pour surveiller les chantiers.

M^{me} Mazzariol répond par l'affirmative. Ils reçoivent des retours réguliers.

Séance du 16 décembre 2020

Discussion et vote

Une commissaire du Parti libéral-radical regrette de ne pas avoir fait l'exercice complet de l'étude des comptes, et indique qu'ils seront extrêmement attentifs aux comptes 2020 lorsqu'ils arriveront.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois est totalement insatisfait du fait que le Conseil municipal a été privé d'étudier les comptes, pour des raisons totalement incompréhensibles, puisque ce n'est pas parce qu'il y a le Covid qu'il est impossible de traiter des comptes; c'était une mauvaise décision de M. Apothéloz, et par conséquent le Mouvement citoyens genevois manifeste son insatisfaction.

Par contre, les résultats ont été bons, ainsi que l'affectation à la réserve conjoncturelle de 35,4 millions de francs, ce qui fait que la réserve a atteint 140 millions de francs; ces 140 millions ont pu être rapidement entamés par la crise Covid, mais c'est le but d'une réserve conjoncturelle, d'être là au bon moment, puisqu'elle va permettre de passer un bon cap, et on verra de quelle ampleur aux comptes 2020.

Une commissaire indique que si le Parti socialiste regrette de ne pas avoir pu étudier les comptes, il peut cependant constater et féliciter le travail de la conseillère administrative M^{me} Salerno pour sa tenue des comptes.

A l'unanimité, la commission prend acte des comptes 2019.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL.

vu l'article 30, alinéa 1, lettre i), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 7 des statuts de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. - Le Conseil municipal prend acte des comptes 2019.

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. J'interviens juste pour apporter une précision. La question se pose de savoir si les délibérations contenues dans la proposition PR-1400 du Conseil administratif doivent être votées par le Conseil municipal ou pas. En effet, l'arrêté du Conseil d'Etat du 23 avril 2020 stipulait, entre autres, que l'approbation des comptes et des crédits budgétaires supplémentaires 2019 ne serait exceptionnellement pas soumise au vote des conseils municipaux, cette approbation étant effectuée directement par le département. Il s'agissait d'une situation exceptionnelle due à la première vague de la pandémie, on s'en souvient. C'est pourquoi, en date du 10 décembre 2020, le département cantonal en charge du Service de surveillance des communes

Dès lors, il n'y a pas lieu de proposer au Conseil municipal le vote des comptes 2019, ni sous la forme de délibérations, ni par une résolution. En effet, ces comptes ont déjà été approuvés. En revanche, libre à ce plénum de discuter de la proposition PR-1400, s'il le souhaite. Mais il devra en prendre acte, puisque les comptes ont déjà été approuvés. Voilà ce que je tenais à préciser.

(SAFCO) a validé les comptes et les crédits budgétaires supplémentaires 2019

de la Ville de Genève.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, ce n'est pas parce qu'on n'est pas censés voter ces comptes qu'il ne faut rien dire! D'ailleurs, à la page 23 du rapport PR-1400 A, il est bien marqué que la commission des finances prend acte des comptes 2019. Cette affaire n'est pas de la faute de la Ville de Genève – encore que... je n'en sais rien – mais c'est en tout cas de la faute de l'Etat! Je trouve cela parfaitement inadmissible! Décider que le Conseil municipal n'a pas à se prononcer sur les comptes de la Ville, c'est la dictature! Le Conseil municipal est chargé de deux actes majeurs: l'approbation du budget et l'approbation des comptes. Je pense qu'il est simplement inadmissible qu'on nous prive de l'approbation des comptes, alors qu'il n'y a aucune raison valable pour cela. Je tenais à le dire ici!

Par ailleurs, nous avons tout de même examiné un peu les comptes 2019 en commission des finances. Nous avons tenté de faire quelques auditions, mais la plupart ont été refusées, ce que je ne trouve pas normal. Même si ces comptes ont été approuvés par l'Etat, c'est quand même le Conseil municipal qui doit valider les comptes de la Ville de Genève! D'accord, nous avons entendu l'arrêté du Conseil d'Etat, mais je trouve ça parfaitement antidémocratique et injustifié.

Cela dit, ces comptes étaient bons – c'est probablement les derniers bons comptes avant longtemps! Je parle en termes de chiffres et non pas sur le fond. En effet, on a pu attribuer 35,4 millions de francs à la réserve conjoncturelle – cette même réserve conjoncturelle qu'on est bien contents d'avoir aujourd'hui!

J'aimerais rappeler que c'est sur l'initiative du Mouvement citoyens genevois qu'elle a été créée, le Conseil municipal ayant finalement voté le projet de délibération PRD-132 contre l'avis du Parti socialiste, ce qui était assez étonnant.

Aujourd'hui, on est bien contents d'avoir ces 140 millions de francs de réserve – tel est le montant total de la réserve conjoncturelle, qui sera probablement fortement entamée en 2020, suite à la crise due au Covid-19. Mais c'est le but d'une réserve conjoncturelle, et on est bien contents de l'avoir, je le répète une fois de plus!

Voilà ce que je voulais dire. Par ailleurs, je pense qu'il serait intéressant d'avoir quelques explications de la part du magistrat: où en est-on, avec les comptes 2020? L'Etat a présenté les siens, mais on n'a pas de nouvelles du résultat des comptes 2020 de la Ville de Genève. Il serait bon qu'on nous dise quand on les aura. J'espère que, cette fois, on pourra s'en occuper, les traiter et les éplucher! Je ne le dis pas dans un sens malin, mais parce que c'est notre travail et celui de la commission des finances. De ce fait, j'aimerais bien recevoir quelques explications là-dessus du magistrat. Merci!

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Pour répondre à la question de M. Sormanni, les comptes 2020 sont en cours de finalisation au niveau de leur révision. Le Conseil administratif décidera demain de la date de leur présentation. Je réserve évidemment cette décision au Conseil administratif, vous le comprendrez, Monsieur Sormanni. Mais je vous rassure: c'est très prochainement, certainement après les vacances de Pâques, que nous pourrons présenter les comptes de l'année 2020 en primeur à la commission des finances – après leur présentation au Conseil administratif, bien entendu.

Le président. Suite aux précisions apportées par M. le conseiller administratif, nous prenons acte des comptes 2019 sans passer par le vote des délibérations de la proposition PR-1400, étant donné que ces comptes ont déjà été approuvés.

Il est pris acte des comptes 2019 de la Ville de Genève.

Proposition: bouclement de crédit et crédit complémentaire pour le Centre d'iconographie genevoise

14. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 10 avril 2019 en vue du bouclement du crédit de 2 400 000 francs destiné à l'acquisition, au reconditionnement et à l'inventaire du fonds photographique Boissonnas par le Centre d'iconographie genevoise (PR-852 votée le 23 mai 2011) avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 99 952,89 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires (PR-1355 A)¹.

Rapport de M^{me} Joëlle Bertossa.

Cette proposition a été renvoyée à la commission des finances par le Conseil municipal lors de la séance du 15 mai 2019. La commission l'a étudiée lors de sa séance du 24 juin 2020, sous la présidence de M. Omar Azzabi. Les notes de séance ont été prises par M. Sacha Gonczy, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984:

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif en vue du bouclement du crédit de 2 400 000 francs destiné à l'acquisition, au reconditionnement et à l'inventaire du fonds photographique Boissonnas (PR-852 votée le 23 mai 2011) un crédit complémentaire de 99 952,89 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires.

Art. 2. – La dépense complémentaire prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif et amortie sur la durée d'amortissement restante de la réalisation.

^{1 «}Mémorial 176e année»: Proposition, 7842.

Proposition: bouclement de crédit et crédit complémentaire pour le Centre d'iconographie genevoise

Séance du 24 juin 2020

Audition de M. Sami Kanaan, maire, en charge du département de la culture et de la transition numérique (DCTN), accompagné de M^{me} Carine Bachmann Cheterian, directrice du DCTN, et de M. Frédéric Sardet, directeur de la Bibliothèque de Genève (BGE)

Le président souhaite la bienvenue aux auditionnés avant de leur céder la parole.

- M. Kanaan rappelle que les dépassements de crédits, même mineurs, doivent passer devant le Conseil municipal pour validation. Dans ce cas-là, il s'agit d'un crédit d'acquisition de collection. En général, le département a peu de fonds propres pour les acquisitions et dépend avant tout de donations et du mécénat.
- M. Sardet explique que la proposition PR-852 a été votée en 2011 et concerne l'acquisition d'un fonds familial exceptionnel. Plusieurs générations de la famille se sont succédé du XIXe siècle aux années 1990. L'atelier a pu être préservé et le fonds photographique acheté au travers de la proposition. L'évaluation avait été transigée à 2 millions de francs et des frais ont été ajoutés pour reconditionner correctement le fonds pour sa conservation. Il y a eu 150 000 francs de matériel et deux tranches salariales. Le montant brut d'investissement s'élevait ainsi à 2 500 000 francs. Or, un mécène a apporté 100 000 francs. Par erreur dans l'organisation de la proposition, on a soumis au vote non pas le montant brut mais le montant net (2 400 000 au lieu des 2 500 000 francs). Le dépassement constaté de 100 000 francs (chiffre rond) est donc lié au fait que le montant de la proposition a été calculé au net et pas au brut. C'est un simple effet comptable lié à l'erreur commise. En réalité, au final, on constate même un très léger bénéfice. Le travail, titanesque, a débouché sur une exposition au Musée Rath qui sera ouverte le 25 septembre 2020 jusqu'au 31 janvier 2021. Il s'agira d'une exploration de ce matériel photographique extraordinaire.

Le président ouvre la discussion.

Un commissaire indique que ce n'est pas la première fois qu'un sponsor aide la Ville financièrement. On ne connaît jamais son identité. Il s'agit d'un anonymat qui excite sa curiosité. Pour le Conseil municipal, il n'y a aucun moyen de contrôle. Il demande si cette manière de faire est admise y compris dans le cadre des normes comptables.

- M. Sardet précise qu'il s'agit d'une fondation qui apprécie ne pas être nommée. Bien souvent, les collectionneurs qui mettent à disposition des œuvres le font de manière anonyme. C'est la règle qui prédomine dans le monde culturel notamment des collectionneurs.
- M. Kanaan explique que les apports financiers ne sont pas anonymes sauf exception. Comme la Fondation Wilsdorf est très présente, elle souhaite probablement éviter encore plus de sollicitations. La Ville connaît bien entendu le nom

Proposition: bouclement de crédit et crédit complémentaire pour le Centre d'iconographie genevoise

des donateurs. Il y a des bonnes pratiques à respecter (contreparties, etc.) dans le cadre d'apports financiers. Dans le cadre de la mise à disposition d'œuvres, il y a des institutions prêteuses qui ne souhaitent pas être citées, notamment des prêteurs privés. Cela peut se justifier.

Une commissaire demande s'il existe une charte qui concerne la mise en avant accordée à un mécène. Elle rappelle le scandale du pavillon suisse (industrie du tabac).

M. Kanaan indique qu'il existe un code de déontologie pour les partenariats publics-privés, élaboré à son initiative par son département, mais qu'il n'y a pas de règles linéaires. Il est parfois difficile de délimiter de manière nette ce qui est acceptable. Le mécénat concerne des dons sans contreparties si ce n'est la mention de l'apport. Dès qu'il y a davantage que cela, il s'agit de «sponsoring» avec d'autres règles. C'est une question qui se pose à chaque fois. On est heureux d'avoir des mécènes mais on vérifie à chaque fois s'il y a des raisons de ne pas entrer en matière.

Un commissaire demande le lien entre la BGE et le reconditionnement du matériel.

M. Sardet rappelle que la BGE est un lieu de gestion des collections écrites mais également iconographiques (sous un angle documentaire). Il y a dans le cas de cette collection un intérêt documentaire sur la Ville.

Un commissaire remarque qu'il y a également le dépôt légal.

M. Kanaan remarque qu'il s'agit d'une mission cantonale. Le Canton sousfinance cette mission. La question des archives numériques est en discussion.

Un commissaire demande s'il s'agit d'un bon investissement comme cela avait été annoncé et si la collection a pris de la valeur depuis 2011.

M. Sardet rappelle qu'une entrée au musée donne quasi systématiquement de la valeur aux objets. Il n'y a donc pas de perte de valeur. Néanmoins, le but est de sortir la collection du marché et pas de la monnayer. Il ne s'agit pas d'un objet spéculatif.

Un commissaire demande ce qu'il en est de l'accès au public. Il est important que le public prenne contact avec la collection. Il demande davantage d'informations concernant les contacts avec les chercheurs.

M. Sardet indique que l'exposition est organiquement liée aux chercheurs et à la recherche: des publications ont déjà été faites. La semaine prochaine, une nouvelle plateforme numérique qui présente les collections numériques de la BGE verra le jour. Il y aura des niveaux de qualité d'images très élevés. C'est un matériel ouvert à tous pour découvrir la ville et son histoire, mais qui sert notamment aux chercheurs et professeurs.

Proposition: bouclement de crédit et crédit complémentaire pour le Centre d'iconographie genevoise

Tous les groupes indiquent tour à tour qu'ils sont en faveur de ce crédit.

Le président passe au vote de la proposition PR-1355 dans son ensemble, qui est acceptée à l'unanimité des commissaires présents.

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, la délibération est mise aux voix article par article et dans son ensemble; elle est acceptée à l'unanimité (58 oui).

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984:

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif en vue du bouclement du crédit de 2 400 000 francs destiné à l'acquisition, au reconditionnement et à l'inventaire du fonds photographique Boissonnas (PR-852 votée le 23 mai 2011) un crédit complémentaire de 99 952,89 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires.

Art. 2. – La dépense complémentaire prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif et amortie sur la durée d'amortissement restante de la réalisation.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

15. Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 18 novembre 2020 en vue de l'ouverture d'un crédit de 540 000 francs destiné au renouvellement du parc des bennes sur les écopoints situés sur le territoire municipal (PR-1434 A)¹.

Rapport de M. Maxime Provini.

Cette proposition a été renvoyée à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication lors de la séance plénière du Conseil municipal du 19 janvier 2021. La commission, sous la présidence de M. Alain de Kalbermatten, a étudié cette proposition lors de la séance du 4 février 2021. Les notes de séance ont été prises par M. Lucas Duquesnoy, que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL.

vu l'article 30, lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 540 000 francs destiné au renouvellement des bennes des écopoints situés sur le domaine public communal.

- *Art.* 2. Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 540 000 francs.
- *Art. 3.* La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2021 à 2030.

¹Proposition, 4676.

Séance du 4 février 2021

Audition de M^{me} Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative, en charge du département de la sécurité et des sports (DSSP), accompagnée de MM. Mauro Lorenzi, chef du Service Voirie – Ville propre (VVP), et Nicolas Kerguen, collaborateur personnel

Le président souhaite la bienvenue à M^{me} Barbey-Chappuis, ainsi qu'à MM. Kerguen et Lorenzi.

M^{me} Barbev-Chappuis entame sa présentation en rappelant que 128 écopoints sont répartis sur l'ensemble du territoire de la Ville, des structures qui s'intègrent dans la stratégie communale permettant aux habitant-e-s de recycler leurs déchets en limitant la quantité d'ordures incinérables partant vers le site des Cheneviers. Cette demande de crédit vise à permettre à l'administration de renouveler une vingtaine de réceptacles par année, sur une période de quatre ans, puisque ces écopoints s'usent. Les écopoints concernés sont des structures de base, installées sur le domaine public depuis le début des années 2000, et qui sont destinées au tri des déchets comme le PET, le verre, l'aluminium et le fer-blanc. Ces structures s'ajoutent au système de collecte en porte à porte en vigueur pour les ordures ménagères, les déchets organiques, le papier et le carton. Ces écopoints sont constitués de réceptacles métalliques qui s'usent puisque soumis à du vandalisme ou aux chocs durant la collecte. Ces réceptacles ont normalement une durée de vie d'une dizaine d'années même si les réceptacles se trouvant sur le territoire de la Ville sont déjà âgés d'une vingtaine d'années, en raison d'un entretien régulier et minutieux de la part des services de la Voirie. Le renouvellement est aujourd'hui inévitable, ce qui justifie ce premier crédit. La commission sera saisie d'une nouvelle demande tous les quatre ans pour que ces réceptacles continuent d'être remplacés. M^{me} Barbey-Chappuis note que les bennes actuelles seront remplacées par des bennes de plus grande capacité, afin de garantir le maintien d'un système de tri et la propreté du domaine public. Elle rappelle par ailleurs qu'en 2020 une campagne de sensibilisation avait été menée pour sensibiliser les citoyen-ne-s à la question du tri des déchets sur les écopoints. Cette campagne a rencontré un franc succès et devrait être renouvelée en 2021.

M. Lorenzi rappelle que le tri des déchets à la source est quasiment une obligation fédérale et permet de recycler au mieux les déchets tout en réduisant les émissions de CO₂. Le premier écopoint a été installé en Ville en 1987, et une quinzaine d'entre eux sont encore aujourd'hui antérieurs aux années 2000. Si ces structures ont été maintenues en vie aussi longtemps que possible, leur usure est aujourd'hui réelle et il est essentiel de les renouveler. Les écopoints permettent de réduire la fréquence de collecte et donc de réduire les nuisances, ce qui serait renforcé par une plus grande capacité de contenant des nouvelles bennes.

Le président remercie M^{me} Barbey-Chappuis et M. Lorenzi pour leur présentation et ouvre la parole aux membres de la commission pour d'éventuelles questions.

Questions des commissaires

Un commissaire aimerait savoir si ces réceptacles sont de construction propre ou s'ils sont achetés.

M. Lorenzi répond que les écopoints sont fabriqués par environ quatre fabricants, produisant pour partie en Suisse, et partiellement en Europe. Au vu des montants en jeu, ces achats seront soumis à des appels d'offres gérés par la Centrale municipale d'achat et d'impression (CMAI).

Un commissaire note que les incendies de bennes sont fréquents et souhaite savoir si des systèmes de sécurité ont été prévus.

M. Lorenzi répond qu'il n'a pas connaissance de cas d'incendie de bennes de ce type, et que les incendies concernent plutôt les conteneurs, bien que rares. La présence réduite d'oxygène et le fait que la structure soit en métal et les déchets souvent humides (ordures ménagères et déchets organiques) limitent de toute façon les départs de feu.

Une commissaire souhaite savoir comment le département compte faire l'acquisition de pièces de rechange pour ces nouvelles bennes. D'autre part, elle note que le renouvellement complet du parc prendrait douze ans, seulement pour les terriers, et constate que le montant affiché dans le plan financier d'investissement (PFI) semble relativement faible pour changer l'entièreté du parc.

M. Lorenzi répond que, en ce qui concerne les pièces détachées, une partie des composants des anciennes bennes sont encore fonctionnelles. De ce fait, dans un souci de faire des économies à la Ville, une partie de ces pièces seront récupérées pour être ajoutées au parc de pièces de rechange et utilisées sur les nouvelles bennes. Cela pourra cependant être pratiqué sur les bennes ayant moins de vingt ans. Pour ce qui est de la deuxième question, M. Lorenzi précise que le département va faire une demande pour rajouter un deuxième crédit au PFI.

M^{me} Barbey-Chappuis répond que, lors du dernier séminaire du Conseil administratif durant laquelle le PFI a été discuté, le Conseil administratif s'est surtout focalisé sur les propositions de crédits (propositions) dont les montants ont un impact significatif sur la jauge fixée des investissements sur les cinq prochaines années. Elle souligne le fait que le montant de cette proposition PR-1434 (540 000 francs) a une incidence limitée sur le PFI si on le compare à d'autres grands projets d'investissements prévus ces prochaines années.

Une commissaire note également que la Ville souhaitait installer six écopoints supplémentaires, et souhaite savoir si ces ajouts font partie de la demande de renouvellement.

M. Lorenzi répond qu'il y a déjà eu quatre bennes supplémentaires installées entre le dépôt de cette proposition et l'audition d'aujourd'hui, et que l'extension du parc est en cours. Cependant, l'ajout de bennes est à la charge du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM). Les projets urbains en cours intègrent d'ailleurs l'installation de nouveaux écopoints, et demandent de nos jours la participation des propriétaires aux coûts.

Une commissaire note une différence de 13 000 francs de frais de taxes dans le montant du crédit et souhaite savoir ce qui justifie cet écart.

M. Lorenzi répond que cela correspond à la pose de panneaux de communication physique (également appelés totems) qui expliquent à la population les modalités d'utilisation des écopoints. Il précise toutefois que ces montants pourraient encore varier à la hausse ou à la baisse.

Un commissaire note que le département envisage une collaboration entre les propriétaires et la Ville pour l'entretien de ces écopoints, et aimerait savoir quelle est la base légale aujourd'hui.

M. Lorenzi répond que des conventions sont passées entre la Ville et les propriétaires, qui mettent en place des écopoints complets devant les nouvelles constructions. La Ville aimerait que ces conventions soient inscrites dans la loi, pour garantir la participation des propriétaires à l'entretien de ces écopoints. Ces conventions ne concernent que les déchets urbains des ménages, et non pas ceux des entreprises.

Un commissaire souhaiterait connaître le pourcentage pour chaque type d'écopoints, notamment entre ceux de surface et ceux enterrés. Il souhaiterait également savoir quelles sont les possibilités pour enterrer plus d'écopoints.

M. Lorenzi répond que l'enterrement des écopoints est à la charge de l'AGCM, un enterrement qui est actuellement en cours. L'AGCM devrait d'ailleurs déposer une nouvelle proposition prochainement pour installer dix nouveaux écopoints à Rive. Pour ce qui est du ratio écopoints aériens et écopoints enterrés, les trois quarts sont enterrés et un quart est aujourd'hui aérien. D'autre part, 95% des structures sont équipées pour le verre, 90% sont équipées pour le fer-blanc et 90% sont équipées pour les déchets organiques.

Un commissaire souhaite savoir s'il existe une carte des écopoints, avec les possibilités de collecte pour chacune de ces structures. Il souhaite également savoir si les fournisseurs peuvent être mis en concurrence pour abaisser les prix, au vu de l'unique prix proposé.

M. Lorenzi répond qu'il n'y a pas pléthore de fournisseurs, mais qu'on en trouve avec des produits quelque peu différents. Les prix ayant sensiblement diminué depuis les années 2000, il est aujourd'hui possible de trouver des fournisseurs proposant des prix plus compétitifs. Pour ce qui est des emplacements, M. Lorenzi rappelle que l'application Déchets Genève, proposée par VVP, permet d'obtenir la localisation des écopoints et les possibilités de collecte qu'ils proposent.

Le président souhaite savoir qui est mandaté pour l'entretien et la désinfection de ces écopoints.

M. Lorenzi répond que la responsabilité de la désinfection va de pair avec le mandataire en charge de la collecte. La collecte du verre et du PET est assurée par des sociétés externes qui assurent également la désinfection. Les autres fractions sont collectées par VVP qui mandate un tiers pour la désinfection. La Ville dispose de moyens pour envoyer ponctuellement des équipes pour assurer la désinfection, même si l'entretien mécanique est intégralement fait par les services de la Voirie.

En l'absence de questions supplémentaires, le président remercie les auditionnés-e-s et leur donne congé.

Discussion et vote

Le président souhaite savoir quelles suites la commission souhaite donner à cette proposition. Aucune demande d'audition n'étant faite, cette proposition sera votée par la commission dans la foulée.

Un commissaire du Parti libéral-radical annonce que son groupe soutiendra cette proposition qui est nécessaire et qui respectera le processus d'appel d'offres. Le Parti libéral-radical souligne l'importance des écopoints dans le système de tri genevois.

Un commissaire Vert annonce que son groupe soutiendra cette proposition et salue la présentation claire effectuée par le DSSP ayant permis de répondre aux différentes questions sur ce texte, ainsi que la volonté d'entretenir ces écopoints.

Une commissaire du Parti socialiste annonce que son groupe soutiendra cette proposition et salue la présentation claire délivrée ce soir. Le Parti socialiste salue également la rédaction claire de cette proposition qui a facilité le travail de la commission, ainsi que l'engagement du département dans l'entretien de son parc d'écopoints.

Une commissaire de l'Union démocratique du centre annonce que son groupe soutiendra cette proposition, et rappelle qu'il est important pour la Ville que ces bennes soient changées.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois annonce que son groupe soutiendra cette proposition qui est une nécessité pour la Ville.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien annonce que son groupe soutiendra cette proposition qui fait partie des plans financiers indispensables au bon fonctionnement de la commune.

La commission passe au vote sur la proposition PR-1434.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité à l'exception du groupe Ensemble à gauche qui n'est pas présent ce soir.

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, la délibération est mise aux voix article par article et dans son ensemble; elle est acceptée à l'unanimité (62 oui).

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL.

vu l'article 30, lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 540 000 francs destiné au renouvellement des bennes des écopoints situés sur le domaine public communal.

- *Art.* 2. Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 540 000 francs.
- *Art. 3.* La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2021 à 2030.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

16. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 20 mai 2020 en vue de l'ouverture d'un crédit brut de 1 223 700 francs destiné à la mise en œuvre de la deuxième tranche du plan de gestion 2014-2023 des forêts de la Ville de Genève et à l'élaboration du nouveau plan de gestion des forêts 2024-2033, dont à déduire une subvention de la Confédération de 80 000 francs, soit 1 143 700 francs net (PR-1409 A)¹.

Rapport de M^{me} Salma Selle.

Cette proposition du Conseil administratif a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement lors de la séance plénière du Conseil municipal du 22 juin 2020. La commission, sous la présidence de M. Pierre de Boccard, a étudié cette proposition lors de la séance du 12 janvier 2021. Les notes de séance ont été prises par M. Christophe Vuilleumier, que la rapporteuse remercie pour sa célérité.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL.

vu l'article 30, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984:

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 1 223 700 francs destiné à la mise en œuvre de la deuxième tranche du plan de gestion 2014-2023 des forêts de la Ville de Genève et à l'élaboration du nouveau plan de gestion des forêts 2024-2033, dont à déduire une subvention de la Confédération de 80 000 francs, soit 1 143 700 francs net.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 223 700 francs.

¹Proposition, 578.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2021 à 2030.

Séance du 12 janvier 2021

Audition de M. Alfonso Gomez, conseiller administratif en charge du département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL), accompagné de M. Olivier Robert, adjoint de direction du Service des espaces verts (SEVE)

M. Robert déclare que cette demande de crédit s'inscrit dans la continuité de tous les travaux qui avaient été prévus. Il signale que la Ville possède 70 hectares de forêts dans 29 lieux différents avec des surfaces divergentes; une surface boisée doit être de 500 m² avec un linéaire de 12 m et des sols caractéristiques pour être légalement considérée comme zone forêt. Plusieurs bois débordent des limites communales et ce sont des forêts urbaines qui sont fréquentées par le public dont il est question en Ville de Genève, avec principalement des chênaies à charmes qui sont présentes. Le plan cantonal oblige les propriétaires à conserver la fonction naturelle de ces forêts tout en accueillant du public, en protégeant les rives et en gardant ces bois exploitables. En 2014, la Confédération a rendu obligatoires des plans de gestion forestière, la proposition PR-1128 devait mettre en œuvre ce plan de gestion. La seconde tranche du plan de gestion dont il est question à présent pourrait être entamée en 2024. Ce plan de gestion fonctionne par massifs, avec des cahiers d'interventions et doit être validé par le Canton. L'intégration de l'accueil du public est importante, tout comme la limitation des plantes envahissantes qui doivent être supprimées. Le SEVE produit des copeaux de bois destinés au chauffage ainsi que des planches utilisées par le service. De plus, le bois des Frères, le bois de la Bâtie et le bois de Châtillon ont fait l'objet de plusieurs interventions, sous l'angle de la densité et de la sécurité (collybie), entraînant la suppression d'un certain nombre d'arbres et la plantation de nouveaux plantons. Le SEVE a reçu le label FSC qui se porte garant de la bonne gestion des forêts. Cette proposition permettra donc de poursuivre ces travaux et de mettre en œuvre la seconde tranche du plan de gestion. Pour ce faire, la Ville bénéficie d'un subside fédéral de 80 000 francs qui pourrait augmenter à l'avenir. Enfin, le plan de gestion prévoit encore des diagnostics et des objectifs ainsi que des catalogues de mesures, le tout étant supervisé par le Canton.

Ouestions des commissaires

Une commissaire s'interroge sur les critères permettant de catégoriser les forêts aujourd'hui, notamment en référence à la motion sur la création de miniforêts urbaines, la Cité de la musique et les bords de l'Arve.

- M. Robert répond que les mini-forêts urbaines jouissent d'une appellation usurpée puisqu'elles ne respectent pas les normes, le cadastre ne pourra pas en tenir compte.
- M. Gomez précise que la partie du haut du périmètre de la Cité de la musique est en zone forêt, la forêt s'est développée et déborde à présent de la zone cadastrée.

Cette même commissaire demande si les zones où la nature a repris ses droits deviennent de fait protégées par la loi. Concernant la Bâtie, elle remarque que les arbres devraient protéger les falaises en retenant le sol avec leurs racines.

- M. Robert mentionne que les racines stabilisent les sols, notamment sur les falaises de la Bâtie, mais le poids des arbres peut être dangereux selon les sols.
- M. Gomez remarque qu'il serait possible d'avoir des zones de non-accessibilité permettant le développement d'une biodiversité intéressante; c'est le cas du terrain de la Cité de la musique.

Une commissaire demande pourquoi passer par une proposition pour financer de l'entretien.

M. Gomez répond qu'il est question d'interventions pour développer des espaces boisés. Il ajoute que l'investissement se justifie. Il mentionne que c'est le budget courant qui prend en charge l'entretien ordinaire.

Une commissaire demande pourquoi il n'est question que du bois des Frères, du bois de la Bâtie et du bois de Châtillon. Elle demande également si les bois le long des fleuves sont entretenus selon les mêmes critères.

M. Robert répond avoir mis en évidence ces trois massifs mais il mentionne que les interventions ont été réalisées sur l'ensemble des massifs. Concernant les bois le long des fleuves, ces bois sont en zone de débordement et sont donc gérés par le Canton.

Le président remercie MM. Gomez et Robert pour leur présentation et leur donne congé.

Vote

Par 15 oui (3 PLR, 1 UDC, 1 EàG, 4 S, 3 Ve, 2 PDC, 1 MCG), la proposition est acceptée à l'unanimité.

Premier débat

M^{me} **Delphine Wuest** (Ve). J'interviens très rapidement, juste pour dire qu'avec la proposition PR-1409 on s'occupe des forêts. Chez les Verts, on trouve ça réjouissant, donc on la votera! (*Rires et applaudissements*.)

Deuxième débat

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération est acceptée à l'unanimité (65 oui).

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984:

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 1 223 700 francs destiné à la mise en œuvre de la deuxième tranche du plan de gestion 2014-2023 des forêts de la Ville de Genève et à l'élaboration du nouveau plan de gestion des forêts 2024-2033, dont à déduire une subvention de la Confédération de 80 000 francs, soit 1 143 700 francs net.

- *Art.* 2. Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 223 700 francs.
- *Art. 3.* La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2021 à 2030.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

17. Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 4 décembre 2019 de M^{mes} et MM. Simon Brandt, Florence Kraft-Babel, Patricia Richard, Véronique Latella, Georges Martinoli, Alain de Kalbermatten, Uzma Khamis Vannini, Ariane Arlotti et Maria Casares: «Ne faisons pas joujou avec le plastique!» (M-1489 A)¹.

Rapport de M^{me} Christel Saura.

Cette motion a été renvoyée à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse par le Conseil municipal lors de la séance du 7 octobre 2020. Elle a été traitée, sous la présidence de M. Didier Lyon, le 26 novembre 2020. Les notes de séance ont été prises par M. Nohlan Rosset, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que tout changement d'habitudes se prépare dès la petite enfance;
- que le premier contact aux matériaux à travers les jouets proposés par la municipalité dans les crèches et les écoles forme le goût;
- que les jouets en plastique, tout comme d'autres en matériaux non durables, ne constituent pas un choix responsable;
- que le choix de l'usage du plastique ne devrait se limiter qu'à des impératifs d'ordre hygiénique ou sécuritaire;
- que l'offre de jouets naturels et originaux est nombreuse, notamment auprès des producteurs locaux,
 - le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- de bannir les jouets en plastique des établissements publics;
- de les remplacer par des objets en matériaux écoresponsables;
- de s'inspirer de ce qui se pratique depuis cent ans dans le monde et depuis quarante ans à Genève dans l'aménagement des écoles de type Waldorf, pionnières en la matière.

¹Développée, 2709.

Séance du 26 novembre 2020

Audition de M^{mes} Patricia Richard et Florence Kraft-Babel, motionnaires

M^{me} Kraft-Babel explique avoir rencontré un représentant de chez Total avec qui elle a conversé sur l'avenir de l'utilisation des ressources pétrolières et du plastique. Lui-même disait que ces ressources allaient s'épuiser et que si on ne les préservait pas pour des utilisations prioritaires (produits médicaux, par exemple), elles seront gaspillées. Dans le cadre des matériaux pour les écoles, plus il y a d'initiation au matériel naturel, meilleure serait l'éducation ou la sensibilisation des enfants dans ce domaine. Bien que certains produits soient essentiellement en plastique pour des raisons sanitaires, il faudrait en limiter l'usage pour ce qui n'est pas nécessaire. L'idée est qu'il n'est pas nécessaire d'avoir des jouets fabriqués en plastique et que l'introduction de jouets en matériaux naturels contribuerait à l'éducation des enfants ainsi qu'à la limitation de l'utilisation des ressources nécessaires à d'autres fins prioritaires. Elle convie la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse à investiguer sur le terrain plutôt qu'en commission en se rendant à l'école Rudolf Steiner.

M^{me} Richard remarque que les objets en plastique devraient être remplacés par des matériaux moins nocifs pour les enfants et moins énergivores.

Ouestions des commissaires

Un commissaire demande si les invites ne devraient pas plutôt proposer d'arrêter d'acheter des jouets en plastique pour les remplacer par des objets en matières naturelles plutôt que de les bannir.

 M^{me} Kraft-Babel s'accorde sur le fait que le terme est excessif. Il faut rester dans le possible.

Un commissaire demande si le fait que beaucoup de substances nocives présentes dans le plastique, dont des perturbateurs endocriniens, a aussi été une motivation.

M^{me} Richard répond que oui.

Une commissaire fait référence à un texte parlementaire lausannois qui demandait que les crèches et les écoles primaires n'utilisent plus de jouets en plastique et demande si les motionnaires sont au courant de l'avancée de ce texte.

M^{me} Kraft-Babel ne sait pas.

La même commissaire demande ce qu'il en est de la pâte à modeler.

M^{me} Kraft-Babel répond que de la cire d'abeille teintée naturellement peut la remplacer. Elle ajoute que les néocolors sont aussi en cire d'abeille, que les

matériaux de peinture sont faits de teintures naturelles et végétales, que les crayons sont faits de bois, etc.

M^{me} Richard complète en affirmant qu'avant nous, les gens savaient tout utiliser et tout était naturel.

Un commissaire aimerait savoir si les jouets seraient remplacés ou jetés à courte échéance.

M^{me} Richard répond qu'il s'agira d'abord de remplacer les jouets.

Le président demande si les motionnaires ont calculé le coût de jouets naturels par rapport aux jouets en plastique.

M^{me} Kraft-Babel pense que le rapport qualité/prix est égal à celui des industries traditionnelles. Par ailleurs la plupart des jouets peuvent être fabriqués par des artisans qui pourraient ainsi produire plus et vendre moins cher. Ce ne sont pas des produits de luxe, juste des produits plus naturels.

M^{me} Richard ajoute que ces jouets en plastique sont souvent fabriqués en Chine ou en Inde. Or, la Ville est férue de faire fonctionner les choses localement.

Un commissaire demande s'il y a des incitations pédagogiques à l'utilisation de jouets en matériaux naturels et si ce changement s'effectue avec des explications aux enfants.

M^{me} Kraft-Babel répond que c'est une question de sensibilisation. Les écoles Steiner veulent que le matériau de référence soit le plus naturel possible pour que l'enfant ne soit pas séparé de la nature. Elle ajoute que les crèches touchent des enfants trop jeunes pour recevoir ce genre d'explications selon la méthode Steiner qui veut d'abord faire expérimenter puis expliquer.

Une commissaire précise que les jouets en bois sont peut-être plus chers à l'achat, mais sont plus solides. A long terme ils seront donc moins onéreux.

Discussions et votes

Une commissaire du Parti libéral-radical propose de ne pas passer par des auditions et d'envoyer le texte au Conseil administratif le plus rapidement possible en le votant ce soir.

Un commissaire du Parti socialiste propose l'audition de M^{mes} Kitsos et Widmer.

Une commissaire du Parti libéral-radical pense que si l'audition de M^{mes} Kitsos et Widmer est acceptée, il faut aussi entendre la responsable de la petite enfance.

Le président propose l'audition d'un responsable de l'école Rudolf Steiner.

Une commissaire du Parti libéral-radical suggère une visite de l'école Rudolf Steiner.

Une commissaire du groupe des Verts aimerait passer au vote.

Une commissaire du Parti socialiste demande si l'audition de M^{me} Widmer peut avoir lieu en premier et que la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse décide de la suite après cette audition.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote.

La demande d'audition de M^{mes} Kitsos et Widmer ainsi que de la représentante de la petite enfance est refusée par 8 non (3 PLR, 2 PDC, 3 Ve) contre 7 oui (4 S, 1 EàG, 1 UDC, 1 MCG).

La demande d'audition d'un représentant de l'école Steiner est refusée par 5 non (2 PLR, 1 PDC, 2 Ve) contre 3 oui (UDC, MCG, S) et 6 abstentions (1 Ve, 3 S, 1 EàG, 1 PDC).

La demande de visite de l'école Rudolf Steiner est refusée par 7 non (1 UDC, 2 Ve, 2 PDC, 1 S, 1 PLR) contre 4 oui (1 S, 1 EàG, 1 MCG, 1 PLR) et 3 abstentions (PLR, S, Ve).

Aucune audition n'étant prévue par la commission, le président invite les commissaires à se prononcer sur le vote de la motion.

Le principe du vote de la motion est accepté sans opposition par 13 oui (3 S, 3 PLR, 3 Ve, 1 EàG, 2 PDC, 1 UDC) et 1 abstention (S).

Le président invite les commissaires à formuler d'éventuels amendements.

Un commissaire des Verts propose d'amender la première invite en la reformulant ainsi: «d'éviter autant que possible les jouets et autres objets en plastique dans les établissements publics».

Un commissaire du Parti socialiste propose d'ajouter une invite: «apporter les explications pédagogiques sur ces choix aux enfants».

Le premier amendement est accepté à l'unanimité par 15 oui (4 S, 2 PDC, 1 UDC, 1 MCG, 3 PLR, 3 Ve, 1 EàG).

Le second amendement est accepté sans opposition par 13 oui (4 S, 3 Ve, 2 PDC, 1 UDC, 1 MCG, 2 PLR) et 2 abstentions (PLR, EàG).

Le président passe alors au vote final de la motion ainsi amendée.

La motion M-1489 ainsi amendée est acceptée à l'unanimité des membres de la commission présent-e-s.

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'éviter autant que possible les jouets et autres objets en plastique dans les établissements publics;
- de les remplacer par des objets en matériaux écoresponsables;
- de s'inspirer de ce qui se pratique depuis cent ans dans le monde et depuis quarante ans à Genève dans l'aménagement des écoles de type Waldorf, pionnières en la matière;
- d'apporter les explications pédagogiques sur ces choix aux enfants.

M^{me} Christel Saura, rapporteuse (S). En substance, la motion M-1489 propose de supprimer ou, à tout le moins, de réduire drastiquement les jouets et autres objets en plastique dans les établissements publics – les crèches et les écoles en particulier – pour les remplacer par des jouets composés de matériaux écoresponsables et non toxiques. Il s'agit de respecter ce principe en tout cas lors de l'acquisition de nouveaux jouets.

La commission de la cohésion sociale et de la jeunesse a traité la motion M-1489 en une seule séance, le 26 novembre 2020, au cours de laquelle nous avons auditionné deux des motionnaires, M^{mes} Patricia Richard et Florence Kraft-Babel. Au terme de la présentation de la motion et des discussions, toutes les autres demandes d'audition ayant été rejetées – y compris celle de la magistrate M^{me} Kitsos – la commission a fini par voter à l'unanimité cette motion après l'avoir amendée.

Le premier amendement, déposé par les Verts, visait à reformuler comme suit la première invite: «d'éviter autant que possible les jouets et autres objets en plastique dans les établissements publics». Le deuxième amendement, déposé par les socialistes, visait à ajouter la quatrième invite nouvelle suivante: «d'apporter les explications pédagogiques sur ces choix aux enfants».

M. Didier Lyon (UDC). L'Union démocratique du centre est ravie que la motion M-1489 ait été acceptée à l'unanimité par la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse. En effet, il faut – autant que possible – éviter les jouets en plastique dans les crèches et les autres établissements de la Ville de Genève. Il est impératif de les remplacer par des matériaux écoresponsables, en s'inspirant également de ce qui se fait à l'école Steiner, comme nous l'a clairement indiqué l'une des motionnaires lors de son audition. Il est important aussi d'expliquer le pourquoi du comment aux enfants à propos du remplacement de ces jouets. L'Union démocratique du centre vous invite donc, Mesdames et Messieurs, à accepter la motion M-1489 amendée en commission.

M^{me} **Florence Kraft-Babel** (PLR). Nous sommes reconnaissants à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse – ainsi qu'au plénum, qui va vraisemblablement aussi voter la motion M-1489 – d'aller dans le sens que nous avions suggéré pour les jouets des enfants dans les établissements de la Ville de Genève, à savoir de privilégier les matériaux naturels.

On sait bien que toute éducation de la prime enfance passe principalement par les sens, car c'est de manière sensorielle qu'on prend contact avec le monde. Il est donc hautement souhaitable que le sens de la nature puisse être développé à ce stade de la vie grâce à des matériaux naturels mis à la disposition des enfants. Nous avons parlé des jouets, mais il y a aussi la cire d'abeille avec laquelle on peut faire du modelage, par exemple, ou encore les crayons en bois et la peinture avec des couleurs naturelles. Ces outils devraient être adoptés autant que possible. Tout cela se pratique déjà dans certaines écoles et selon certaines pédagogies. Mesdames et Messieurs, vous connaissez l'école Rudolf Steiner à Genève, qui n'utilise que des matériaux naturels pour les enfants.

Nous avons néanmoins accepté le fait que cette idée soit principalement incitative car, pour des raisons de sécurité, on ne peut pas rejeter totalement le plastique en ce qui concerne certains objets. Mais il faut que l'école publique – celle que nous privilégions maintenant, avec les majorités vertes actuelles – fasse l'effort d'aller jusqu'au bout de leurs démarches écologistes et apprenne aux enfants dès la prime enfance à avoir un contact avec la nature et les matériaux naturels. Nous remercions donc le plénum de faire bon accueil à la motion M-1489 amendée par la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse.

M. Matthias Erhardt (Ve). Les Vertes et les Verts sont évidemment enthousiastes face à une telle motion déposée par nos collègues du Parti libéral-radical. Nous l'avons soutenue en commission et nous avions à cœur de voter rapidement son renvoi au Conseil administratif. Avec le Parti socialiste, nous trouvons l'idée tellement bonne que nous venons de déposer l'amendement suivant:

Projet d'amendement

Remplacer la troisième invite de la motion par la troisième invite nouvelle formulée comme suit:

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

(...) «d'encourager les organismes subventionnés (maisons de quartier et ludothèques) à faire de même».

Il s'agit donc d'élargir le périmètre d'application des deux premières invites aux établissements subventionnés par la Ville de Genève également. Mesdames et Messieurs, nous vous prions de soutenir cet amendement et la motion M-1489 ainsi amendée.

M^{me} **Paule Mangeat** (S). Le Parti socialiste a voté la motion M-1489 en commission de la cohésion sociale et de la jeunesse. Toutefois, nous souhaitons exprimer notre regret qu'il n'y ait pas eu d'autres auditions durant l'étude de cette motion – mais nous ne voulons pas diminuer l'enthousiasme qu'elle suscite. Nous vous invitons donc, Mesdames et Messieurs, à voter très clairement ce soir la motion M-1489 amendée.

Mis aux voix, l'amendement de M. Erhardt est accepté à l'unanimité (65 oui).

Le président. Je mets aux voix le renvoi au Conseil administratif de la motion M-1489 telle qu'elle a été amendée par la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse et par le plénum.

Mis aux voix, le renvoi de la motion amendée au Conseil administratif est accepté à l'unanimité (67 oui).

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'éviter autant que possible les jouets et autres objets en plastique dans les établissements publics;
- de les remplacer par des objets en matériaux écoresponsables;
- d'encourager les organismes subventionnés (maisons de quartier et ludothèques) à faire de même;
- d'apporter les explications pédagogiques sur ces choix aux enfants.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

18. Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la motion du 7 octobre 2020 de M^{mes} et MM. Maxime Provini, Alia Meyer, Michèle Roullet, Vincent Latapie, Alain de Kalbermatten, Vincent Schaller et Rémy Burri: «Pour que la Ville de Genève encourage et facilite le maintien et la mise en place de terrasses durant la période hivernale pour aider ses cafésrestaurants» (M-1560 A)¹.

Rapport de M^{me} Olivia Bessat-Gardet.

Cette motion a été renvoyée à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication par le Conseil municipal lors de sa séance du 7 octobre 2020. Elle a été traitée, sous la présidence de M. Alain de Kalbermatten, le 19 novembre 2020. Les notes de séance ont été prises par M. Lucas Duquesnoy, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que les restaurateurs sont durement touchés par la crise du Covid-19;
- qu'actuellement, il n'est pas possible pour de nombreux restaurateurs d'obtenir une terrasse à l'année;
- qu'une initiative similaire a été lancée dans le canton de Neuchâtel;
- qu'il faut trouver des solutions pour soutenir le commerce local;
- qu'offrir des terrasses à l'année permettra à de nombreux établissements de pouvoir accueillir plus de personnes, le tout dans le respect des mesures sanitaires en vigueur;
- que l'article 22A de la loi sur l'énergie (Len) indique que les «installations de chauffage d'endroits ouverts tels que les terrasses [...] ne sont autorisées que si ce chauffage se fait exclusivement à l'aide d'énergies renouvelables ou de rejets de chaleur»;
- les nombreuses avancées techniques en matière de chauffage écologique effectuées ces dernières années,
 - le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- d'offrir aux commerçants la possibilité de maintenir leurs terrasses durant la période hivernale;

¹Développée, 2801.

- de rappeler que des solutions de chauffage utilisant des énergies renouvelables sont possibles au regard de l'article 22A de la loi sur l'énergie;
- d'accompagner et faciliter les démarches pour que les restaurants intéressés et motivés puissent aménager et chauffer rapidement et de manière non polluante leur terrasse pour cet hiver;
- d'exonérer les commerçants de toutes redevances en lien avec l'usage accru du domaine public;
- les terrasses peuvent rester ouvertes jusqu'à 22 h.

Séance du 19 novembre 2020

Audition de M^{me} Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative, en charge du département de la sécurité et des sports (DSSP), accompagnée de M^{me} Christine Camp, cheffe de service, commandante du Service de la police municipale (SPM), de M. Nicolas Kerguen, collaborateur personnel, et de M. Maxime Provini, motionnaire

M^{me} Barbey-Chappuis rappelle que les invites de la motion ont, pour l'essentiel, déjà été réalisées, puisque cette motion demandait notamment de maintenir les terrasses pendant la période hivernale. Il a été annoncé mi-octobre que les terrasses censées fermer le 31 octobre pouvaient rester ouvertes jusque fin février, avec l'entrée en vigueur en mars des terrasses d'été. Ce prolongement a été accompagné d'une gratuité pour l'utilisation de l'espace public, ce qui répond à la quatrième invite de la motion. Les deuxième et troisième invites portaient sur les solutions de chauffage. La loi sur les énergies (LEn) est très claire à ce sujet, et les communes n'ont pas de marge de manœuvre sur cette loi. La loi interdit les chauffages fonctionnant aux énergies fossiles, au mazout ou encore à l'électricité directe. Sont en revanche autorisés les chauffages fonctionnant à l'énergie renouvelable, telle que le biogaz ou le bioéthanol. Un courrier a été envoyé à tous et à toutes les exploitant-e-s de terrasse, leur proposant de rallonger l'ouverture de leur terrasse en hiver. Sur les 660 terrasses concernées, à ce jour, 370 ont demandé la prolongation. Avec les mesures récentes du Conseil d'Etat, cette prolongation n'aura été que de courte durée, mais la magistrate espère que ces terrasses pourront rouvrir, au moins d'ici janvier. Ce courrier rappelait également les possibilités légales de chauffage en terrasse, et invitait les exploitant-e-s à prendre contact avec les autorités cantonales pour toute question relative au sujet. Les quatre premières invites de la motion ont donc trouvé des réponses.

Ouestions des commissaires

Un commissaire remercie la magistrate pour le travail fourni par son département pour répondre aux invites de cette motion. Il souhaite savoir si des commerçants ont d'ores et déjà mis en place des chauffages.

M^{me} Barbey-Chappuis ne dispose pas d'informations sur le sujet, les terrasses ayant fermé le 2 novembre avec le reste des commerces. La magistrate ne pense cependant pas que de nombreux exploitant-e-s aient investi dans un système de chauffage au vu de la situation et des coûts engendrés. Le département a d'ailleurs précisé que cette prolongation était exceptionnelle et était due au Covid, et qu'elle ne s'inscrivait pas ici dans une solution pérenne. Cela étant dit, un bilan sera fait en février pour mesurer le succès de cette prolongation. L'idée était d'éviter aux exploitant-e-s de devoir démonter ces terrasses, pour limiter les coûts pendant l'hiver.

Une commissaire remercie la magistrate et ses équipes pour la mise en place de ces mesures, qui représentent un grand pas en avant. Elle rappelle que la LEn impose des chauffages fonctionnant aux énergies renouvelables, ce qui est louable. Cependant, il existe un deuxième alinéa à cette loi, qui dispose que des dérogations peuvent être accordées si les requérant-e-s peuvent justifier d'un intérêt public. La commissaire aimerait s'assurer que l'autorité compétente n'évoque jamais cet alinéa, pour ne pas avoir de problèmes avec des chauffages non écologiques. Cet alinéa amène également la commissaire à demander quelles sanctions pourraient être mises en place pour les exploitant-e-s ne respectant pas cette loi.

M^{me} Barbey-Chappuis répond que la mise en œuvre de ces invites a effectivement représenté un gros travail pour les équipes, et apprécie ces remerciements. Concernant la LEn, il s'agit d'une loi cantonale, mais la magistrate n'a pas eu vent d'une volonté du Conseil d'Etat de valoriser cette possibilité de dérogation. Il n'y a aujourd'hui pas de demandes des milieux concernés pour avoir recours à cette dérogation, la priorité étant avant tout de rouvrir les commerces le plus vite possible. Concernant les contrôles, le département a prévu des vérifications menées par le Service de l'espace public (SEP), pour s'assurer que les exploitant-e-s des terrasses ouvertes tout l'hiver aient bien rempli ce formulaire leur ayant été envoyé fin octobre par la Ville. Si d'aventure les terrasses pouvaient rouvrir, le SEP effectuerait assez rapidement des vérifications auprès des établissements n'ayant pas renvoyé ce formulaire. Le SEP demanderait alors à ces exploitant-e-s de se mettre en règle. Il était également prévu que les agent-e-s de la police municipale (APM) effectuent des contrôles pour s'assurer que toutes les terrasses ferment à 21 h, pour limiter des nuisances sonores supplémentaires pour les riverain-e-s.

 M^{me} Camp intervient pour préciser qu'avec ses horaires étendus, la police municipale souhaite mener ces contrôles en rappelant les mesures aux personnes

n'étant pas en règle avant toute chose. Tout cela était planifié en collaboration avec le SEP, et ce avant la décision de fermer les bars et restaurants.

La même commissaire souhaite savoir si la Ville va contrôler la nature des moyens de chauffage.

M^{me} Barbey-Chappuis estime que ce serait plutôt à l'Office cantonal de l'énergie (OCEN) de mener des contrôles sur ce sujet.

M^{me} Camp rappelle que la police municipale n'est effectivement pas compétente sur la question des énergies, mais que par le biais des rapports de dénonciation qu'elle dresse, elle peut demander au Canton d'intervenir et de prendre les mesures nécessaires.

Un commissaire note qu'en tant que restaurateur, il a apprécié la mise en place de la gratuité, qui a été très rapide, même si le reconfinement a gâché ce plaisir. Pour ce qui est du chauffage, il n'a pas constaté une immense demande de la part des exploitant-e-s pour installer des systèmes de chauffage, qui restent des systèmes coûteux.

Un commissaire revient sur la fermeture des terrasses à 21 h, et souhaite savoir si des dérogations pourraient être prévues pour des établissements situés en périphérie.

M^{me} Barbey-Chappuis répond que le département ne prévoit pas de dérogations, souhaitant harmoniser ses pratiques avec ce qui se pratique déjà à la rue de l'Ecole-de-Médecine, pour harmoniser les mesures. D'autre part, M^{me} Barbey-Chappuis note qu'il n'y pas de revendications pour une dérogation de la part des restauratrices et restaurateurs, les réclamations concernant surtout les heures de sortie de bureau et des apéritifs de fin de journée.

Une commissaire souhaitait savoir si les restaurants temporaires, à l'instar de la Terrasse du Paradis sur le quai Turettini, sont eux aussi concernés par cette prolongation de l'ouverture des terrasses.

 M^{me} Barbey-Chappuis répond que tous les établissements publics ayant une terrasse sont censés avoir reçu une prolongation, mais précise qu'une vérification sera faite pour pouvoir répondre à la conseillère municipale.

Un commissaire s'associe aux remerciements effectués précédemment et souhaite savoir quelle sera la date de fin pour cette mesure.

 $M^{\rm me}$ Barbey-Chappuis répond qu'elle sera en vigueur jusqu'au 28 février, les terrasses d'été recommençant au $1^{\rm er}$ mars.

Le président invite M. Provini, auteur, à s'exprimer sur la motion M-1560, M^{me} Barbey-Chappuis n'ayant pu accorder que peu de temps à la commission.

M. Provini note qu'il n'y a plus beaucoup à rajouter et que les objectifs demandés par cette motion ont été atteints grâce à l'action du département.

Discussion et vote

Un commissaire du Parti libéral-radical indique qu'il n'y a aujourd'hui pas de besoin de maintenir les travaux sur cette motion et note qu'il faudrait peut-être classer la motion.

Le président répond que cette motion n'est pas caduque, et que la commission est obligée de faire un rapport sur cette motion. Si cette motion est acceptée à l'unanimité, elle pourra être traitée sans débat en plénum.

Une commissaire de l'Union démocratique du centre, étant arrivée en retard, souhaite comprendre pourquoi cette motion est considérée comme caduque.

Le commissaire du Parti libéral-radical répond que le Conseil administratif a déjà répondu aux invites de cette motion en accordant des prolongations aux restaurateurs et restauratrices.

Par 15 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG), la commission accepte à l'unanimité le renvoi au Conseil administratif de la motion M-1560.

(La présidence est reprise par M^{me} Albane Schlechten, présidente.)

M. Daniel Dany Pastore (MCG). Je ne vais pas palabrer longtemps. Je pense que certains ici, avec qui j'ai des conversations privées, comprendront très bien ce que je veux dire. Le grand problème qui se pose, à l'heure actuelle, on croit le connaître... Tout le monde dit: «C'est le Covid-19!» Mais non! Le vrai problème est parallèle – et il est très marqué: c'est l'économie. Il est clair que si on veut sauver l'économie – ou plutôt essayer de la sauver – il faut agir vite. Il est déjà trop tard, en fait, puisque de nombreux cafés-restaurants et autres commerces ont déjà fait faillite ou sont en cessation de paiement. Au niveau des activités extérieures, Genève est en train de mourir!

Alors, donnons à ces restaurateurs, à ces cafetiers et à ces tenanciers de bistrots la possibilité d'ouvrir dès que possible – en conformité avec les mesures qui nous sont infligées à cause du Covid-19, bien entendu. Aidons-les à ouvrir à tout prix, à tout moment, le plus possible, avec des terrasses. Car je peux vous dire, Mesdames et Messieurs, que malgré le Covid-19 il y avait quelques terrasses ouvertes, cet hiver! S'il vous plaît, votez dans ce sens! Sauvons notre économie! Sauvons Genève! S'il vous plaît! Je vous remercie.

M. Maxime Provini (PLR). Madame la présidente, vous transmettrez ma remarque à mon collègue qui vient de prendre la parole: son intervention n'était pas vraiment nécessaire. On peut simplement remercier M^{me} Marie Barbey-Chappuis,

Motion: maintenir ou permettre l'ouverture des terrasses durant la période hivernale pour aider les cafés-restaurants

car elle a déjà appliqué ce que demande la motion M-1560 – et elle l'a fait rapidement. Elle a fait tout ce qu'elle a pu pour soutenir les restaurateurs et les tenanciers de terrasses en ville de Genève. Par conséquent, il ne reste plus qu'à la remercier, ce soir. J'ai terminé, merci! (Applaudissements.)

M. Sami Kanaan, maire. J'aimerais dire que nous avons déjà fait le travail. Mesdames et Messieurs, vous devez savoir que le Conseil administratif, sur proposition de notre collègue Marie Barbey-Chappuis, a d'emblée prévu dès l'automne 2020 des conditions extrêmement favorables pour l'ouverture des terrasses hivernales. Celles-ci ont d'ailleurs été exploitées aussi longtemps que cela a été autorisé. Mais vous l'avez dit, Monsieur Daniel Dany Pastore: la règle de base est fixée par la Confédération. En tout cas, nous avons validé le principe de l'ouverture des terrasses durant toute l'année à des conditions extrêmement préférentielles et nous maintiendrons cette politique pour essayer d'aider les cafés-restaurants.

Mis aux voix, le renvoi de la motion au Conseil administratif est accepté à l'unanimité (65 oui).

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'offrir aux commerçants la possibilité de maintenir leurs terrasses durant la période hivernale;
- de rappeler que des solutions de chauffage utilisant des énergies renouvelables sont possibles au regard de l'article 22A de la loi sur l'énergie;
- d'accompagner et faciliter les démarches pour que les restaurants intéressés et motivés puissent aménager et chauffer rapidement et de manière non polluante leur terrasse pour cet hiver;
- d'exonérer les commerçants de toutes redevances en lien avec l'usage accru du domaine public;
- les terrasses peuvent rester ouvertes jusqu'à 22 h.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

Motion: liens d'intérêts des conseillers administratifs

19. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la motion du 2 novembre 2016 de M^{me} et MM. Sylvain Thévoz, François Mireval, Didier Lyon, Christo Ivanov, Patricia Richard, Simon Brandt, Grégoire Carasso, Tobias Schnebli, Pierre Scherb et Daniel Sormanni: «Conseil administratif: transparence!» (M-1259 A)¹.

Rapport de M. Denis Ruysschaert.

Cette motion a été renvoyée à la commission des finances lors de la séance plénière du Conseil municipal du 27 septembre 2017. La commission, sous la présidence de M. Simon Brandt, a étudié cette proposition lors de la séance du 8 novembre 2017. Les notes de séances ont été prises par M. Nicolas Rey, que le rapporteur remercie pour sa célérité.

PROJET DE MOTION

Au début de chaque législature, selon l'article 9bis du Conseil municipal, il est demandé à chaque conseiller municipal nouvellement élu de déclarer ses liens d'intérêts. Ces derniers sont ensuite publiés sur le site internet de la Ville de Genève. Etrangement, les conseillers administratifs ne sont pas astreints à une exigence similaire, ce qui ne permet pas aux citoyens d'avoir une vision claire et transparente des liens d'intérêts des conseillers administratifs.

Considérant:

- que le bureau du Conseil municipal établit un registre des liens d'intérêts des conseillers municipaux, registre que chacun peut consulter sur les fiches signalétiques des conseillers, publiés sur le site internet du Conseil municipal, mais que l'équivalent n'existe pas pour les conseillers administratifs;
- que, au début de chaque législature, le bureau du Conseil municipal porte pour chaque conseiller municipal, dans un registre, la liste de ses intérêts établie selon les indications suivantes:
 - a) sa formation professionnelle et son activité actuelle;
 - b) les fonctions permanentes qu'il assume au sein d'organes de direction et de surveillance de fondations, de sociétés, d'établissements, de syndicats, d'associations, de groupes de pression ou de groupes d'intérêts importants, suisses ou étrangers, de droit privé ou de droit public;
 - c) les fonctions qu'il occupe au sein de commissions extraparlementaires ou d'autres organes de la Confédération, du Canton et des communes;

^{1 «}Mémorial 175e année»: Développée, 2699.

Motion: liens d'intérêts des conseillers administratifs

- que les responsabilités de conseillers administratifs et les nombreux liens et contacts noués dans le cadre de leurs fonctions exige d'eux une transparence sur ceux-ci, et que celle-ci fait défaut actuellement,
 - le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- de s'appliquer individuellement les mêmes principes de transparence que les conseillers municipaux en publiant sur le site internet de la Ville la liste de leurs liens d'intérêts établie selon les indications suivantes:
 - a) leur formation professionnelle et activité actuelle;
 - b) les fonctions permanentes assumées au sein d'organes de direction et de surveillance de fondations, de sociétés, d'établissements, de syndicats, d'associations, de groupes de pression ou de groupes d'intérêts importants, suisses ou étrangers, de droit privé ou de droit public;
 - c) les fonctions qu'ils occupent au sein de commissions extraparlementaires ou d'autres organes de la Confédération, du Canton et des communes;
- de mettre au moins une fois par an cette liste à jour afin que les citoyen-ne-s puissent avoir connaissance des liens d'intérêts de leurs conseillers administratifs tout au long de leur législature.

Séance du 8 novembre 2017

Audition de M. Sylvain Thévoz, motionnaire

M. Thévoz présente la motion et ses enjeux.

Ouestion des commissaires

Un commissaire demande pourquoi cette motion n'a pas été votée sur le siège.

M. Thévoz répond qu'en effet, la question est simple: pourquoi ne pas imposer aux conseillers administratifs de publier clairement leurs éventuels liens d'intérêts? Donc, il n'y a pas lieu de faire de longs travaux.

Une commissaire confirme que l'article 9bis du règlement du Conseil municipal est très clair à ce sujet.

Un commissaire se demande s'il faut préciser le sens de «lien d'intérêts».

M. Thévoz répond que cette notion est définie aux points a), b) et c) des considérants de la motion M-1259, ce qui pourrait aussi inclure les organisations d'initiés telles que la franc-maçonnerie.

Un commissaire demande si une mise à jour régulière de la liste est prévue. Il lui est confirmé que la motion le prévoit, mais uniquement si des changements de liens d'intérêts surviennent.

Motion: liens d'intérêts des conseillers administratifs

Une commissaire demande si l'appartenance à un parti politique étranger peut se comprendre comme un lien d'intérêts.

M. Thévoz estime que cette éventualité relève des indications de la lettre b) de l'invite.

Discussions et vote

Le président et les membres de la commission des finances remercient M. Thévoz avant de le libérer.

Le président souhaite savoir quelles suites les membres souhaitent donner à la motion présentée.

Un commissaire propose de demander à l'autorité compétente pourquoi la liste des liens d'intérêts n'est pas publiée sur internet.

Le président lui propose d'adresser cette question au secrétariat du Service du Conseil municipal (SCM).

Le président passe au vote de la motion M-1259.

Par 15 oui (2 EàG, 1 Ve, 4 S, 2 MCG, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC), la motion M-1259 est acceptée à l'unanimité.

Mis aux voix, le renvoi de la motion au Conseil administratif est accepté à l'unanimité (64 oui).

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de s'appliquer individuellement les mêmes principes de transparence que les conseillers municipaux en publiant sur le site internet de la Ville la liste de leurs liens d'intérêts établie selon les indications suivantes:
 - a) leur formation professionnelle et activité actuelle;
 - b) les fonctions permanentes assumées au sein d'organes de direction et de surveillance de fondations, de sociétés, d'établissements, de syndicats, d'associations, de groupes de pression ou de groupes d'intérêts importants, suisses ou étrangers, de droit privé ou de droit public;
 - c) les fonctions qu'ils occupent au sein de commissions extraparlementaires ou d'autres organes de la Confédération, du Canton et des communes;

 de mettre au moins une fois par an cette liste à jour afin que les citoyen-ne-s puissent avoir connaissance des liens d'intérêts de leurs conseillers administratifs tout au long de leur législature.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

20. Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 27 février 2019 de M^{mes} et MM. Christina Kitsos, Emmanuel Deonna, Taimoor Aliassi, Sara Petraglio, Corinne Goehner-da Cruz et François Mireval: «Pour la mise en place d'un dispositif de mentorat en faveur des enfants et des jeunes les plus vulnérables» (M-1417 A)¹.

Rapport de M^{me} Patricia Richard.

Cette proposition a été renvoyée à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse (CCSJ) le 12 novembre 2019. Elle a été traitée, sous la présidence de M. Didier Lyon, les 15 octobre, 17 décembre 2020, 14 et 28 janvier 2021. Les notes de séances ont été prises par M. Nohlan Rosset, que la rapporteuse remercie pour leur qualité.

PROJET DE MOTION

Exposé des motifs

Alors que l'économie genevoise est forte et attractive, force est de constater que des poches de précarité se constituent au sein de certains quartiers de la Ville de Genève. L'un des moyens de lutter efficacement contre les inégalités réside dans des actions concrètes de proximité en faveur des enfants, des jeunes gens et jeunes filles les plus vulnérables issu-e-s de familles défavorisées. Ce projet a ainsi pour but de mettre en place un suivi individualisé par le biais d'un dispositif de mentorat en lien avec l'association Reliance, pour aider chaque enfant et chaque jeune à se réinsérer ou à ne pas décrocher, notamment par un travail en réseau avec la famille, l'école et les acteurs associatifs.

^{1 «}Mémorial 177e année»: Développée, 2182.

Pour ce faire, les mentors travaillent, selon l'enfant ou le jeune suivi, sur les trois axes suivants: l'appui et l'insertion scolaire ou une formation, le maillage social (parents, foyer, école, acteurs associatifs, santé) et le développement d'un réseau pour faciliter l'intégration dans le monde professionnel. Ce dispositif doit ainsi permettre de (re)créer l'interface entre le jeune et les institutions dans une démarche d'intégration et de cohésion sociale au quotidien.

Ce projet de motion se base sur les douze années d'expérience de l'association Reliance, qui comprend 80 mentors, offrant une relation personnalisée, de qualité et durable à des jeunes en difficulté ou même en rupture scolaire ou de formation. A ce jour, il existe trois antennes de Reliance. La première se trouve à Onex-Confignon et s'adresse à des familles détentrices d'un permis d'établissement. La deuxième se situe au sein du foyer de requérant-e-s d'asile des Tattes à Vernier, où sont accueillies des familles requérantes d'asile. La troisième, aux foyers de l'Étoile et de Saconnex, où sont hébergés les requérant-e-s d'asile mineurs non accompagnés (RMNA) ainsi que les jeunes majeur-e-s.

En effet, plusieurs centaines d'enfants, de jeunes, d'apprenti-e-s, de jeunes migrant-e-s se retrouvent en grande difficulté et/ou exclu-e-s du système éducatif, d'enseignement et de formation. La Ville de Genève a un véritable rôle à jouer dans le cadre de la politique sociale de proximité, en proposant notamment des mesures hors temps scolaire comme ce dispositif de mentorat. Par ce projet, il s'agit d'une part de renforcer la solidarité intergénérationnelle en mettant en place une relation privilégiée entre un jeune et un adulte de référence au travers du mentorat et, d'autre part, de prévenir à terme des ruptures sociales et professionnelles.

Ce dispositif a ainsi pour but de lutter contre les inégalités sociales qui pénalisent les familles concernées souvent éloignées des institutions et de tisser des liens basés sur la confiance et la solidarité entre les enfants et les jeunes, la famille, les institutions concernées (école, santé, etc.) et les milieux associatifs.

Considérant que:

- des centaines d'enfants, de jeunes gens et de jeunes filles issu-e-s de familles défavorisées sont en grande difficulté, voire en rupture scolaire ou de formation;
- la mise en place des antennes proposant des mentorats par l'association Reliance a été évaluée positivement, notamment par le Service de la recherche en éducation (SRED);
- les impacts sur les parcours des enfants et des jeunes suivi-e-s dans ce cadre se révèlent fort bénéfiques,
 - le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- d'étudier la possibilité d'instaurer un dispositif de mentorat, avec l'accompagnement de l'association Reliance, pour les enfants, les jeunes gens et les jeunes filles les plus vulnérables et issus de familles défavorisées jusqu'à

Motion: dispositif de mentorat pour les enfants et les jeunes les plus vulnérables

25 ans au moins, en vue de leur réussite scolaire ou de formation et/ou de leur insertion professionnelle;

 d'envisager des synergies avec les autres communes, les fondations, les associations concernées et le Canton.

Séance du 15 octobre 2020

Audition de M. Emmanuel Deonna, motionnaire

M. Deonna explique que la motion demande au Conseil administratif d'instaurer un dispositif de mentorat avec l'accompagnement de l'association Reliance pour les enfants et les jeunes gens les plus vulnérables, issus de familles défavorisées jusqu'à 25 ans en vue de leur réussite scolaire ou de formation ou de leur insertion professionnelle.

Considérant qu'à Genève des centaines d'enfants et de jeunes gens sont en grande difficulté voire en rupture scolaire ou de formation, il faudrait mettre en place des antennes de mentorat en s'inspirant de l'expérience évaluée positivement par le service de l'éducation de l'association Reliance.

Les motionnaires partent du constat que beaucoup de besoins sociaux sont vitaux et qu'aucune réponse optimale n'est donnée. Ils pensent que c'est grâce au maillage social et au travail en réseau qui implique les parents, les acteurs associatifs, du système de santé que l'on pourra soulager le problème de la désinsertion professionnelle et du gâchis qui consiste à voir de très nombreux jeunes ne pas trouver leur place dans l'économie et les structures de la vie sociale genevoises.

Les motionnaires ont été impressionnés par l'expérience de Reliance qui dispose de quatre antennes et d'un réseau de tuteurs qui travaillent selon un concept interdisciplinaire validé par les professionnels. Ce concept favorise les interactions avec les psychologues et les conseillers sociaux des cycles d'orientation ainsi qu'avec d'autres acteurs parascolaires impliqués dans la vie de tous les jours et dans la reconnaissance de ces jeunes et leur rapport à la vie genevoise.

Ces tuteurs adhèrent à des valeurs clairement identifiées, suivent un parcours clairement balisé et sont tous au bénéfice d'un extrait de casier judiciaire vierge (particulier pour ceux qui travaillent avec des enfants) et d'un certificat de bonnes mœurs. Ces tuteurs postulent à ces postes car ils ont vraiment envie de faire quelque chose pour ces jeunes en difficulté. Ils ne sont pas intéressés par l'argent, ne rechignent pas à donner du temps et sont conscients que la problématique est compliquée au vu des restrictions du droit fédéral.

Une commissaire demande si ce dispositif de mentorat permettrait aux jeunes de trouver un apprentissage car la difficulté est d'entrer dans le monde du travail.

Coacher et supporter ne suffit pas, il faut mettre en pratique l'envie des jeunes et trouver quelqu'un qui leur donne une chance.

M. Deonna répond qu'il y a des obstacles juridiques qui s'opposent à l'entrée de ces jeunes sur le marché du travail, notamment les migrants qui sont déboutés mais restent dans le système (car la Suisse n'a pas d'accord de réadmission avec certains Etats), ceux qui ne sont qu'admis provisoirement (renouvellement de permis N ou R) ou ceux qui sont hors permis mais ont une existence sociale.

Une commissaire demande si les tuteurs sont bénévoles ou professionnels.

M. Deonna répond que le comité de l'association est bénévole, qu'un grand nombre de tuteurs sont bénévoles bien que professionnels, ils ont une éthique professionnelle, sont formés et accordent une importance aux supervisions et aux processus d'intervision et d'échanges. Ils sont payés 30 francs l'heure pour ceux qui souhaitent être payés mais les autres sont bénévoles. Il ajoute que si l'on voulait s'occuper de 1000 jeunes en rupture de plus par année, cela coûterait 800 000 francs par année en se basant les chiffres du BIP (qui indiquent que 40% des jeunes en rupture sont en Ville de Genève).

Elle demande quelle est la différence entre ce dispositif et celui de l'association BAB VIA.

M. Deonna avoue ne pas être un spécialiste du fonctionnement de l'association BAB VIA. Ce qui lui semble caractériser l'association Reliance est d'être active à une plus large échelle avec de nombreux établissements scolaires, au sein d'un maillage associatif dense et surtout d'avoir déjà une expérience du travail psychosocial autour de cette problématique spécifique des jeunes qui sont en décrochage et pour lesquels beaucoup de choses sont à faire avec des possibilités restreintes. Il faut donc comprendre les motivations d'un élève, l'accompagner, construire un sentiment de compétence, mobiliser les parents et les acteurs du réseau. Sans les relais associatifs et institutionnels, on reste bloqués et dans ce sens, il pense que Reliance a une expertise reconnue.

Elle demande si ce tutorat est une compétence cantonale ou communale et si d'autres communes soutiennent ce projet.

M. Deonna pense qu'il y a un financement croisé mais qu'il n'implique pas la Ville. C'est la raison d'être de cette motion.

Une commissaire a vu sur le site de Reliance qu'ils étaient à la recherche de tuteurs. Elle demande s'il verrait des personnes mentors au même titre que ce que l'Etat a fait avec ses fonctionnaires en leur demandant de participer à la prise en charge des enfants qui cherchent une famille d'accueil.

M. Deonna pense que ce point est intéressant et que quelque chose est à développer dans ce sens. Il incite les commissaires à rédiger un texte séparé dans ce sens.

Motion: dispositif de mentorat pour les enfants et les jeunes les plus vulnérables

Une commissaire demande si les motionnaires imaginent un partenariat public-privé avec l'association Reliance.

M. Deonna répond que oui pour autant que le Conseil municipal désire aller dans ce sens sachant qu'il s'agit d'un modèle. Les motionnaires ont mis en évidence le fait que ce modèle a fait ses preuves et qu'il faut l'encourager pour combler un manque identifié en Ville de Genève.

Une commissaire demande si Reliance travaille avec la FASE.

M. Deonna répond que oui mais qu'au vu des besoins non satisfaits leurs relations pourraient être densifiées.

Une commissaire demande si Reliance a des contacts avec le SPMI ou l'OMP car la motion concerne des jeunes potentiellement fragilisés et il s'agit d'une forme de dépistage de santé publique qui permettrait d'éviter une dégradation de leur condition.

M. Deonna explique que l'an passé, les rapports de la Law Clinic et des Assises sur les MNA ont montré que la problématique est vaste et complexe car elle concerne des jeunes qui ont des permis, d'autres qui n'en ont pas ou certains qui seront déboutés car déjà en errance en Europe.

Pour ceux qui sont admis dans des foyers et qui sont insérés dans des familles, des problèmes complexes se posent et peuvent déboucher sur des enjeux de santé publique à cause d'un système qui ne les prend pas bien en charge et essaie de les sélectionner et de permettre une forme de sélection naturelle entre ceux qui vont vraiment rester, ceux qui vont partir et ceux qui vont bénéficier des services ou non. Au sein des foyers, les jeunes ne sont souvent pas suffisamment conseillés sur leurs possibilités juridiques de recourir contre les décisions du SEM parce qu'il n'était pas clair si les intervenants étaient aussi des représentants légaux ou juridiques, si leur mandat de représentation juridique ne touchait que des aspects liés à la scolarité ou à la vie administrative mais pas à la question du permis. Il remarque aussi des pratiques discutables que les autorités de la migration utilisent pour établir que certains mineurs sont en fait majeurs et ne peuvent pas bénéficier de l'offre d'accueil. Le droit fédéral est restrictif et le droit cantonal pourrait être amélioré pour éviter le risque que ces jeunes ne deviennent la patientèle des services sanitaires car ils n'ont aucune perspective et déjà un parcours traumatisant derrière eux.

Une commissaire précise que Reliance est subventionnée par l'Etat et des fondations privées selon son site internet. Elle a par ailleurs remarqué qu'un rapport de la Cour des comptes avait émis douze recommandations qui mentionnaient entre autres que la politique de prise en charge devait être établie. Il s'agit d'un rapport complet de 98 pages. Elle ajoute que la structure BAB VIA que la CCSJ a visitée à l'époque fait exactement le même travail et va en effet chercher tous les jeunes en rupture, migrants ou non, sans restriction et les accompagner pour un

retour au niveau des structures scolaires ou les accompagner vers des formations. Des assistants socioculturels s'occupent de ces jeunes et créent une relation avec de futurs employeurs. Elle demande si le texte est figé sur l'association Reliance ou s'il peut aussi s'adapter à BAB VIA qui a aidé 13 000 jeunes depuis 2003.

Une commissaire demande si les motionnaires s'opposeraient à ce qu'un amendement aille dans le sens d'inclure d'autres associations.

M. Deonna répond que non du moment qu'un vrai effort est consenti. Des partenariats public-privé mais aussi d'autres partenariats peuvent être envisagés comme avec la FER qui soutient Reliance au niveau de son travail de présentation des comptes et de son organisation managériale.

Un commissaire trouve plus intéressant de mettre en avant le mentorat au lieu de l'association Reliance en particulier car cela permettrait à d'autres associations de s'épanouir aussi.

M. Deonna a oublié de dire qu'une initiative cantonale pour le mentorat n'avait pas abouti à temps en 2019. Cette initiative était portée par un grand nombre de membres de Reliance. Le modèle doit être soutenu, mais pour communiquer autour d'un modèle et le vulgariser il faut des acteurs qui le portent.

Une commissaire constate que Reliance n'a pas d'antenne en Ville de Genève. Elle demande si, en résumé, l'idée des motionnaires est de soutenir la création d'une antenne genevoise de Reliance. Elle trouve aussi que BAB VIA et Reliance sont différentes.

M. Deonna répond que oui. Il demande en quoi elles diffèrent selon elle.

Elle répond que les intervenants de BAB VIA sont professionnels et ne sont pas des tuteurs ou des mentors.

M. Deonna explique que les intervenants de BAB VIA sont professionnels (identifiés comme assistants sociaux ou médiateurs socioculturels) alors qu'à Reliance ce sont des tuteurs qui ne sont pas forcément au bénéfice de ces diplômes. Il pense néanmoins que cela n'entraîne pas de modification de la philosophie du mentorat.

Une commissaire demande s'il y a déjà des échanges entre la Ville et Reliance pour une éventuelle implantation de l'association.

M. Deonna répond que l'initiative n'a pas abouti, mais qu'un soutien et un intérêt pour ce modèle existent. Il invite la CCSJ à examiner l'ensemble de la problématique et à les auditionner.

Une commissaire précise que Reliance est subventionnée par l'Etat et que la loi sur la répartition des tâches entre les communes et le Canton (LRT) intervient aussi.

Motion: dispositif de mentorat pour les enfants et les jeunes les plus vulnérables

M. Deonna pense que c'est un aspect intéressant qu'il faudrait développer car beaucoup d'associations qui se développent reposent sur des financements combinés provenant de différentes sources.

Une commissaire note que par rapport à ce qu'il a développé durant cette audition, il suggère que la Ville mette Reliance dans les lignes des budgets. Or c'est plus le travail des députés de rajouter Reliance dans une ligne aux associations déjà subventionnées par l'Etat. M^{me} Kitsos a par ailleurs lancé le projet des travailleurs sociaux hors murs (TSHM) entre-temps et elle a peut-être d'autres projets en cours qui iraient dans ce sens.

M. Deonna est favorable à ce que le DCSS soit auditionné pour répondre à des questions spécifiques et pointues.

Une commissaire trouve que le sujet mérite d'être creusé. Elle souhaiterait commencer par auditionner M^{me} Kitsos pour connaître son idée et comment elle s'imbrique avec le projet des TSHM. Elle aimerait ensuite auditionner Reliance et BAB VIA.

Une autre commissaire pense à auditionner la fondation Trajets qui soutient des personnes fragilisées.

La CCSJ vote l'audition de M^{me} Kitsos à l'unanimité des membres présents.

La CCSJ vote l'audition de représentants de l'association Reliance à l'unanimité des membres présents.

La CCSJ vote l'audition de représentants de l'association BAB VIA par 7 oui (2 Ve, 1 PDC, 2 PLR, 1 MCG, 1 UDC) et 6 abstentions (4 S, 1 Ve, 1 PDC).

La CCSJ vote l'audition de représentants de la fondation Trajets par 6 oui (2 PDC, 2 PLR, 1 MCG, 1 UDC) contre 1 non (Ve) et 6 abstentions (2 Ve, 4 S).

Séance du 17 décembre 2020

Audition de M^{me} Nadia Baehler, coordinatrice de l'association Reliance

Reliance a été créée en 2007 par un groupe de personnes intervenant à divers titres dans les milieux scolaires et qui se sont retrouvées autour du concept d'égalité des chances dans les écoles.

En constatant que les enfants n'avaient pas tous la même chance et les mêmes ressources, ils se sont dit qu'ils pourraient mettre en présence des personnes de la société civile qui étaient prêtes à se mettre à la disposition des enfants et des adolescents dans les écoles.

En 2007 une antenne a été créée à Onex/Confignon/Bernex avec 25 tuteurs qui fonctionnent chacun avec 1 ou 2 enfants, voire des fratries parfois.

En 2009 une aide a été offerte par un audit du Service de la recherche en éducation (SRED), puis ils sont revenus en 2013. Par la suite, en 2013 une antenne a été ouverte au foyer des Tattes et en 2015 on leur a demandé d'ouvrir une antenne pour soutenir les RMNA au foyer du Grand-Saconnex puis à celui de l'Etoile.

En 2019, devant répondre à beaucoup de sollicitations, l'association a décidé d'ouvrir une quatrième antenne délocalisée afin de répondre aux besoins qui proviennent de secteurs qui ne sont pas à proximité d'antennes existantes. Les enseignants sont très demandeurs de l'aide de Reliance et dans certains cas qu'elle soutienne des fratries de familles migrantes.

En 2020, une demi-antenne a été ouverte à la demande des Communes de Bernex et Confignon, pour renforcer le soutien dans le quartier de Cressy, sur la base d'un projet sur deux ans qui définiront s'il perdurera. Reliance fait du soutien scolaire et se met en interface entre les parents et les enfants, souvent dans des familles où les parents ont peu été scolarisés ou ne parlent pas le français et ce pour qu'ils comprennent mieux ce qui est attendu de leurs enfants ou même d'eux. Pour les enfants, le but est de les faire entrer dans la culture de l'école et cela passe par l'apprentissage du français, par un travail de renforcement dans ce qu'ils sont pour qu'ils reprennent confiance en eux et se sentent plus à l'aise avec l'école quels que soient leur degré ou leurs perspectives.

Une antenne comporte entre 20 et 25 tuteurs sous la responsabilité d'un administrateur qui est la clé de voûte de l'antenne, il collabore avec un superviseur qui anime les séances de supervisions mensuelles.

L'administrateur est la personne vers laquelle le tuteur se tourne en cas de problèmes. Il fait le lien entre la famille et l'école, met en place le tutorat. Quand une demande arrive de l'école, l'administrateur est là pour contrôler que cela corresponde aux buts de Reliance, à savoir l'insertion.

Les demandes de tutorat provenaient au départ des familles et aujourd'hui plutôt de l'Hospice général, des écoles et des Antennes sociales de proximité (ASP). Les enfants suivis sont en âge d'aller à l'école. Dans l'antenne qui s'occupe des RMNA, ils sont dans des classes Access et sont plus âgés entre 17 et 22 ans. Les bénévoles sont recrutés sur CV et lettre de motivation, puis par un entretien. Des formations sont proposées tout au long de l'année pour les sensibiliser à des problématiques qui ont été relevées durant les supervisions. Un tutorat doit durer au moins une année scolaire et ne pas être interrompu pour créer un lien de confiance.

Un commissaire demande si Reliance aurait assez de tuteurs pour couvrir la demande de la Ville.

Le rêve de Reliance serait qu'il y ait une antenne autour de chaque école du canton. Au niveau de la Ville, il serait idéal d'avoir une antenne par quartier ou

Motion: dispositif de mentorat pour les enfants et les jeunes les plus vulnérables

localement. Beaucoup de gens s'annoncent comme tuteurs, mais il faudrait se mettre autour de la table et regarder comment s'organiser pour recruter des personnes dans les quartiers. Ce qui est intéressant, si la Ville s'engage à le faire, serait de trouver des gens dans les quartiers pour créer du lien de proximité entre les tuteurs, les enfants et les familles. Reliance aurait besoin de soutien ou d'aide d'acteurs de la Ville pour le mettre en place.

Le prix d'une antenne est évalué à 75 000 francs qui couvrent les frais généraux (défraiement des tuteurs par exemple) et le salaire de M^{me} Baehler. Pour l'instant Reliance fonctionne en association avec beaucoup de force bénévole. Mais en s'agrandissant il faudrait passer à une structure de gestion plus importante qui générerait plus de coûts.

Reliance prend-elle en charge des enfants en Ville de Genève pour l'instant?

M^{me} Baehler répond que l'antenne délocalisée (volante) prend les enfants de tout le canton. Quand ils ne peuvent être inscrits dans une antenne spécifique de quartier, c'est elle qui les prend. Il y a donc des enfants de la Ville.

Reliance s'adresse aux mineurs issus de parcours de migration qui ont des problèmes d'intégration. Car si l'on regarde la motion, on demande un système de mentorat en général pour les mineurs issus de familles précaires.

L'intention à la base était d'accueillir tous les enfants. La réalité a montré qu'une majorité des enfants qui parvenaient à Reliance avaient des trajectoires de migration. Dans un deuxième temps, il leur a été demandé de se centrer sur les populations migrantes et deux antennes sont focalisées sur cette population depuis. Les autres sont ouvertes à tous les enfants.

M^{me} Baehler précise que les enfants issus de la migration se retrouvent dans toutes les antennes, mais que Reliance ne fait pas de distinction et accueille toutes les demandes.

Ils reçoivent aussi des demandes de familles car à la base, leur volonté était d'être ouverts à toutes les demandes, notamment des familles. Reliance a beaucoup travaillé à se faire accepter par les écoles qui apprécient désormais le travail d'accompagnement et les résultats obtenus. Mais au fond, Reliance est là pour aider les enfants et les familles et ne s'adresse pas directement aux écoles tout en restant ouverte aux demandes de ces dernières. Tout dépend finalement de comment l'antenne se pose.

Une commissaire demande si des tuteurs renoncent à leur rétribution.

M^{me} Baehler répond que oui. Des tuteurs renoncent au défraiement. L'engagement de deux heures par semaine consiste en présence auprès des enfants ou des institutions, mais les intervisions ne sont pas rétribuées et beaucoup d'activités ne sont pas défrayées.

Une commissaire demande quelles sont les relations de Reliance avec d'autres structures qui offrent ce genre de services (ARA).

M^{me} Baehler répond que lorsque les demandes concernent des soutiens scolaires spécifiques, Reliance oriente les établissements ou les familles vers l'ARA.

Un commissaire demande si Reliance a un levier sur l'école pour la rendre inclusive.

M^{me} Baehler répond que Reliance s'est concentrée sur le soutien aux élèves en difficulté, si cela peut soutenir l'école et que les enseignants comprennent ce qui est fait et adoptent une nouvelle vision, tant mieux. Mais elle n'a pas cette ambition car c'est un gros travail. Reliance est néanmoins en contact avec des directions d'écoles qui apprécient cet apport et se posent des questions. A titre d'exemple Reliance s'est rendu compte après le confinement que certains enfants avaient du mal à reprendre l'école et il a fallu mettre en place un soutien pour qu'un genre de Pédibus se mette en place pour aller chercher et amener les enfants à l'école. C'est aussi l'occasion de voir ce qu'il manque comme soutien pour amener les enfants à l'école et pour qu'ils s'y sentent bien. De plus Reliance a le souci de l'enfant en permanence, durant les vacances aussi afin qu'ils soient accompagnés pour passer les années au mieux.

Séance du 14 janvier 2021

Audition de M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative en charge du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS), accompagnée de M^{me} Stéphanie Pédat, cheffe de service au DCSS

M^{me} Kitsos explique que ce projet de mentorat a pour but un travail sur deux axes, selon ce que Reliance fait. Pour les enfants au niveau primaire, le premier axe concerne la dimension sociale et le lien avec les écoles, les foyers, etc. afin de travailler en réseau. Le deuxième axe est celui de l'accompagnement scolaire sous forme de tutorat et de suivi individuel. Reliance est très organisée, suit les enfants régulièrement, a des intervisions.

Les tuteurs sont souvent des enseignants à la retraite, des étudiants ou des personnes issues du secteur professionnel. Les projets liés aux jeunes maintiennent le suivi social, mais visent à créer des projets de formation ou des projets professionnels lors de ruptures (familiales, scolaires, motivationnelles, etc.). L'idée est de travailler sur le modèle de BAB VIA dans le sillon du projet FO18. Reliance travaille avec le réseau qui existe et s'est spécialisée sur les questions migratoires. Ils travaillent avec des personnes qui maîtrisent plusieurs langues, ont une ethnopsychiatre spécialisée sur ces questions ainsi que des intervisions.

Motion: dispositif de mentorat pour les enfants et les jeunes les plus vulnérables

La Ville trouve ce projet intéressant, mais est confrontée à certaines difficultés. Dont notamment le nombre d'enfants qui pourraient bénéficier de ce genre de suivi. Une antenne de Reliance, pour 75 000 francs, peut s'occuper de 30 enfants. Or il semblerait que 10% des enfants scolarisés à Genève nécessitent un suivi de ce type à différentes intensités. Elle ajoute que les inégalités ont par ailleurs augmenté avec le Covid-19.

Une commissaire demande ce qu'il advient des jeunes en rupture qui ne font plus partie du réseau scolaire.

M^{me} Kitsos répond que la question du décrochage et de la rupture est complexe. Il y a beaucoup de ruptures qui sont définies comme silencieuses et qui commencent très tôt avant le secondaire II. C'est dans les moments de transitions que l'enfant ou le jeune bascule généralement vers une rupture. Les services ont de la peine à faire les liens entre eux pour travailler sur ces questions et le département travaille à cette coordination pour répondre aux besoins et pallier les facteurs de rupture.

Une commissaire demande combien d'enfants identifiés seraient concernés actuellement par ce dispositif s'il était mis en place en Ville.

M^{me} Kitsos répond que l'identification doit être faite avec les écoles, mais elle n'a pas encore eu lieu. On peut considérer, selon l'expérience parascolaire, que 10% des enfants auraient besoin d'un suivi, soit 1200. Rien n'empêche néanmoins de faire moins en mettant des critères précis qui permettraient de prioriser certains enfants. Une antenne Reliance coûte 75 000 francs par an pour 30 enfants à titre d'exemple. La Ville devrait monter une antenne sur la rive droite et une autre sur la rive gauche; elle pourrait donc aider 30 enfants pour un budget de 150 000 francs selon ce modèle.

M^{me} Pédat ajoute que les directeurs d'écoles ont été interrogés pour avoir leur appréciation de la précarité liée au Covid-19. Ils se sont montrés très preneurs sur l'aide aux devoirs.

Une commissaire demande combien de temps prendrait la mise en place d'un dispositif, étant donné les partenaires qui sont encore à approcher.

M^{me} Kitsos répond que la question tourne plus autour des finances car cela n'a pas été intégré au budget. Dès le moment où les moyens seront acquis, le dispositif pourra être mis en place rapidement.

Une commissaire demande si la tâche n'est pas plutôt cantonale.

M^{me} Kitsos répond que les deux projets (du primaire ou du cycle et les adolescents) n'ont rien à voir et n'ont pas les mêmes profils de tuteurs et d'objectifs. Les approches sont différentes, mais elle a parlé de deux antennes en se

basant sur un projet lié au primaire et pas aux adolescents. Des choses sont néanmoins déjà faites au département, notamment au travers du travail avec un grand nombre d'associations qui ont des projets spécifiques pour renforcer le maillage social. Il n'y a cependant pas dans ces projets quelque chose qui lie le maillage social et la formation scolaire. Le Canton finance ce projet, spécifiquement pour les requérants d'asile dont un projet ciblé sur les RMNA. Il y a aussi des projets Reliance plus spécifiques aux quartiers qui concernent les écoles primaires et qui sont financés par les communes (Onex, Confignon, etc.). L'approche étant plus dans le maillage social et l'aide aux devoirs, cela n'existe pas au niveau du Canton. Le financement est donc un peu à cheval entre la commune et le Canton.

Une commissaire demande si les activités parascolaires prévoient l'aide aux devoirs, à travers le GIAP ou une autre structure.

M^{me} Pédat répond que des débats ont eu lieu, mais le parascolaire prévoit un espace pour que les enfants puissent faire leurs devoirs, sans aider les enfants à faire leurs devoirs car ce n'est ni leur tâche ni leur compétence. Le DIP met en place les études surveillées, mais cette prestation est développée différemment en fonction des écoles et des besoins.

M^{me} Kitsos répond que cela n'a rien à voir avec le projet de mentorat. Le but est de passer par l'aide scolaire pour aborder des questions de maillage social et culturel et éviter les inégalités. Renforcer l'aide aux devoirs est finalement du ressort du DIP et donc de compétence cantonale.

Un commissaire demande si ce projet sera principalement financé par la Ville, puis par le Canton et si un financement privé est possible.

 M^{me} Kitsos répond qu'elle n'est pas contre les partenariats public-privé s'ils suivent certaines règles éthiques.

M^{me} Pédat répond que le BIE n'entre pas en matière car le projet n'est pas spécifiquement lié aux migrations.

Un commissaire demande si c'est un projet municipal pour lequel des associations seront mandatées ou s'il s'agit d'accompagnement d'un projet porté par une association.

M^{me} Kitsos répond qu'il y a une valeur ajoutée des associations. Le projet serait une politique municipale menée au travers d'associations. Il y a plusieurs manières de faire, et si la motion spécifie Reliance, un appel à projets peut aussi avoir lieu. Il faut à son avis prendre des gens qui ont déjà une expertise dans le domaine.

M^{me} Pédat indique que la Croix-Rouge se rend aussi au domicile des enfants pour les aider, mais ne vise pas entièrement les mêmes objectifs que Reliance.

Motion: dispositif de mentorat pour les enfants et les jeunes les plus vulnérables

M^{me} Kitsos ajoute que les tuteurs de Reliance sont formés pour intervenir dans un panel large de situations qui leur permet d'identifier des problèmes qui dépassent l'accompagnement scolaire qu'ils utilisent comme passerelle.

Séance du 28 janvier 2021

Audition de M^{me} Karine Yonnet, codirectrice chargée des RH à la fondation Trajets, accompagnée de M^{me} Nathalie Mino-Montes, codirectrice chargée du psychosocial et du secteur intégration citoyenne, et de M. Yann Biollay, codirecteur chargé du secteur hébergement

M Biollay explique que la fondation Trajets est active depuis quarante-deux ans dans l'accompagnement de personnes adultes qui ont des problèmes psy. La fondation accompagne ces personnes dans l'insertion dans différents domaines (hébergement, travail, formation, culture, sport et citoyenneté). Trajets ne travaille pas avec l'association citée dans la motion (Reliance) mais à la lecture de leur travail et du dispositif que Reliance a mis en place, Trajets est favorable à cette démarche qui prépare les jeunes à une insertion et qui sont en grande difficulté. Au sein du secteur hébergement, il constate qu'il y a de plus en plus de jeunes en rupture et que la prise en charge des publics migrants est compliquée. Trajets essaie de mener des projets pour l'accueil de migrants en marge du financement déjà existant (car cela n'entre pas dans les statuts de la fondation). En termes de maillage dans le dispositif, cela lui semble en adéquation avec ce que Trajets peut mettre en œuvre en s'inscrivant dans ce dispositif.

M^{me} Mino-Montes explique que Trajets offre des prestations sur le plan de la citoyenneté ou du travail et constate de multiples ruptures chez les jeunes. Au niveau de la citoyenneté, Trajets a mis en place un programme (Move-on) qui s'adresse aux 18-28 ans et intervient sur le plan des compétences sociales et d'insertion avec un projet professionnel. En termes de possibilités d'intervention, si collaboration et synergie il y a, Trajets peut travailler sur les plans de la préparation à une activité professionnelle ou sur les ponts vers la vie citoyenne et les activités de gestion du temps libre et du loisir. Ce sont des compétences que Trajets peut mettre à disposition. Mais la fondation est à l'écoute des questions de la commission et de ses attentes dans le cadre de cette motion.

Une commissaire demande si Trajets accueille essentiellement des migrants.

M^{me} Mino-Montes répond que Trajets s'occupe de personnes issues de la migration plutôt en marge. Un partenariat avec l'Hospice a cependant été contracté pour développer les prestations dans ce champ-là et Trajets va de plus en plus travailler avec cette population sur les axes de la formation, de l'accompagnement à la citoyenneté en temps libre et certainement au niveau de l'hébergement.

M. Biollay répond que Trajets n'est pas financée pour l'accueil de ce type de populations et doit changer ses statuts dans ce sens. Trajet a pour mission première de s'occuper de personnes ayant des troubles psy et qui ont pour la plupart déjà engagé des démarches auprès de l'AI. La population migrante n'entrant pas dans ces statuts, il faut faire la preuve du besoin et trouver des financements pour pouvoir accompagner ces personnes. Néanmoins, Trajets réalise des veilles de besoins et constate qu'il y a de réels besoins. La fondation travaille avec le CAPPI Servette qui accueille beaucoup de personnes migrantes (30% de leur effectif).

M^{me} Mino-Montes ajoute que des réflexions avec l'Hospice général (dont une discussion qui a eu lieu aujourd'hui même) questionnent sur le croisement entre des problématiques liées à la migration et les problématiques psychiques. Il y a effectivement une compilation de ruptures et de caractéristiques auxquelles les veilles s'intéressent et qui aboutiront à des projets.

Une commissaire demande comment cela se passe pour l'insertion professionnelle.

M^{me} Mino-Montes répond que la fondation est en lien avec une dizaine de PME (entreprises sociales qui font partie du secteur entreprenariat de la fondation) de différents métiers (restauration, rénovation, espaces verts, maraîchage, commerce de détail, etc.). Il y a un cadre adapté en termes de prise de fonctions en lien avec le métier et les compétences et de structuration ou d'organisation du travail en lien avec les besoins liés à la santé mentale. Ce double champ d'intervention permet d'adapter le travail pour une accoutumance, une prise de fonctions et un développement des compétences métier mais aussi avec un savoir-faire spécifique en lien avec les comportements et les besoins spécifiques issus des problématiques psychiques. C'est cette partie qui est développée pour les migrants en partenariat avec le CAPPI et le service d'aide à l'immigration de l'Hospice général. Trajets va développer des compétences spécifiques pour les personnes issues de la migration à travers des formations internes.

Un commissaire demande si Trajets a l'intention d'élargir son champ d'activités pour prendre en charge des mineurs qui souffrent de troubles psychologiques et quel est l'accompagnement envisagé pour les jeunes qui souffrent des troubles psychiques sans forcément tomber dans la pathologie invalidante.

M^{me} Mino-Montes répond que les statuts de Trajets abordent les questions de santé mentale et de troubles psychiques au sens large. Concernant les mineurs, il n'y a pas de projet dans l'immédiat. Trajets a la possibilité d'élargir son champ en fonction des veilles et des analyses des besoins.

Un commissaire pense qu'il y a peut-être une inadéquation entre ce que fait Trajets et le sujet spécifique de la motion. Il remarque que la fondation Trajets a un champ d'action cantonal, que l'association Reliance travaille sur trois

Motion: dispositif de mentorat pour les enfants et les jeunes les plus vulnérables

groupes scolaires (Onex-Bernex-Confignon), que la Ville a plusieurs groupes scolaires dans différents quartiers et demande si l'installation d'un tel dispositif Reliance se justifie dans chaque école ou si des quartiers doivent être ciblés en particulier.

M. Biollay répond qu'il est incapable de se positionner sur cette question, il n'en a pas l'expertise.

Un commissaire demande comment Trajets verrait son intervention si un dispositif de tutorat tel que décrit dans la motion était mis en place.

M Biollay répond qu'il perçoit cela comme une continuité: dès que les personnes deviennent majeures, Trajets deviendrait acteur dans ce dispositif. Les entreprises sociales en lien avec Trajets sont formatrices (AFP, CFC, etc.), il peut donc y avoir des ponts entre ce dispositif et les actions de Trajets afin de ne pas lâcher la prise en charge des personnes. Trajets pratique déjà le mentorat avec les personnes qu'elle accueille au travers de coordinateurs psycho-sociaux qui font un travail de réseau autour de la personne concernée (famille, santé, professionnel, etc.).

Un commissaire demande si Trajets reçoit des subventions de la Ville.

M Biollay répond qu'il lui semble que la Ville participe non monétairement via l'occupation de locaux qui sont actuellement la blanchisserie de Trajets.

M^{me} Mino-Montes ajoute que la fondation collabore avec la Ville via la blanchisserie en termes de subvention non monétaire pour les locaux. Il y a également une contre-prestation pour du traitement du linge pour les personnes âgées. Ce n'est pas une prestation directe aux bénéficiaires accompagnés par Trajets, mais une prestation commerciale à caractère social aux citoyens de la Ville.

Discussion, prises de position et votes

Pour les Verts, il n'y a pas besoin d'aller plus loin dans les auditions, le texte est bon selon eux et le travail fourni par Reliance est bon. Les Verts proposent un amendement pour la première invite qui doit être précisée et renforcée. Il faut selon eux biffer les trois premiers mots et ne pas mentionner expressément Reliance pour laisser une marge de manœuvre au Conseil administratif: «D'instaurer un dispositif de mentorat, avec un accompagnement spécialisé, pour les enfants, les jeunes gens et les jeunes filles les plus vulnérables et issus de familles défavorisées jusqu'à 25 ans au moins, en vue de leur réussite scolaire ou de formation et/ou de leur insertion professionnelle.»

Le Parti libéral-radical a été convaincu par les auditions. Il trouve la proposition des Verts très bien et permet d'éviter de se cantonner à une seule association bien que son travail soit irréprochable.

Le Parti démocrate-chrétien trouve cette motion très bien afin de trouver des solutions pour ces jeunes personnes en rupture scolaire. Il soutiendra l'amendement des Verts et trouve aussi que mentionner spécifiquement Reliance est restrictif et limiterait les choix pour le Conseil administratif.

Le Parti socialiste tenait à ce que figure «l'accompagnement d'associations ayant une expertise solide» pour laisser à la magistrate la possibilité de viser large en s'assurant que l'expertise des associations consultées ou partenaires soit valable et solide.

Le Parti socialiste propose: «D'instaurer un dispositif de mentorat avec un accompagnement d'associations ayant une expertise solide pour les enfants, les jeunes gens et les jeunes filles (...).»

Amendement des Verts: «D'instaurer un dispositif de mentorat, avec un accompagnement spécialisé, pour les enfants, les jeunes gens et les jeunes filles les plus vulnérables et issus de familles défavorisées jusqu'à 25 ans au moins, en vue de leur réussite scolaire ou de formation et/ou de leur insertion professionnelle.»

Cet amendement est accepté par 8 oui (3 PLR, 2 PDC, 3 Ve) contre 6 non (4 S, 1 UDC, 1 MCG) et 1 abstention (EàG).

Amendement du Parti socialiste: «D'instaurer un dispositif de mentorat avec un accompagnement d'associations ayant une expertise solide pour les enfants, les jeunes gens et les jeunes filles (...).»

Cet amendement est refusé par 8 non (3 Ve, 3 PLR, 2 PDC) contre 7 oui (4 S, 1 UDC, 1 MCG, 1 EàG).

La motion M-1417 ainsi amendée est acceptée à l'unanimité.

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'instaurer un dispositif de mentorat, avec un accompagnement spécialisé, pour les enfants, les jeunes gens et les jeunes filles les plus vulnérables et issus de familles défavorisées jusqu'à 25 ans au moins, en vue de leur réussite scolaire ou de formation et/ou de leur insertion professionnelle;
- d'envisager des synergies avec les autres communes, les fondations, les associations concernées et le Canton.

6197

Motion: dispositif de mentorat pour les enfants et les jeunes les plus vulnérables

La présidente. La parole n'étant pas demandée... Ah oui! Monsieur Daniel Sormanni, vous avez la parole! (*Cris et applaudissements.*)

M. Daniel Sormanni (MCG). Vous avez voulu traiter ce point, Madame la présidente, il faut assumer! (*Rires.*) On a examiné la motion M-1417... (*Vivats et applaudissements.*)

La présidente. S'il vous plaît, Mesdames et Messieurs! On joue le jeu jusqu'au bout!

M. Daniel Sormanni. Je dois dire, au nom du Mouvement citoyens genevois, qu'en ce qui nous concerne nous sommes quand même très circonspects face à cette motion. Certains ici sont en train d'imposer des cadres à toute une série de domaines. Je vois mal la Ville de Genève commencer à faire le tuteur en faveur des enfants et des jeunes les plus vulnérables! Nous voterons cette motion, mais vraiment avec circonspection. J'espère que la Ville n'en fera rien, car rien ne remplace la véritable liberté – et la liberté, c'est primordial! La Ville de Genève n'a pas de compétences dans le domaine concerné par la motion M-1417. Le cas échéant, c'est au Canton d'agir, pas à la Ville. Nous disons oui, mais du bout des lèvres!

M. Matthias Erhardt (Ve). Je vais vous la faire courte, Mesdames et Messieurs: c'est une magnifique motion et un magnifique projet. Les jeunes qui sont visés ici méritent notre soutien. J'invite tout le monde, ce soir, à voter la motion M-1417. Merci beaucoup!

La présidente. Je mets aux voix le renvoi au Conseil administratif de la motion M-1417 telle qu'elle a été amendée par la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse.

Mis aux voix, le renvoi de la motion amendée au Conseil administratif est accepté par 58 oui contre 4 non (3 abstentions).

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'instaurer un dispositif de mentorat, avec un accompagnement spécialisé, pour les enfants, les jeunes gens et les jeunes filles les plus vulnérables et issus de familles défavorisées jusqu'à 25 ans au moins, en vue de leur réussite scolaire ou de formation et/ou de leur insertion professionnelle;
- d'envisager des synergies avec les autres communes, les fondations, les associations concernées et le Canton.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

La présidente. Mesdames et Messieurs, je tiens à vous remercier pour la qualité des débats et des échanges de ce soir. On a pu traiter beaucoup de rapports des commissions. On a bien avancé! Je passe maintenant à l'annonce des nouveaux objets déposés. Je demande aux personnes qui souhaitent partir de le faire calmement et en silence. A celles et à ceux que je ne reverrai pas d'ici là, je souhaite d'excellentes fêtes de Pâques!

21. Propositions des conseillers municipaux.

La présidente. Nous avons reçu les motions suivantes:

- M-1607, de M^{mes} et MM. Anna Barseghian, Denis Ruysschaert, Ana Maria Barciela Villar, Uzma Khamis Vannini, Leyma Milena Wisard Prado, Valentin Dujoux, Louise Trottet, Omar Azzabi, Vincent Milliard, Matthias Erhardt, Laurence Corpataux et Philippe de Rougemont: «Un prix d'architecture de la Ville de Genève: pour une architecture de la transition écologique!»;
- M-1608, de M^{mes} et MM. Alain Moreillon, Oriana Brücker, Olivier Gurtner, Amanda Ojalvo, Christel Saura, Théo Keel, Pierre-Yves Bosshard, Salma Selle et Dorothée Marthaler Ghidoni: «Pour un projet pilote de tri des déchets dans les quartiers défavorisés, en encourageant l'emploi des jeunes»;

- M-1609, de M^{mes} et MM. Yves Herren, Léonore Baehler, Laurence Corpataux, Bénédicte Amsellem, Leyma Milena Wisard Prado, Matthias Erhardt, Vincent Milliard, Valentin Dujoux, Denis Ruysschaert et Delphine Wuest: «Pour plus de fraîcheur et de verdure dans les cours d'école»;
- M-1610, de M^{mes} et M. Léonore Baehler, Denis Ruysschaert, Laurence Corpataux, Leyma Milena Wisard Prado, Yves Herren, Elena Ursache, Vincent Milliard, Bénédicte Amsellem et Vincent Schaller: «Micro-forêts urbaines: un moyen concret pour atteindre l'objectif de 30% de couverture arborée d'ici à 2030 et d'améliorer le bien-être en ville»;
- M-1611, de M^{mes} et MM. Denis Ruysschaert, Laurence Corpataux, Yves Herren, Jacqueline Roiz, Vincent Milliard, Bénédicte Amsellem, Delphine Wuest, Léonore Baehler, Brigitte Studer, Gazi Sahin, Olivier Gurtner, Alain de Kalbermatten, Alia Chaker Mangeat, Daniel Sormanni, Luc Barthassat, Marie-Agnès Bertinat, Eric Bertinat, Michèle Roullet, Nadine Béné, John Rossi et Didier Lyon: «Redonnons la vie à nos vélos: identification pour réutiliser et recycler»;
- M-1612, de M^{mes} et MM. Yasmine Menétrey, Luc Barthassat, Amar Madani, Danièle Magnin, Daniel Dany Pastore, Daniel Sormanni et Christian Steiner:
 «Pour embellir les écopoints installés en ville de Genève en période estivale»;
- M-1613, de M^{mes} et MM. Corinne Bonnet-Mérier, Brigitte Studer, Audrey Schmid, Maryelle Budry, Livia Zbinden, Monica Granda, Gazi Sahin, Olivier Gurtner, Alain de Kalbermatten et Laurence Corpataux: «Pour des marquages sécurisants et sécurisés en matériau luminescent».

22. Interpellations.

La présidente. Nous avons reçu l'interpellation écrite suivante:

 IE-100, de M^{mes} et MM. Nicolas Ramseier, Maxime Provini, Patricia Richard, Vincent Latapie, Alia Meyer, Alain de Kalbermatten, Olivier Gurtner, Rémy Burri et John Rossi: «Pour une mobilité électrique en Ville de Genève».

23. Questions écrites.

La présidente. Nous avons reçu les questions écrites suivantes:

- QE-593, de M. Eric Bertinat: «Bientôt à l'école! Comment, à quel prix et pour qui?»;
- QE-594, de M^{me} Marie-Agnès Bertinat: «Vu de l'intérieur, la police municipale s'en moque; vu de l'extérieur, la police municipale s'en moque...»;
- QE-595, de M^{me} Laurence Corpataux: «Des nouvelles du dispositif «personne de confiance» de la Ville de Genève?»;
- QE-596, de M^{me} et MM. Patricia Richard, Maxime Provini et Pierre Scherb:
 «Ville de Genève 2.0»;
- QE-597, de M^{me} et MM. Michèle Roullet, Rémy Burri, Florence Kraft-Babel, Sebastian Aeschbach, Vincent Latapie, Yves Steiner et Alia Chaker Mangeat: «Proposition PR-1449».

La présidente. Mesdames et Messieurs, j'ai terminé l'annonce des nouveaux objets. Je vous laisse rentrer chez vous et vous souhaite de belles vacances, si vous en prenez. Merci beaucoup! (Applaudissements.)

Séance levée à 23 h.

SOMMAIRE

1. Exhortation	5962
2. Communications du Conseil administratif	5962
3. Communications du bureau du Conseil municipal	5962
4. Questions orales	5962
5. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 6 avril 2016 de M ^{mes} et MM. Joris Vaucher, Sandrine Burger, Laurence Corpataux, Simon Gaberell, Uzma Khamis Vannini, Alfonso Gomez, Jean Rossiaud et Marie-Pierre Theubet: «Favorisons le développement des vélotaxis à Genève» (M-1220 A)	5964
6. Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 15 mai 2019 de M. et M ^{mes} Omar Azzabi, Laurence Corpataux, Uzma Khamis Vannini et Martine Sumi: «Point de dignité sans Points d'eau en Ville de Genève» (M-1436 A)	5977
7.a) Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 5 février 2019 de MM. et M ^{mes} Maria Pérez, Hélène Ecuyer, Tobias Schnebli, Annick Ecuyer, Ariane Arlotti, Morten Gisselbaek, Brigitte Studer, Gazi Sahin et Laurence Corpataux: «Facilitons la vie des familles et développons le dispositif d'accueil à la journée pour les enfants et les adolescents pendant les congés scolaires» (M-1404 A)	6007
7.b) Rapport oral de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 5 février 2019 de M. et M ^{mes} Jannick Frigenti Empana, François Mireval, Maria Pérez et Corinne Goehner-da Cruz: «Pour une prise en charge des enfants et des jeunes de 4 à 15 ans pendant les vacances scolaires»	
(M-1408 A)	6045

8.a) Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner:	
 la motion du 17 mai 2018 de M^{mes} et MM. Maria Casares, Jannick Frigenti Empana, François Mireval, Amanda Gavilanes, Christiane Leuenberger-Ducret, Emmanuel Deonna, Grégoire Carasso, Pascal Holenweg, Régis de Battista, Maria Vittoria Romano et Martine Sumi: «Pour un espace de quartier ou une maison de quartier au Petit-Saconnex» (M-1352 A); 	
 la pétition du 30 septembre 2019: «Projet d'une maison de quartier aux Genêts/Petit-Saconnex» (P-406 A) 	6054
8.b) Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 22 juin 2020: «Pour la réalisation d'une maison de quartier à la ferme de Budé» (P-425 A)	6067
9. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la motion du 16 mai 2017 de M ^{mes} et MM. Astrid Rico-Martin, Marie Barbey-Chappuis, Fabienne Beaud, Alia Chaker Mangeat, Anne Carron, Patricia Richard, Sophie Courvoisier, Olivier Wasmer, Rémy Burri, Alain de Kalbermatten, Adrien Genecand, Vincent Schaller, Simon Brandt, Lionel Ricou, Souheil Sayegh, Sami Gashi, Jean-Charles Lathion et Jean-Luc von Arx: «Luttons contre le déficit en entretien des immeubles de la Ville de Genève» (M-1292 A)	6092
10. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 18 mars 2020 en vue de l'approbation des comptes de la saison 2018-2019 de la Fondation d'art dramatique de Genève (PR-1401 A)	6105
11. Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 16 octobre 2018 de M ^{mes} et MM. Maria Pérez, Hélène Ecuyer, Ariane Arlotti, Morten Gisselbaek, Tobias Schnebli, Annick Ecuyer, Gazi Sahin, Brigitte Studer et Vincent Schaller: «La Ville de Genève s'engage pour des repas sains et bon marché au-delà de la 8P!» (M-1378 A).	6111
12. Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la motion du 4 décembre 2019 de M ^{mes} et MM. Ariane Arlotti, Maria Pérez, Alfonso Gomez, Delphine Wuest, Morten Gisselbaek, Ulrich Jotterand, Uzma Khamis Vannini, Véronique Latella, Eric Bertinat,	

	Patricia Richard et Daniel Sormanni: «Pour que la Ville de Genève finalise le plan de gestion de tous ses espaces verts» $(M-1485\ A)\dots$	6121
13.	Rapport de la commission des finances chargée d'examiner les comptes 2019 par politique publique et rapport de gestion du Conseil administratif (PR-1400 A).	6126
14.	Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 10 avril 2019 en vue du bouclement du crédit de 2 400 000 francs destiné à l'acquisition, au reconditionnement et à l'inventaire du fonds photographique Boissonnas par le Centre d'iconographie genevoise (PR-852 votée le 23 mai 2011) avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 99 952,89 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires (PR-1355 A)	6151
15.	Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 18 novembre 2020 en vue de l'ouverture d'un crédit de 540 000 francs destiné au renouvellement du parc des bennes sur les écopoints situés sur le territoire municipal (PR-1434 A)	6155
16.	Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 20 mai 2020 en vue de l'ouverture d'un crédit brut de 1 223 700 francs destiné à la mise en œuvre de la deuxième tranche du plan de gestion 2014-2023 des forêts de la Ville de Genève et à l'élaboration du nouveau plan de gestion des forêts 2024-2033, dont à déduire une subvention de la Confédération de 80 000 francs, soit 1 143 700 francs net (PR-1409 A)	6161
17.	Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 4 décembre 2019 de M ^{mes} et MM. Simon Brandt, Florence Kraft-Babel, Patricia Richard, Véronique Latella, Georges Martinoli, Alain de Kalbermatten, Uzma Khamis Vannini, Ariane Arlotti et Maria Casares: «Ne faisons pas joujou avec le plastique!» (M-1489 A)	6165
18.	Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la motion du 7 octobre 2020 de M ^{mes} et MM. Maxime Provini, Alia Meyer, Michèle Roullet, Vincent Latanie, Alain de Kalbermatten, Vincent	

Schaller et Rémy Burri: «Pour que la Ville de Genève encourage et facilite le maintien et la mise en place de terrasses durant la période hivernale pour aider ses cafés-restaurants» (M-1560 A)	6172
19. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la motion du 2 novembre 2016 de M ^{me} et MM. Sylvain Thévoz, François Mireval, Didier Lyon, Christo Ivanov, Patricia Richard, Simon Brandt, Grégoire Carasso, Tobias Schnebli, Pierre Scherb et Daniel Sormanni: «Conseil administratif: transparence!» (M-1259 A)	6178
20. Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 27 février 2019 de M ^{mes} et MM. Christina Kitsos, Emmanuel Deonna, Taimoor Aliassi, Sara Petraglio, Corinne Goehner-da Cruz et François Mireval: «Pour la mise en place d'un dispositif de mentorat en faveur des enfants et des jeunes les plus vulnérables» (M-1417 A)	6181
21. Propositions des conseillers municipaux	6198
22. Interpellations	6199
23. Ouestions écrites	6200

La secrétaire administrative du Conseil municipal: Isabelle Roch-Pentucci